Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

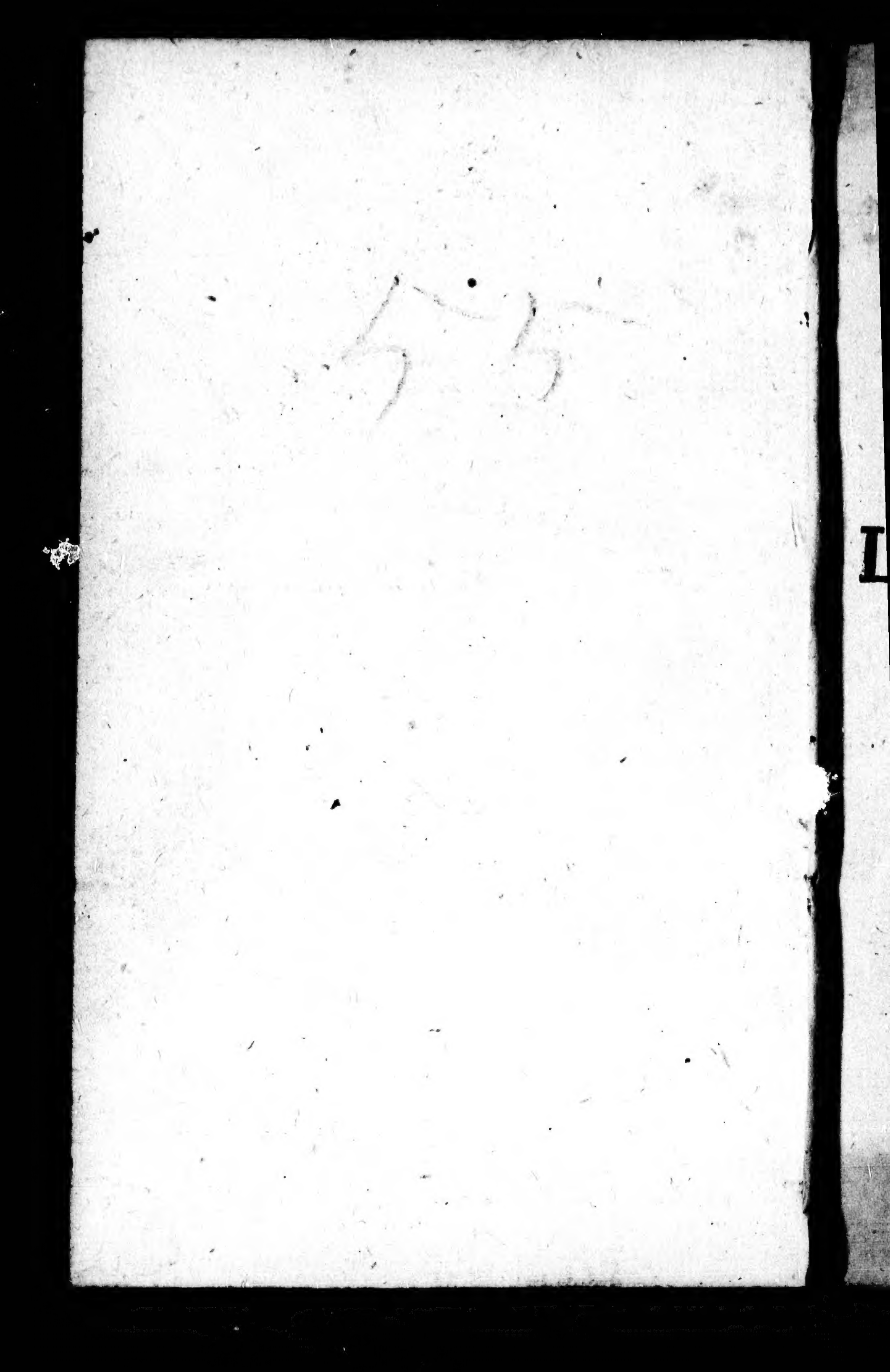
L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/ Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/ Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- ☑ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

- ☐ Coloured pages/ Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/ Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☑ Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/ Pages détachées
- ☑ Showthrough/ Transparence
- ☐ Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/ Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							


55

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE.

TOME TREIZIEME.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

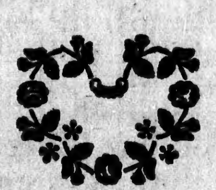
DÉDIÉE AU ROI,

PAR

M. l'Abbé DE BERAULT-BERCASTEL, Chanoine de l'Eglise de Noyon.

TOME TREIZIÈME.

Depuis le commencement du premier Concile Général de Lyon en 1245, jusqu'à la fin du Pape Jean XXII en 1334.



A MAESTRICHT,
De l'Imprimerie de P. L. LEKENS.
M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation.

SOMMAIRES
DU TREIZIÈME VOLUME,
En forme de Table.

LIVRE QUARANTIÈME.

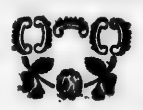
LIVRE QUARANTE-UNIÈME.

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

Concile de Valadolid 347. *Processions du saint sacrement* 348. *Institution de l'*Angelus 349. *Les Frères Spirituels, poursuivis* ib. *Bulles* Ad conditorem, & Cùm inter nonnullos 353. *Bulle* Quia quorumdam 354. *Accord de Jean XXII avec Nicolas III dans le dogme* 356. *Le B. Elzéar de Sabran* 357. *Origine de la Sorbonique* 362. *S. Roch* ib. *Affaires de la religion dans la haute Asie* 364. *Projet de Sanuto* 366. *Suite de la mission de Mont-Corvin* 369. *Le B. Odoric de Port-Mahon* 372. *Démêlé de Jean XXII avec Louis de Bavière* 374.

LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

LOuis de Bavière reçu à Rome 381. *Il dépose le Pape Jean* 385. *Intrépidité de Jacques Colonne* 390. *Pierre de Corbière créé Antipape* 392. *Discrédit de l'Antipape* 397. *Marsile de Padoue* 398. *L'Antipape à Pise* 399. *Satisfactions des Pisans & des Romains à l'égard du Pape* 401. *Michel de Césène & autres, FF. Mineurs, engagés dans le schisme* 403. *Bulle de Jean XXII contre Michel de Césène* 404. *Sage conduite du chapitre général de FF. Mineurs* ib. *Bulle* Quia vir reprobus 405. *Doctrine d'Alvar Pélage* 407. *Celle d'Augustin*



HIST.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTIÈME.

Depuis le commencement du premier Concile général de Lyon en 1245, jusqu'à la fin du second Concile général de Lyon en 1274.

IL se tint à Lyon, en moins de trente ans deux Conciles généraux, fameux l'un & l'autre, mais par des endroits bien différens. On verra, dans le second, le mur de division abattu au moins pour un temps entre les Grecs & les Latins, le titre de prescription enlevé au schisme, & le chemin du salut ouvert derechef aux Fidèles de l'Orient qui marchoient devant le Seigneur, avec plus de droiture que les chefs de la nation guidés princi-

palement par la politique. Le grand objet du premier de ces conciles fut le renouvellement de l'excommunication ; & la déposition de l'Empereur Frédéric. Dès la première session, qui se tint quatre jours après la S. Jean, le 28 de juin ; quand chacun eut pris sa place, & qu'on eut invoqué les lumières du S. Esprit, le Pape fit un sermon, où il ne laissa point ignorer ses dispositions à l'égard de ce Prince. En proposant les divers motifs pour lesquels il avoit convoqué le concile, il prit pour sujet de son discours cinq douleurs dont il étoit affligé, qu'il compara aux cinq plaies de Notre-Seigneur. La première étoit le déréglement des peuples & du clergé : la seconde, l'insolence des Sarasins ; la troisième, le schisme des Grecs : la quatrième, la cruauté des Tartares qui ravageoient les régions Orientales ; la cinquième, la persécution de l'Empereur Frédéric ; qui parut sur-tout affecter le Pontife, & sur laquelle il se répandit en termes fort durs. Il alla jusqu'à inculper ce Prince, d'hérésie & d'impiété.

Tom. xij. Conc. p. 637, &c.

Le concile étoit composé de cent quarante évêques ou archevêques, à la tête desquels se trouvoient les patriarches Latins de C. P. & d'Antioche, avec celui d'Aquilée ou de Venise, saus compter

une multitude de procureurs chargés des excuſes & du pouvoir des prélats abſens. La plûpart étoient d'Italie, de France, & ſur-tout d'Eſpagne, dont le clergé paroiſſoit dès lors avoir adopté les principes Ultramontains. Il y avoit très-peu de prélats d'Allemagne, vu la guerre qui s'y faiſoit entre le Pape & l'Empereur. On n'y voit d'Angleterre, qu'un clerc & un moine, députés de l'abbé de S. Alban. Il ne vint perſonne du royaume de Hongrie, déſolé par les Tartares. Quant aux prélats du Levant, on n'avoit pu les convoquer, au milieu des ravages qu'éprouvoient ces contrées, par l'incurſion des Barbares Coraſmiens. L'évêque de Bérite fut le ſeul d'entr'eux qui s'y trouva par occaſion: comme porteur de cette triſte nouvelle, & muni toutefois de l'autoriſation convenable, en ſa qualité de ſyndic de tous les Chrétiens de la Terre-Sainte. Mais il y avoit des ambaſſadeurs du Roi d'Angleterre auſſi bien que de celui de France, de quelques autres ſouverains, & de l'Empereur Frédéric lui-même. Raimond VII, dernier comte de la branche maſculine de Toulouſe, y parut en perſonne, avec Baudouin II Empereur de C. P. toujours errant hors de ſon empire, qui de jour en jour penchoit davantage vers ſa ruine.

Thadée de Sueſſe, chevalier & docteur ès loix, étoit à la tête des ambaſſadeurs de Frédéric. Dès la congrégation préliminaire tenue pour préparer l'ouverture du concile, il fit les offres les plus ſatisfaiſantes afin d'adoucir le Pape, & propoſa pour cautions les Rois de France & d'Angleterre. Innocent IV rejeta toutes les promeſſes avec mépris, comme provenantes d'un prince parjure, en qui l'on ne pouvoit prendre aucune confiance: Thadée fut réduit à un ſilence humiliant.

Dans les ſeſſions publiques, & ſur-tout dans la ſeconde qui ſe tint le 5 de juillet, ce négociateur revenu de ſon premier étonnement & ſe montrant tout à coup intrépide, repouſſa ſi vigoureuſement les imputations faites à ſon maître, qu'il réduiſit à leur tour ſes accuſateurs, au ſilence. Il dit enſuite qu'il avoit des nouvelles certaines que l'Empereur s'étoit mis en route pour venir au concile, & pria inſtamment les Pères de différer la troiſième ſeſſion. On lui accorda un délai de douze jours, dont le dix-ſeptième de juillet fut le terme.

Dans cet intervalle, Frédéric qui étoit en Italie, s'approcha juſqu'à Turin. Mais quand il eut appris ce qui ſe paſſoit; je vois, dit-il avec emportement, que le

Pape ne tend qu'à me couvrir d'opprobre. Ce n'eſt pas la cauſe des évêques arrêtés par mes vaiſſeaux, c'eſt la vengeance qui l'anime pour les Génois ſes parens qui les conduiſoient, & que j'ai traités juſtement en pirates & en ennemis de l'Empire. Il eſt indigne de l'Empereur, de ſe ſoumettre à une aſſemblée d'iniquité, qu'on décore pour ma perte du nom ſacré de concile. Il prit ſur le champ la réſolution de ne pas pouſſer plus loin, & de n'envoyer perſonne en ſon nom. Ce diſcours injurieux qu'on apprit bientôt à Lyon, détacha du parti de Frédéric pluſieurs de ceux qui l'avoient favoriſé juſques là.

Ibid. p. 639.

Le concile s'étant aſſemblé pour la troiſième ſeſſion au jour marqué, le Pape, avec l'approbation des Pères, fit publier pour la procédure judiciaire une multitude de réglemens, uniquement propres aujourd'hui à faire connoître l'eſprit de chicane qui regnoit alors parmi les eccléſiaſtiques. Il publia auſſi pluſieurs conſtitutions, qui ſe trouvent dans le ſexte des Décrétales. Il fit enſuite quelques décrets pour le ſecours de l'Empire de C. P. pour celui de la Terre-Sainte, & pour arrêter les ravages des Tartares en Hongrie, en Ruſſie & en Pologne. En-

fin, il se mit en devoir de prononcer contre l'Empereur. Thadée de Suesse se leva aussi-tôt, & dit qu'il en appeloit au Pape futur & à un concile œcuménique. Le Pape lui répondit avec cette douceur froide qui accompagne d'ordinaire la rigueur décidée, que le concile où il se trouvoit étoit général, puisque toutes les puissances ecclésiastiques & même séculières y avoient été invitées, que les sujets de Frédéric qu'il nomma Empereur & dont il parla toujours respectueusement, n'y manquoient que parce que ce Prince les avoit empêchés de s'y rendre: c'est pourquoi, conclut-il, je n'admets point votre appel. Incontinent après, il prononça la sentence de déposition contre l'Empereur, puis il la fit lire dans le concile.

P. 640, &c. On y rapporte d'abord les soins & les mouvemens qu'Innocent, dès le commencement de son pontificat, s'étoit donnés pour procurer la paix, les promesses de l'Empereur faites avec serment, & les parjures par lesquels elles avoient été violées sans pudeur. A ce premier crime, on ajoute les accusations de sacrilège, d'hérésie & de félonie, qu'on prouve par la prise des prélats convoqués au concile de Rome sous le pontificat précédent,

par les mépris de censures, par les alliances avec les Grecs schismatiques & les Sarasins Infidèles, par le déni du tribut pour la Sicile fief de l'Eglise Romaine, & par la guerre ouverte contre cette Eglise. Sur tous ces excès & plusieurs autres, reprend le Pape, après en avoir mûrement délibéré avec nos frères & le concile, en vertu du pouvoir de lier & de délier que nous a donné J. C. en la personne de Saint Pierre, nous dénonçons le Prince susdit, privé de tout honneur & de toute dignité, & nous l'en privons par cette sentence : nous absolvons pour toujours de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, nous défendons absolument que personne désormais lui obéisse, comme à son Empereur ou à son Roi, & nous voulons que quiconque à l'avenir lui donnera aide ou conseil en cette qualité, soit excommunié par le seul fait. Ceux que regarde l'élection de l'Empereur, lui éliront librement un successeur à l'Empire : quant au royaume de Sicile, nous y pourvoirons nous-mêmes, avec le conseil de nos frères.

On sait que la Sicile relevoit réellement de l'Eglise Romaine, & que les Papes prétendoient avoir des droits tout particuliers sur l'Empire. Ainsi la déposition

de Frédéric ne tiroit point à conſéquence pour les autres ſouverains. L'entrepriſe d'Innocent IV, ſous ce point de vue, perd quelque choſe de ſon aſpect odieux, ſans devenir plus excuſable au fond, ni plus légitime. Auſſi faut-il bien diſtinguer entre les décrets du concile, & la ſentence du Pape contre les droits temporels de l'Empereur. On ne trouve nulle part que ce jugement ait été rendu avec l'approbation du concile, qui eſt néanmoins exprimé formellement pour tous les autres décrets.

Matt.Par. p. 593. Après avoir déclaré l'Empire vacant, Innocent écrivit aux électeurs; ſavoir les ducs d'Autriche, de Bavière, de Saxe, de Brabant & les archevêques de Cologne, de Mayence, de Saltzbourg, pour les preſſer de faire l'élection: mais ces princes, & ſur-tout le Duc d'Autriche allié de Frédéric, frémirent à la première perſpective des périls où ils alloient s'engager. Frédéric, de ſon côté, n'étoit pas d'humeur à ſe laiſſer ainſi ravir la couronne. Quand il eut appris la nouvelle de ſa dépoſition; qu'on m'apporte mes caſſettes, dit-il en lançant de travers des regards terribles: & quand on les eut ouvertes; qu'on voye, ajouta-t-il, ſi mes couronnes ſont perdues.

Il mit la plus brillante sur sa tête, & avec des yeux étincelans & d'une voix effrayante, il dit : Me voici encore ceint du diadême ; le Pape ni son conseil n'en dépouilleront pas mon front, qu'il n'y ait auparavant bien du sang répandu. Eh quoi ! un homme du commun, dans son insolence, auroit il la satisfaction de me réduire au néant, moi qui n'ai point d'égal parmi les princes ?

Il prit des mesures promptes & les plus efficaces, pour se mettre en état de défense. Afin de se rendre favorables les souverains, il les prévint par ses lettres, & s'efforca de les intéresser par leur propre sort. Que ne devez vous pas craindre, chacun en particulier, leur dit-il, si l'on attente à ma couronne, moi qui tiens l'Empire & tant de grands royaumes, de la main seule de Dieu ? Je ne suis pas le premier contre qui le clergé a fait de pareils abus de sa puissance, & vraisemblablement je ne serai pas le dernier. Ils ont autrefois soumis les princes ; mais par leurs vertus, & non par les armes. Ils conversoient avec les anges, ils guérissoient miraculeusement les malades, ils ressuscitoient les morts. Aujourd'hui, outre leur ambition séditieuse, combien d'infamies dans leurs mœurs,

Petr. Vin. l. 1. ep. 2.

que la pudeur ne permet pas de dévoiler. Mais c'est nous-mêmes qui sommes les fauteurs de ces désordres. L'opulence dont nous souffrons qu'ils s'engraissent à la ruine de nos Etats, est la source de cet orgueil insensé. C'est une œuvre de zèle, que d'ôter cet aliment à leurs vices : vous devez tous y travailler avec moi.

Ibid. ep. 3 L'Empereur écrivit en particulier au Roi S. Louis, & en traitant avec un prince si religieux, il s'attacha sur-tout à faire sentir que le Vicaire de J. C. étoit sorti des bornes de sa puissance. Quant aux peines spirituelles, dit-il, quant aux pénitences que méritent nos péchés, nous les recevons avec respect, nous les observons fidélement, soit de la part du Pape que nous reconnoissons pour notre père & notre maître en J. C. soit qu'elles nous soient imposées par le dernier des prêtres. Mais il condamne, pour crime de lèze-majesté, l'Empereur Romain. Il soumet à la loi celui que sa dignité affranchit de toutes les loix humaines, celui que Dieu seul peut punir en ce monde, & qui n'y voit au dessus de lui aucune puissance coactive. Quoique suivant la foi catholique nous reconnoissions que J. C. a donné à son vi-

caire la plénitude de puissance en matière spirituelle, on ne trouve cependant aucune loi divine ni ecclésiastique, qui lui accorde le pouvoir de transférer l'Empire à son gré, de juger les Rois & les princes pour le temporel, & de les punir par la privation de leurs Etats. Il est vrai que par le droit & la coutume il lui appartient de nous sacrer; mais il ne lui appartient pas plus pour cela de nous déposer, qu'aux prélats des autres royaumes, d'en destituer les souverains qu'ils ont pareillement droit de sacrer.

Peu de temps après cette lettre, l'Empereur fort inquiet malgré toute sa sécurité apparente & sa bonne contenance, envoya Pierre des Vignes & un clerc, nommé Gautier d'Ocre, en ambassade vers le S. Roi. Il lui représentoit de nouveau les suites pernicieuses des prétentions du Pape sur le temporel des princes, s'en rapportoit de son différent avec ce Pontife au jugement des pairs du Roi de France, & s'offroit à donner à l'Eglise telle satisfaction qu'ils jugeroient convenable. Comme Frédéric connoissoit toute l'ardeur du Monarque François pour la délivrance de la Terre-Sainte, il lui offroit encore son secours pour la croisade, en cas même que son

accommodement avec le Pape ne réussît pas. En conséquence de ces sollicitations, le Roi fit deux voyages exprès à Cluny où étoit le Pape, & n'omit rien pour le fléchir. Innocent opposa inflexiblement à toutes les instances & à toutes les promesses, les supercheries prétendues & tous les excès si souvent reprochés à Frédéric. Oubliez le passé, lui dit le S. Roi, recevez le pécheur qui s'humilie, & montrez-vous le vicaire du bon pasteur, en imitant sa clémence. Le Pape se redressant, dit qu'il ne céderoit point ; & le Roi, selon les termes de Matthieu Paris, se retira indigné.

Direc. inquis. part. 3. p. 407. t. xj. Conc. p. 688.

Ce fut encore par les ordres de ce Pontife, qu'un concile tenu à Béziers, l'année d'après celui de Lyon, fit pour la recherche des hérétiques le décret de réglement, qui a dirigé la marche des procédures observées depuis dans les tribunaux de l'inquisition. Il est vrai qu'on trouve les mêmes idées, & à peu près les mêmes règles, dans un concile tenu à Narbonne onze ans plutôt. Voici ce qu'il y a de plus remarquable dans les uns & les autres. Dans le district de votre inquisition, disent les Pères en réponse aux inquisiteurs Dominicains, qui les consultoient, vous commencerez par

exposer votre commission devant le peuple & le clergé rassemblés. Vous ordonnerez ensuite à tous ceux qui se sentent coupables d'hérésie, ou qui connoissent d'autres hérétiques, de comparoître en votre présence, pour déclarer la vérité sous le terme fixe qu'on nomme temps de grace. Ceux qui obéiront, ne seront condamnés, ni à la mort, ni à la prison perpétuelle, ni à l'exil, ni à la confiscation de leurs biens. On prendra sous serment leurs confessions & leurs dépositions, qui demeureront enregistrées juridiquement ; & l'on fera faire abjuration à ceux qui voudront rentrer dans l'Eglise, avec promesse de dénoncer & de poursuivre les hérétiques. Pour ceux qui ne seront pas présentés dans le temps prescrit, vous les citerez nommément ; & après leur avoir exposé les faits dont ils ont été trouvés coupables, & leur avoir accordé la liberté de se défendre, avec les délais compétens ; si leurs défenses ne sont pas recevables, & qu'ils ne confessent pas leurs fautes, vous les condamnerez sans miséricorde, quand même ils se soumettroient pour lors aux ordres de l'Eglise. Quant aux sectaires les plus coupables, qu'on nomme Parfaits ou Vêtus, s'ils demeurent opiniâtres, vous les con-

damnerez en préſence du juge ſéculier, puis vous les lui abandonnerez. Vous traiterez de même, & les rebelles qui refuſent d'entrer en priſon, ou d'accomplir quelque autre pénitence, & ceux qui ſeront retombés après leur abjuration. Celui qui s'obſtine à nier après avoir été convaincu juridiquement, ſera traité comme hérétique, quoi qu'il faſſe d'ailleurs, pour montrer qu'il eſt converti.

Innocent IV entreprit encore ſur les droits de la couronne de Portugal. Les prélats & les ſeigneurs de ce royaume, excités par Alfonſe comte de Boulogne, frère & héritier préſomptif du Roi Sanche II qui n'avoit point d'enfans, ſe plaignirent au Souverain Pontife, du mauvais gouvernement de ce Prince, engourdi dans la molleſſe après avoir commencé
III. ep. cur. 29. R. n. 68. ſon regne avec gloire. Alfonſe alla trouver lui-même le Pape à Lyon, & négocia ſi bien, qu'après le concile il obtint une bulle adreſſée aux barons & à tous les peuples du Portugal dont elle l'établiſſoit régent, comme d'un royaume tributaire de l'Egliſe Romaine. Alfonſe partit auſſi-tôt, pour aller prendre poſſeſſion de ce gouvernement: mais quelque mépriſé que fût le Roi Sanche, une partie des grands lui garda fidélité; & il en

arriva, comme on pouvoit bien s'y attendre, une guerre cruelle. Enfin le Comte de Boulogne demeura maître du royaume, & le Roi légitime fut réduit à se bannir lui-même dans les Etats de Castille, où il mourut dépouillé.

Cependant Innocent IV pressoit les princes d'Allemagne d'élire un roi des Romains, & portoit particulièrement Henri, Landgrave de Thuringe. Comme les électeurs répugnoient à une démarche qui fermoit toute voie de conciliation, & que cet honneur périlleux avoit peu d'attrait pour Henri lui-même, le Pape envoya le légat Philippe Fontaine, homme habile & hardi, avec pouvoir de contraindre même par des peines temporelles les seigneurs laïcs à obéir au Roi qui seroit élu. Il écrivit aussi aux Frères Prêcheurs & aux Frères Mineurs, afin de les engager à se servir de l'ascendant que leur vertu & leur réputation leur donnoient sur l'esprit des peuples, pour attirer les Allemands, même par des concessions d'indulgences, à l'obéissance du roi dès qu'il seroit élu. Tant de batteries, d'un genre si extraordinaire, produisirent enfin leur effet. Le jour de l'ascension, dix-septième de mai de l'an 1246, l'élection se fit au gré du Pape, près de Wirs-

L. III. ep. 4. ap. Rain. 1246. n. 2, 36, 7.

bourg, par les archevêques de Mayence & de Cologne, & par quelques ſeigneurs laïcs. L'Archevêque de Mayence prêcha auſſi tôt la croiſade contre les Infidèles, entre leſquels il comprenoit Frédéric : mais il paroît que cette miſſion fit peu d'effet parmi les laïcs; puiſqu'on nomma Henri, le Roi des prêtres. Le Pape Innocent ſouleva de même la Sicile contre Frédéric ſon ſouverain.

Matt. Par. p. 633, &c. Ce Prince ne demeuroit point oiſif. Tandis qu'il agiſſoit en Italie, ſon fils Conrad marcha à Francfort contre le Roi Henri, qui y avoit convoqué une diète environ deux mois après ſon élection. Conrad fut d'abord mis en fuite, & laiſſa quelques priſonniers de conſidération : mais ayant raſſemblé des troupes plus nombreuſes; comme on ſe préparoit au couronnement de Henri que le Pape devoit faire avec une grande ſolemnité, il reparut avec intrépidité, livra un combat ſanglant, où la victoire, après avoir quelque temps balancé, ſe déclara pour le parti de la fidélité & de la piété filiale. Le nouveau Roi réduit à s'enfuir, prit tant de chagrin de cette humiliation, qu'il en mourut pendant le carême de l'année ſuivante.

Le Pape Innocent ne fut guère moins

affecté d'un si soudain revers : mais il avoit une ame plus forte, & il ne parut attentif qu'à le réparer. Pour animer tout le monde chrétien contre l'Empereur & son fils, il fit partir tout à la fois quatre légats, l'un pour l'Italie, le second pour l'Allemagne, un autre pour l'Espagne, & le quatrième pour les extrémités de l'Europe les plus septentrionales ou la Norwège. En Angleterre, pour éviter des formalités & des lenteurs embarrassantes, il commit des Frères Mineurs & des Frères Prêcheurs, qui remplaçoient les légats avec avantage. Outre les censures ecclésiastiques, prodiguées contre tous ceux qui conservoient quelque fidélité à Frédéric, ou qui avoient seulement quelque communication avec ses partisans; on alla jusqu'à les déclarer incapables de rendre témoignage en justice, & à ôter pour eux le droit d'asyle aux Eglises.

Ces violentes poursuites en pousserent quelques-uns au désespoir, & aux plus énormes attentats. Un chevalier sujet de l'Empereur se trouvant à Lyon, Gautier d'Ocre, l'un des envoyés de ce Prince, lui persuada de tuer le Pape, qui n'échappa que par la révélation de l'un des conjurés, tombé subitement malade, & à qui la crainte des jugemens de Dieu

fit tout découvrir. Ce péril n'étoit pas évité qu'on surprit deux nobles Italiens qui se préparoient au même forfait, & qui assurerent qu'environ quarante autres chevaliers, d'une audace à toute épreuve, avoient pareillement conjuré la mort du Pape. Dans la même année 1247, l'Empereur exerça rigoureusement sa vengeance en Italie contre les partisans du Pape. Ceux-ci s'étant rendus maîtres de la ville de Parme, il y vint mettre le siège; & pour montrer sa détermination à ne point lâcher prise, il fit de son camp une sorte de ville, qu'il nomma Victoire. Il se tenoit si assuré de réduire la place, & se montra résolu à une si terrible vengeance, qu'il refusa de recevoir les assiégés à discrétion.

Pendant ce temps-là, le légat du Pape en Allemagne, cardinal du titre de S. George au voile d'or, usoit de tous ses pouvoirs pour faire donner un successeur au Roi Henri, & un rival formidable à Frédéric. Enfin, il forma près de Cologne un concile des prélats qu'il put ramasser; & le troisième jour d'octobre, Guillaume frère du comte de Hollande fut élu roi des Romains par quelques seigneurs unis

Ep. ap. Rain. n. 5, &c. aux évêques. Ce jeune Prince d'environ vingt ans, avoit pour lui le duc de Bra-

bant son oncle, les comtes de Gueldres & de Loz, l'archevêque & la ville de Cologne, les archevêques de Mayence & & de Brême avec leurs suffragans, sans compter les évêques de Wirsbourg, de Strasbourg & de Spire. Cependant Frédéric étoit toujours reconnu pour Empereur par les seigneurs les plus puissans de l'Allemagne; savoir les ducs de Saxe & de Bavière, le marquis de Misnie, les grands de la Stirie & de l'Autriche, de concert avec l'archevêque de Magdebourg, & les évêques de Passau & de Frisingue.

Le légat d'Innocent en Norwège étoit le Cardinal Guillaume, évêque de Sabine. Outre la commission d'animer les royaumes du Nord contre l'Empereur, & d'en tirer de l'argent pour lui faire la guerre; il étoit chargé de réhabiliter pour le trône Haquin, fils illégitime du dernier roi de Norwège. Dans une lettre d'Innocent à ce Prince, on trouve que le Pape usant de la plénitude de son pouvoir, lui accorda dispense, à l'effet d'être élevé à la dignité royale, & de la transmettre à ses enfans légitimes, nonobstant le vice de sa propre naissance. Haquin laissa lever sur son royaume, pour les vues du Pape, des subventions qui monterent à quinze

IV. ep. 189. Rain 1246. n. 34.

mille cinq cens marcs de ſterlings : mais il n'entendit point à s'engager dans la guerre qu'on faiſoit à l'Empereur. Des ſoucis plus religieux occupoient ce vertueux Roi, que Matthieu Paris donne pour un homme ſage, modeſte & bien lettré. C'étoit aux ennemis du nom Chrétien, ſuivant la dévotion du temps, qu'il méditoit de faire la guerre ; & déjà il s'étoit croiſé.

S. Louis ayant appris le deſſein du Roi de Norwège, conçut la penſée de faire avec lui le voyage de la Terre-Sainte, & de lui laiſſer tout le gouvernement de ſa flotte, comme à un prince univerſellement révéré & fort expérimenté ſur mer. A ce ſujet, il lui écrivit une lettre pleine d'affection & d'honnêteté ; & pour faciliter la négociation, il choiſit l'hiſtorien Matthieu Paris, qui au talent d'écrire joignoit des qualités juſtement eſtimées des deux Rois. Ce Bénédictin Anglois, du monaſtère de S. Alban, profond dans les mathématiques & la théologie auſſi bien que dans l'hiſtoire de ſon ſiècle, la meilleure que nous avons, bon poète & bon orateur pour le temps, verſé juſques dans la peinture & l'architecture, étoit encore renommé pour ſon habileté dans les affaires, pour ſa probité, pour ſa piété, pour

la régularité qu'il fit refleurir dans plusieurs monastères : plus digne encore d'estime & de confiance, si l'amour trop ardent du bien, & l'âpreté de mœurs que l'on contracte quelquefois dans la solitude, ne lui eussent donné du goût pour l'amertume de la censure & toutes les licences de la satire. Le Roi Haquin ayant lu en présence de Paris la lettre de Saint Louis, y fit cette réponse : Je rends beaucoup de graces à ce pieux Roi : mais je connois un peu le caractère du François. Il est léger & tranchant ; & le naturel brusque du Norwégien n'est pas endurant. Ils pourroient prendre querèle ensemble, & nous en souffririons, l'un & l'autre, des maux irréparables. Il demanda seulement la liberté d'aborder, en cas de besoin, dans les ports de France, & d'y prendre des vivres ; ce que S. Louis accorda d'un grand cœur. On ne voit pas cependant que le Roi de Norwège soit parti pour la croisade. L'empire du Comte de Hollande étant tombé par la suite dans le dernier mépris, & le Pape lui voulant donner Haquin pour successeur, ce Prince éclairé dit publiquement : Je veux combattre les ennemis de l'Eglise, & non pas ceux du Pape.

Matt. Par. p. 643.

Id. p. 698

Id. p. 631 Rain. an. 1247. n. 56. Rien ne fut capable d'ébranler la résolution de Louis. Ayant fixé son départ à la S. Jean de l'année 1248, il fit serment de partir, & le fit faire aux autres Croisés, sous peine d'être réputés ennemis publics. Comme la croisade prêchée contre Frédéric nuisoit à celle de la Terre-Sainte, il engagea le Pape à ne pas permettre que l'on commuât les vœux pour le voyage d'outre-mer, pas même en Allemagne. Afin de prévenir les désordres auxquels ces expéditions avoient trop souvent donné lieu, il fit exclure de la protection de l'Eglise les Croisés qui commettroient des vols, des meurtres, des rapts, & d'autres excès pareils. Il ordonna d'informer soigneusement dans tout le royaume, des dommages que les marchands ou tous autres particuliers pouvoient avoir soufferts. Si à la faveur de son nom, on avoit exigé de l'argent ou des vivres, la partie lésée étoit autorisée à former sa plainte; & sur les preuves ordinaires, ou sur le serment, on lui faisoit une entière restitution. Les seigneurs qui devoient accompagner le Roi, suivirent cet heureux exemple; comme nous l'apprend de lui-même le Sire de Joinville, qui, sur le point de son départ, manda ses vassaux, & leur dit: Je m'en vais outre-mer, &

Hist. de S. Louis, p. 22.

j'ignore ſi jamais je reviendrai. C'eſt pourquoi s'il y a quelqu'un à qui j'aye fait tort, qu'il parle avec aſſurance; je veux le ſatisfaire. Joinville s'en remit là-deſſus à l'arbitrage des gens du pays.

Comme le terme du départ de S. Louis approchoit, la Reine Blanche ſa mère, & les ſeigneurs du royaume s'efforçoient de le faire changer de réſolution. On lui repréſenta qu'il avoit fait ſon vœu dans une maladie griève, le cerveau embarraſſé & preſque ſans uſage de la raiſon; qu'il étoit facile, quel que fût ſon engagement, d'en obtenir la diſpenſe, à cauſe des beſoins du royaume, & de la foibleſſe de ſa ſanté, qu'en ſon abſence, la France n'auroit pas ſeulement à craindre, des troubles qui agitoient toute l'Europe à l'occaſion des querèles de l'Empire, mais qu'elle couroit des riſques tout particuliers, de la part des Anglois jaloux & de leur artificieux monarque. La Reine mère prenant enfin le Roi par la bonté de ſon naturel & par ſa piété, lui repréſenta combien la déférence aux volontés d'une mère étoit agréable à Dieu, & lui exagéra le danger de ſuivre ſon propre ſens contre tant de ſages conſeils. Dans toutes ces remontrances, le S. Roi ne vit rien que les appréhenſions trop vives

de la tendresse maternelle. Aussi grand homme d'Etat que grand saint, aussi prudent que pieux, il avoit tout pésé avec maturité: il voyoit que le royaume n'avoit rien à craindre du côté de l'Allemagne, assez occupée de ses divisions intestines, de ses excommunications, de ses guerres ecclésiastiques & civiles. Du côté de l'Angleterre, le caractère irrésolu du Roi Henri III qui ne savoit demeurer ni en paix ni en guerre, pouvoit donner quelque inquiétude: mais comme il n'étoit pas grand guerrier, & que ses entreprises avoient toujours mal réussi, on se rassuroit aisément. Le plus grand danger, & le seul à peu près qu'on pût craindre raisonnablement, c'étoient, dans l'intérieur même du royaume, les factions, les séditions, les mouvemens & les querèles domestiques: mais comme les ducs de Bourgogne & de Bretagne, les comtes de Flandres & de la Marche, & tous les plus puissans seigneurs s'étoient croisés avec Louis, les artisans de la discorde & des soulévemens sortoient du royaume en même temps que le Monarque.

Matt.par. p. 645.

Voyant toutefois qu'on insistoit principalement sur l'invalidité de son vœu, il feignit d'entrer dans les sentimens de ceux qui faisoient valoir ce moyen, arracha

racha la croix de son habit, & la remit à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, qui se montroit des plus empressés à le retenir. La Reine Blanche & tous les assistans témoignerent la joie la plus vive. Mais le Roi prenant un air grave & décidé, dit en fixant l'un après l'autre ceux qui l'environnoient : Vous ne me soupçonnez pas sans doute d'avoir en ce moment l'esprit aliéné, je ne suis plus malade, & je jouis de toute ma raison. Eh bien, je redemande la croix, & je prens Dieu à témoin qu'il n'entrera aucun aliment dans mon corps, qu'on ne me l'ait rendue. A ces mots, toutes les dispositions changerent dans l'assemblée : on s'écria de toute part que la volonté de Dieu n'étoit pas douteuse, & personne n'osa plus s'opposer à la résolution du Roi. Il n'étoit pas en peine de lever des troupes ; déjà il s'en étoit présenté plus qu'on n'en vouloit : la difficulté rouloit sur leur solde & leur subsistance, dans les pays ruinés où on les conduisoit, & où il falloit porter en même temps la plûpart des choses nécessaires à la vie. Mais on connoissoit la sage économie du Roi, sa probité rigide, sa fidélité aux moindres engagemens, & toute la confiance qu'on pouvoit prendre en sa parole. Les ser-

miers de ſes domaines, dès-lors très-conſidérables, lui avancerent une année de revenu; & toutes les grandes villes du royaume ſe taxerent volontairement.

Avant ſon départ, il fit terminer par le Cardinal Eudes de Châteauroux, légat de la croiſade, une affaire commencée depuis long-temps, & qu'il crut importer au bien de la religion. Un ſavant Juif de la Rochelle, converti environ quinze ans auparavant, dénonça quantité d'erreurs & de blaſphêmes, contenus dans un livre que les gens de ſa nation nomment Talmud; c'eſt-à-dire doctrine, & qui eſt le recueil de leurs traditions. Suivant eux, cette doctrine orale avoit été enſeignée à Moïſe par Dieu même, auſſi bien que la loi écrite, & s'étoit conſervée dans leur mémoire, juſqu'à ce que leurs ſages la rédigerent par écrit, de peur qu'elle ne vînt à s'enſevelir dans l'oubli après la ruine de Jéruſalem & la diſperſion de ſes habitans. Cette collection cependant, au moins dans toute ſon étendue beaucoup plus conſidérable que celle de la Bible, ne peut remonter qu'au commencement du ſixième ſiècle. Elle eſt remplie de traits palpables d'ignorance, de rêveries impertinentes, & de contes impies. On y

Ech. Summ. S. Thom. Vind. pag 583.

trouve, entr'autres impiétés, que chaque nuit Dieu se maudit trois fois, pour avoir abandonné son peuple & son temple; qu'aucun Juif en l'autre monde ne sentira pas plus d'un an le feu de l'enfer, ni aucune autre peine; & même que les corps & les ames de tous les méchans y seront réduits en poudre, excepté ceux qui auront usurpé les honneurs divins, & pour qui seuls l'enfer sera éternel. Ces accusations furent vérifiées sur les livres, par des docteurs si versés dans la langue Hébraïque, que les Rabbins eux-mêmes furent réduits à un aveu sans réplique. En conséquence, le légat rendit son jugement; on saisit tout ce qu'on put découvrir de ces livres dans toute la France, & l'on en brûla jusqu'à vingt charretées. Le Pape écrivit aux Rois d'Angleterre, de Castille, d'Aragon, de Navarre & de Portugal, pour les engager à faire dans leurs Etats les mêmes poursuites.

Le douzième de juin 1248, S. Louis alla à S. Denis recevoir l'oriflamme des mains du Légat Eudes de Châteauroux, revint entendre la messe à Notre-Dame, puis, accompagné de plusieurs processions jusqu'à l'abbaye de S. Antoine, il monta à cheval aux acclamations du

Joinv. Chron. S. Dyon. T. 2. Spicil. p. 815.

peuple. Il étoit ſuivi de la Reine Marguerite ſa femme, des comtes d'Artois & d'Anjou ſes frères, du légat & d'un grand nombre de ſeigneurs & d'évêques. Son troiſième frère, Alfonſe comte de Poitiers, demeura dans le royaume juſqu'à l'année ſuivante, pour faire reſpecter les commencemens de la régence dont la Reine Blanche étoit chargée, & déterminer le cours heureux des affaires ſous cette adminiſtration nouvelle. Le Roi paſſa par Lyon, où il vit encore le Pape, lui fit ſa confeſſion, demanda la bénédiction pontificale, & intercéda une dernière fois pour Frédéric, mais toujours inutilement. Quand il approcha d'Avignon, quelques ſeigneurs lui propoſerent d'aſſiéger cette ville qu'ils nommoient le repaire des Manichéens, & qu'ils accuſoient d'avoir empoiſonné le Roi Louis VIII, père du S. Roi. Il répondit qu'il alloit venger, non les injures de ſon père, ni les ſiennes, mais celles de J. C. & continua paiſiblement ſa route juſqu'à Aigues-mortes, où il s'embarqua le vingt-cinquième du mois d'août. La navigation fut heureuſe, & il aborda le dix-ſeptième de ſeptembre à l'iſle de Chypre. Le Roi Henri de Luſignan, à qui le Pape avoit donné le

royaume de Jérusalem, comme vacant par la condamnation de Frédéric, prit la croix, avec presque toute la noblesse & les prélats du pays.

On résolut de porter la guerre en Egypte, dont le sultan étoit maître de la Palestine: mais parce que les vaisseaux de munitions & plusieurs corps de troupes n'étoient pas encore arrivés, on différa l'exécution jusqu'après l'hiver. Pendant cet intervalle, arriverent en Chypre des ambassadeurs Tartares, qui, de la part de leur maître, nommé Ercalthaï, présenterent au S. Roi une lettre écrite en langue Persienne & en caractères Arabes. Après de grands complimens, remplis de toute l'emphase Orientale, on y lisoit ce qui suit: Nous conjurons le Tout-puissant de donner la victoire aux Rois de la Chrétienté sur les ennemis de la croix; & nous prétendons que tous les Chrétiens, en priant pour nous, jouissent de ses faveurs en assurance & en pleine liberté. Tel est le bon plaisir de Kiocaï, Roi de la terre.

T. 7. Spicil. p. 223, &c. Duchesne, p. 348.

Ce Kiocaï étoit Caiouc-can, petit fils & successeur du fameux Genghis-can, fondateur de l'Empire des Tartares Mogols, le plus puissant qui ait jamais existé dans l'univers. Il s'étendoit, au nord de

l'Asie, depuis la Chine jusqu'aux frontières de la Russie & de la Pologne; & au midi, jusqu'aux Etats des Califes, qu'ils conquirent l'an 1258 sur Mostuzem, dont la chute entraîna l'extinction du Califat. Ils pousserent ensuite dans la Syrie & l'Asie-mineure, jusqu'au Bosphore de C. P. Du temps de Genghis-can même, ils avoient pris quelque teinture du Christianisme, dans l'Empire de Thogrul-onk, can des Tartares Kéraïts, prêtre Chrétien de la secte Nestorienne, & fameux dans nos vieilles histoires sous le nom de Prêtre-Jean. Leur jalousie contre la puissance Musulmane les inclinoit puissamment en faveur des Chrétiens, ses ennemis irréconciliables.

Vading. an. 1247. n. 3, &c. Vincent. Spec.Hist. l. 31. Berger. c. 9, &c.

Tant sur ces lueurs d'espérance, que pour arrêter les ravages qu'ils avoient déjà exercés au Nord de l'Europe, le Pape leur envoya l'an 1245 des missionnaires Franciscains, avec des lettres adressées à Caiouc-can. Ces religieux qui avoient à leur tête Frère Jean de Plan-carpin, prirent leur route par la Russie, où ils furent très-bien reçus du Duc Vasilico, qu'ils exhorterent avec succès à se réunir à l'Eglise Romaine. Mais la consommation de cette bonne œuvre, où l'on voulut procéder avec délibération & ma-

turité, n'eut lieu qu'au retour de ces missionnaires. Cependant Vasilico les fit escorter jusqu'à Kiovie, métropole de Russie, de peur des Lithuaniens, aussi féroces & beaucoup plus à craindre que les Tartares. Ils échapperent à ce danger, & le 23 février 1246, ils arriverent à la première garde avancée des Mogols. On les arrêta, on leur demanda d'où ils venoient, & quelle affaire les amenoit chez les vainqueurs du monde. Ils répondirent : Nous sommes des ministres du Pape, le père & le seigneur des Chrétiens : il nous envoie au Roi, aux princes & à toute la nation des Tartares; parce qu'il souhaite que les Tartares & les Chrétiens soient amis entr'eux, & vivent ensemble comme des frères. Il désire de plus que l'illustre nation des Tartares soit aussi grande au Ciel & dans l'éternité, qu'elle l'est sur la terre : mais il s'étonne qu'ils aient fait périr tant de Hongrois, de Moraves, & de Polonois qui sont Chrétiens, & qui ne les avoient point offensés. Et parce que Dieu est fort irrité de ces violences, il les exhorte à s'en repentir, & à s'en abstenir désormais. Il les prie encore de lui faire savoir ce qu'ils prétendent, & ce qu'ils veulent faire à l'avenir.

Les gardes conduisirent aussi-tôt les missionnaires à leur Chef qui se nommoit Corenza; & gardoit le cours du Nieper, du côté de la Russie, avec un corps de soixante mille hommes. Ils en furent reçus avec beaucoup de hauteur, & n'eurent audience qu'à genoux, en présence de cet officier & de tous les grands qu'il avoit rassemblés. Il ne laissa pas de leur donner des chevaux & trois Tartares, pour les conduire en diligence à Batou-can, campé sur le Volga, & le plus puissant des princes Tartares après l'Empereur. Ils se mirent en chemin le 26 de février; & quoiqu'ils allassent très-vite, ils ne purent arriver que le 4 avril, qui étoit le mercredi de la semaine sainte. Ils eurent prodigieusement à souffrir de la route, pendant un carême, où ils n'avoient que du millet pour nourriture, & de la neige fondue pour breuvage. Il y eut encore plus de cérémonies pour l'audience de Batou, que pour celle de Corenza: les lettres du Pape furent traduites en Tartare, & présentées à ce second général, qui les lut avec beaucoup d'attention, puis fit dire aux missionnaires qu'ils iroient à l'Empereur Caiouc.

Tout épuisés qu'ils étoient de jeûnes & de fatigues, ils marcherent avec une

extrême célérité, sous la conduite de deux Tartares; changeant de chevaux quatre ou cinq fois par jour, depuis l'octave de pâque quinzième d'avril, jusqu'au vingt-deuxième de Juillet. Pendant ce long voyage, ils virent une infinité de villes & de forteresses ruinées, d'immenses campagnes sémées de têtes & de membres humains, & souvent de longs tas de cadavres, affreux monumens des victoires & de la barbarie de cette nation.

Il leur fallut attendre un mois, pour avoir audience de Caiouc-can; parce qu'il n'étoit pas élu Empereur, depuis l'année précédente que son père Octaï fils de Genghis-can étoit mort, en le désignant pour son successeur; ce qui ne privoit pas cette nation guerrière, du droit de se choisir un maître, qu'elle se piquoit de ne reconnoître que pour son mérite. Pendant ce long délai, nécessaire pour former l'assemblée générale d'une nation innombrable, Tourakina, mère de Caiouc, avoit été chargée de la régence. Elle étoit assez favorable aux Chrétiens, pour avoir été réputée Chrétienne elle-même, & fille du Prêtre-Jean. Caiouc envoya les Frères Mineurs, auprès de cette Princesse, au lieu où se tenoit l'assemblée générale, & où ils attendirent le

temps de l'élection. D'ailleurs, entre les deux principaux Atabecs ou ministres, l'un, nommé Cadac, étoit Chrétien déjà baptisé; & Chincaï, le second, sans avoir reçu le baptême, ne lui cédoit pas en bienveillance pour les Fidèles: tous deux s'étudioient à leur concilier celle de l'Empereur; ils traitoient avec honneur les évêques & les prêtres, ils marquoient de l'estime pour les peuples Chrétiens, & spécialement pour les Francs.

Caiouc ayant été reconnu Empereur, son intronisation fut fixée au jour de l'assomption de la Sainte Vierge. Une grêle extraordinaire qui survint, la fit différer: mais elle se fit enfin le jour de S. Barthelemi, vingt-quatrième d'août. Il parut en public sur son trône; tout le monde vint fléchir le genou devant lui, excepté les missionnaires, qu'on eut l'attention de n'y point obliger, comme n'étant pas ses sujets. Le nouvel Empereur étoit un homme de quarante à quarante-cinq ans, de taille médiocre, d'un maintien grave & d'un air réfléchi qui justifioit la réputation de prudence & d'habileté dont il jouissoit. Les Chrétiens de sa cour assuroient qu'il devoit embrasser le Christianisme; & déjà il tenoit auprès de lui des ecclésiastiques, les entretenoit à ses

dépens, & avoit devant sa tente d'honneur une chapelle où ils chantoient publiquement l'office, & donnoient le signal pour y assister; ce que les autres chefs des Tartares ne permettoient point. Ce Prince ne regna pas trois ans entiers. Son neveu & son successeur Mangou-can fut encore plus favorable aux Chrétiens, & grand nombre de Tartares embrasserent la foi sous son regne: mais il paroît qu'ils ne furent Chrétiens que de nom & d'appareil, & qu'ils distinguerent à peine la vraie religion des fausses. Dans la suite, ils ne tinrent pas contre la contagion du Mahométisme en Asie. Toutefois ils marquerent long-temps un fond d'affection, ou beaucoup moins d'aversion pour le Christianisme, que les autres nations Musulmanes.

V. Fleuri, t. 17. p. 574. &c.

Pour ce qui est de Caiouc-can, suivant l'ordre réputé divin de Genghis-can fondateur de l'Empire, dans l'assemblée même où il avoit été intronisé, il fit la cérémonie de l'étendard, qui consistoit à lever un grand drapeau du côté de l'Occident, en l'agitant & en menaçant les peuples de ces contrées, de porter le fer & le feu chez eux, si, avec toute la terre, ils ne se soumettoient à lui: mais, soit ménagement, soit politique, il ne

voulut pas que les envoyés du Pape en eussent connoissance. Le jour même où il fut placé sur le trône, il les admit dans le petit nombre de ceux qui furent introduits en sa présence. Il les retint, encore depuis, pendant plus d'un mois; & cette distinction onéreuse les fit beaucoup souffrir de la faim. On leur donnoit, comme aux Tartares qui se rassasient pour quatre jours, des provisions qui ne pouvant se garder, les laissoient les derniers jours sans aliment mangeable Enfin l'Empereur leur donna leur congé, avec des lettres écrites en Arabe pour le Pape. Il proposa même de lui envoyer des Ambassadeurs: ce que les missionnaires ne parurent nullement désirer, craignant beaucoup plus qu'ils n'espéroient, d'une pareille visite. Ils avoient peur que les Tartares, instruits par-là des divisions qui regnoient dans l'Empire Chrétien, n'en devinssent plus hardis à l'attaquer. Ainsi les envoyés du Pape partirent le 13 novembre, avec quelques guides seulement. Ils n'arriverent sur les terres des Chrétiens, qu'au mois de juin 1247.

D'un autre côté, Innocent IV envoya vers le même temps des Frères Prêcheurs aux Mogols qui étoient commandés à l'o-

rient de la Perse par Botothnoi. Ils furent très-mal reçus par ce Barbare superbe, tout subordonné qu'il étoit à Caiouc-can. Sur la simple proposition qu'ils lui firent de se rendre Chrétien, ils faillirent à perdre la vie. Déjà ils étoient condamnés à mort; & ce ne fut que sur la représentation de l'une des femmes du violent Tartare, qu'il révoqua ses ordres, dans la crainte qu'elle lui avoit inspirée d'exciter contre lui toutes les nations Chrétiennes. Car autant les Tartares méprisoient les Sarasins & toutes les nations Infidèles, autant ils craignoient les adorateurs de J. C. On sut depuis, par de nouveaux ambassadeurs Tartares arrivés en Chypre comme S. Louis s'y trouvoit, que Botothnoi, nommé aussi Batou, avoit des Musulmans pour conseillers; si cependant on peut ajouter foi à ces prétendus ambassadeurs du Can Ercalthaï, au nom duquel ils se présenterent, & dont on n'entendit plus parler depuis.

Il se trouva néanmoins auprès de S. Louis, quand il reçut cette ambassade, un frère Prêcheur, nommé André de Longjumeau, qui en connoissoit le chef, appelé David, pour l'avoir vu dans la grande armée des Tartares, où il avoit été de la part du Pape, avec d'autres

Duchesne, p. 347

Dominicains. Le Roi de Chypre & le Comte de Joppé remirent au S. Roi une lettre du connétable d'Arménie, qui leur avoit été adressée, & qui confirmoit la nouvelle de la bonne disposition des Tartares. Le connétable avoit été envoyé lui-même vers leur grand Can ou Empereur, & rapportoit sur leur Christianisme les particularités les plus capables d'intéresser la piété. Il disoit que dans la vaste étendue de leur empire, il y avoit de grandes nations entièrement Chrétiennes; que dans la partie des Indes convertie par l'Apôtre S. Thomas, un Roi Chrétien secouru par les Tartares avoit pris l'ascendant sur tous les Sarasins ses voisins, dont il souffroit beaucoup auparavant; que dans le pays qu'il nomme Tangath, & qui paroît être le royaume du Prêtre-Jean, tous les peuples professoient le Christianisme, & que c'étoit d'eux que les Tartares l'avoient reçu. L'Arménien ajouta qu'il étoit entré lui-même dans leurs églises, & y avoit vu des tableaux de nos saints mystères, en particulier de l'adoration des Rois Mages, qu'il prétend être venus de ce pays à la crêche de Betléhem; que les Tartares avoient eux-mêmes des églises & des cloches pour annoncer les offices,

Spicil. p. 217, &c.

& que quiconque venoit à leurs princes, ſoit Muſulman, ſoit Chrétien, qu'il le voulût ou non, étoit obligé d'aller d'abord à l'égliſe adorer J. C. Il parle de pluſieurs autres chrétientés répandues en Aſie, & des reſtes magnifiques de beaucoup d'égliſes ruinées par les Mahométans, contre leſquels le Can des Tartares prenoit en toute rencontre la défenſe des Fidèles.

Quoiqu'aſſuré de tous ces détails, par un homme du premier rang & témoin oculaire de la plûpart de ces faits, Louis, pour ne rien omettre de toutes les précautions de la prudence, voulut encore interroger les envoyés d'Ercalthaï, en préſence de ſon conſeil & des plus ſages prélats. Toutes leurs réponſes furent conformes à ce récit. Ils y ajoutèrent que le Sultan de Moſul, diſtant de leur patrie de deux journées de chemin ſeulement, étoit fils d'une Chrétienne; qu'il aimoit ſincèrement les Chrétiens, quoiqu'il ne le fût pas encore; qu'il obſervoit leurs fêtes, & ne ſuivoit en rien la loi de Mahomet; & qu'il étoit diſpoſé à embraſſer le Chriſtianiſme, à la première occaſion favorable. Enfin ils avertirent le S. Roi, que les Tartares ſe propoſoient d'aſſiéger l'été prochain le Ca-

life dans Bagdad, & le prierent d'attaquer l'Egypte, afin que ce chef de la religion Musulmane n'en pût tirer aucun secours.

Louis leur donna trois Frères Prêcheurs, pour les accompagner à leur retour; & ils partirent ensemble le 27 janvier de cette année 1249, avec des lettres & des présens, tant pour Ercalthaï, que pour le grand Can des Tartares. Depuis Antioche où ils prirent terre, ils emploieroient un an avant d'arriver au lieu où le Can résidoit. Caiouc étoit mort dans cet intervalle. Son successeur Mangou, dont les Frères Prêcheurs virent encore l'élection, les reçut avec honneur, & témoigna beaucoup aimer les Chrétiens. Saint Louis, sur cette relation, écrivit au Pape que plusieurs Tartares avoient reçu le baptême, & que ces peuples innombrables, pour sortir en foule des ténèbres de l'infidélité, n'attendoient que des apôtres charitables qui leur tendissent la main. Quelques années après, il fit encore partir pour la Tartarie un Frère Mineur, nommé Guillaume de Rubruquis, dont la relation n'ajoute rien d'intéressant aux précédentes. On ne voit pas que les vœux & tous les mou-

Ap. Rain. 1253. n. 49.

vemens du S. Roi aient eu de grandes suites.

Ravi cependant que son dessein sur l'Egypte s'accordât avec celui des Tartares, il partit de Chypre le jour de l'ascension treizième de mai, & arriva le 4 juin à la vue de Damiète. Du plus loin qu'il apperçut la ville; mes amis, dit-il aux seigneurs qui l'environnoient, voici le moment de signaler notre foi & notre courage. Ne craignons rien: tout évènement nous est avantageux. Si nous mourons, nous sommes martyrs; si nous remportons la victoire, le nom François, le nom Chrétien, le Dieu que nous adorons sera glorifié. Ne considérez pas ma personne: je ne suis qu'un homme, dont le Seigneur, quand il lui plaira, éteindra la vie d'un souffle, comme celle de tout autre. C'est la multitude qui forme l'Empire & l'Eglise: mais soyez certains que celui qui dispose de tout, ne m'a pas conduit en vain jusqu'ici. Louis étoit alors dans sa trente-cinquième année, avoit les cheveux blonds, la barbe rase à la manière du temps, le visage naturellement doux & agréable, mais terrible quand il étoit armé, & d'une taille si avantageuse, qu'il paroissoit de toute la tête par-dessus les

Matt. Par. additam. p. 1090.

Joinv. p. 43.

rangs. Il se jette à la mer le sabre à la main, suivi des princes, des chevaliers, de tous les soldats qui se précipitent à l'envi sur ses traces, ayant de l'eau jusqu'aux épaules. Les Infidèles, après avoir décoché leurs traits au hasard, cherchent leur salut dans la fuite. Les Chrétiens prennent terre, l'oriflamme est arboré sur le rivage, toute l'armée pousse des cris de joie & de victoire. Pendant la nuit suivante, les ennemis abandonnerent la ville. Pour comble de bonheur, le comte de Poitiers que le Roi son frère avoit laissé pour quelque temps en France, arriva dans ces conjonctures, avec des troupes toutes fraîches.

Ib.passim. On fit quelque séjour à Damiète, moins pour se reposer que pour laisser passer les inondations du Nil. Ensuite, sur l'avis de quelques seigneurs, & principalement du comte d'Artois, jeune prince aussi impétueux qu'irréprochable dans ses mœurs, & qui s'écria, qui veut tuer le serpent lui doit écraser la tête, on se résolut à l'attaque du Grand-Caire, capitale de toute l'Egypte. On partit pour cela le vingtième de novembre, avec les armées de terre & de mer, fortes de soixante mille hommes. Chemin faisant, on apprit la mort du Soudan Melic-Sa-

leh: mais il laiſſoit des chefs habiles & pleins de valeur, pour conduire la guèrre en attendant le retour de Moadan ſon fils & ſon ſucceſſeur, qui étoit en Syrie. Facardin, chargé du commandement en chef, & ſuivi de troupes exercées depuis cent cinquante ans contre les armées Chrétiennes, ſe mit à côtoyer les François, dont il n'étoit ſéparé que par le bras du Nil qu'on nommoit le fleuve de Tanis. Il y avoit ſur la route de Damiète au Caire, une ville qui portoit le nom, depuis ſi funeſte, de la Maſſoure, & qui étoit ſituée au delà de ce fleuve ou canal. Les Franço[illegible] y étant arrivés quelques jours avant [illegible], travaillerent juſqu'au 8 de février, avec peu d'effet, à faire une chauſſée pour le traverſer. Enfin, un Arabe Bédouin leur ayant enſeigné un gué, ils allerent ſurprendre Facardin dans ſon camp, lui tuerent beaucoup de monde; & il fut lui même du nombre des morts.

Le comte d'Artois, avec ſon impétuoſité ordinaire, voulut ſur le champ s'emparer de la Maſſoure, dont il vit les portes ouvertes. Le Maître du Temple que le Roi avoit mis à l'avant-garde, avec charge de modérer l'ardeur du comte, repréſenta qu'il y avoit tout à craindre

que ce ne fût un piège tendu à une poignée de gens, qui bientôt se verroient accablés par la multitude. Robert ne répond que par des reproches outrageans, & vole à la poursuite des fuyards. Les chevaliers craignirent de paroître arrêtés par la peur : François & Sarasins, tous entrent pêle-mêle dans la place. Mais les Infidèles s'appercevant du petit nombre des Chrétiens, & se voyant secondés par les habitans qui du haut des maisons accabloient l'ennemi de fleches, firent la plus vigoureuse résistance. Bénocdard, chef non moins intelligent que Facardin auquel il avoit succédé, & qui s'éleva par la suite jusqu'à la dignité de soudan, envoya un gros corps de troupes à la rencontre du Roi, pour l'empêcher de gagner le comte son frère. Avec le reste de ses forces, il enveloppa le malheureux comte, qui, après des prodiges de valeur, tomba sur un monceau d'Infidèles dont il s'étoit fait un rempart. Le comte de Sarisbéri, le comte de Couci, plus de trois cens chevaliers de leur suite, & deux cens du Temple ou de l'Hôpital périrent en cette rencontre. Ils vendirent si chérement leur vie, que leur perte, si elle eût été réparable, eût équivalu à une victoire.

Mais les victoires même ruinoient les Croiſés. Ils diſſiperent le corps des troupes oppoſé au Roi, qui perſonnellement ſe ſignala par des coups de force & de bravoure à peine croyables. Lui ſeul abbattit à ſes pieds ſix Saraſins déterminés, qui s'étoient concertés pour le prendre. La nuit ſépara les combattans, & fit abandonner le champ de bataille aux François, ou plutôt le théatre affreux de la mort & du carnage. Le lendemain, nouvelle attaque, nouveaux prodiges de valeur; même conſtance & même triomphe de la part des François: c'eſt-à-dire qu'en ſe couvrant de gloire, ils anéantiſſoient leur armée. La difficulté de ſe procurer des vivres, dans un pays coupé par un grand fleuve & par des canaux ſans nombre, au milieu d'une multitude immenſe d'ennemis, les nouveaux efforts de ceux-ci animés par l'arrivée du Soudan Moadan, l'infection des cadavres qui bouchoient les canaux & s'accumulerent en divers endroits de l'un à l'autre bord, les maladies peſtilencielles qui en furent la ſuite, réduiſirent bientôt l'armée Chrétienne à l'état le plus déplorable. On en vint aux négociations, qui traînerent en longueur & donnerent à la contagion le temps de ruiner l'armée. On prit enfin

la résolution tardive de regagner Damiète.

Comme on étoit en marche, le cinquième d'avril, les Infidèles vinrent à la charge, avec toutes leurs forces réunies, qui ne laisserent pas de trouver une grande résistance, nonobstant le petit nombre de François en état de combattre. Le Roi, malade lui-même, & si foible qu'il pouvoit à peine donner les ordres, permit de renouer la négociation : mais le malentendu d'un héraut fit prendre son propos, pour un ordre de mettre bas les armes. En un moment, il se vit environné de Barbares, qui se saisirent de sa personne, & de ses deux frères les comtes de Poitiers & d'Anjou. Le légat se sauva par le Nil à Damiète, où il porta ces tristes nouvelles à la Reine. Le Roi fut conduit & emprisonné à la Massoure, où toutefois le Soudan qui le sut réduit à l'extrémité par la fièvre & la dyssenterie, lui envoya des medecins qui le guérirent en quatre jours. Les Sarasins, de leur côté, lui porterent, comme le plus agréable présent, son bréviaire & son missel qu'ils avoient pris avec le reste du butin. Pendant sa détention, il ne manqua point de réciter l'office chaque jour aux heures ordinaires, & s'acquitta

de tous les devoirs de la religion, en présence des Infidèles que confondoit sa piété. Ils ne se lassoient pas d'admirer ses vertus & sa grandeur d'ame, sa patience à souffrir les incommodités d'une prison rigoureuse qui dura un mois entier, son égalité d'ame & sa fermeté à rejeter les propositions qu'il ne jugeoit pas raisonnables. Nous te tenons captif, lui disoient-ils; & tu nous traites, comme si nous étions nous-mêmes dans tes fers. Les émirs se regardant les uns les autres, disoient que c'étoit le plus fier Chrétien qu'ils eussent jamais vu.

Le Soudan lui ayant fait demander avec menace, de lui rendre, outre Damiète, toutes les places qui restoient aux Chrétiens dans la Palestine; il consentit pour Damiète, qui n'étoit pas en état de se défendre: mais quant aux places de la Terre-Sainte, il répondit qu'elles ne lui appartenoient pas, & que cet article ne le regardoit point. On le menaça des bernicles; c'est-à-dire de lui écraser tous les os entre deux pièces de bois. Il repartit froidement qu'il étoit leur prisonnier, & qu'ils pouvoient faire de lui ce qu'ils voudroient. Le voyant inaccessible à la crainte, le Soudan, tant pour la rançon que pour les frais de la

guerre, lui fit demander la restitution de Damiète, & un million de besans d'or, valant alors cinq cent mille livres monnoie de France, & qui vaudroient aujourd'hui plus de sept millions. J'accorde volontiers, répondit-il, les cinq cent mille livres pour mes sujets: mais il est indigne de ma personne, d'être mise à prix d'argent; je rendrai, pour elle, la ville de Damiète. Le Sultan ayant reçu cette réponse, s'écria plein d'admiration: Par ma loi, le François est aussi grand dans les fers, que les armes à la main. Je lui remets cent mille livres; il n'en paiera que quatre cent mille. Le traité fut conclu à ces conditions, & à charge encore de rendre les prisonniers faits en Egypte depuis l'arrivée des François, & dans le royaume de Jérusalem depuis la trève avec l'Empereur Frédéric. Mais le Soudan devoit pareillement délivrer tous les Chrétiens pris depuis cette époque, avec Louis & tous les Fidèles arrêtés depuis sa descente en Egypte. On leur conservoit encore tous les meubles qu'ils avoient laissés à Damiète, & l'on donnoit sûreté & liberté, soit aux malades, soit à ceux qui resteroient pour leurs affaires. De plus, les Chrétiens de Palestine gardoient toutes les terres, qu'ils y possédoient à l'arrivée de Louis.

Le Soudan marcha auſſi-tôt après vers Damiète, pour en prendre poſſeſſion. Sur la route, il fut aſſaſſiné par ſes émirs, mécontens de ce qu'il n'avoit pas pris leurs conſeils pour ce traité. En lui finit la race du grand Saladin, qui regnoit depuis quatre-vingt-deux ans. Alors commença la dynaſtie des Mammelucs, eſclaves Turcs achetés des Tartares, & pouſſés dans les emplois militaires par les ſoudans qui s'étoient figuré que ces ſujets ſans aïeux & ſans patrie s'attacheroient uniquement à leur ſouverain. Le Général Bondocdar étoit à leur tête: mais Azeddin fut le premier de leurs ſultans. Le S. Roi eut tout à ſouffrir de leur brutalité, & ſe vit vingt fois au moment d'en être la victime. Un des émirs, les mains & l'épée encore fumantes du ſang de ſon maître, l'aborda & lui dit: Que me donneras-tu, pour avoir tué ton ennemi, qui t'eût fait mourir, s'il eût vécu? Louis détourna la tête avec indignation, ſans lui rien répondre. Ce furieux levant le fer, & prêt à frapper; fais-moi chevalier, dit-il, ou je te tue. Le Roi répondit ſans s'émouvoir, que jamais il ne feroit chevalier, un Infidèle. Cette fermeté d'ame déſarma tous ces forcenés. Ils baiſſerent les yeux & la

Joinv. de Can. p. 73

tête; & les mains croisées sur la poitrine, ils saluerent le Roi à leur manière, & lui dirent avec respect: Ne craignez rien, Seigneur, vous êtes en sûreté. Ils mirent même en délibération de le faire soudan: la résolution ne fut arrêtée que par les plus politiques d'entr'eux, qui penserent avoir tout à craindre pour leur religion, d'un prince aussi pieux que Louis. Il s'éleva cependant un débat fort vif sur la forme du serment qu'on emploieroit à la confirmation du traité. Ces Infidèles ayant fait contre eux-mêmes leurs imprécations ordinaires en cas qu'ils y contrevinssent, exigeoient que le S. Roi jurât en des termes aussi peu mesurés par rapport à la vraie religion. A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que des paroles si exécrables sortent jamais de ma bouche! Aux menaces les plus terribles qu'ils purent lui faire, il ne répondit autre chose, sinon qu'ils feroient de son corps tout ce qu'il leur plairoit, mais qu'ils ne pouvoient rien sur son ame qui étoit à Dieu. Joinville ajoute néanmoins, qu'il ignore si le serment fut fait tel que l'exigeoient les émirs. Les Prélats les plus éclairés avoient assuré le Roi, qu'ayant intention d'accomplir ses promesses, il pouvoit sans scrupule les énoncer dans les termes que l'on désiroit. Quand il fut question de

délivrer aux Infidèles l'argent qu'on leur avoit promis, ils se mécompterent de dix mille livres. Quelques seigneurs rapporterent cette méprise au Roi, comme une chose dont on devoit s'applaudir, ou du moins dont il n'y avoit qu'à plaisanter. Il la prit bien différemment, & voulut qu'on leur reportât cette somme.

Ils ne furent pas à beaucoup près si fidèles à leurs propres engagemens. A Damiète, ils égorgerent tous les malades Chrétiens, brûlerent ou enleverent tous leurs effets, ne rendirent que quatre cens prisonniers sur plus de douze mille, s'efforcerent le poignard à la main d'en faire apostasier plusieurs, & firent une multitude de martyrs. La mauvaise foi de ces Infidèles empêcha Louis de repasser en France, aussi-tôt qu'il l'avoit résolu. Afin de racheter au moins ce qu'il pouvoit de captifs, & de préserver les affaires de la Terre-Sainte d'une ruine entière, il se contenta de renvoyer ses deux frères pour la consolation de la Reine mère & du royaume, & se rendit à Ptolémaïde. Les Musulmans d'Egypte lui renvoyerent alors plusieurs troupes nouvelles de prisonniers. Il en délivra de son argent un bien plus grand nombre, & jusquà six ou sept cens à la fois. Il n'eut point de repos, Joinv. p. 88. Duc. p. 404, &c.

qu'il n'eût retiré d'Egypte tous les captifs faits depuis vingt ans. En Palestine, il fit réparer & mettre en état de défense toutes les places qui restoient aux Chrétiens dans cette province ; savoir Ptolémaïde, le château d'Hiffe, Césarée, Joppé, Sidon, & le tout à ses dépens. Mais avant que cette dernière ville fût à l'abri des insultes, les Sarasins du voisinage vinrent tomber sur les Fidèles, & en tuerent environ trois mille qui resterent trois ou quatre jours sans sépulture. Le S. Roi y accourut pour leur rendre honneur, comme à des martyrs, dont il témoigna plusieurs fois envier le sort. Il travailla de ses propres mains, étant à jeun par respect, à ramasser ces corps, & à les mettre dans des sacs pour les transporter. Pendant cinq jours qu'il fallut revenir à un travail si rebutant, il ne témoigna point le moindre dégoût ; il paroissoit insensible à l'infection que les valets & les pauvres, attirés à force d'argent, ne supportoient qu'avec une répugnance extrême.

Joinv. pag. 108.

A Ptolémaïde, il reçut des Ambassadeurs du Prince des Bathéniens ou Assassins, établi dans les montagnes des confins de la Perse, & nommé vulgairement le Vieux de la Montagne. Dès

l'année 1236, fur le premier bruit que le S. Roi s'étoit croifé, ce defpote abfolu, l'effroi de toutes les têtes couronnées qu'il faifoit trembler jufques fur leur trône, avoit envoyé en France deux de fes aveugles émiffaires, afin de le poignarder au milieu de fa cour. Bientôt après, mieux inftruit des reffources du royaume & des grandes qualités du Monarque, il avoit dépêché deux nouveaux efclaves, pour l'avertir de fe tenir en garde contre les premiers. Ceux qui vinrent à Ptolémaïde, commencerent par demander fièrement à Louis, s'il connoiffoit leur maître. J'ai quelque fouvenir, dit-i avec un air d'indifférence, d'en avoir ouï parler. Nous ne comprenons pas, reprirent-ils, comment vous ne lui avez point encore envoyé de préfens, à l'exemple de l'Empereur d'Allemagne & de tous les fouverains, dont la vie eft en fon pouvoir. Il vous avertit de ne pas différer davantage. Le Roi tourna le dos à ces miniftres infolens, & leur fit dire que, fans les égards qu'on avoit uniquement pour leur caractère d'ambaffadeurs, on les jeteroit dans la mer; qu'ils euffent à fe retirer au plutôt, mais que fous quinze jours, ils revinffent eux-mêmes faire fatisfaction, au nom

Id. p. 58. Duch. t. 5 p. 332. Nang. chr. an. 1236.

La chef l. iv. n. 20.

Joinv. pag. 86

de leur maître. Cette magnanimité sans exemple déconcerta l'audace du Vieux de la Montagne. Avant la fin de la quinzaine, on vit reparoître ses députés en posture de supplians, & chargés de présens qu'il envoyoit lui-même, entr'autres, d'une chemise & d'un anneau d'or, en signe de l'étroite union qu'il désiroit de contracter avec le Roi. On les renvoya, avec les dons que le Roi fit alors à leur maître en tuniques d'écarlate & en vaisselle d'argent. Louis ne respirant en tout que l'avantage de la religion, lui vouloit gagner ce Mahométan formidable, vers lequel il députa un religieux, nommé Ives le Breton, pour la lui faire connoître : mais les yeux de ce vieux scélérat refuserent de s'ouvrir à une lumière si pure. Peu de temps après, ce repaire odieux d'assassins fut détruit par le grand Can Mangou.

De Césarée que S. Louis fortifioit, il écrivit à la Reine sa mère, à ses frères & à ses sujets, pour leur demander un secours non seulement d'hommes & d'argent, mais de vivres & de provisions; tant les ravages perpétuels de la Palestine avoient épuisé cette malheureuse province. A la réception de ces lettres, Blanche assembla toute la noblesse du

royaume, qui se plaignit amérement de la guerre que le Pape, sans égard aux intérêts des Chrétiens du Levant, excitoit de nouveau dans le sein de la Chrétienté. L'Empereur Frédéric étoit mort, le 13 décembre 1250, dans la Pouille où le désordre de ses affaires l'avoit contraint de se réfugier, & d'attirer de Barbarie dix-sept compagnies de Sarasins. Il y chargea les peuples de l'imposition la plus exorbitante qu'on n'eût encore vue, & ordonna de la payer dans un temps fixe & fort court, sous peine des galères. Après ces dernières actions, si peu convenables à un Empereur Chrétien, il ne laissa point de donner des signes de pénitence. Quand il vit la mort de près, il ordonna au Roi Conrad son fils & son héritier, d'employer cent mille onces d'or pour le recouvrement de la Terre-Sainte, demanda l'absolution, & la reçut de l'archevêque de Palerme.

Le Pape ayant appris la mort de cet ennemi terrible, ne tarda point à retourner en Italie, après avoir encore réitéré l'excommunication contre la mémoire de Frédéric, & contre son fils Conrad qui s'attribuoit sans l'aveu du S. Siège, tant l'Empire que le royaume de Sicile. Cependant, par ordre exprès du Pontife, Matt Par. p. 713.

on prêchoit jusqu'en France la croisade contre Conrad avec une indulgence plus grande que pour la Terre-Sainte : elle s'étendoit au père & à la mère du Croisé. La Reine Blanche qui avoit eu la générosité d'offrir à Innocent prêt à rentrer en Italie, tout ce qui dépendoit d'elle & du royaume, se tint offensée de cette multiplication de croisades, dont le moindre inconvénient étoit de faire languir celle où le Roi son fils se sacrifioit pour la foi. La régente & les seigneurs prirent le parti de saisir les terres des nouveaux Croisés ; & l'on fit ainsi tomber cette entreprise.

Ce mélange d'armement & de piété occasionna des attroupemens bien plus dangereux. Un vieil apostat de l'ordre de Cîteaux, nommé Jacob, l'ame de cette croisade d'enfans Allemands & Hongrois, qui s'étoit formée quarante ans auparavant, s'étoit mis à faire le prophète, au sujet de la prise de S. Louis. Il débitoit que des Anges & la Mère de Dieu lui avoient commandé de prêcher la croisade, mais seulement aux gens simples & principalement aux bergers, d'où ceux qui le suivoient prirent le nom de Pastoureaux. Il tenoit une main toujours fermée, dans laquelle, disoit-il, il gardoit l'ordre par

Id. 710, &c. Nang chron. T. XI. Spicil. p. 538.

écrit que lui avoit donné la Sainte Vierge. Bientôt aux gens ſimples de la campagne qui avoient quitté leurs troupeaux & leurs charrues pour le ſuivre, ſe joignirent des bannis & des excommuniés, des brigands & des voleurs, enfin tous ceux qu'en langage du temps on nommoit Ribaux. Ils formerent tous enſemble une multitude de cent mille hommes armés, les uns d'épées & de poignards, les autres de coignées ou de maſſues, de tout ce que la précipitation & l'enthouſiaſme pouvoient convertir en inſtrumens de mort. Jacob, & ceux de ſes ſubalternes qui après lui ſe faiſoient appeler maîtres, s'ingéroient à prêcher, quoique laïcs, & débitoient quantité d'extravagances, ſouvent contraires à la foi. Mais ils étoient environnés des mieux armés de la troupe, tout prêts à faire main-baſſe ſur quiconque oſeroit contredire. Ils prétendoient remettre les péchés, & faiſoient les mariages à leur gré. Ils déclamoient contre les eccléſiaſtiques & les religieux, ſans épargner les Frères Prêcheurs ni les Mineurs, les plus révérés alors. Ils traduiſoient les évêques & leurs officiaux pour des gens inſatiables d'or, & noyés dans la molleſſe. Quant à la Cour de Rome, ils en publioient des infamies, que la pu-

deur ne permet pas de rapporter. L'éloignement du Pape contribua beaucoup à les enhardir.

Des Pays-Bas où ils avoient commencé à se rassembler, ils entrerent en France, où la Régente, trompée d'abord par leur simplicité apparente & par l'espoir de procurer du secours au Roi son fils, ne leur opposa point d'obstacles. Ils s'en prévalurent avec beaucoup d'avantage, se donnant pour des gens de bien avérés; puisque dans Paris où, disoient-ils, regnoit la sagesse, ils n'avoient éprouvé aucune contradiction. Les effets de cette intégrité prétendue, furent une licence effrénée à exercer le pillage & toutes sortes de violences. A Orléans, comme Jacob prêchoit ses extravagances ordinaires, un écolier s'approcha & lui dit avec intrépidité: Tu en as menti, malheureux, séducteur hérétique des simples. Cette parole n'étoit pas proférée, qu'un des Pastoureaux lui fendit la tête d'un coup de hache. Aussi-tôt ils s'emporterent avec fureur contre les ecclésiastiques, rompirent les portes & les fenêtres de leurs maisons, en massacrerent ou en jeterent dans la Loire jusqu'à vingt-cinq.

Sur cette nouvelle, la Reine avouant avec modestie qu'elle avoit été surprise,

les fit dénoncer excommuniés, & donna ses ordres pour les poursuivre militairement. Ils furent atteints, près de Bourges, par le peuple de cette ville ; & comme Jacob prêchoit avec son impudence accoutumée, un boucher le tua d'un coup de hache qu'il lui porta sur la tête. La multitude confuse & indisciplinée qui le suivoit, se dissipa aussi-tôt ; & par-tout on se mit à les presser, & à les assommer comme des animaux malfaisans. Quelques-uns de ceux qui avoient échappé, passerent dans la Grande-Bretagne, où, abhorrés de tout le monde, ils se souleverent contre celui qui les conduisoit, & le mirent en pièces. Plusieurs ensuite prirent la croix en règle, par esprit de pénitence, & allerent en Palestine au service de S. Louis. Ainsi finit cette secte d'enthousiastes, que les sages du temps regarderent comme la plus dangereuse qui eût paru depuis Mahomet. Sa ruine fut une des dernières actions de la Reine Blanche, qui mourut à Paris l'année suivante 1252. Avant d'expirer, elle fit appeler l'abbesse de Maubuisson, monastère de l'ordre de Cîteaux qu'elle avoit fondé à Pontoise, reçut l'habit & fit profession entre ses mains. Aussi-tôt après sa mort, elle fut

transportée à cette abbaye, où elle avoit choisi sa sépulture.

La même année, S. Pierre de Vérone mourut martyr, comme il le désiroit & s'y préparoit depuis long-temps. Il étoit né de parens hérétiques, dans la ville dont le nom lui est resté: mais, guidé par la grace du Seigneur qui l'avoit marqué du sceau des élus, dès la première enfance, il puisa dans les écoles une foi pure & ferme, dont les instigations de ses proches ne purent jamais le détacher. Avec la même fidélité, il résista aux tentations impures, qu'il eut à combattre dans les années suivantes. Mais, pour conserver à jamais un trésor aussi précieux que le vase où nous le portons est fragile, à l'âge de quinze ou seize ans, il entra dans l'ordre des Frères Prêcheurs, que gouvernoit encore S. Dominique. Il s'y rendit célèbre par le ministère de la parole, principalement dans la Lombardie, toujours infectée par l'hérésie des nouveaux Manichéens. Son zèle & sa capacité lui firent confier la charge d'inquisiteur à Milan. Il opéra des conversions sans nombre, & ne se fit pas moins d'ennemis; les hérétiques obstinés frémissant de voir affoiblir leur parti de jour en jour. Mais plus le dan-

ger croissoit pour ses jours, plus s'enflammoit son ardeur pour le martyre. Quand il offroit les saints mystères, sa prière ordinaire, à l'élévation de l'hostie sans tache, c'étoit de ne mourir que pour la foi. Il sentit enfin qu'il étoit exaucé.

Le dimanche des rameaux, 24 de mars, comme il prêchoit à Milan devant un auditoire immense, composé de huit à dix mille personnes, il dit d'une voix fort élevée, qu'il savoit indubitablement que sa mort étoit résolue par une troupe de conjurés. Le sermon étant fini, il ne laissa pas de retourner tranquillement à Côme, où alors il étoit prieur, & où il arriva heureusement. Mais en étant reparti le samedi d'après pâque, sixième d'avril, il fut joint dans un bois par deux scélérats soudoyés, qui le firent mourir sous la serpe & le couteau, sans qu'il fît aucun mouvement pour éviter les coups. Il se recommandoit paisiblement à Dieu, & professoit de bouche ainsi que de cœur la foi pour laquelle il donnoit sa vie. Son corps fut rapporté à Milan, & enterré avec de grands honneurs dans l'église de son ordre. Dès l'année suivante, après les informations convenables sur les miracles qu'il avoit

faits de ſon vivant & après ſa mort, le Pape étant à Pérouſe, en préſence d'une multitude innombrable d'eccléſiaſtiques & de laïcs, le mit ſolemnellement au nombre des ſaints. Entre ſes miracles, un des plus heureux, fut la converſion de l'un de ſes meurtriers, nommé Marin, qui entra dans l'ordre de ſon ſaint bienfaiteur en qualité de frère convers, & y finit ſaintement ſes jours.

L'an 1253, l'Egliſe Militante fournit encore deux illuſtres citoyens à la céleſte Sion. Sainte Claire, après une maladie de langueur qui duroit depuis vingt-huit ans, reçut enfin la récompenſe de ſa pureté angélique, de ſa fidélité à obſerver & à faire obſerver la règle de ſon ſaint père François, particulièrement en ce qui touchoit la pauvreté parfaite, enfin des tourmens volontaires que ſon auſtérité ne ceſſa d'ajouter à ceux de ſes infirmités. Sous ſon habit groſſier, elle portoit un cilice de crin de cheval ou de ſoie de porc, couchoit ſur la terre nue ou ſur des ſarmens, & n'avoit qu'un billot pour chevet. Ses jeûnes égaloient ſes autres macérations. Son oraiſon étoit continuelle, & ſi puiſſante auprès de Dieu, qu'elle produiſit quelquefois ſur les eſprits, des effets beaucoup plus merveil-

Sur. ad 12. aug.

leux que le changement des loix extérieures de la nature. Les troupes de l'Empereur Frédéric, composées en partie de Sarasins, étant venues attaquer la ville d'Assise, & les Mahométans escaladant déjà les murs des religieuses, la sainte abbesse, toute moribonde qu'elle étoit, se fit porter avec la sainte Eucharistie à la porte du monastère. Là, elle se prosterna, & dit avec larmes : Souffrirez-vous, Seigneur, que ces vierges qui ne respirent que votre saint amour, soient abandonnées à d'impurs Infidèles ? A ces mots, les Sarasins, comme s'ils eussent été frappés de la foudre, se précipiterent des murs où déjà ils étoient montés, & prirent tous la fuite. Elle expira le lendemain de S. Laurent, onzième jour d'août, après avoir reçu la visite & la bénédiction pontificale du Pape Innocent.

S. Richard, évêque de Chichestre, mourut à Douvres, dans l'exercice de toutes les fonctions apostoliques. Sans se borner à la prédication de la croisade, dont il avoit reçu la commission du Pape, il exhortoit les pécheurs à la pénitence, confessoit, confirmoit, administroit les saints ordres, jusqu'à ce que le travail & la maladie l'eussent entièrement

Boll. t. IX. p. 280.

épuisé. Il avoit été vivement persécuté par le Roi, qui l'empêcha long-temps de prendre possession de son siège, à cause de son ancien attachement pour S. Edme archevêque de Cantorbéri. Il se vit réduit à ne subsister que par la charité de ceux qui vouloient bien le loger & le nourrir. Cependant il ne laissoit pas de faire ses visites, de remplir toutes les fonctions épiscopales & sacerdotales, non seulement avec constance, mais avec gaîté. Voyant un jour ses chanoines extraordinairement affligés de son sort; Oubliez-vous, leur dit-il d'un visage riant, que les apôtres se réjouissoient de souffrir des outrages pour le nom de J. C.? Il pratiquoit de si grandes austérités, que ses amis furent souvent obligés de lui faire une sorte de violence pour les modérer. Quel que fût le délabrement de son Eglise & de sa fortune, il faisoit des aumônes prodigieuses. Et comme son frère, qu'il avoit chargé du soin de son temporel, lui faisoit des remontrances à ce sujet; est-il juste, répondit-il, que nous mangions dans l'or ou l'argent, pendant que J. C. souffre la faim dans ses pauvres? Puis ajoutant à la charité le mérite bien plus rare de la modestie, & rappelant la médiocrité de sa naissance; qu'on me fasse

manger dans la terre, poursuivit-il, à l'exemple de mon père; & s'il en est besoin, qu'on vende jusqu'à mon cheval.

La nouvelle de la mort de la Reine Blanche étoit enfin arrivée en Palestine. Le légat à qui elle fut adressée, alla trouver le Roi, avec son garde des sceaux & son confesseur, & dit qu'il avoit quelque chose de secret à lui communiquer en présence de ces deux hommes de confiance. Le Roi les ayant fait passer de sa chambre dans la chapelle; Prince, dit le légat, remerciez Dieu des graces dont il vous a comblé depuis votre enfance, en particulier de vous avoir donné une mère qui vous a élevé si religieusement, & qui a si sagement gouverné votre royaume. Les pleurs & les sanglots du prélat, mieux que ses paroles entrecoupées, annoncerent le reste de ce qu'il avoit à dire. Le Roi poussa un grand cri; puis fondant en larmes, il s'agenouilla devant l'autel, & dit les mains jointes: Seigneur; je vous rends grace de m'avoir donné pour un temps une si bonne mère; mais ce n'est qu'un prêt que vous m'aviez fait, & vous me l'avez retirée quand il vous a plu. Je l'aimois plus qu'aucune créature mortelle; elle le méritoit bien. Mais puisque c'est votre bon plaisir, que

Duchesne p. 457.

votre nom soit béni à jamais ! Il retint son Confesseur, & récita avec lui tout l'office des morts, sans que la douleur lui fît faire la moindre faute de prononciation. Ensuite il garda la chambre pendant deux jours sans parler à personne, fit célébrer des services & une infinité de messes, en entendit une particulière à l'intention de la défunte tout le temps qu'il resta en Palestine, & envoya aux églises de France autant de pierreries, disent les auteurs du temps, qu'un cheval pouvoit en porter, afin qu'on y priât pour elle & pour lui-même.

Joinv. p. 1 . .

Il demeura encore dans la Terre-Sainte environ un an, pour finir tout le bien qu'il avoit commencé dans le pays : après quoi les dangers que couroit son royaume, menacé tant du côté de l'Angleterre que de l'Allemagne, lui firent prendre le parti d'y retourner incessamment. Entre les bonnes œuvres qu'il fit en Palestine, une des plus admirables fut la conversion d'une infinité de Sarasins qu'il persuada lui-même, & qu'il ramena avec lui, pour s'assurer de leur persévérance. Telle est, dit-on, l'origine de cette multitude de familles qui portent en France le nom de Sarasins. Le S. Roi fut en mer deux mois & demi, pendant lesquels il se montra

autant apôtre que monarque. Il faisoit prêcher dans le vaisseau, trois fois la semaine; & quand la mer n'étoit pas trop agitée, il y avoit une instruction particulière pour les matelots. Il voulut qu'ils se confessassent tous pour ce voyage, & leur fit à ce sujet une exhortation de sa propre bouche, où il leur dit entr'autres choses: Que celui qui s'approche des sacremens, ne craigne pas de manquer au service de mer; je le remplacerai plutôt moi-même, soit pour tirer un cable, soit pour toute autre manœuvre. Ce ton d'intérêt & de popularité fut si efficace, que des mariniers qui ne s'étoient pas confessés depuis plusieurs années, retournerent à Dieu avec toutes les marques d'une sincère conversion. On aborda en Provence parce que le Roi avoit dessein d'aller à la Sainte Beaume, où l'on croyoit, dit Joinville qui l'accompagnoit, avoir le corps de Sainte Magdeleine. C'est le premier vestige d'une opinion si extraordinaire, combattue par tant d'autres monumens. Arrivé à Paris; il alla, le dimanche treizième de septembre, rendre à Dieu ses actions de graces dans l'église de Saint Denis: mais il demeura croisé, pour faire voir qu'il ne prétendoit pas avoir accompli toute l'étendue de son vœu.

Gaufr. c. 23.

Le S. Roi ne pouvoit arriver plus à propos, qu'au milieu des orages qui grondoient opiniâtrement autour du royaume, sans que les révolutions ni les revers les pussent étouffer. Le Roi Conrad qui ne survécut pas quatre ans à l'Empereur Frédéric son père, étoit mort à la fleur de son âge, le 21 mai de cette année 1254 : mais son frère Mainfroi, aussi entreprenant que lui & beaucoup plus adroit, se trouvoit à la tête des affaires, en qualité de tuteur du jeune Conradin son neveu, fils & héritier de Conrad. Le Pape Innocent trompé par plusieurs propositions insidieuses, & ne rabattant rien de ses prétentions, erroit au hasard, tantôt dans un camp, tantôt dans une ville de refuge, & ne savoit en qui prendre confiance, ni à quoi se résoudre. Enfin la mort vint terminer ses embarras & ses incertitudes, dans sa retraite de Naples, le septième jour de décembre, après onze ans & demi d'un pontificat agité sans interruption. Dès le douzième du même mois, on élut pour lui succéder, Rainald, cardinal évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Alexandre IV. Il étoit pieux, de mœurs irréprochables & même austères; mais trop facile à recevoir les impressions qu'on entreprenoit de lui donner.

Dès l'année suivante 1255, malgrè les embarras que lui laissoit son prédécesseur il porta les attentions de son zèle jusques sur les Barbares du Nord qui tenoient le plus obstinément au Paganisme. Il y avoit déjà quelques années que Mindof, prince de Lithuanie, avoit embrassé la religion chrétienne, avec une bonne partie de ses sujets, en mettant sous la protection de S. Pierre sa principauté, que le Pape Innocent érigea aussi-tôt en royaume, & pourvut d'un évêque. Toutefois ce nouveau vassal de S. Pierre, dès le commencement du pontificat d'Alexandre, tourna ses armes contre les Chrétiens de Pologne, brûla la ville de Lublin, & emmena quantité d'esclaves. Ses successeurs, à son exemple demeurerent Païens, encore plus d'un siècle. Le Christianisme fit au contraire des progrès solides en Livonie. C'est pourquoi le siège de Riga étant venu à vaquer, l'archevêque de cette province, qui jusques là n'avoit point eu de siège fixe, choisit cette église pour sa métropole; & le Pape Alexandre confirma ce choix par sa bulle du vingtième de février 1255. Riga fut dès lors métropole, non seulement de la Livonie, mais de l'Estonie & de la Prusse.

Rain. an. 1251.

1. ep. 294. ap. Rain.

Cependant les Prussiens, peuples des

plus attachés, entre ceux du Septentrion, à leurs ſuperſtitions ou à leur brigandage, avoient encore quelques chefs & quelques troupes idolâtres, qui tenoient perpétuellement les Fidèles en alarmes. Ottocare parvenu depuis peu au royaume de Bohême, Otton marquis de Brandebourg ſon neveu & ſon maréchal, le duc d'Autriche, le marquis de Moravie, l'archevêque de Cologne & l'évêque d'Olmuts marcherent à leur ſecours, avec une multitude formidable de Croiſés, qui montoit à ſoixante mille combattans. Après avoir brûlé & ſaccagé les terres des Infidèles, ils leur livrerent bataille, les mirent en déroute, & firent une infinité de priſonniers. On accorda la vie à ceux qui voulurent ſe faire Chrétiens, & l'on paſſa tous les autres au fil de l'épée. Les deux chefs principaux des Idolâtres, réduits à l'extrémité dans une ville qui manquoit de proviſions, confeſſerent qu'ils faiſoient de vains efforts contre le Ciel, & ſe rendirent à diſcrétion. Ils furent auſſi-tôt baptiſés par l'évêque d'Olmuts, & eurent pour parrains, l'un le Roi de Bohême, & l'autre le marquis de Brandebourg, qui les comblerent de témoignages de bienveillance, & les honorerent du titre d'amis. Attirés par cet ex-

Chron. Pruſ. I. 173. Dubrav. l. 17 p. 137.

emple, les Païens de toute la Prusse s'empresserent à recevoir le baptême. Mais pour tenir leur inconstance en bride, le Roi Ottocare, après avoir poussé sa conquête jusqu'à la mer Baltique, fit bâtir sur une montagne la ville très-forte, qui prit de-là son nom de Conigsberg ; c'est-à dire Mont-royal.

D'un autre côté, le Pape Alexandre s'appliquoit à faire refleurir parmi les anciens Fidèles toute la perfection de l'évangile. Il écrivit à Saint Louis, pour l'engager par le moyen des éloges, genre de leçon le plus convenable au commun des grands, à s'avancer plus rapidement de jour en jour vers le royaume de Dieu. Il lui dit qu'encore que le roy- Ap. Rain.
aume de France soit au dessus de tous n. 42, 45.
les autres, il est toutefois moins distingué par sa propre splendeur, que par la vertu d'un Roi qui, tout appliqué qu'il est au gouvernement de ses Etats, regarde comme sa principale affaire celle du regne de J. C. Il lui accorde en même temps, que ni lui, ni les Rois ses successeurs ne puissent être frappés d'excommunication ou d'interdit, sans un ordre particulier du S. Siège.

Louis en effet, depuis son retour de la Terre-Sainte, marquoit bien qu'il y

avoit porté des difpofitions, peu communes parmi les autres Croifés. On apperçut en lui une augmentation fenfible de zèle, de charité, de bonté, de modeftie, d'équité même; tout fidèle qu'il s'étoit montré jufques-là aux devoirs de cette vertu, la première des Rois. Ayant appris dans fes voyages, qu'un fouverain Mufulman avoit recherché avec foin, & raffemblé à grands frais tous les écrits qui pouvoient fervir à fa religion; il rougit que des Infidèles fe montraffent plus zélés pour l'erreur, que les Chrétiens pour les vérités éternelles. C'eft pourquoi il forma, près de fa chapelle de Paris, une bibliothèque de tous les bons livres qu'il put découvrir dans les différens monaftères, où ces tréfors précieux fe trouvoient recélés. Il ne voulut pas néanmoins qu'on les enlevât, même en payant; mais qu'on les tranfcrivît, & qu'on en multipliât les fruits, avec les exemplaires. Il fit part de ces copies aux Frères Mineurs & aux Frères Prêcheurs qu'il chériffoit particulièrement, & à l'abbaye de Royaumont qu'il avoit fondée pour cent quatorze moines de l'ordre de Cîteaux.

L'école de religion, la plus célèbre du Monde Chrétien, lui dut auffi fon in-

institution parfaite. Dès l'an 1250, Robert de Sorbon, ainsi nommé du lieu où il étoit né dans le diocèse de Sens, avoit commencé la fondation de son collège pour de pauvres étudians en théologie; & la Reine Blanche alors régente lui avoit donné une maison à Paris, près du château des Thermes; c'est-à-dire des bains, reste de l'ancien palais de Julien l'Apostat. Le Roi y ajouta toutes les maisons qu'il avoit dans le même quartier, en échange de quelques-unes que Robert céda de son côté dans la rue de la Bretonnerie, pour y établir des Chanoines réguliers d'une congrégation de Flandres, nommés de Sainte Croix. Sur la grande renommée des vertus de Robert, d'abord chanoine de Cambrai, puis de Paris, le Roi l'appela près de sa personne, & souvent il le faisoit manger à sa table. Dubreuil, Antiq. p. 617. Duboulai, p. 224.

L'université de Salamanque, émule de celle de Paris pour les matières de religion, fut fondée quelques années après, suivant la bulle de confirmation de l'année 1255, portant permission pour ceux qu'on y passeroit docteurs, de professer dans toutes les universités, à l'exception néanmoins de celles de Paris & de Bologne. Ce fut l'ouvrage du Roi de Ca- Rain. n. 52.

ſtille Alfonſe X, ſurnommé le Sage; c'eſt-à-dire ſavant ſelon le ſtyle du temps.
Boll.t.18. p. 362. Il avoit ſuccédé le trentième de mai 1252 à ſon père Ferdinand III, renommé par la conquête de l'Andalouſie, & bien plus encore par toutes les vertus chrétiennes, qui l'ont fait mettre ſolemnellement au nombre des ſaints dans le ſiècle dernier par Clément X.

Un établiſſement plus remarquable encore, ou plus étonnant, de la part de S. Louis, fut celui de l'inquiſition, fait à ſa demande dans toute l'étendue de
Rain. an. 1255. n. 95. ſes Etats par le Pape Alexandre IV. Ce Pontife, à la prière du S. Roi, donna au provincial des Frères Prêcheurs de France, & au gardien des Frères Mineurs de Paris, l'office de l'inquiſition dans tout le royaume. Malgré tout le reſpect de la nation pour la mémoire de ce S. Roi, cette inſtitution n'a pu ſubſiſter, comme étant peu conforme au génie d'un peuple, toujours religieux, mais jamais extrême.

Louis fut plus applaudi, pour ſa modération à l'égard du Roi d'Angleterre, quelque cher qu'elle eût couté aux François. Après une guerre heureuſe pour la France, on fit entre les deux couronnes un traité de paix, par lequel Henri

III renonçoit à ſes prétentions ſur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou; & Louis lui laiſſoit tout le duché d'Aquitaine, à condition de lui en faire hommage. Les conſeillers du S. Roi lui marquerent beaucoup de ſurpriſe, de ce qu'il ſouſcrivoit à un démembrement ſi conſidérable, que lui & ſes prédéceſſeurs avoient repris ſur l'Anglois, uniquement par ſa faute. Je ſais, répondit-il, que les Rois Jean & Henri ont juſtement perdu les terres que je tiens, & que je ne ſuis point obligé à cette reſtitution. Je la fais uniquement pour le bien de la paix, pour établir une union durable entre deux maiſons auguſtes, & d'ailleurs ſi étroitement unies par les liens du ſang. Obſervez, ajouta-t-il, que le Roi d'Angleterre me rendra hommage; ce qu'il n'a pas encore fait. Telle eſt la verſion du ſire de Joinville, qui connoiſſoit mieux ces affaires & la trempe ſolide de la tête de Louis IX, que le moine de S. Denis, qui lui attribue toutes les petiteſſes du ſcrupule, touchant la confiſcation faite légalement de la Normandie par Philippe-Auguſte.

Joinv. p. 14. 119. Duch. t. 5. p. 369, 370.

Vers le même temps, Alexandre IV réunit cinq congrégations d'Ermites en un ſeul corps, qui forma l'ordre des

Auguſtins mendians. Outre les diſciples de S. Guillaume de Malaval mort cent ans auparavant, & ſoumis comme ces ermites à la règle de S. Benoît, on en voyoit depuis long-temps pluſieurs autres qui faiſoient profeſſion de ſuivre la règle de S. Auguſtin. La plus remarquable de ces congrégations étoit celle de Brictine dans la Marche d'Ancône, établie ſous le pontificat de Grégoire IX par le B. Jean le Bon, qui ſe convertit d'une manière ineſpérée, après avoir fait long-temps le métier de jongleur. Ce Pape aſſigna d'abord une forme d'habit fixe aux ermites, qui ſe confondoient quelquefois avec les Frères Mineurs par la variation de leur vêtement, & qui faiſoient diminuer envers ceux-ci la charité des Fidèles. Pour établir encore plus d'uniformité, le Pape Alexandre rangea tous ces ſolitaires indiſtinctement ſous la règle de S. Auguſtin. Mais les Guillelmites ſe virent avec peine tirés de la règle de S. Benoît : ils ſolliciterent ſi bien Alexandre, qu'il les remit, tels qu'ils étoient auparavant, ſous leur général particulier.

Les religieux de S. François, quoique déjà bien différens de leurs pères, & ceux de S. Dominique ſe diſtinguoient encore parmi les ordres divers par leur

vertu & leur capacité. Les Rois & les Pontifes se disputoient en quelque sorte la gloire de les protéger. Alexandre IV leur accorda des privilèges, qui exciterent la jalousie des docteurs séculiers, remplirent en particulier l'université de Paris pour plusieurs années de fermentation & de zizanie, & causerent aux évêques, sur l'intégrité de leur jurisdiction, des alarmes qui ont presque duré jusqu'à nos jours. Le Roi S. Louis avoit tant d'affection pour ces deux ordres, qu'il disoit souvent que, s'il pouvoit faire deux parties de sa personne, il en donneroit une aux Frères Prêcheurs, & l'autre aux Mineurs. Il forma la résolution d'entrer dans l'un des deux, quand il auroit un fils en âge de regner; & il s'en ouvrit à la Reine, pour ménager de loin son consentement. Mais cette Princesse judicieuse, pour l'en détourner, lui apporta des raisons si solides, que le Roi dont la piété n'eût jamais rien de l'opiniâtreté ni de la confiance en son propre sens, se laissa persuader que ce n'étoit pas la volonté de Dieu.

G. de bello l. 12.

Cette estime & cette faveur des personnes les plus illustres à l'égard des religieux mendians, leur attirerent bien des reproches & des injures, fondés ou non

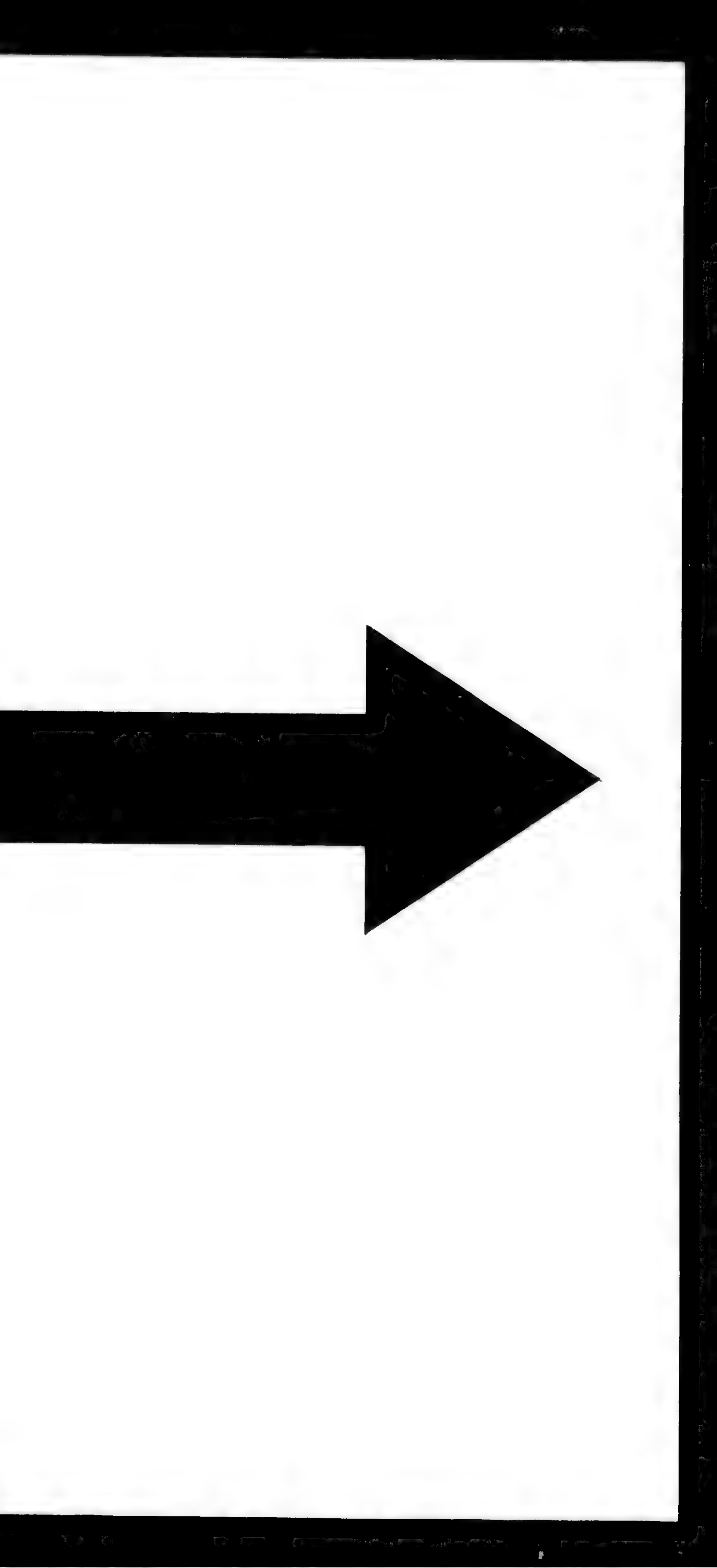
Gull. S. Am. p. 9, &c. en raiſon. On diſoit qu'ils aimoient la table des princes & des prélats, ſoit pour la bonne chère, ſoit plutôt pour répaître leur orgueil des fumées de la vaine gloire, & ſatisfaire leur penchant à intriguer & à gouverner; qu'ils ſe mêloient des choſes qui leur étoient les plus étrangères, qu'ils s'inſinuoient dans tous les conſeils & toutes les entrepriſes; que depuis le ſouverain juſqu'au particulier tant ſoit peu apparant, ils vouloient dominer ſur tous les eſprits, ſur tous les ordres de puiſſance; & pour cela, qu'ils ſe rendoient complaiſans, flatteurs, directeurs faciles & ingénieux à plier les loix de la conſcience à leurs vues politiques. En un mot, on les chargea de toutes les imputations qu'on a renouvellées ſi ſouvent depuis, & qu'on ne ſe laſſera jamais de répéter contre les nouveaux venus, dont le zèle & les talens feront ouvrir les yeux ſur la dégradation & l'inutilité de leurs prédéceſſeurs dans la jouiſſance de la conſidération publique.

Entre tous les plaignans, Guillaume de S. Amour, docteur de Paris, ſe ſignala le plus par ſes déclamations & ſes invectives. Les docteurs d'état religieux, ou du moins leur grand nombre n'étoient pas vus d'un bon œil dans cette univerſité floriſſante; & il y avoit à ce ſujet

des différents, que les Papes, avec tous les genres d'autorité qu'ils exerçoient alors, avoient bien de la peine à assoupir. D'ailleurs bien des évêques se plaignoient avec raison, de ce que les religieux mendians, sous prétexte de privilèges, troubloient l'ordre de la hiérarchie, & violoient sa jurisdiction dans l'exercice de leur ministère. Mais S. Amour ne s'en tint pas à ces plaintes légitimes. Emporté par la chaleur de sa bile, & par l'impulsion des ses confrères, qui, dans une lettre écrite en corps à tous les prélats, avoient donné leur école pour le fondement de l'Eglise, il vit dans sa querèle toute la religion en danger, & intitula sa déclamation, *Des périls des derniers temps.* Peu content d'y donner personnellement ses adversaires pour de faux apôtres & des séducteurs hypocrites, il s'éleva directement contre leur état de mendicité, tout approuvé qu'il étoit de l'Eglise, laquelle, dit-il avec témérité, doit révoquer ce qu'elle a institué par erreur & contre la défense de Saint Paul. Duboul. p. 56.

Le Pape condamna cet écrit, comme inique, criminel & scandaleux, le fit brûler en sa présence, ordonna sous peine d'excommunication à tous ceux qui l'auroient, de l'abandonner aux flammes sous Id. p. 312. G. Nang. chron.





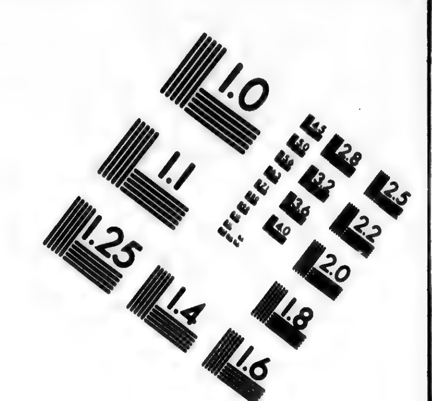
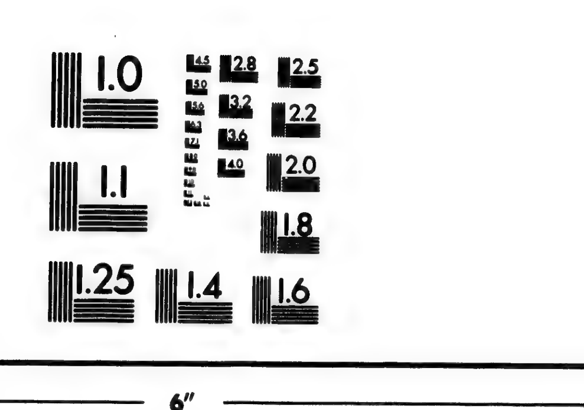


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
2.0
1.8
1.0

huit jours, & défendit de l'approuver ou de le soutenir en aucune façon. Il redoubla de bienveillance envers les religieux mendians, en faveur desquels il enchérit sur tout ce qu'avoient fait ses prédécesseurs. Les princes entrant dans ses vues, leur continuerent leur confiance, & il les vit avec plaisir près de ces personnes augustes. Il n'ignoroit pas que l'air de la cour est contagieux pour les ministres de l'évangile, tant réguliers que séculiers : mais l'Eglise accordant ses secours aux princes comme aux sujets, les ministres qui s'y emploient avec le moins de péril, sont ceux qui dans leur régularité & leur détachement trouvent le plus de préservatifs contre la contagion.

S. Thomas d'Aquin n'avoit pas servi médiocrement à diriger la censure pontificale contre la témérité du Docteur de Paris. A Anagnie, en présence du Souverain Pontife, il avoit prononcé en faveur des Frères Mendians, une longue apologie, où, avec la force & la précision qui caractérisent tous ses écrits, il répondoit aux allégations diverses de leur injurieux aggresseur. Sa seule personne, si l'on peut s'exprimer ainsi, étoit une apologie bien frappante de l'institut qu'il avoit embrassé, par les plus héroïques

sacrifices. La maison dont il étoit issu, illustre & puissante dès le dixième siècle, possédoit la ville & le comté d'Aquin dans la Campanie. Pour lui donner une éducation conforme à sa naissance & aux vues de fortune qu'on avoit sur lui, on le mit dès sa première jeunesse dans les plus célèbres écoles d'Italie; d'abord au Mont Cassin, puis dans l'université de Naples, fondée depuis peu par l'Empereur Frédéric. Mais le Ciel avoit des vues bien différentes sur cet enfant, également prévenu des dons de la grace & de ceux du génie. Docile aux premières inspirations d'en-haut, le jeune Thomas n'eut pas plutôt commencé à faire paroître ses talens pour les sciences, qu'à Naples même il entra chez les Frères Prêcheurs.

Boll. t. 6. p. 657, &c. Ech. sum. vind. p. 212, &c.

Afin d'échapper aux poursuites de ses parens, qui se tinrent très-offensés de cette humble résolution, ses supérieurs l'envoyerent premièrement à Rome, ensuite à Paris. Ses frères le firent guéter, le surprirent en route, & le conduisirent dans un château qui appartenoit à leur père. Là, pendant un an qu'ils le tinrent comme emprisonné, il n'est rien qu'ils ne missent en œuvre pour lui faire quitter un ordre, dont ils regardoient la mendicité dans leur frère, comme un opprobre

pour eux tous. On lui déchira ſon habit, mais il en garda les morceaux, s'en enveloppa de ſon mieux, & rejeta tout autre vêtement. On introduiſit dans ſa chambre une jeune libertine, d'une figure & d'une humeur également propres à ſéduire: il ne l'eut pas apperçue, qu'il prit un tiſon enflammé & la mit en fuite. Sur le champ, avec l'inſtrument même qui a ſervi de défenſe à ſa chaſteté, il crayonne une croix ſur la muraille, ſe proſterne & demande avec larmes la grace de conſerver à jamais cette pure & délicate vertu dans toute ſon intégrité. Tout le cours de ſa vie montra que le Seigneur avoit exaucé une prière, revêtue de circonſtances ſi dignes de le toucher. Pendant ſa priſon, Thomas inſpira le déſir de l'imiter à l'une de ſes ſœurs, qui abandonna comme lui toutes les eſpérances du ſiècle, & ſe fit religieuſe. Enfin ſa mère le voyant inébranlable dans ſon propos, permit de le laiſſer échapper, comme à ſon inſçu.

Il reprit la route de Paris, d'où il alla incontinent étudier la théologie, à Cologne ſous Albert le Grand, maître digne de ſon diſciple qui le laiſſa néanmoins bien loin derrière lui, pour ce qui eſt en particulier de la ſolidité & de la préciſion.

Mais Albert sut au moins discerner l'Ange de l'Ecole, sous la taciturnité & les apparences de la pesanteur. Comme les condisciples de Thomas le plaisantoient sur ces dehors peu avantageux, & l'appeloient souvent le bœuf muet; Albert avoit coutume de leur dire, qu'un jour viendroit où les doctes mugissemens de ce bœuf seroient des oracles pour toute l'Eglise. Thomas vint ensuite étudier à Paris, encore sous Albert, puis sous un autre de ses confrères, nommé Brunet: alors, il commença, comme bachelier à expliquer le livre de sentences. Il devoit obtenir la licence en 1254, pour continuer ses leçons en qualité de docteur: mais les différents qui survinrent entre l'université & les religieux mendians, retarderent son doctorat jusqu'au vingt-troisième jour de l'année 1257. Ce fut alors, qu'âgé d'environ trente-deux ans, il publia son apologie pour les frères mendians, Prêcheurs & Mineurs.

Il insista particulièrement sur la mendicité religieuse, & s'éleva contre l'obligation qu'on faisoit du travail des mains à tout religieux sans exception & sans réserve. Il fit observer, que ce qu'en dit S. Paul regarde autant les séculiers que les religieux; puisque du temps des Apô-

S. Thom. t. 17. opusc. 19.

tres, il n'y avoit point encore de religieux distingués des séculiers. Quant à l'autorité de S. Augustin dont se prévaloit Guillaume de S. Amour, comme de celle de S. Paul, il montra que le but de ce Saint Docteur, dans son traité du travail des mains, étoit de combattre l'oisiveté déguisée sous un air d'abandon entre les mains de la Providence; mais que ces sortes de travaux doivent céder à des occupations plus utiles, telles que sont évidemment les fonctions apostoliques; que ceux qui les remplissent aujourd'hui n'étant plus inspirés comme les Apôtres, sont obligés de s'instruire par une étude assidue; & par conséquent ceux qu'ils dirigent dans les voies du salut, & pour l'avantage desquels ils étudient, doivent leur fournir la subsistance; puisque le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'Evangile, vivent de l'Evangile. Ainsi les religieux mendians peuvent demander cette subsistance, ou ce qui est la même chose, exercer la mendicité suivant les règles de leur état, qui les bornant au simple nécessaire, les tiennent en garde contre la flatterie servile & les complaisances criminelles, fruits pernicieux de la seule cupidité.

S. Bonaventure tenoit parmi les frères

Mineurs, le même rang que S. Thomas d'Aquin chez les frères Prêcheurs. Sa vocation, quoique dans un autre goût que celle de Thomas, n'est pas moins remarquable. Etant tombé dangereusement malade dès l'âge de quatre ans, sa mère qui habitoit Bagnareal en Toscane, le recommanda aux prières de S. François qui vivoit encore; & elle promit, s'il guérissoit, de le mettre sous sa conduite. Le Saint pria pour l'enfant, & le voyant aussi-tôt guéri, il s'écria: O bonne avanture! nom qui lui demeura, au lieu de celui de Jean, qu'il avoit reçu au baptême. En 1243, Bonaventure, âgé de vingt-deux ans, accomplit le vœu de sa mère, en prenant l'habit de son bienfaiteur. On l'envoya étudier à Paris, ainsi que S. Thomas; & comme lui, il eut encore un maître célèbre, dans la personne d'Alexandre de Hales, qui, touché de la beauté du naturel de son disciple, & de l'innocence de ses mœurs, disoit de lui, qu'il sembloit n'avoir point participé au péché de notre premier père. Bonaventure étoit docteur, & enseignoit la théologie à Paris, quand on l'élut général de son ordre, à l'âge de trente-cinq ans. Il fut encore député par les frères Mineurs, comme Thomas

Vading. an. 1221. Sur. ad 14. jul.

par les frères Prêcheurs, pour aller poursuivre devant le Pape la condamnation du docteur de Saint Amour. Il écrivit de même, d'abord différens traités, puis une grande apologie des religieux mendians, contre le Docteur Girard d'Abbeville, qui avoit pris le parti de leur premier détracteur.

Opusc. t. 2.

Des invectives si téméraires contre les ordres mendians, & si bien réfutées, ne leur firent rien perdre de la vénération des peuples, ni des grands. Les vertus de la bienheureuse Isabelle de France, sœur de S. Louis, donnerent encore un nouveau lustre à l'institut de S. François, & la plus grande édification à tout le royaume. Ayant résolu dès sa première jeunesse de se consacrer à Dieu, le mariage qui lui fut proposé avec le Roi Conrad, fils de l'Empereur Frédéric, ne servit qu'à lui inspirer plus d'éloignement des grandeurs du siècle, & plus d'attrait pour la vie angélique, dont elle s'étoit tracé le plan. Applaudie dans son refus héroïque par le Roi son frère, elle vécut dès-lors à la cour comme dans une communauté religieuse. Elle gardoit un silence exact, donnoit la plus grande partie de son temps à la prière, jeûnoit souvent, & en tout temps prenoit si

Vie par Agnès, p. 170.

peu de nourriture, qu'on ne concevoit pas comment elle pouvoit vivre. Elle ajoutoit la pénitence & les macérations à l'innocence, s'étudioit à épurer de plus en plus sa conscience par la confession quotidienne, donnoit tout en aumônes & servoit les pauvres de ses propres mains. Ayant dévotion de fonder une maison religieuse, elle choisit l'ordre de S. François, & établit des religieuses de sainte Claire à Longchamp près de Paris. Les constitutions qu'on leur prescrivit, furent proposées auparavant aux docteurs de l'ordre, spécialement à S. Bonaventure. La Princesse se renferma elle-même dans cette abbaye, où elle demeura jusqu'à la mort, mais sans faire profession, ni prendre l'habit. Le Pape Léon X a permis dans le seizième siècle de l'honorer à Longchamp comme Bienheureuse.

Alexandre IV, presque toujours hors de Rome, où il ne trouva pas plus de sûreté que son prédécesseur Innocent, mourut enfin à Viterbe le 25 de mai 1261. Entre les réglemens qu'on lui attribue, on remarque celui qui ordonne aux inquisiteurs de la foi de vendre les biens confisqués sur les hérétiques, & d'en réserver le prix pour les besoins de

Rain. 1262. n. 31.

l'Eglise Romaine. On rapporte au même pontificat le commencement de ce qu'on appelle cas privilégiés. Dans un concile tenu à Montpellier en 1258, il fut permis au Sénéchal de Beaucaire d'arrêter les ecclésiastiques pris en flagrant délit, pour cause de rapt, d'homicide, d'incendie & de crimes semblables, à charge de remettre ces coupables à la cour de l'évêque. On vit dix ans après, dans un concile de Londres, une sorte d'autorisation pour le déport & l'annate: il y est défendu aux prélats de s'attribuer les revenus des églises vacantes, à moins qu'ils ne soient fondés en privilège ou en coutume.

T. XI. Conc. p. 778.

Thomass. Disc. part. 4. l. 4. c. 32.

Quoique le nombre des cardinaux fût réduit à neuf, & qu'il y en eût même un d'absent à la mort du Pape Alexandre, ils eurent tant de peine à s'accorder sur le choix de son successeur, que le S. Siège fut trois mois vacant. Enfin le 29 d'août, ils élurent, mais hors de leur corps, Jacques Pantaléon, patriarche de Jérusalem, qui se trouvoit à Viterbe, & qui prit le nom d'Urbain IV. Il étoit né à Troies en Champagne, d'un simple artisan; mais ses qualités personnelles compensoient avec avantage l'obscurité de sa naissance. Il parvint d'abord à l'archidia-

Rain. an. 1261.

coné de Liège, puis à l'évêché de Verdun, & remplit avec une intégrité remarquable plusieurs légations dans le Nord. Immédiatement après sa promotion, il écrivit aux évêques pour leur en faire part, ainsi qu'au Roi S. Louis, dont il étoit né sujet. Comme les cardinaux se trouvoient réduits à un trop petit nombre, le Pape Alexandre n'en ayant fait aucun; Urbain en créa sept dès la première année de son pontificat, & sept encore au mois de mai suivant.

Ce Pontife entra dans les vues de ses prédécesseurs Alexandre & Innocent, par rapport à Mainfroi, qui à la faveur de la tutèle de son neveu Conradin s'étoit rendu le maître absolu des royaumes de Naples & de Sicile, & qui s'en fit enfin déclarer Roi, à la place du jeune Prince. Comme le Pape Urbain commençoit à procéder contre lui; des affaires encore plus préponderantes pour le temps tournerent son attention du côté de la Grèce. L'Empire de C. P. aussi misérable dans la réalité qu'imposant pour l'imagination des Latins, fut repris sur eux avec une facilité bien capable de faire cesser leur illusion. Cette conquête fut l'ouvrage, ou plutôt la bonne fortune de Michel Paléologue,

premier Empereur de la dernière Dynastie des Grecs dans la nouvelle Rome. Ce fut ainsi la même maison qui réprit C. P. aux Latins, & qui en fut dépouillée par les Turcs.

Michel Paléologue, pour faire recouvrer aux Grecs la capitale de leur empire, eut d'abord à usurper le trône de Nicée, préparé à cet effet comme une pierre d'attente, si l'on peut s'exprimer de la sorte. Ayant trouvé moyen d'obtenir, pendant l'enfance de Jean Lascaris, la régence de ce simulacre d'Empire, qui eut néanmoins assez d'éclat à ses yeux pour être acheté au prix de l'inhumanité & de la perfidie; il dépouilla son pupille, après l'avoir fait aveugler. La multiplicité des Etats qui s'étoient formés des débris de celui de C. P. à l'invasion des Latins, contrariant son ambition, il envoya contre le despote d'Epire des troupes commandées par le César Alexis, avec ordre de donner en passant quelqu'alarme à C. P. sans toutefois rien entreprendre de sérieux. Dans le délabrement où étoit la Grèce, il s'étoit formé des troupes de brigands assez nombreuses pour tenir la campagne, & qui pilloient indifféremment les Latins & les Grecs; quoique leur inclination fût tou-

jours pour les derniers, dont ils étoient compatriotes. Le peu de troupes que les François avoient dans le pays, étoient parties de C. P. pour une expédition éloignée; & les Latins renfermés dans la ville, s'y voyoient réduits à la dernière extrémité. Alexis prit conseil des conjonctures; & bornant son projet à ce qui n'en étoit que l'accessoire, il attaqua si brusquement C. P. & fut si bien secondé par les brigands, attachés à sa fortune, qu'il s'en rendit maître la nuit du 25 juillet 1261, cinquante-sept ans après l'invasion des Occidentaux. L'Empereur Baudouin, Justinien patriarche Latin & plusieurs autres Seigneurs, qui ne tomberent pas sous les armes, furent réduits à se sauver sur des barques dans quelques isles écartées, & de là dans la terre de leurs pères. A cette grande nouvelle, Michel Paléologue vint en diligence, prit son logement au grand palais, & y fixa, jusqu'à la ruine de son empire & de sa maison, le siège de cette puissance expirante.

L'état critique où il la sentoit, le fit sans cesse recourir aux Papes, soit pour obtenir des secours contre la puissance Ottomane qui devenoit plus formidable de jour en jour, soit plutôt encore afin d'écarter l'orage que les sollicitations de

Baudouin & le dépit de tout l'Occident ne pouvoient manquer de former contre sa propre grandeur. L'Italie en effet & la plus grande partie de l'Europe furent bientôt dans la plus ardente fermentation. On prêcha la croisade contre les Grecs; les légats du Pape se répandirent dans toutes les cours; on imposa des tributs sur tous les biens ecclésiastiques. Mais la continuité fatigante de ces impositions, & les revers accablans, qu'elles n'avoient pu détourner, commençoient à ouvrir les yeux des nations sur les vrais principes que l'enthousiasme avoit tenus si longtemps voilés. Les prélats d'Angleterre dirent nettement qu'ils ne donneroient rien pour un prince étranger, tandis qu'ils pouvoient à peine subvenir aux besoins de la patrie, au milieu des troubles & des divisions qui la désoloient. Les François firent une juste distinction entre les secours de la terre-sainte contre les Infidèles, & les subsides sollicités pour faire la guerre à un Empereur Chrétien. Michel Paléologue, de son côté, ne cessoit d'insister sur cette différence, affectoit un grand zèle pour les progrès de la foi chrétienne, la confessoit dans toute sa pureté, & marquoit tant d'ardeur pour la réunion de l'Eglise Grecque avec la Latine, qu'il est encore

Math. Westm. p. 382.

Rain. n. 19, 20, 21.

difficile de prononcer ſur les vrais motifs qui le guiderent. Nous lui verrons faire des démarches qui ne permettroient point de douter qu'il n'agît ſincèrement, ſi l'on avoit été trompé moins ſouvent par ſes prédéceſſeurs.

Au milieu des ſoucis & des embarras que ces révolutions cauſoient au Pape Urbain, il ne négligeoit pas les fonctions directes & les plus ſacrées du pontificat. La fête du S. Sacrement avoit été inſtituée dans le diocèſe de Liège, tandis que ce Pape en étoit archidiacre; & il s'étoit employé des premiers à lever les obſtacles que la ſainteté de cette inſtitution, reconnue ſi généralement depuis, ne l'avoit pas empêché d'éprouver. Elle avoit été propoſée par une ſimple religieuſe de Mont-Cornillon près de Liège, nommée Julienne, à qui, toutes les fois qu'elle s'appliquoit à l'oraiſon, il ſembloit voir la lune dans ſon plein, mais avec une petite breche. Elle eut enſuite révélation, que cette lune figuroit l'Egliſe; & la breche, une fête à inſtituer en l'honneur du ſacrement adorable de nos autels. Mais Julienne, toute ſainte & toute humble qu'elle étoit, fut traitée de viſionnaire par une foule de ſages mondains, & même d'eccléſiaſtiques. Ils crie-

Boll. t. ix. p. 459.

rent à la nouveauté, à la ſuperſtition, ou du moins à l'inutilité d'une ſolemnité nouvelle, pour honorer l'Euchariſtie dont on faiſoit tous les jours mémoire à la meſſe. Cependant Robert de Torote, évêque de Liège, & le Cardinal Hugues de S. Cher, légat en Allemagne, mépriſerent ces clameurs; & la fête fut inſtituée. Six ans après, Julienne mourut le 5 avril 1258, dans une réputation de ſainteté, qui la fait encore honorer dans le pays comme Bienheureuſe.

L'an 1264, le Pape Urbain donna une bulle expreſſe, pour faire célébrer cette fête généralement dans toute l'Egliſe, & la fixa au premier jeudi d'après l'octave de la pentecôte. Il chargea S. Thomas d'Aquin de compoſer à ce ſujet l'office du ſaint ſacrement, dont la nobleſſe & l'onction céleſte répondirent à la réputation du docteur angélique, & que nous récitons encore. Mais Urbain IV étant mort cette même année, le deuxième jour d'octobre, la célébration de la nouvelle fête fut interrompue pendant plus de quarante ans.

Le S. Siège vaqua près de cinq mois, après la mort de ce Pontife; &, ſelon la meilleure critique, ce ne fut que le 5 février 1256 qu'on lui donna pour ſuc-

cesseur, Gui de Foulque, cardinal-évêque de Sabine, né de famille noble à Saint Gilles sur le Rhône. Il étoit d'une modestie exemplaire & si peu équivoque, qu'il fit tous ses efforts pour se soustraire au brillant fardeau du pontificat, qu'on lui avoit décerné tandis qu'il étoit absent pour cause de légation. N'y ayant pu réussir, il écrivit en ces termes à un de ses neveux, nommé Pierre le Gros: Plusieurs se réjouissent de notre promotion; mais nous n'y trouvons matière qu'à la crainte & aux larmes. Vous en devez être vous-même plus humble. Nous ne voulons point que vous, ni votre frère, ni aucun des notres vienne vers nous, sans un ordre particulier de notre part; autrement, nous les renverrons confus. Ne cherchez pas à marier votre sœur plus avantageusement, en conséquence de ce qui nous est arrivé. Si vous la mariez au fils d'un simple chevalier, nous nous proposons de lui donner trois cens tournois d'argent. C'étoit environ cinquante écus de notre monnoie. Si vous l'élevez au dessus de sa condition, n'attendez pas de nous un seul dénier. Il en sera de même pour tous nos proches, dont aucun ne doit se prévaloir de notre élé-

vation. Que Mabile & Cécile prennent les maris qu'elles prendroient, si nous étions dans la simple cléricature. Pour Gilli, voyez-la spécialement de ma part, & ditez-lui de continuer à garder toute la modestie possible dans ses vêtemens ; & cependant de ne se charger de recommandations pour personne. C'est ainsi que s'annonça Clément IV, dès son entrée au pontificat.

Il donna aussi-tôt ses soins à l'affaire du royaume de Sicile, regardée comme une des plus graves pour l'Eglise Romaine. Cette couronne avoit été accordée par ses prédécesseurs Innocent & Alexandre à Edmond, second fils du Roi d'Angleterre : mais ce Prince paroissant abandonner ses prétentions, Clément la donna au plus jeune des frères de S. Louis, Charle comte d'Anjou & de Provence, & le pressa d'en venir prendre possession. Charle ne tarda point à s'embarquer à Marseille ; & malgré toutes les précautions qu'avoit prises Mainfroi pour lui fermer le passage par terre & par mer, il aborda heureusement à Ostie. Le Pape qui étoit à Pérouse, envoya quatre cardinaux qui lui donnerent à Rome, dans l'église de Latran, l'investiture du royaume de Sicile, avec l'étendard, le vingtième

tième de mai. Il lui fallut attendre assez long-temps l'arrivée de son armée qui venoit par terre, & le reste de la campagne se passa sans faire aucun exploit remarquable. Mais ayant été sacré & couronné Roi, dans l'église de S. Pierre, le jour de l'épiphanie de l'année suivante 1266, il entra sans retard sur les terres de Naples. Mainfroi lui envoya proposer un accommodement. Parce que son armée étoit remplie de Sarasins, Charle fit cette réponse: Allez dire au sultan de la Pouille, que je ne veux ni paix ni trève avec lui, & que dans peu, ou je l'enverrai en enfer, ou il m'enverra au Ciel. Les deux armées s'avancerent aussi-tôt, & se rencontrerent près de Bénévent. Une seule bataille, des plus meurtrières dont il soit fait mention, décida du sort de leurs chefs. Les François remporterent une victoire complète; Mainfroi demeura parmi les morts, & Charle seul maître du royaume. Par cette défaite, les Guelfes reprirent le dessus sur les Gibelins: deux factions animées, dont la première tenoit pour les Papes, & la seconde pour les Empereurs. L'une & l'autre, pendant deux à trois siècles, désolerent l'Italie par leur émulation détestable en tout genre de

crimes & d'excès. Elles éclaterent principalement, ſous le Pape Grégoire IX & l'Empereur Frédéric II : mais on n'a rien de précis ſur leur origine, ni ſur l'étymologie de leurs noms, qui très-vraiſemblablement néanmoins proviennent des noms propres de leurs premiers auteurs.

En Allemagne, on éprouvoit tous les déſordres & tous les fléaux de l'anarchie. Toutefois, après la mort de Guillaume de Hollande, qui périt l'an 1256 en voulant réduire les Friſons révoltés, on avoit élu en ſa place juſqu'à deux Empereurs. Richard, fils du Roi Jean d'Angleterre & comte de Cornouaille, élu le premier & couronné à Aix-la-Chapelle le jour de l'aſcenſion 1257, ne put fournir à la dépenſe néceſſaire pour ſoutenir ſa dignité, & fut obligé de retourner en Angleterre, où il mourut quatre ans après. Alfonſe X, Roi de Caſtille, élu Empereur deux mois après Richard, & retenu par ſes guerres contre les Maures, ne put pas même venir prendre poſſeſſion de l'empire. Ce fut dans cette affreuſe confuſion que les princes d'Allemagne augmenterent principalement leur puiſſance au préjudice de celle des Empereurs, & que pluſieurs villes d'Italie s'érigerent en républiques, ou furent

usurpées par des seigneurs qui s'en firent de petits Etats.

Jamais on ne multiplia si abusivement les croisades, que dans ces temps de fureur & d'horreur. Les évêques de Germanie traitoient réciproquement en ennemis de la religion, & confondoient avec les Infidèles, les partis différens de celui qu'ils avoient épousé. En Italie, le Cardinal de Sainte Cécile faisoit prêcher avec tant de chaleur contre les partisans de Mainfroi, & en particulier contre les Sarasins de Nocera toujours attachés à ce parti, qu'il dispensoit ceux qui prenoient la croix pour leur faire la guerre, des engagemens contractés pour le recouvrement de la Terre-Sainte. On prêchoit en France, avec une ardeur égale, ces deux croisades à la fois; c'est-à-dire contre Mainfroi en faveur de Charle d'Anjou, & contre Bondocdar sultan d'Egypte, qui venoit de ruiner Césarée, & se préparoit au siège d'Acre, seule place forte qui restât aux Chrétiens de Palestine. La croisade se prêchoit en Angleterre contre Simon de Montfort, comte de Lincestre, fils du fameux Simon surnommé le fléau des Albigeois, & qui ne s'acquit à lui-même que l'odieux surnom du Catilina des Anglois. Il étoit à la tête

des ſujets rebelles du Roi Henri III, prince naturellement bon, mais inconſtant & capricieux, ſans vigueur, ſans politique, également incapable de ſe faire craindre & de ſe faire aimer. La haute réputation de ſageſſe & de probité dont jouiſſoit par-tout le Roi S. Louis, avoit bien pu le faire choiſir, tant par Henri que par ſes barons, pour arbitre de leurs différents: mais l'inquiétude & la fougue intraitable du génie Britannique avoient preſque auſſi-tôt violé la ſentence arbitrale, quoique rendue au gré des deux parties. La rebellion ne finit que par la mort de Simon, qui fut défait & tué à la bataille d'Evesham, le quatrième d'août 1264. On le priva de la ſépulture eccléſiaſtique, comme étant mort excommunié. Les Rois Maures de Grenade & de Murcie remuant en Eſpagne, il fallut encore y prêcher tout de nouveau la croiſade. On prêchoit enfin la croiſade en Hongrie, contre les Tartares, que leur genre de Chriſtianiſme, frein trop foible pour leur férocité ambitieuſe, n'empêchoit pas de menacer d'une effroyable invaſion les pays Chrétiens limitrophes de ce royaume & de celui de Pologne.

Vading. 1265, n. 14. Cependant le Chef de l'Egliſe n'en perdoit pas de vue les intérêts divers. L'E-

glise d'Yorck, vacante depuis plus d'un an, n'ayant pas fait une élection plus canonique après un si long retard, Urbain la cassa, & donna cet archevêché, à S. Bonaventure. Les besoins de l'Angleterre, où la discorde & la guerre civile avoient porté de rudes atteintes à la discipline, ne demandoient pas moins qu'un prélat de ce mérite. Bonaventure n'étoit pas seulement révéré pour la pureté de ses mœurs, l'austérité de sa vie, la tendre piété & la modestie sincère qu'il savoit allier avec l'éminence de la doctrine: mais sa gravité, sa prudence, le long usage du gouvernement de son ordre, où il s'étoit rendu aimable à tout le monde en maintenant parfaitement l'observance régulière, le faisoient juger propre à tout. Le Pape ayant pris une résolution arrêtée, & connoissant l'humilité de Bonaventure, lui enjoignit, en vertu de la sainte obéissance d'acquiescer à la volonté divine en acceptant l'archevêché d'Yorck. Tels sont les termes de la bulle qui fut donnée à ce sujet le 24 novembre 1265, mais qui n'eut point d'exécution. L'humilité de Bonaventure fut si ingénieuse, & il prit si bien le Saint Père, tout inébranlable que paroissoit la résolution de Sa Sainteté, qu'il ne fut pas contraint d'accepter l'épiscopat.

T. Luc. ap. Echard. p. 263.

S. Thomas d'Aquin refusa de même l'archevêché de Napels, que le Pape Clément lui avoit aussi conféré par une bulle en y joignant les revenus de S. Pierre *ad aram.* Le S. Docteur supplia pour toujours le Souverain Pontife de ne lui donner aucune dignité ecclésiastique, & de lui laisser finir ses jours dans la pauvreté & l'humilité de sa profession : illustre obscurité, dans laquelle il servit plus essentiellement l'Eglise, que ne firent la plûpart des prélats élevés sur les premiers siéges ! Alors il composoit ce corps admirable de doctrine, qu'il intitula Somme de théologie, & divisa en trois parties, la premiere naturelle, la seconde morale, & la troisième sacrée. Il traite dans la premiere, de la nature de Dieu & des créatures ; & dans la troisième, de l'incarnation & des sacremens. Dans la seconde partie, subdivisée en deux autres, il y traite en premier lieu, ou, comme il s'exprime, dans la premiere seconde il examine en particulier, les vices & les vertus. Qu'il nous suffise d'indiquer ce que tout l'art de l'analyse ne pourroit qu'affoiblir, en le tirant de cette mine si riche & si pure, des notions spéculatives de la scholastique, & de la science pratique du salut. C'est là que tous les grands

maîtres, depuis plus de cinq siècles n'ont pas cessé de puiser; sans qu'aucun d'eux, à l'aide même d'un fonds si avantageux, & avec la facilité d'ajouter à la première invention, ait jamais donné un corps de théologie aussi parfait, soit pour la solidité de la doctrine, soit pour l'ordre & la méthode. Ce grand ouvrage fut composé pendant le pontificat de Clément IV, qui fut d'environ trois ans & neuf mois, & pendant la longue vacance qui le suivit.

Ce Pape étant mort à Viterbe le vingt-neuvième jour de novembre 1268, les cardinaux eurent tant de peine à s'accorder pour un successeur, que le podestat de la ville les renferma dans le lieu où ils étoient assemblés au nombre de quinze, & les tint ainsi pendant près de trois ans. Ce fut dans cet intervalle, marqué avec précision par Guillaume de Pui-Laurent, & par la chronologie de Montfort qu'ont suivis les critiques modernes les plus estimables, & par conséquent après la mort de Clément IV, que Charle d'Anjou fit mourir le jeune Conrad ou Conradin, petit-fils de l'Empereur Frédéric. Il est donc inutile d'alléguer, avec quelques apologistes simulés, pour paroître défendre Clément d'avoir contribué à cette exécution barbare, il est, dis-

V.Spond. an. 1269. n. 6.

je, plus qu'inutile d'alléguer que Charle en fut repris par ce Pape & par ses cardinaux.

Ce ne fut que l'an 1269, que Conradin refugié en Allemagne tandis que son oncle Mainfroi le dépouilloit du royaume de Sicile, revint en Italie pour faire valoir ses prétentions contre le vainqueur de Mainfroi. Il fut défait dans la Pouille; il tomba peu après entre les mains de son rival, qui le fit condamner à mort & exécuter publiquement, avec plusieurs autres têtes augustes attachées à son parti. C'étoit le dernier prince de la maison impériale de Suabe, devenue très-odieuse par l'esprit de schisme, & par des vexations si souvent réitérées contre l'Eglise Romaine. Mais si ces considérations ont pu diminuer la faute du nouveau Roi de Sicile, elles ne l'ont pas garanti de la tache ineffaçable qu'elle imprime à sa mémoire.

La vertu de Clément IV, loin de se démentir sur le S. Siège, alla toujours en augmentant. Non seulement sa vie étoit très-pure, mais il fit admirer l'austérité & la plus sévère modestie dans la première place de l'univers. Il ne portoit point de linge, il couchoit sur un lit très-dur, & pendant long-temps il ne man-

gea point de viande. Il fut très-zélé pour la fréquentation des Sacremens, que l'on commençoit à négliger. Afin d'exciter cette dévotion, il autorisa par une bulle la confrérie du Gonfanon, établie à Rome en l'honneur de la Sainte Vierge, avec obligation pour ceux qui l'embrassoient, de se confesser & de communier trois fois l'an. Elle prenoit son nom, de la bannière qu'on y portoit, & passe pour la plus ancienne de ces sortes d'institutions, établies depuis en si grand nombre sur ce premier modèle.

Tout attaché qu'étoit le Roi saint Louis aux intérêts de l'Eglise Romaine, & particulièrement à la personne du pieux Pontife Clément IV, il se vit obligé de contredire ce Pontife, au sujet de quelques entreprises faites par Clément sur les droits de la couronne de France. Quoiqu'il ne s'agit que de deux archidiaconés, l'un dans la cathédrale de Rheims, & l'autre dans celle de Sens, auxquels le Pape avoit nommé d'une manière qui attaquoit le droit de régale; Louis s'en plaignit à Rome avec amertume. On se prêta de part & d'autre à un accommodement, pour l'affaire de Rheims : l'archidiacre se démit d'abord; le Pape lui fit une collation nouvelle sous le bon plaisir du Roi, & dé-

Duboul. p. 372. Preuv. Lib. Gall. p. 368.

clara en termes exprès qu'il ne prétendoit point par-là préjudicier au droit de
Duboulai p. 390. régale. Quant à l'affaire de Sens, de peur que des exemples itératifs ne tiraſſent à conſéquence, le ſaint Roi voulut abſolument que l'archidiacre nommé par le Pape fût dépoſſédé, & il mit en ſa place Girard de Rampillon archidiacre de Melun, qui fut maintenu dans ſa nouvelle
Lib. Gall. p. 1701. poſſeſſion. On obſerve que S. Louis, auſſi attentif aux loix de l'Egliſe qu'à ſes propres droits, exigea, ſelon la coutume, que Girard quittât ſon premier bénéfice en paſſant au ſecond. En Allemagne au contraire, c'étoit un abus très-commun dès-lors, que le même ſujet fût chanoine en pluſieurs cathédrales, afin de parvenir plus aiſément à l'épiſcopat.

T. xj. Conc. Gall. Marac. de Concord. l. 3. c. 1. Ce fut principalement pour arrêter les entrepriſes des Papes ſur la collation des bénéfices & ſur la juriſdiction contentieuſe, que S. Louis rendit, l'an 1269 la fameuſe ordonnance connue ſous le nom de Pragmatique ſanction, & qui roule preſque toute entière ſur ces deux objets. Il avoit déjà donné la conſtitution plus célèbre encore, où l'on trouve pour la première fois le terme de libertés Gallicanes, ſubſtitué à celui de libertés canoniques; quoique cette dernière expreſſion

rende son objet avec assez de justesse. On voulut sans doute faire entendre que l'autorité des canons étant affoiblie chez les autres nations, on refusoit en France de s'assujettir aux nouvelles maximes qu'on pensoit avoir donné lieu à ces relâchemens. Cette constitution cependant ne concerne guère que la vigilance & la sévérité, que le saint Roi jugeoit nécessaires dans la poursuite des hérétiques.

La conservation & l'accroissement de la foi étoient les deux grands mobiles de ses démarches, & le but invariable où se dirigeoient toutes ses vues. Depuis sa première croisade, il ne s'étoit jamais régardé comme déchargé entièrement du vœu qu'il avoit fait de combattre les ennemis du nom chrétien. Les nouvelles de leurs avantages & de leurs excès récens dans la Terre-Sainte, le déciderent à y reporter ses armes; avec d'autant plus d'empressement, qu'ayant quelque pressentiment de la fin de ses jours, il vouloit auparavant faire quelque chose de grand pour la gloire de Dieu, & laisser un exemple mémorable aux générations suivantes. Le Sultan Bondocdar ayant fait irruption avec une puissante armée sur les terres des fidèles de Palestine, s'étoit rendu maître de tout le

Bibl. Orient. p. 204.

pays jusqu'aux portes d'Acre. Par un mépris affecté de nos saints mystères, il avoit démoli l'église du mont Thabor, & rasé jusqu'aux fondemens celle de Nazareth. Bondocdar prit ensuite & ruina Césarée, força le château d'Arsouf, d'où il emmena environ mille captifs, & réduisit à composition le fort de Sapheth. Il commanda aux habitans de ce dernier endroit, sous peine de passer par les armes, de se faire tous Musulmans. Il n'y en eut que huit qui apostasierent : les autres, au nombre de plus de six cens, furent égorgés contre la foi du traité. Leur sang couloit comme un ruisseaux, sur la pente de la montagne, au sommet de laquelle étoit située la forteresse. Le prieur des Templiers, & deux frères Mineurs qui exhortoient les martyrs à la constance, furent écorchés vifs, fouettés barbarement en cet état, & enfin décollés.

Sanut. p. 222.

Siffrid. an. 1266.

Le récit qu'on fit de toutes ces horreurs au pieux monarque, lui rendit toute l'ardeur de ses premières années, & parut faire la même impression sur ses proches & ses sujets. Tous ses fils, à l'exception du quatrième encore enfant, son frère Alfonse comte de Poitiers & de Toulouse, son gendre Thibault Roi de

Navarre & comte de Champagne, son neveu Robert comte d'Artois, Gui comte de Flandres, Jean fils du comte de Bretagne, & une infinité d'autres Seigneurs prirent la croix avec lui. Charle d'Anjou, Roi de Sicile, devoit encore le joindre avec une puissante armée. Mais en ne négligeant rien des moyens naturels, ce sage & saint Roi mettoit en Dieu seul toute sa confiance. Afin d'attirer les bénédictions du Ciel sur son entreprise, il redoubla sa ferveur dans ses exercices ordinaires de piété, dont les historiens de sa vie ont cru devoir nous transmettre le détail édifiant: en voici quelque partie, que le témoignage des personnes qui l'approchoient de plus près peut rendre croyable, mais que le nom de Louis IX, aussi grand homme que grand saint, ne prémunira peut-être point encore assez contre les dérisions de la sagesse impie de notre siècle.

Il assistoit tous les jours à l'office canonial, même aux heures de la Vierge; & dans ses voyages, il le récitoit à cheval, avec son confesseur. Tous les jours encore, il disoit l'office des Morts à neuf leçons. Il entendoit habituellement deux messes par jour, & souvent trois ou quatre. C'étoit la même assiduité pour la parole

Duchêne, t. 5. p. 456, &c.

de Dieu ; & il l'écoutoit avec tant d'attention, qu'il en répétoit ensuite tous les traits frappans aux personnes qui l'entouroient. De son temps même, on censuroit ces dévotions ; il répondoit, sans y rien changer : Si je donnois le double de ce temps au jeu ou à la chasse, on n'en parleroit pas. Il fut bien des années dans l'usage d'aller à minuit aux matines de sa chapelle, & de prier encore au retour, autant qu'avoient duré les matines : mais sur les remontrances qu'on lui fit au sujet de sa complexion délicate, il remit ces dévotions au matin. Le soir après les complies de sa chapelle, il faisoit faire par un prêtre l'aspersion de l'eau bénite par toute sa chambre, en particulier sur son lit. Il introduisit dans sa chapelle la coutume de fléchir le genou pendant la messe, à ces paroles du Credo *& homo factus est*, & de se prosterner à la lecture qui se fait dans la passion de la semaine sainte, au moment où l'on dit que J. C. expira. C'est de là que nous viennent ces pieux usages.

Avec la piété, il porta aussi l'austérité sur le trône. Tous les vendredis, il jeûnoit, & il s'abstenoit de viande, les mercredis. Les vendredis du carême & de l'avent, il ne mangeoit ni poisson, ni

fruit. Il jeûnoit au pain & à l'eau, le vendredi saint, les veilles des quatre principales fêtes de la Vierge, & quelques autres jours de l'année. Il se confessoit tous les vendredis; & selon la dévotion du temps, après sa confession il prenoit la discipline. Toujours il craignoit que la majesté de sa personne n'ôtât quelque liberté au ministre de ce sacrement; & souvent il lui répétoit: Vous êtes ici le père, & je ne suis que l'enfant. S'il y avoit une porte ou une fenêtre à fermer, il se levoit promptement, sans souffrir que le confesseur le prévînt. Outre ses confesseurs, il avoit prié quelques personnes fermes & sages, de l'avertir de tout ce qu'elles entendroient ou remarqueroient en lui de répréhensible, & toujours il reçut leurs avis dans la disposition qui les lui avoit fait demander. Il porta long-temps le cilice, durant l'avent, le carême & les vigiles de plusieurs fêtes: mais son confesseur l'ayant fait convenir que sa santé en souffroit, il le quitta avec docilité, en dédommageant néanmoins sa piété par une ceinture de crin qui n'avoit pas les mêmes inconvéniens.

L'abondance de ses aumônes étoit inconcevable, tout puissant Roi qu'il étoit. Il est impossible d'en faire le dénombre-

ment; on n'en peut rapporter que les particularités les plus propres à nous retracer les vues supérieures & la foi vive qui les dirigeoient. Tous les jours, quelque part qu'il fût, il nourrissoit chez lui six-vingts pauvres; ce nombre augmentoit considérablement, aux jours de dévotion. Le Roi les servoit souvent de sa main, avant de manger lui-même: à certains jours, il en servoit ainsi jusqu'à deux cens. Chaque jour à dîner & à souper, il faisoit manger près de lui trois pauvres vieillards, à qui l'on passoit des mets de sa table. Tous les samedis, il lavoit encore les pieds à trois pauvres vieillards; puis il leur faisoit une aumône en argent, & leur servoit lui-même à manger. Il donnoit abondamment aux hôpitaux, & à toutes les pauvres communautés de religieux & de religieuses. Il fonda une multitude innombrable de monastères, des maisons de piété & de charité de tout genre. Il ne fut pas moins libéral envers les églises. Né pour les grandeurs, & ayant l'ame naturellement grande, il aimoit mieux, comme il s'en exprimoit quelquefois, signaler sa magnificence pour la religion, que pour le monde & la vanité. Il ne laissoit pas de faire paroître la majesté royale, avec tout

l'éclat propre à imposer, non seulement dans les jours de représentation, mais dans l'état habituel de sa cour, où il fut constamment servi avec plus de dignité qu'aucun de ses prédécesseurs. La vraie piété a toujours la sagesse pour guide; & la vertu, éloignée constamment des extrémités vicieuses, ne troubla jamais l'ordre des conditions.

Tout étant préparé pour la croisade, le Roi se rendit, comme à son premier voyage d'outre-mer, au port d'Aigues-mortes: & de là, après huit jours de navigation, à Caillari en Sardaigne, où la flotte des Croisés se rassembla. On tint conseil touchant le lieu où ils commenceroient à porter leurs armes, & il fut question de trois termes différens, Acre, Alexandrie & Tunis. Le S. Roi fut pour le dernier. Plusieurs personnes dignes de foi l'avoient assuré que le Roi de Tunis inclinoit à se faire Chrétien. Ce Prince lui-même lui avoit envoyé depuis peu des ambassadeurs, qui le confirmerent dans cette persuasion. Dans l'ardeur de son zèle, il leur parla en ces termes: Dites au Roi votre maître, que je voudrois passer dans les fers le reste de mes jours, pourvu que lui & son peuple se fissent Chrétiens de bonne foi. Parmi les sei-

Duchêne, t. 5. p. 461

gneurs qui partageoient sa confiance, souvent il s'écrioit avec transport : O si je pouvois un jour me voir parrain d'un tel filleul ! Ce ne fut pas là néanmoins le seul motif qui fit marcher ce Prince habile à Tunis. On lui faisoit encore entendre, que si cette ville résistoit, elle seroit facile à réduire ; d'ailleurs, qu'elle regorgeoit de toutes sortes de richesses, comme n'ayant jamais été prise, & qu'elle offroit des ressources inestimables aux Croisés ; que c'étoit de ce pays que le Sultan d'Egypte tiroit l'excellente cavalerie qui faisoit la force principale de ses armées. Mais, quoi qu'il en soit de la justesse de ces mesures, le Seigneur avoit des vues bien différentes de celles des hommes : jamais il ne montra plus sensiblement, quels mouvemens il imprime quelquefois aux peuples & aux empires, pour consommer la sanctification d'un élu de certain ordre.

Ce n'étoit pas sur la terre que le zèle de S. Louis pour la propagation de la foi, & tant d'autres vertus royales & chrétiennes devoient triompher. Dans sa première expédition contre les Infidèles, il avoit rassemblé, pour ainsi dire, tous les précieux matériaux qui devoient entrer dans la couronne de son immortali-

té : cette seconde entreprise devoit ser-
à les épurer de ce qu'ils pouvoient conserver de terrestre ; sans avoir plus de suites que la première, pour la réduction ou la conversion des ennemis de la foi. L'armée Chrétienne ayant fait la descente en Afrique, à la vue d'une multitude innombrable de Sarasins qui s'enfuirent à l'instant vers leurs montagnes, le Roi de Tunis se crut dans le plus grand péril, & toutes ses idées de conversion, soit bien fondées, soit présumées légérement, se dissiperent, pour ne plus faire place qu'aux propos insensés de la terreur. Il fit dire aux vainqueurs, que s'ils attaquoient la ville, il feroit massacrer tous les Chrétiens qui se trouveroient dans ses Etats. On ne laissa pas de prendre Carthage, voisine de Tunis qui s'étoit arrogé le lustre & la dignité de cette ancienne capitale de l'Afrique. Mais les maladies qui avoient commencé parmi les François avant leur débarquement, augmenterent à l'excès, par la fatigue, la mauvaise nourriture & les chaleurs excessives de ces contrées durant la canicule. Jean Tristan, comte de Nevers & fils de Louis, mourut le troisième jour d'août. Le Légat Raoul de Chevrières mourut, le septième. Le

Spicil. p. 550, &c.

comte de la Marche, les seigneurs de Nemours, de Vendôme, de Montmorenci, de Brissac furent emportés en quatre jours.

Le Roi fut attaqué lui-même, d'une dyssenterie & d'une fièvre brûlante, qui en peu de jours le réduisirent à l'extrémité. Avant son départ, il avoit fait son testament, où l'on trouve en substance toute la charité & la piété qui l'avoient animé depuis qu'il se connoissoit. Quand il sentit que le Seigneur l'appeloit à lui, il donna par écrit à Philippe son fils aîné une instruction qui n'est qu'un abrégé des admirables principes qui l'avoient dirigé toute sa vie, tant pour la sanctification de son ame, que pour le bonheur de ses peuples : deux objets que ce prince, rempli, s'il en fut jamais, du don d'intelligence & de conseil, n'avoit jamais séparés, & dont il vouloit marquer l'étroite connexion, en des conjonctures si propres à faire des impressions durables. Il reçut ensuite les sacremens de l'Eglise, & particulièrement le saint viatique, avec une vivacité de foi qu'il communiquoit à tous les assistans. Le ministre sacré lui ayant demandé, s'il ne croyoit pas fermement que ce fût le corps de J. C. Je ne le croirois pas mieux, s'écria-t-il,

Vid. Joinv. p. 126.

quand je le verrois dans la ſplendeur où il eſt monté au ciel. Ses forces déclinant toujours, il ne s'occupa plus que du ſoin de ſon éternité; mais ſans jamais le ſéparer de l'amour de ſes peuples. Encore le jour de ſa mort, on lui entendit proférer ces mots: Seigneur, ayez pitié de ce peuple que je laiſſe entre vos mains. Après quoi, il prononça ce verſet du Pſalmiſte: Seigneur, j'entrerai dans votre maiſon, je vous adorerai dans votre ſaint temple, & je glorifierai votre nom; puis, les bras croiſés ſur la poitrine, & les yeux levés au ciel, le 25 août de l'année 1270, cinquante-cinquième de ſon âge, il expira doucement ſur la cendre où il s'étoit fait mettre. C'eſt ainſi que ſoutenant ſon caractère juſqu'au dernier moment, il ne ceſſa d'imprimer à la majeſté du diadême, tous les attraits de la vertu.

Il avoit à peine rendu l'eſprit, que ſon frère le Roi de Sicile arriva. Charle entra éploré dans la tente du ſaint Roi: mais ſa douleur ſe convertit auſſi-tôt en une vénération religieuſe. Il ſe proſterna aux pieds du Saint, dont le viſage, auſſi frais & plus agréable qu'en pleine ſanté, portoit déjà l'empreinte de la gloire dont ſon ame jouiſſoit dans le ciel. Pendant ſix ſemaines, le Roi Charle continua la guerre

avec les troupes fraiches & nombreuses qu'il avoit amenées, & battit les Sarasins toutes les fois qu'ils oserent l'attendre. Il eût pu de même s'emparer de Tunis; mais n'envisageant pas cette conquête du même œil que son saint frère, & la peste commençant à faire un ravage égal dans les deux armées, on fit une trève de dix ans, toute à l'avantage des Chrétiens. Entr'autres conditions onéreuses, les Infidèles, pour les frais de la guerre, se soumirent à une somme plus forte d'un tiers que la rançon payée autrefois par les François en Egypte.

Comme on venoit de conclure ce traité, Edouard, fils aîné du Roi d'Angleterre, arriva avec une nouvelle armée & quantité de seigneurs Anglois. Il témoigna un mécontement fort vif de la trève, & passa plein de chaleur en Palestine, où il ne fit cependant rien de mémorable. Toutes les affaires des Chrétiens y étoient presque entièrement ruinées. Bondocdar poursuivant ses avantages & ses cruautés, avoit pris, outre une infinité de châteaux, les villes de Jaffa & d'Antioche. Il fit mourir dans celle-ci dix-sept mille personnes, & en traîna plus de cent mille en esclavage. Telle est l'époque de la ruine irréparable de cette il-

lustre cité, si long temps la troisième du monde & la première de l'Orient. L'année même de l'arrivée du Prince Edouard en Syrie, le Sultan prit les forteresses de Carac & de Montfort. Ainsi l'on peut regarder la fin de S. Louis, comme le terme des croisades. Edouard, au bout d'un an, revint en Europe, apprit en Sicile, que le Roi Henri III son père venoit de mourir, & se pressa d'aller prendre possession du trône.

Les François, à la suite de leur nouveau Roi Philippe le Hardi, revinrent aussi par la Sicile, après s'être engagés à reprendre dans trois ans les armes contre les Infidèles. Ils emportoient avec eux les reliques de leur saint Roi; c'est-à-dire les ossemens, dont on avoit séparé les chairs. Le Roi de Sicile avoit pris une partie des intestins, & les fit enterrer dans une église de Palerme, où ils devinrent aussi-tôt célébres par un grand nombre de miracles. Arrivé en France, le Roi Philippe porta lui-même sur ses épaules, de Paris à Saint Denis, les reliques de son père, que les miracles n'illustrerent pas moins que celles de Sicile. Plusieurs de ces merveilles sont rapportées dans la bulle de Boniface VIII, qui décerna un culte public à ce Prince

vingt-sept ans après sa mort. Peu de jours après l'inhumation du Saint, on vit encore arriver à S. Denis le corps de son frère Alfonse comte de Toulouse & de Poitiers, mort au retour de Tunis à Corneto en Toscane, où il avoit été obligé de s'arrêter. La Comtesse Jeanne son épouse étant morte de chagrin quelques jours après, sans laisser d'enfans, le comté de Toulouse fut réuni à la couronne de France, pour n'en plus être détaché.

L'Eglise Romaine avoit été jusques là
Rain. an. 1271. sans pasteur. Les cardinaux toujours renfermés à Viterbe, donnerent enfin par compromis à six d'entr'eux le pouvoir d'élire un Pape. Le premier septembre de cette année 1271, ils nommerent d'une voix unanime Thibaud, né à Plaisance de l'illustre maison de Visconti, mais jusques-là simple archidiacre de Liège, & qui étoit allé par dévotion aux saints lieux. La connoissance qu'il avoit des besoins de la Terre-Sainte, & son zèle pour y remédier, sont marqués entre les motifs que les cardinaux alleguent en sa faveur pour son élection, dans la lettre d'avis qu'ils lui en envoyerent avec leur décret. Il y donna son consentement le 27 octobre, jour d'où l'on commence à compter le temps de son pontificat,

tificat, prit le nom de Grégoire X, partit ſans retardement, & arriva en Italie le premier jour de l'an 1272. Il employa les deux mois ſuivans preſque tout entiers aux ſeules affaires de la Terre-Sainte : il ne voulut pas même aller en droiture à Rome, de peur d'être détourné par d'autres ſoins.

Après y avoir été ſacré & ordonné le 24 de mars, il fit expédier ſans délai une lettre circulaire aux évêques, pour la convocation d'un concile œcuménique, dont les cauſes principales, outre les vices & les erreurs allégués à l'ordinaire, étoient le ſchiſme des Grecs & le péril des Fidèles de Paleſtine. L'Empereur Michel Paléologue, politique très-inſinuant tandis qu'il ſavoit ſe commander, avoit déjà gagné la bienveillance des Papes Urbain & Clément, en les reconnoiſſant par ſes lettres & ſes envoyés pour chefs de l'Egliſe Univerſelle, & en promettant de rétablir l'ancienne union entre toutes les Egliſes ; à quoi, ajoutoit-il adroitement, il ne voyoit plus d'obſtacle, depuis que les Grecs étoient rentrés dans C. P. Inſtruit que le Roi Charle de Sicile avoit acquis les droits de l'Empereur Baudouin, & qu'il prenoit ſes meſures pour les faire valoir, il

fit des instances nouvelles & plus pressantes que jamais auprès du Pape Grégoire, afin d'arrêter ces entreprises, en se mettant au même rang que les souverains soumis de tout temps à l'autorité spirituelle du S. Siège. En conséquence, le Pontife l'invita, comme les autres princes Catholiques, à venir avec ses évêques au concile général qui devoit se tenir à Lyon.

Afin de le célébrer plus tranquillement & avec plus de fruit, il s'appliqua soigneusement à rétablir la concorde parmi les Italiens, & à inspirer de la modération aux Guelfes qui abusoient de l'ascendant qu'ils avoient repris sur les Gibelins. A cet effet, il se servit utilement du B. Ambroise, de l'ordre des Frères Prêcheurs, homme puissant en œuvres & en paroles, & qui réconcilia entr'elles toutes les familles de Sienne sa patrie. Ambroise travailla de même à rétablir la paix entre les princes & les peuples d'Allemagne, & s'acquit par-tout la plus haute vénération. Les Papes lui offrirent plusieurs évêchés, qu'il refusa constamment, aussi bien que celui de Sienne sa patrie, auquel il avoit été élu dans toutes les formes canoniques. Il ne voulut pas même accepter dans son ordre la

Boll. ad 20. mart.

moindre ſupériorité. Ses vertus l'ont fait inſcrire au martyrologe Romain, avec le titre de Bienheureux.

Grégoire X jugea que le moyen le plus efficace de pacifier l'Allemagne, encore plus agitée que l'Italie, c'étoit de la tirer de l'anarchie où elle gémiſſoit depuis Frédéric II, malgré l'élection de tant d'Empereurs. Richard d'Angleterre étoit mort, dès le mois d'avril 1271. Grégoire déclara au Roi de Caſtille, que ſes prétentions ſur l'Empire ne lui paroiſſoient pas recevables, & fit auſſi-tôt après aſſembler les électeurs à Francſort. Le 30 ſeptembre 1275, ils choiſirent Rodolfe comte de Habsbourg, iſſu d'Etichon d'Alſace, ſouche commune de la maiſon de Lorraine, & de la ſeconde d'Autriche qui prit ce nom, quand Rodolfe eut inveſti ſon fils Albert, de ce duché enlevé à Ottocare Roi de Bohème. Le Pape Grégoire ſe rendit cette même année à Lyon, pour y préſider en perſonne au concile.

En Orient, Michel Paléologue diſpoſoit ſes évêques à s'y rendre de leur côté, & travailloit avec ardeur à lever les obſtacles qu'il prévoyoit à la réunion. Joſeph, alors patriarche de C. P. & plus encore Jean Veccus cartophilax; c'eſt-à-dire in-

ſpecteur des chartes & grand chancelier de l'Egliſe patriarchale, s'oppoſerent à ſon deſſein. Le patriarche, foible vieillard, homme ſimple & ſans lettres, jouet aveugle de quiconque s'emparoit de ſon eſprit, pouvoit peu par lui-même: mais Veccus étoit un génie tranſcendant & capable de tout, élevé, pénétrant, profond dans toutes les ſciences qu'il ne ceſſoit de cultiver, naturellement éloquent & perſuaſif, d'un aſpect impoſant, & l'un des hommes les mieux faits de tout l'Empire, auſſi habile d'ailleurs dans le maniement des affaires que dans les diſcuſſions de doctrine, & déjà illuſtré par des négociations importantes, où il avoit répondu à toute l'attente de ſon prince. Il poſſédoit au même point toutes les bonnes qualités de l'ame, une vertu exercée à l'héroïſme, un grand fond de bonté & de droiture naturelle, une franchiſe, une ingénuité preſque inconnue dans ſa nation, & à laquelle les plus obſtinés d'entre ſes compatriotes ſchiſmatiques n'ont pu s'empêcher de rendre témoignage. Il aimoit ſi paſſionnément la vérité, qu'auſſi-tôt qu'il l'avoit reconnue, la moindre diſſimulation lui devenoit comme impoſſible.

Niceph. Greg. l. 5.

Gerorg. Pachimer. l. 2. c. 19 l. 3. c. 24. l. 5. c. 12 & 15.

De concert avec le patriarche, il ſe

déclara si ouvertement contre la réunion, que l'Empereur, poussé d'un zèle qu'on eut enfin tout lieu de croire outré plutôt que simulé, le fit mettre en prison. Mais réfléchissant bientôt sur le caractère de Veccus, à qui la violence ne feroit jamais abandonner ce qu'il prenoit pour le bon parti, Paléologue lui envoya un écrit composé par de savans théologiens, dont les principaux étoient l'Archidiacre Méliteniote, George Métochite & George de Chypre. Il lui fit dire en même temps, qu'il ne prétendoit pas tyranniser sa conscience, mais que l'amour de la vérité dont on lui faisoit justement honneur, devoit au moins l'engager à s'éclaircir par lui-même, & à la chercher sans préoccupation. Veccus n'étoit pas de ces gens de secte qui veulent absolument & sans nulle autre considération, que le parti où ils sont engagés soit le meilleur. Il lut cet écrit avec attention, & en suspendant ses préjugés, comme il avoit promis. Il cherchoit sincèrement cette divine clarté qui va toujours au devant de ceux qui la désirent: elle luisit sur le champ à ses yeux. Il fut surpris du grand nombre d'autorités des Pères, Grecs ainsi que Latins, sur-tout de S. Athanase, de S. Cyrille & de S. Maxime,

qui font procéder le Saint-Esprit du Père & du Fils, ou du Père par le Fils; ce qui prouve également l'union & l'identité de substance entre les trois personnes divines. Incapable de retenir captive la vérité connue, il dit sans détour & sans délai, que si les copies & les extraits qu'on lui avoit présentés se trouvoient conformes aux originaux, il feroit volontiers ce qu'on demandoit de lui. L'Empereur, satisfait d'une réponse si digne de la réputation de celui qui la donnoit, le mit sur le champ en liberté, & lui fournit les livres des Pères, qui dissiperent bientôt le reste de ses doutes.

Cette ame intègre & forte, une fois persuadée, ne chancela plus dans le bon parti, auquel son éloquence, & plus encore son exemple, ramenerent presque tous les Grecs, & les prélats même de l'Orient qui vivoient sous la domination des Infidèles. Le Patriarche Joseph marqua cependant toute l'opiniâtreté des génies de sa sphère: mais l'Empereur convint avec lui, qu'il se retireroit incontinent dans un monastère, avec la jouissance de ses revenus; que si l'affaire de l'union ne se concluoit pas avec les Latins, il reprendroit son siège; mais que

ſi elle réuſſiſſoit, & qu'il perſiſtât à n'y pas conſentir, il renonceroit pour toujours au patriarchat : ce qui eut lieu par la ſuite; & Jean-Veccus fut mis en ſa place. Quant aux autres ſchiſmatiques opiniâtres, Michel Paléologue uſa d'une rigueur plus grande encore & vraiment exceſſive, du moins à ne conſidérer que le bien de l'union. Car, ſous d'autres points de vue, on ne ſauroit diſconvenir que par leurs cabales, par leurs conventicules & leurs murmures ſéditieux, par leur union rebelle avec la Princeſſe Eulogie, ſœur de l'Empereur, & avec Marie ſa fille, femme du prince des Bulgares, & ſchiſmatique encore plus forcénée que ſa mère, enfin par leurs ligues avec les ennemis de l'Etat & les Muſulmans même, ils n'aient mérité les plus ſévères traitemens. Pachym. l. 6. c. 1.

Mais tous ces obſtacles n'arrêterent point le zèle de Paléologue. Après avoir pris parmi ſes ſujets les meſures & les précautions que lui ſuggéra ſa prudence, il ne penſa plus qu'à conſommer ſon entrepriſe, par les ambaſſadeurs & les prélats qu'il fit partir pour le concile de Lyon. Ces repréſentans de l'Empereur Michel & de ſon fils Andronic aſſocié nouvellement à l'Empire, étoient George

Acropolite grand chancelier, Pamarète grand-maître de la garderobe, & le grand interprète Berrhéote, avec quelques-uns des premiers ſénateurs. L'ordre eccléſiaſtique étoit repréſenté par Germain, patriarche de C. P. avant Joſeph, & de tout temps oppoſé au ſchiſme; par Théophane métropolitain de Nicée, & par quelques-uns des eccléſiaſtiques les plus diſtingués du ſecond ordre, entre leſquels Jean-Veccus tenoit ſans contredit le premier rang. Ils s'embarquerent au commencement du mois de mars 1274; & le Pape qui en avoit reçu l'avis, fit le 7 mai, dans l'égliſe de S. Jean de Lyon, l'ouverture du concile, compté ordinairement pour le quatorzième œcuménique.

Ce fut une des plus nombreuſes & des plus brillantes aſſemblées qu'on ait vues dans l'Egliſe. On y compta cinq cens évêques, ſoixante-dix abbés, plus de mille autres prélats, & un nombre proportionné de docteurs, parmi leſquels on admira ſur-tout S. Bonaventure, créé depuis quelque temps cardinal-évêque d'Albane, & amené par honneur dans la même voiture que le Souverain Pontife. Mais tel que le ſoleil près de ſon couchant, ce grand flambeau de l'Egliſe étinceloit du

feu le plus vif au moment de descendre dans les ombres du tombeau. Outre cette multitude de docteurs & de prélats, on vit encore, avec les ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre & de bien d'autres Etats Catholiques, ceux des Grecs, des Tartares même, & le Roi d'Aragon en personne.

S. Thomas d'Aquin fut invité au concile, aussi bien que S. Bonaventure, & partit, avec quelques ouvrages de sa composition, propres à convaincre ou à confondre les Grecs: mais il ne devoit pas même y arriver. Il enseignoit alors la théologie à Naples, après que le Roi de Sicile qui avoit disputé avec l'université de Paris qui posséderoit cet incomparable docteur, l'eut obtenu en dédommagement du refus que Thomas avoit fait de l'archevêché de cette ville. Là, ce prince lui assigna une pension d'une once d'or par mois; & le Saint y continua la troisième partie de sa Somme jusqu'au traité de la pénitence qu'il laissa imparfait. Il n'étoit pas sorti du royaume de Naples, qu'il tomba malade dans la Campanie, & connut qu'il n'en releveroit pas. S'étant retiré à l'abbaye de Fosse-neuve, ordre de Cîteaux, il dit en y entrant, devant plusieurs moines, & en s'appli-

Echard. sum. p. 217, 265.

quant les paroles du Pſalmiſte : C'eſt ici le lieu de mon repos, c'eſt l'habitation que j'ai choiſie. Il mourut en effet, le ſeptième de mars de cette année 1274, après avoir reçu les ſacremens de l'Egliſe, avec une dévotion qui attendrit tous les aſſiſtans. En faiſant, avant d'expirer, ſa profeſſion de foi, il déclara qu'il ſoumettoit ſa doctrine & tous ſes écrits au jugement de l'Egliſe Romaine. Il étoit âgé d'environ quarante-neuf ans : vie bien courte, en comparaiſon de la multitude & de l'excellence de ſes écrits. Il avoit une ſi grande facilité, qu'il dictoit, ſur différentes matières, à trois écrivains, & quelquefois à quatre en même temps. Toutefois dans les dix-ſept volumes *in-folio* imprimés ſous ſon nom, il ſe trouve pluſieurs ouvrages que les meilleurs critiques attribuent à d'autres auteurs. Il eut un émule fameux dans la perſonne d'un Frère Mineur, nommé Jean Scot, & ſurnommé le Docteur Subtil, qui paroît s'être piqué d'avoir des opinions contraires à celles du Docteur angélique, en matière néanmoins indifférente à la foi. De là, les deux écoles rivales des Thomiſtes & des Scotiſtes.

S. Thomas étudioit avec tant d'application, qu'il perdoit ſouvent de vue tout

ce qui l'entouroit. Se trouvant un jour à la table de S. Louis, qui se faisoit gloire d'admettre parmi ses convives les savans & les gens de bien, il frappa tout à coup sur la table, & dit : Voilà qui est péremptoire contre l'hérésie de Manès. Son prieur qui étoit du repas, le tira fortement, & l'avertit de penser qu'il étoit à la table du Roi. Thomas demanda pardon au prince : mais le S. Roi ne fut qu'édifié de le voir si peu attentif à ce qui auroit enorgueilli tant d'autres ; & faisant la plus haute estime de toutes les pensées de cet homme rare, il appela sur le champ un secrétaire, & fit écrire la réponse à Manès.

Le concile de Lyon dura depuis le septième jour de mai, jusqu'au dix-septième de juillet, où se tint la sixième & dernière session. Aussi-tôt après la première, où l'on ne fit guère autre chose que les cérémonies accoutumées pour l'ouverture de ces augustes assemblées, le Pape Grégoire qui avoit singulièrement à cœur les intérêts de la Terre-Sainte, convint séparément avec chaque archevêque & plusieurs autres prélats, des impositions ecclésiastiques & d'autres moyens les plus propres à secourir efficacement les restes malheureux des Fidèles de Palestine.

T. xj. conc. p. 955, &c.

Ce premier objet du concile étant réglé, Grégoire s'occupa principalement de la réunion des Grecs, qui en faisoit un accessoire si considérable. Il reçut alors des lettres de quelques Frères Mineurs qu'il avoit envoyés à C. P. & qui arrivés à Rome avec les ambassadeurs de l'Empereur d'Orient, lui annonçoient leur départ pour le concile. Aussi-tôt il fit assembler tous les prélats au lieu ordinaire des sessions; on y lut publiquement ces lettres, qui causerent une joie incroyable; & S. Bonaventure fit un sermon éloquent sur ces paroles du Prophète: Lève-toi, Jérusalem, porte tes yeux vers l'Orient, & du sommet des montagnes, contemple tes enfans qui se rassemblent depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. Les Grecs mirent le comble à la joie publique, en arrivant enfin à Lyon, le jour de S. Jean-Baptiste, vingt-quatrième de juin.

Tous les prélats du concile avec leur suite, le vice-chancelier du Saint Siège & le camerlingue, avec les officiers du Pape, & les gens des cardinaux, allerent au devant des Grecs hors de la ville, & les conduisirent avec grand honneur au palais du Pape. Il les reçut debout, accompagné des cardinaux, leur donna le baiser de paix, avec toutes les

marques d'une affection paternelle. Ils lui rendirent de leur côté tous les respects qui sont dûs au Vicaire de J. C. présenterent les lettres de l'Empereur & des évêques d'Orient, & dirent qu'ils venoient rendre toute obéissance à l'Eglise Romaine, & professer une même foi avec elle. Dès le 29 du même mois, fête de S. Pierre, ils assisterent à la messe que le Pape célébra dans la cathédrale en présence de tous les membres du concile. Après que le symbole eût été chanté en Latin, le Patriarche Germain & les autres Grecs le répéterent dans leur langue, & chanterent trois fois ces paroles, *Qui procède du Père & du Fils.*

Le 4 juillet, une nouvelle ambassade, bien plus étonnante encore, mit le comble à l'alégresse commune. Abaca, grand can des Tartares Occidentaux, envoyoit jusqu'à seize ambassadeurs à l'assemblée de l'Eglise Chrétienne, afin de contracter avec elle une étroite alliance contre les Musulmans. Après la mort de Mangoucan, ses deux frères Kublai & Houlagou s'étant partagé l'immense étendue de l'Asie depuis les mers Orientales de la Chine jusqu'à la Méditerranée, le sultan d'Egypte & de Syrie avoit eu des avantages considérables sur Houlagou maître de l'Asie

Occidentale, & ſur ſon fils Abaca. C'étoit pour réprimer l'ennemi commun des Chrétiens & des Tartares, que ceux-ci venoient au ſein de l'Europe rechercher l'amitié de ſes princes. On alla au devant d'eux avec le même appareil, & on les reçut avec les mêmes honneurs que les ambaſſadeurs de Grèce; puis le Pape indiqua la quatrième ſeſſion du concile, pour le ſurlendemain, 6 de juillet.

Les ambaſſadeurs Grecs y furent placés au côté droit du Pape, après les cardinaux; & les Tartares vis-à-vis, près des patriarches. On lut à voix haute les lettres de l'Empereur Michel Paléologue, & des prélats ſes ſujets. Elles contenoient une profeſſion de foi, qui avoit été propoſée aux Grecs par le S. Siège dès le pontificat de Clément IV, & qu'ils avoient adoptée ſans aucune reſtriction. Ils reconnoiſſoient avec la même docilité la primauté de l'Egliſe Romaine, promettoient de ne jamais ſe départir de ces principes, & demandoient ſeulement de conſerver les uſages qu'ils ſuivoient avant le ſchiſme, & qui ne préjudicioient ni à la foi ni à l'unité catholique. Ces déclarations ſe firent non ſeulement de la part de l'Empereur, mais au nom de vingt-cinq métropolitains & de neuf archevêques,

avec leurs conciles ou les évêques de leur dépendance ; c'est-à-dire de presque tous les prélats qui reconnoissoient le patriarche de C. P. On promettoit encore de déposer le Patriarche Joseph s'il persistoit à refuser au Pontife Romain l'honneur qui lui avoit été rendu par le passé, & d'établir un nouveau patriarche qui reconnût la primauté du S. Siège. Après la lecture de ces lettres, le grand chancelier George Acropolite, au nom de l'Empereur, abjura le schisme avec serment, accepta la profession de foi de l'Eglise Romaine, en confessa la primauté, & promit de persévérer à jamais dans ces sentimens. On reconnut Michel Paléologue pour légitime Empereur de C. P. le Pape entonna le *Te Deum*, & tous les assistans unissant leurs voix, exprimerent comme à l'envi leur contentement & leurs actions de graces.

Cette joie fut bientôt interrompue par la mort de S. Bonaventure, qui emporta les regrets de tout le monde, non seulement pour sa doctrine, sa tendre éloquence, sa haute vertu, mais pour la douceur de son caractère & de ses manières, qui lui tenoient, pour ainsi dire, enchaînés les cœurs de tous ceux qui l'avoient connu. La cour pontificale &

tout le concile aſſiſterent à ſes funérailles, les plus brillantes tout enſemble & les plus attendriſſantes qu'on ait jamais faites, même à aucun ſouverain. Pierre de Tarantaiſe qui d'archevêque de Lyon venoit d'être fait cardinal-évêque d'Oſtie, & qui ſuccéda au Pape Grégoire ſous le nom d'Innocent V, fit l'oraiſon funèbre. Comme il étoit de l'ordre de S. Dominique, uni de confraternité avec celui de S. François, il choiſit pour texte ces paroles de David. *Je ſuis inconſolable de vous avoir perdu, mon frère Jonathas;* & il exprima ſa douleur d'une manière ſi touchante, qu'il tira des torrens de larmes de l'aſſemblée, toute pénétrée de la perte que l'Egliſe venoit de faire. S. Bonaventure eſt regardé en particulier, parmi tous les docteurs de ſon temps, comme le plus grand maître de la vie ſpirituelle, & l'aſcète le plus rempli d'onction. De là principalement le ſurnom qu'on lui a donné de Docteur Séraphique. On lui attribue l'uſage de chanter, à la fin de l'office canonial, l'antienne de la Vierge.

La cinquième ſeſſion du concile ſe tint le lendemain de la mort du Saint, ſeizième de juillet. On y eut la ſainte conſolation de voir adminiſtrer le baptême à

l'un des ambassadeurs Tartares, & à deux de ses compagnons. Ces étrangers conduits vraisemblablement par des vues toutes temporelles, ne purent s'approcher, si l'on peut s'exprimer ainsi, jusqu'aux sources de la grace, sans en éprouver l'impression victorieuse. Après cette cérémonie, on lut différentes constitutions, relatives à la réforme qui faisoit le troisième objet du concile. La méthode qu'on avoit employée à l'élection du Pape Grégoire, fut érigée en réglement pour la suite; c'est-à-dire que le conclave fut institué à perpétuité, & astreint aux règles suivantes: Après la mort du Pape, on attendra les cardinaux absens pendant dix jours, au bout desquels les cardinaux présens se rassembleront dans l'appartement commun qu'on nomme conclave, & qui sera parfaitement fermé, à l'exception d'une fenêtre par où l'on puisse leur passer précisément la nourriture nécessaire. Ils ne pourront sortir, personne ne pourra les venir trouver, ils ne parleront à personne en particulier, & ne recevront aucune lettre. S'ils tardent plus de trois jours à élire le Pape, pendant les cinq jours suivans on ne leur servira qu'un plat à dîner & un à souper; après quoi on ne leur donnera plus que du

pain, du vin & de l'eau jufqu'à ce que l'élection foit faite. Un autre réglement remarquable de ce concile, eft celui qui annulle les collations de cures faites à des perfonnes qui n'ont pas atteint l'âge de vingt-cinq ans, & qui oblige les curés à fe faire ordonner prêtres dans l'année de leur inftitution. Les autres ftatuts concernent principalement les élections, les ordinations & les cenfures. La plûpart de ces décrets, publiés feulement à la cinquième feffion, avoient été portés dès la troifième.

Dans la fixième & dernière, on défendit la multiplication des ordres religieux, & l'on ordonna la fuppreffion de ceux qui avoient été inftitués depuis le concile général de Latran tenu en 1215: mais outre les Dominicains & les Francifcains, dont il eft manifefte, dit le Pape Grégoire, que l'Eglife Univerfelle tire de grands avantages, on excepte encore les Céleftins & les Servites, en confidération de leurs faints inftituteurs. S. Pierre Céleftin qui prit le furnom de Mourron, montagne voifine de Sulmone où il avoit choifi fa première retraite, étoit venu trouver à Lyon le Pape Grégoire, fur le bruit qu'on devoit fupprimer les nouveaux ordres religieux. Malgré fon extérieur mé-

prisable, il en obtint, pour ses austérités, son détachement admirable & sa vie toute angélique, une bulle de confirmation, où le Pape prend sous sa protection le nouvel ordre établi selon la règle de S. Benoît, lui assure la possession de ses biens, & lui accorde même des privilèges particuliers.

S. Philippe Benizi, qui n'étoit que le cinquième général de l'ordre dévoué au service de la Mère de Dieu sous le nom de Servites, mais qui en est regardé, sinon comme le fondateur, du moins comme le principal appui, vint aussi trouver Grégoire X au concile de Lyon. Il obtint la confirmation de tout ce que ses prédécesseurs avoient fait pour établir cette congrégation, depuis Bonfilio Monaldi qui l'avoit instituée à Florence trente-cinq ans auparavant, & qui étoit mort depuis douze ans en odeur de sainteté. Philippe vécut jusqu'à l'an 1285, où il mourut le vingt-huitième d'août, en une réputation si constante de vertu, qu'il a été canonisé dans le siècle dernier par Clément X.

Après l'expédition de toutes ces affaires, le Pape Grégoire représenta aux pasteurs, que les mœurs & la religion des peuples étoient entre leurs mains, & que

plusieurs d'entr'eux étoient la cause principale des désordres & du relâchement. Il les exhorta fortement à se corriger eux-mêmes ; sans quoi il ne manqueroit pas de le faire avec sévérité. Il promit aussi de remédier à divers abus particuliers, que la multitude des affaires capitales avoit empêché de prendre en considération dans le concile. On dit ensuite les prières accoutumées, & le Pape donna la bénédiction. Ainsi finit le second concile de Lyon, l'un des plus distingués par l'appareil, la singularité du spectacle, le nombre & la qualité des assistans. Il donna les plus grandes espérances, par rapport aux Orientaux en particulier ; & ce fut à cet égard-là même, qu'il produisit le moins d'effet.



HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-UNIÈME.

Depuis le ſecond concile général de Lyon en 1274, juſqu'à l'établiſſement des Papes à Avignon en 1309.

LE Pape Grégoire X, après la concluſion du concile qu'on venoit de tenir à Lyon, s'appliqua avant toute choſe à faire exécuter ce qu'on y avoit réſolu pour le ſecours de la Terre-Sainte. Un des plus grands obſtacles à ce deſſein étoit la rivalité du Roi de Caſtille & du Comte de Habsbourg, au ſujet de l'Empire. Le Pape épouſant les intérêts du Comte qui devoit ſe mettre à la tête de la croiſade, écrivit d'abord au Roi, pour lui faire ſentir la foibleſſe de ſes préten-

tions. Il eut ensuite une conférence avec lui, dans la ville de Beaucaire, où Alfonse le vint trouver, comme le Pape retournoit en Italie: il ne put encore le faire acquiescer à ses remontrances. Mais le Roi de Castille étant rentré dans ses Etats, & ayant repris les ornemens impériaux qu'il avoit quittés, le Pontife lui fit porter des menaces si terribles par l'archevêque de Séville, qu'il se rendit enfin, & renonça à l'Empire. La guerre que les Mores renouvelloient avec violence, & la nécessité où le Castillan se trouvoit, pour la soutenir, de recourir à une décime qu'on ne levoit alors qu'avec l'agrément des Papes, servit encore mieux que la crainte des censures à le rendre traitable.

Rain. n 14, &c.

Le Pape eut ensuite une entrevue à Lausane, avec Rodolfe de Habsbourg, qu'il reconnut pour Roi des Romains, & qui promit de conserver les biens & tous les droits de l'Eglise Romaine. Il se croisa aussi, à la demande du Pape, & avec lui la Reine sa femme & presque toute la noblesse, que les deux Cours attiroient à leur suite. Grégoire lui-même prétendoit aller en personne à cette croisade, & finir ses jours à la Terre-Sainte. Mais ce Pontife ne devoit pas même

revoir Rome. De Lausane, il passa dans le Valais, où il donna commission à l'archevêque d'Embrun, de faire en Allemagne le recouvrement des décimes pour la guerre sainte. De Milan, il écrivit à l'évêque de Verdun, pour le recouvrement des mêmes impositions dans les Isles Britanniques. Arrivé en Toscane, il tomba dangereusement malade à Arezzo, & mourut le dixième jour de janvier 1276. Il fut enterré dans la cathédrale qui étoit dédiée à S. Donat, & qui fut rebâtie dans le siècle suivant sous l'invocation de Grégoire même, honoré comme saint. On racontoit plusieurs miracles opérés à son tombeau, où l'on entretient encore jour & nuit une lampe ardente: cependant sa fête n'est célébrée que par le peuple de cette ville, parce qu'il n'a pas été canonisé dans les formes.

On se conforma ponctuellement au décret qu'il avoit donné pour le conclave; & au bout de dix jours, on élut Innocent V, qui mourut après cinq mois seulement de pontificat. Adrien V qu'on lui donna pour successeur après dix-sept jours de vacance, fut encore moins long-temps en place. Il étoit déjà malade lorsqu'il fut élu, & ses parens ne laissant pas d'applaudir à son élection; hélas! leur

dit il, un cardinal en ſanté vaudroit beaucoup mieux qu'un Pape moribond. Il mourut en effet, le dix-huitième d'août, ſans avoir été conſacré, ni même ordonné prêtre. Jean XXI qui ne lui ſuccéda que le 13 de ſeptembre, parce que l'on commençoit à ſe ſoulever contre la loi du conclave, ſe promettoit une vie beaucoup plus longue, & ne craignoit point de le dire publiquement. Mais comme il étoit à Viterbe dans un fort bel appartement qu'il venoit de ſe faire conſtruire, l'édifice entier s'écroula de nuit; & le Pape accablé ſous les ruines, mourut après ſix jours de langueur, le 16 ou le 17 mai 1277. Depuis ſa mort, malgré toutes les meſures priſes contre les lenteurs & les intrigues du conclave, le S. Siège demeura vacant plus de huit mois.

Papebr. Conat. p. 59.

L'Egliſe reçut alors une grande édification, de la perſonne dont on avoit le moins de lieu de l'attendre. Marguerite de Cortone, née en Toſcane avec ces attraits & cette ſenſibilité qui couvrent tant de pièges, eut le malheur de porter le goût de la frivolité juſqu'au déréglement des mœurs, & s'abandonna particulièrement à un homme de condition qui l'entretint neuf ans. Un jour qu'il ſortoit de chez elle, il fut ſuivi d'une petite chienne, qui

Vading. an. 1277. Boll. ad 22. febr.

qui revint seule, après plusieurs jours, en criant & en tirant Marguerite par sa robe, comme pour l'engager à sortir de la maison. Elle obéit au petit animal, il la précède en courant, en retournant souvent la tête & en revenant sur ses pas, & la conduit enfin à un tas de broussailles, où il s'arrête en poussant des hurlemens lugubres. Marguerite détourne quelques feuillages, & voit l'objet de sa passion sans vie, & déjà rongé des vers. Elle tombe presque sans vie elle-même, ne recouvre le sentiment que pour se convaincre, par la vue de ce hideux spectacle, de l'illusion de tous les attachemens mortels, & prend sur le champ la résolution de prévenir au moins la perte éternelle de sa propre personne par une sincère conversion. Elle retourna chez son père, la confusion sur le front, versant des torrens de larmes, la tête & les vêtemens en désordre, & le visage déchiré de ses ongles : mais une impitoyable marâtre que son père avoit épousée en secondes noces, la fit chasser avec opprobre, sans nul égard à des témoignages si peu équivoques de repentir. Abandonnée de tout ce qu'elle avoit de plus cher, rejetée de la maison paternelle, elle passe dans le jardin, & s'abat sous

un figuier, où l'esprit tentateur ne manqua pas de lui représenter les ressources qui lui restoient dans sa beauté rare, & lui suggéra que la situation où elle se trouvoit portoit avec elle son excuse. Fidèle à la première impression de la grace, elle eut recours à Dieu, qu'elle pria d'être son époux, son père & son guide.

Le Seigneur lui inspira d'aller à Cortone, dont elle a retenu le nom, & de se mettre sous la conduite des Frères Mineurs; ce qu'elle exécuta sur le champ, demandant avec larmes l'habit du tiers-ordre consacré à la pénitence. Mais les supérieurs la voyant encore fort jeune, & douée de toutes les graces de son âge, ils l'éprouverent long-temps, dans la crainte que sa conversion ne fût pas solide. Elle retourna dans cet intervalle à Laviane, qui étoit le lieu de sa naissance; & là, un dimanche pendant la messe, en présence de tout le peuple, elle mit sa ceinture autour de son cou, & se jeta aux pieds d'une dame vertueuse, nommée Manentisse; demandant miséricorde, & versant un fleuve de larmes, auxquelles tous les assistans mêlerent les leurs. Elle en usa souvent de la sorte, non seulement avec les personnes pieuses, mais avec les plus grands pécheurs, à qui

elle demandoit, en frissonnant d'effroi, s'ils pensoient que Dieu lui feroit grace. Lors même qu'au bout de trois ans elle eut été admise dans le tiers-ordre de S. François par le gardien d'Arezzo, elle voulut se faire conduire à Monte-Pulciano, où elle avoit donné le plus de scandale, afin d'y faire une réparation éclatante, & d'y essuyer en esprit de pénitence les mépris qu'elle publioit avoir mérités. Son confesseur jugea qu'il n'étoit point de motifs valables pour donner en spectacle une pénitente, encore douée de toutes les graces de la jeunesse, & retint les élans d'une humilité qu'il crut indiscrète. Il empêcha de même son zèle excessif de faire le sacrifice cruel de sa beauté, en se coupant avec un rasoir le nez & les lèvres. Elle persévéra vingt ans dans toutes les rigueurs de sa pénitence, qui, depuis la bulle d'Urbain VIII, l'a fait honorer publiquement comme Bienheureuse par tout l'ordre de S. François. Sa vie fut écrite peu après sa mort, par son propre confesseur.

Pendant la vacance du S. Siège, l'Empereur Michel Paléologue envoya des ambassadeurs au Pape Jean, qu'il croyoit encore plein de vie. Ils étoient chargés de lettres, par lesquelles ce Prince annon- Allat. Conf. p. 738. Rain. n. 27.

çoit au S. Siège, que les évêques de l'Eglise Orientale avoient confirmé avec lui tout ce qu'on avoit arrêté de leur part au concile de Lyon, soit pour la profession de foi de l'Eglise Romaine, soit pour la soumission à sa primauté. Ce qui s'étoit passé à C. P. depuis le retour des Grecs qui avoient assisté au concile de Lyon, sur quoi les ambassadeurs devoient s'expliquer de vive voix, confirmoit d'une manière bien satisfaisante ce que portoient les lettres impériales.

Le Patriarche Joseph, aussi obstiné dans le schisme après le concile qu'auparavant, avoit été déposé dans l'assemblée des évêques de sa dépendance. On avoit élu en sa place le célèbre Jean Veccus, tant pour sa doctrine, que pour sa longue expérience & son habileté dans les affaires. Il écrivoit de son côté au Souverain Pontife une lettre dont les expressions affectueuses, & bien éloignées du ton compassé des Grecs, nous peint toute la droiture de ses vues & toute son ardeur pour le rétablissement d'une harmonie parfaite entre les deux Eglises. Nous reconnoissons, dit-il, la primauté du Siège Apostolique, nous nous rangeons sous son obéissance, & nous promettons de lui conserver, avec les prérogatives que

nos prédéceſſeurs lui attribuoient avant le ſchiſme, les privilèges qui lui ont été accordés par les Empereurs. En conſéquence de cette primauté, nous confeſſons que le Pape a la plénitude de puiſſance, & qu'étant plus obligé que perſonne à défendre la foi, les queſtions dogmatiques ſe doivent décider par ſon jugement. Tous ceux qui ſe trouvent léſés dans les affaires de juriſdiction eccléſiaſtique, peuvent appeler à l'Egliſe Romaine; toutes les autres lui ſont ſoumiſes, & tous les prélats lui doivent reſpect & obéiſſance. C'eſt elle qui a confirmé les privilèges des autres Egliſes, & particulièrement des patriarchales. Suit une profeſſion de foi circonſtanciée, où il eſt parlé, ſelon la croyance des Latins, non ſeulement de la proceſſion du S. Eſprit & de la conſécration des azymes, mais de la tranſſubſtantiation, du purgatoire, des ſuffrages pour les morts, de la pénitence, de la confirmation que les prêtres peuvent donner chez les Grecs, de l'extrême onction pratiquée, dit-il expreſſément, ſuivant la doctrine de l'Apôtre S. Jacques, du mariage qui peut être réitéré juſqu'à trois fois ou plus, en un mot de tous les ſacremens au nombre de ſept.

V. Pachym l. 6. c. 17.

Ainſi s'expliquoit avec Rome Jean Vec-

cus; & agiſſant conſéquemment à C. P. il excommunia ſolemnellement en concile tous ceux qui ne reconnoiſſoient pas, (ce ſont les termes du décret) que la Sainte Egliſe Romaine eſt la mère & le chef de toutes les autres Egliſes, la maîtreſſe qui enſeigne la foi orthodoxe, & ſon pontife le premier paſteur, & le père de tous les Chrétiens, en quelque rang qu'ils ſoient, évêques, prêtres ou diacres. Il prononça particulièrement l'excommunication contre les princes ſchiſmatiques ſoumis à l'Egliſe de C. P. contre les ſénateurs, contre tous les grands de quelque condition qu'ils fuſſent, & nommément contre les deſpotes d'Epire & d'Etolie, Nicéphore & Jean Ducas, qui s'étoient révoltés contre l'Empereur en haine de l'union.

Les ambaſſadeurs de Paléologue demeurerent en Italie juſqu'à l'élection d'un nouveau Pape, qui ſe fit à Viterbe le 25 novembre 1277. Le choix tomba ſur Jean Gaétan de la maiſon des Urſins, cardinal-diacre du titre de S. Nicolas, d'où il prit le nom de Nicolas III. Il avoit pour le gouvernement des qualités rares, que ternirent quelques défauts, ſans les éclipſer. Il étoit ſi prudent, ſi réfléchi dans ſes réponſes, d'un air ſi impoſant, ſi bien

fait de sa personne, & en même temps si modeste, que sans la tache du népotisme que l'on commençoit à censurer dans le pontificat, il eût mérité sans réserve le surnom qu'on lui donna d'Accompli. Il ne tarda point à quitter Viterbe pour se rendre à Rome, où il fut sacré, puis couronné solemnellement à S. Pierre, le jour de S. Etienne, vingt-sixième de décembre.

Ce fut de ce Pape que prirent leur congé des ambassadeurs Géorgiens, envoyés au S. Siège, à ce qu'ils assuroient, par le can des Tartares, dès le pontificat de Jean XXI. Il fit partir avec eux cinq Frères Mineurs, qu'il revêtit de grands pouvoirs pour les absolutions & les dispenses. Ces missionnaires firent assez de conversions parmi les Tartares voisins de la Hongrie, pour que le Pape jugeât à propos d'y établir un évêque. C'est tout ce qu'on sait de cette mission. Rain an. 1278. n. 17. Nang. chron. 1276.

La même année 1278, le Pape Nicolas renvoya les ambassadeurs de l'Empereur Michel, & les fit suivre de même par quatre Frères Mineurs qu'il revêtit de la dignité de légats apostoliques. Il leur donna des instructions secrètes d'une grande sagesse, mais d'une exécution non moins difficile. Ils devoient éviter Pachym. l. 5. c. 26.

avec le plus grand ſoin de donner aucune occaſion de rupture, & cependant conſommer l'affaire de la réunion d'une manière durable, pénétrer à fond l'intention des Grecs dont on avoit toujours quelque défiance, & les amener juſqu'à chanter le ſymbole, comme les Latins, avec l'addition *Filioque*. La docilité des Grecs ſur cet article devoit être regardée à Rome comme la ſeule garantie ſuffiſante de leur ſincérité; parce que la ſoumiſſion à la vraie foi, conſignée tout nouvellement dans les décrets d'un concile œcuménique, porte encore l'inſtruction, loin d'être diſſimulée, doit être profeſſée avec le plus grand éclat.

Il s'en falloit bien que l'Empereur lui-même, s'il en avoit la volonté, eût le pouvoir d'amener ſes ſujets à cette pratique vraiment déciſive. Ce qu'il avoit fait juſqu'alors, avoit déjà tout mis en combuſtion dans ſes Etats. C'étoit un corps mourant, qui ne pouvoit plus ſupporter les remèdes, ou du moins à qui les traitemens tant ſoit peu rigoureux ne pouvoient qu'arracher le ſouffle de vie qui lui reſtoit. Il y avoit néanmoins un aſſez petit nombre de ſchiſmatiques inſtruits, & fondés en principes: mais une multitude d'ignorans & d'en-

thousiastes, de gens d'intrigues ou d'esclaves de la cupidité, couroient toutes les contrées de la Grèce où l'Empereur n'étoit pas reconnu; savoir la Morée, l'Achaïe, la Thessalie, la Colchide. Couverts de cilices, débitant des visions & de fausses prophéties par les villes & les villages, ils s'abusoient les uns les autres, & grossissoient leur troupe de jour en jour. La séduction gagna tous les ordres de l'Empire, & les plus proches parens de l'Empereur, & les généraux même qu'il envoyoit contre les rebelles, & tous les souverains subalternes qui, à la prise de C. P. par les Latins, s'étoient formé de petits Etats des différentes contrées de la Grèce. Ce fut à cette occasion que le prince de Trébizonde prit le titre d'Empereur, avec la couronne impériale, & créa de grands officiers, sur le modèle de ceux de C. P.

Rain. 1277. n. 60. 1278. n. 13. Vading. 1279. n. 2 & 3.

Paléologue si vivement pressé, d'un côté par tant de factieux schismatiques, de l'autre, par le Pape dont il avoit un besoin absolu pour se défendre du Roi de Sicile, usa de la manœuvre suivante, afin de ne briser à aucun des deux écueils, entre lesquels il étoit resserré. Avant que les légats pussent traiter avec personne, il assembla dans son palais les

Pachym. l. 6, c. 15

évêques à la tête du clergé ; il leur dit que, malgré tout ce qu'il lui en coûtoit pour le rétabliſſement de la concorde entre les deux Egliſes, des eſprits brouillons & de faux zélés faiſoient entendre que ce n'étoit-là qu'une paix fauſſe, & une véritable fourberie pour jouer le Pape & le concile ; que les légats en conſéquence avoient un ordre précis de s'aſſurer de la foi des Grecs, en exigeant d'eux qu'ils reçuſſent le même ſymbole que les Latins ; qu'il trouvoit cette condition inſupportable, mais qu'étant obligé, pour bien des raiſons, de ne pas rompre avec Rome, il les prioit de la laiſſer propoſer paiſiblement aux légats, ſans marquer ni oppoſition ni la moindre émotion, de leur donner au contraire tous les témoignages de déférence, de reſpect & de cordialité qu'ils pouvoient attendre de gens réſolus à ſatisfaire entièrement le Pape ; du reſte, qu'il leur promettoit ſur ſa tête & ſa couronne, de ſoutenir plutôt la guerre contre le Pontife & tous les princes Latins, que de ſouffrir qu'on ajoutât un ſeul iota au ſymbole.

Cette confidence gagna ſi bien l'aſſemblée, que quand les légats firent leur propoſition, aucun des Grecs ne marqua

la moindre répugnance. Pour mieux convaincre encore les Romains qu'on agissoit de bonne foi, l'Empereur leur fit voir dans les fers jusqu'à quatre princes de son sang, traités avec la dernière rigueur pour leur attachement au schisme. Leurs intelligences avec les rebelles étoient néanmoins la principale raison de ce traitement, qu'on poussa jusqu'à la cruauté. Michel Paléologue, comme tous les politiques qui veulent se ménager entre deux partis inconciliables, ne manqua point de s'attirer les justes reproches de l'un & de l'autre. Pour éblouir le Pape par une déférence des plus inattendues, il fit condamner deux évêques comme schismatiques, & les remit entre les mains des nonces, pour être conduits à Rome, & punis par le jugement du Souverain Pontife. Ils y allerent en effet, ils témoignerent du repentir; & Nicolas enchanté les renvoya absous. On lui écrivit aussi une lettre, flatteuse d'excuse, où on mit un grand nombre de souscriptions d'évêques qui n'existoient point & n'avoient jamais existé. Dans cette même lettre, par rapport à la doctrine ou à la procession du S. Esprit, on entassa de vagues & pompeuses expressions des Pères; comme d'écouler, d'être montré & don-

né, de briller, de rayonner; en un mot, tous les termes les plus propres à éblouir, & à faire oublier celui de *procéder*, qui ne s'y rencontroit nulle part.

Paléologue d'un autre côté irrité contre ceux qui l'accufoient de renverfer la foi tandis qu'il faifoit les plus pénibles efforts pour la rétablir dans fon ancienne pureté, fe porta aux dernières extrémités contre les fchifmatiques, fans aucun égard au rang, ni à la naiffance. Des quatre princes qui étoient dans les fers, Andronic y étant mort, il fe fit amener les trois autres, qu'il accabla de reproches & d'injures. Après des interrogatoires réitérés pendant plufieurs jours, Jean Catacusène fe rendit: mais Ifaac & Manuel demeurant inflexibles, il leur fit perdre la vue. Il fit encore aveugler & mettre à la queftion plufieurs autres perfonnes du premier rang, fur le fimple foupçon d'afpirer à l'Empire, au préjudice de fes enfans. Sa tendreffe exceffive pour eux, & fa bienfaifance politique à l'égard des délateurs, multiplierent à l'infini les exécutions, les injuftices & les mécontentemens. Il tenoit pour maxime, qu'en puniffant fur une accufation fauffe, il empêcheroit qu'on ne fournît matière à de véritables; par-là il ouvrit toutes les por-

tes à la calomnie, & à l'oppreſſion de l'innocence. Il ſe ſoutint néanmoins au milieu des périls de tout genre, pendant un regne de vingt-trois ans, par ſon bonheur, par une ſorte d'habileté qui lui étoit propre, par un eſprit fécond en reſſources, par ſon activité & ſa célérité à porter d'abord le remède du côté qui preſſoit davantage: mais il vécut perpétuellement dans les alarmes & les détreſſes, dans toutes les ſituations pénibles qui préludent à la dernière cataſtrophe, & qui en ſont peut-être la partie la moins ſupportable. Rome ne fut pas la dupe des artifices ou des variations de ce Prince: mais comme il ne contrevenoit pas dans le fond à la confeſſion de foi qui lui avoit d'abord été propoſée par le S. Siège, ni à ce qui avoit été ſtatué par le concile de Lyon, on parut ſe contenter de l'eſſence des choſes, & l'on ne revint plus pour le moment à l'addition du ſymbole. Nicolas III fit même alliance avec Michel contre le Roi de Sicile; parce que ce Prince, le plus adroit, le plus vaillant, & juſques là le plus heureux guerrier de ſon temps, avoit rendu ſa puiſſance formidable à toute l'Italie. Un autre motif de cette fauſſe démarche, ſelon différens hiſtoriens, ce fut la hau-

Ricordan. Blond. Naucler. Villan.

teur ironique avec laquelle le Roi avoit refusé de marier un prince de son sang à une nièce du Pape, qui étant de l'illustre maison des Ursins, croyoit pouvoir aspirer à une alliance auguste. A la proposition qu'on lui en fit de la part de
C. 214. Nicolas, Charle, suivant le Florentin Malespini, fit cette réponse : Quoiqu'il ait la chaussure rouge, son sang n'est pas digne de se mêler au notre.

Tant d'intérêts publics & privés n'empêcherent point le Pape Nicolas, de prendre en une considération toute particulière les affaires de l'ordre des Frères Mineurs, pour lesquels il avoit une affection née, pour ainsi dire, avec lui. Etant encore dans la première enfance, il fut présenté à S. François par son père, qui étoit du tiers-ordre; & le Saint prédit, que, sans prendre l'habit de François, il seroit le défenseur de son ordre, puis le maître du monde. Il étoit en effet cardinal protecteur de l'ordre de S. François, quand il fut élu Pape. Les soins du gouvernement général de l'Eglise ne lui permettant plus de donner à son premier office toute l'attention convenable, il le commit à son neveu le Cardinal Matthieu Rosso des Ursins, en lui disant : Mon cher fils, je vous ai fait

bien des graces; mais voici la plus grande & la plus propre à vous ouvrir la porte du Ciel, puisque vous aurez part aux prières & aux œuvres d'un nombre infini de saints. En vous confiant la protection des Frères Mineurs; je vous donne ce que j'ai de plus cher & de plus précieux. Tirant ensuite l'anneau de son doigt, & l'arrosant de larmes de tendresse, il le donna au nouveau protecteur, comme une marque honorable de cette dignité, & un puissant motif de la remplir avec affection.

Cependant la règle & la vie des religieux de S. François trouvoient bien des censeurs, qui la traitoient d'impraticable, de dangereuse même, & d'illicite. Il est vrai que de faux zélés d'entre les frères, sous ombre de réforme & d'une plus grande perfection, s'étoient portés à des excès déraisonnables, avec des subtilités qui alloient jusqu'à la chimère, & avec une obstination qui dégénéroit en schisme: mais le corps de l'ordre s'en tenoit à la règle, telle qu'elle avoit été conçue par le S. Fondateur, & approuvée par l'Eglise. Afin d'établir une distinction précise & authentique entre des conceptions si différentes, Nicolas III, avec deux cardinaux de l'ordre, le général & quel-

ques provinciaux, travailla pendant deux mois à donner une juste notion de cet institut. Parut enfin la bulle fameuse *Exiit qui seminat*, où l'on résout fort au long les objections faites contre la règle de Saint François. Une bonne partie de cette constitution ne contient que les réponses données autrefois par S. Bonaventure dans son Apologie des pauvres. Ce qu'elle a de plus particulier, est la renonciation à toute espèce de propriété, de la part des Frères Mineurs. Le Pape déclara que la propriété des ustensiles, des livres, de tous les meubles dont ils peuvent avoir l'usufruit, appartient à l'Eglise Romaine; qu'à elle appartient aussi le domaine des lieux achetés avec les aumônes, ou qui leur sont laissés en nature, sans aucune réserve de la part des donateurs. Quant aux emplacemens & aux maisons qui leur sont donnés pour leur résidence, on ajoute qu'ils n'y demeureront qu'autant que le donateur persistera dans la même volonté, & que s'il en change, ils les quitteront, sans que l'Eglise Romaine y retienne aucun droit; que pour les choses qui se consument par l'usage, le renoncement à toute propriété ne les oblige point à se départir de ce simple usage, qui est de nécessité absolue pour subsister;

C. 3 de verf. sign. in sext.

qu'au reste ils n'auront, même en usage, que le simple nécessaire, non seulement sans superfluité, mais encore sans abondance. On confirma aussi le point de la règle de S. François, qui défendoit à ses religieux de prêcher malgré l'évêque diocésain: ce que nous voulons, dit le Pape, qu'ils observent à la lettre; à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par le S. Siège.

C'étoit-là la pierre d'achoppement, entre les prélats & les frères tant Mineurs que Majeurs ou Dominicains, qu'on trouve ainsi nommés dans l'assemblée d'évêques qui se tint quatre ans après à Paris. Les prélats assemblés au nombre de vingt-quatre dans le palais épiscopal, y firent appeler, des écoles diverses, les docteurs, les bacheliers, tous les étudians de chaque faculté, & les principaux religieux des différens ordres. Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, adressant la parole aux membres de l'université, s'exprima ainsi: Vous serez ce que nous sommes, & je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui de prélat parmi nous qui ne soit tiré de cet illustre corps. C'est pourquoi, au nom de tous les évêques du royaume dont nous avons le pouvoir par écrit, après avoir employé sans succès la médiation des seigneurs & du Roi lui-même, nous

vous portons nos plaintes contre les Frères Majeurs & Mineurs, qui uſurpent la conduite du troupeau confié à nos ſoins, prêchant & confeſſant malgré nous dans tous les diocèſes, & diſant qu'ils ont à cet effet des privilèges de pluſieurs Papes. Afin donc que vous voyez ce qu'ils contiennent, on va vous les lire. On les lut en effet, puis le décret du quatrième concile de Latran touchant la confeſſion annuelle, auquel on les croyoit contraires. Enſuite Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, ſoutint que ces conceſſions n'avoient pas dérogé au décret du concile, & que les frères ne pouvoient adminiſtrer la pénitence ſans la permiſſion des évêques & des curés.

Les frères préſens ne dirent pas un mot, pour contredire les prélats : mais dès les premiers jours de fête, des prédicateurs Franciſcains & Dominicains monterent en chaire, & s'éleverent hautement contre les prétentions des prélats. Dans le cours du même mois, le ſamedi vingtième de décembre, il y eut une nouvelle aſſemblée des évêques, & une convocation nouvelle de l'univerſité. Guillaume d'Amiens reprit la parole, réfuta ce qu'avoient avancé les prédicateurs, & cita des lettres de Rome,

écrites par les premiers personnages de cette Cour. Elles répondoient de la disposition du Pape à révoquer enfin les privilèges excessifs des religieux mendians, ou du moins à les expliquer d'une manière qui ne troublât plus l'ordre de la hiérarchie. C'étoit Martin IV qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, où, après six mois de vacance & beaucoup de tumulte, il avoit succédé au Pape Nicolas le 22 février 1281. Il étoit François, né en Touraine de l'illustre maison de Brion, trésorier de S. Martin de Tours, dont il prit le nom au lieu de celui de Simon qu'il avoit reçu au baptême, & cardinal-prêtre du titre de Sainte Cécile. Quoiqu'il ne soit que le second Pape de ce nom, on le nomme Martin IV; apparemment, parce qu'on a confondu les deux Marins avec les Martins. Deux ans après son élection, il donna une bulle qui apposa cette clause au pouvoir de prêcher & de confesser qu'il confirmoit aux Frères Mineurs: Nous voulons que ceux qui se confessent à ces frères, soient tenus cependant de se confesser à leurs curés une fois l'an, suivant l'ordonnance du concile: les frères eux-mêmes doivent les y exhorter avec soin, & d'une manière efficace.

Duchêne, hist. Card. Franc. t. 2. p. 283.

Tom. XI. Conc. p. 1144.

Ce ne fut pas dans cette ſeule matière que Martin IV ne s'aſtreignit point à ſuivre ponctuellement les traces de ſon prédéceſſeur Nicolas. Celui-ci, au moins depuis quelque temps, s'étoit montré contraire en toute choſe au Roi de Sicile, Charle d'Anjou; il avoit pouſſé les procédés injurieux juſqu'à lui ôter le titre de ſénateur; c'eſt-à-dire de chef du ſénat de Rome, que lui avoit donné Clément IV. Martin ſe fit d'abord conférer à lui-même cette dignité, par les ſénateurs & le peuple Romain; & quelque temps après, il la rendit au Roi Charle. Juſqu'ici on ne peut qu'applaudir à ce Pontife, d'avoir ainſi blâmé par les œuvres les petiteſſes de la vanité ou du reſſentiment de ſon prédéceſſeur. Il eſt plus difficile de juſtifier ſon changement de conduite à l'égard de l'Empereur d'Orient. La juſtice rendue à Charle d'Anjou eſt-elle allée juſqu'à la partialité, juſqu'à une injuſte & coupable dureté envers Michel Paléologue ſon rival? C'eſt ce qu'on doit laiſſer au jugement de celui qui pénètre ſeul dans les intentions & les replis les plus ſecrets des cœurs: c'eſt ce qu'on ne ſauroit même préſumer raiſonnablement d'un homme aſſez vertueux pour avoir refuſé d'être Pape; comme le fit Martin IV, qui ré-

fista à son élection jusqu'à faire déchirer son manteau, quand on voulut le lui enlever pour le revêtir de la chappe : preuve non suspecte & démonstrative toute seule d'une ame parfaitement saine, d'une vertu à toute épreuve. Mais peut-être que cette ame forte excéda par cet endroit-là même, & que sa fermeté fut poussée jusqu'à la roideur & à l'oubli du ménagement. Nouvelle matière au doute, & par conséquent raison nouvelle de suspendre notre jugement. Il est à présumer d'ailleurs qu'il nous manque bien des connoissances qu'eut de son temps le Pape Martin, & qui purent motiver sagement sa rigueur à l'égard de Paléologue.

Quoi qu'il en soit, dès son entrée au pontificat, il témoigna hautement son attachement pour le Roi de Sicile, & se laissa persuader que la réunion des Grecs n'étoit qu'une illusion. A la sollicitation de ce prince, il se résolut à excommunier l'Empereur de C. P. dans les circonstances même les plus mal choisies. A la première nouvelle de la promotion de Martin, Michel Paléologue lui avoit envoyé deux métropolitains, Léon d'Héraclée & Théophane de Nicée, pour le reconnoître en qualité de Souverain Pon-

Rain. an. 1281. n. 26.

Pachym. l. 1. c. 30, 31.

tise, & lui rendre la même obéissance qu'aux Papes ses prédécesseurs. Ils allerent trouver Martin à Orviète, où l'on venoit de conclure un traité bien différent de celui du Pape Nicolas, qui s'étoit ligué peu auparavant avec l'Empereur Paléologue & le Roi Pierre d'Aragon contre Charle Roi de Sicile. On avoit au contraire fait une ligue contre Paléologue, avec Charle son gendre Philippe Empereur titulaire de C. P. & les Vénitiens. Les ambassadeurs de Paléologue furent très-mal reçus. On leur répondit que l'union qu'ils faisoient tant valoir n'étoit suivie d'aucun effet pour la religion; que l'Eglise ne pouvoit qu'abhorrer les supplices employés par leur maître, soit à satisfaire sa vengeance, soit à soutenir les intérêts de son ambition, soit plutôt encore à couvrir sa mauvaise foi, & à se faire croire ennemi du schisme, tandis qu'il en étoit le fauteur. Sans leur rien articuler de plus particulier, le jour de la dédicace de S. Pierre de Rome, on prononça une sentence d'excommunication contre Michel Paléologue, soi-disant Empereur des Grecs, avec défense à tous Rois, princes, seigneurs, villes & communautés, de faire avec lui, tant qu'il seroit sous l'anathême, aucune société ou

Nang. Continuat. an. 1281.

Bullar. Mart. IV. Const.

confédération. Incontinent après, on renvoya les ambaſſadeurs, ſans leur avoir rendu aucun des honneurs accoutumés.

Léon d'Héraclée mourut en route : Théophane de Nicée étant arrivé à C. P. & rendant à l'Empereur un compte fidèle de ce qui s'étoit paſſé ; ce prince pouvoit à peine ſe perſuader ce qu'il entendoit. Outré de dépit & d'indignation, il voulut d'abord rompre à jamais avec les Latins, & remettre les choſes dans l'état où elles étoient avant lui : mais uſant bientôt de réflexion, il craignit de ſe montrer contraire à lui-même, & de donner lieu à ſes propres ſujets, déjà ſi aigris contre lui, de l'accuſer d'avoir fait un jeu de la religion. Ainſi les choſes demeurerent ſur le pied où elles avoient été miſes au dernier concile général. Il ſe contenta d'empêcher qu'on ne nommât le Pape Martin dans les prières. Il prétendoit par là donner à entendre, que ce n'étoit qu'avec ce Pape perſonnellement qu'il rompoit pour des cauſes temporelles, & non pas avec le S. Siège, dans la communion duquel il demeura juſqu'à la fin de ſes jours. On croit même avec raiſon, qu'après quelques écarts d'emportement, ſa perſévérance fut irréprochable de tout point. Sans trop s'inquiéter d'une ex-

Greg. l vPachym lib VI. c. 31, 32. communication qui confondoit les effets temporels avec les spirituels, il se mit néanmoins en garde contre les premiers, & se hâta de consommer le traité d'alliance qu'il avoit entamé avec le Roi d'Aragon, du vivant du Pape Nicolas.

Vilan. l. VII. c. 57 C'étoit Jean, seigneur de l'isle de Procide près de Naples & grand ennemi de Charle d'Anjou, qui avoit ourdi cette trame, dès l'année 1279. Çet intrigant Italien étoit allé déguisé en Cordelier à C. P. à la cour d'Aragon & à celle de Rome. Il avoit persuadé aux deux princes, d'armer; & au Pontife défunt, d'abandonner à Pierre III Roi d'Aragon la conquête du royaume de Sicile, sur lequel ce monarque avoit des prétentions, du chef de sa femme Constance, fille de Mainfroi. Paléologue menacé par le nouveau Pape, renvoya promptement en Aragon Jean de Procide, qui porta par avance trente mille onces d'or, pour aider le Roi à faire un puissant armement par mer. Afin de lever les ombrages que cette flotte ne manqua point de donner au Pape Martin, Pierre publia qu'il marchoit contre les Infidèles.

Mais avant son départ, Jean de Procide retourna dans la Sicile, qu'il parcourut encore sous son habit de Cordelier;

lier; soufflant l'éſprit de rebellion parmi les peuples, & animant les ſeigneurs, déjà fort aliénés par la dureté du Roi Charle & la fierté des François. Tout ayant été conduit avec un ſecret impénétrable, & la partie ſe trouvant bien liée, on convint de faire tout à coup main-baſſe ſur les François. Le premier coup des vêpres, dit-on, fut donné pour ſignal de cette exécution effroyable. Tous les ſeigneurs & les chefs de la conjuration ſe rendirent à Palerme, comme pour y célébrer la fête de pâque, qui cette année 1282 étoit le vingt-neuvième de mars. Le lundi trentième, tous les habitans, hommes & femmes, allerent à Montréal éloigné d'une lieue, pour prendre part aux réjouiſſances qui en Italie ſur-tout accompagnoient ces cérémonies. Les François pleins de ſécurité, & en aſſez petit nombre parce que la plûpart étoient déjà partis pour l'expédition de la Grèce, accompagnerent à Montréal le reſte des citoyens.

Un François prit quelque licence avec une Sicilienne. Elle ſe mit à crier. Le peuple étoit déjà échauffé par les gens des ſeigneurs du pays. Tout le monde accourut en foule. Il y eut d'abord un combat tumultueux, & ſans qu'il y parût

de dessein. Mais les Siciliens s'armant de toute part, & criant avec fureur *périssent les François*; on se jeta sur le justicier du Roi Charle, qui fut massacré sur le champ. Après quoi, tous les François, non seulement à Montréal, mais dans Palerme, dans toutes les maisons, dans toutes les églises, furent égorgés sans exception & sans miséricorde, sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition. On immola jusqu'aux enfans qui n'avoient pas encore vu le jour, & qu'on arrachoit du sein de leurs mères, pour leur donner la mort avant qu'ils fussent nés. Après l'exécution de Palerme, les seigneurs coururent à leurs terres, pour faire par tout la même boucherie. L'acharnement & la rage étoient tels, que toutes sortes de personnes ecclésiastiques & laïcques, prêtres & moines de tous les ordres se disputerent la gloire de cet affreux patriotisme, en immolant leurs propres confrères. Enfin, dans toute l'étendue de l'isle il ne resta qu'un seul François en vie, nommé Guillaume de Porcelets. Touchés de la probité singulière que ce noble Provençal avoit montrée constamment dans le gouvernement d'une place, les Siciliens le renvoyerent sain & sauf dans sa patrie. On a donné à ce massacre le nom de Vêpres Siciliennes.

La nouvelle en fut portée avec diligence au Roi d'Aragon. Il avoit suivi avec sa flotte l'artisan de cette horrible trame, Jean de Procide, en feignant de cingler vers la côte d'Afrique. Quand la route de la Sicile lui eut été applanie par ces torrens de sang François, il leva aussitôt le siège simulé qu'il avoit mis devant une place Barbaresque, alla débarquer à Trapani, d'où il passa rapidement à Palerme. Il y fut couronné, le deuxième de septembre 1282, non par l'archevêque du lieu, selon la coutume, parce que ce prélat s'étoit retiré auprès du Pape, mais par l'évêque de la petite ville de Céfalou.

Le Roi Charle étoit venu cependant réclamer la protection du Souverain Pontife, qui regarda la cause de ce Prince, comme celle de l'Eglise, & particulièrement du S. Siège dont la Sicile étoit un fief. Il excommunia de nouveau Michel Paléologue, comme complice d'une atrocité si perfide, puis le Roi d'Aragon, & les déclara privés l'un & l'autre de leurs couronnes, si dans un terme qu'il leur assigna, ils ne venoient implorer la clémence du Saint Siège, & satisfaire pleinement le Roi Charle. Ou l'Empereur avant son trépas n'eut point connoissance

de ce nouvel anathême, ou il n'en fit pas plus d'état que de celui qui avoit été lancé en premier lieu contre lui ſeul, & renouvellé plusieurs fois depuis. Car il ne changea rien dans ſa conduite perſonnelle par rapport à la réunion des deux Egliſes: juſqu'à ſa mort, qui arriva le 11 décembre de cette année 1282, il parut toujours également ferme dans l'union qu'il avoit rétablie. Les ſchiſmatiques eux-mêmes, par les œuvres auſſi bien que par les paroles, ont rendu à ſa perſévérance un témoignage ſans réplique. Andronic II ſon fils & ſon ſucceſſeur, qui lui avoit marqué un amour & un reſpect conſtant, & qui lui cacha toujours ſon attachement au ſchiſme, ne voulut pas qu'il fût honoré de la ſépulture des Empereurs; & Greg. l. 5. cela uniquement, dit un écrivain de ſon parti, parce qu'il avoit abandonné la véritable doctrine de l'Egliſe, pour embraſſer celle des Latins; c'eſt-à-dire que les Grecs, quoique grands admirateurs de ſon mérite, l'ont traité après ſa mort, comme un déſerteur de la religion de ſes pères.

Rain. an. 1283. n. 2. Au terme aſſigné par le Pape, le Roi d'Aragon, comme on s'y attendoit bien, n'ayant pas ſatisfait, & la ſentence d'anathême étant dès-là réputée définitive;

Martin IV déclara le premier avril 1283 que la guerre de Charle d'Anjou contre ce Monarque étoit la cause de Dieu. En conséquence, il ordonna la croisade contre le Roi Pierre, & fit publier de toute part que tous les Fidèles qui prendroient les armes à ce sujet, & mourroient dans le combat, jouiroi[illegible] le la même indulgence que ceux [illegible]oient au secours de la Terre-Saint[illegible]i de France, Philippe le Hardi, [illegible]ya des forces considérables en Pouille, au secours du Roi Charle son oncle. Il étoit d'autant plus animé, qu'il se voyoit joué personnellement par l'Aragonois perfide, qui, après avoir tiré de France un gros argent sous prétexte de secourir les saints lieux, s'en étoit servi pour détrôner le Roi de Sicile. Un jeu nouveau tira le fourbe expert, du nouvel embarras où il se trouvoit. Comme il connoissoit la franchise & le courage de Charle d'Anjou, il lui fit proposer d'épargner le sang des peuples, & de vuider leur différent personnel par un combat singulier. Il alla jusqu'à marquer le jour du combat, premier de juin; & pour champ de bataille, la plaine de Bourdeaux, terre neutre à leur égard, comme appartenant au Roi d'Angleterre. Le Pape, informé de

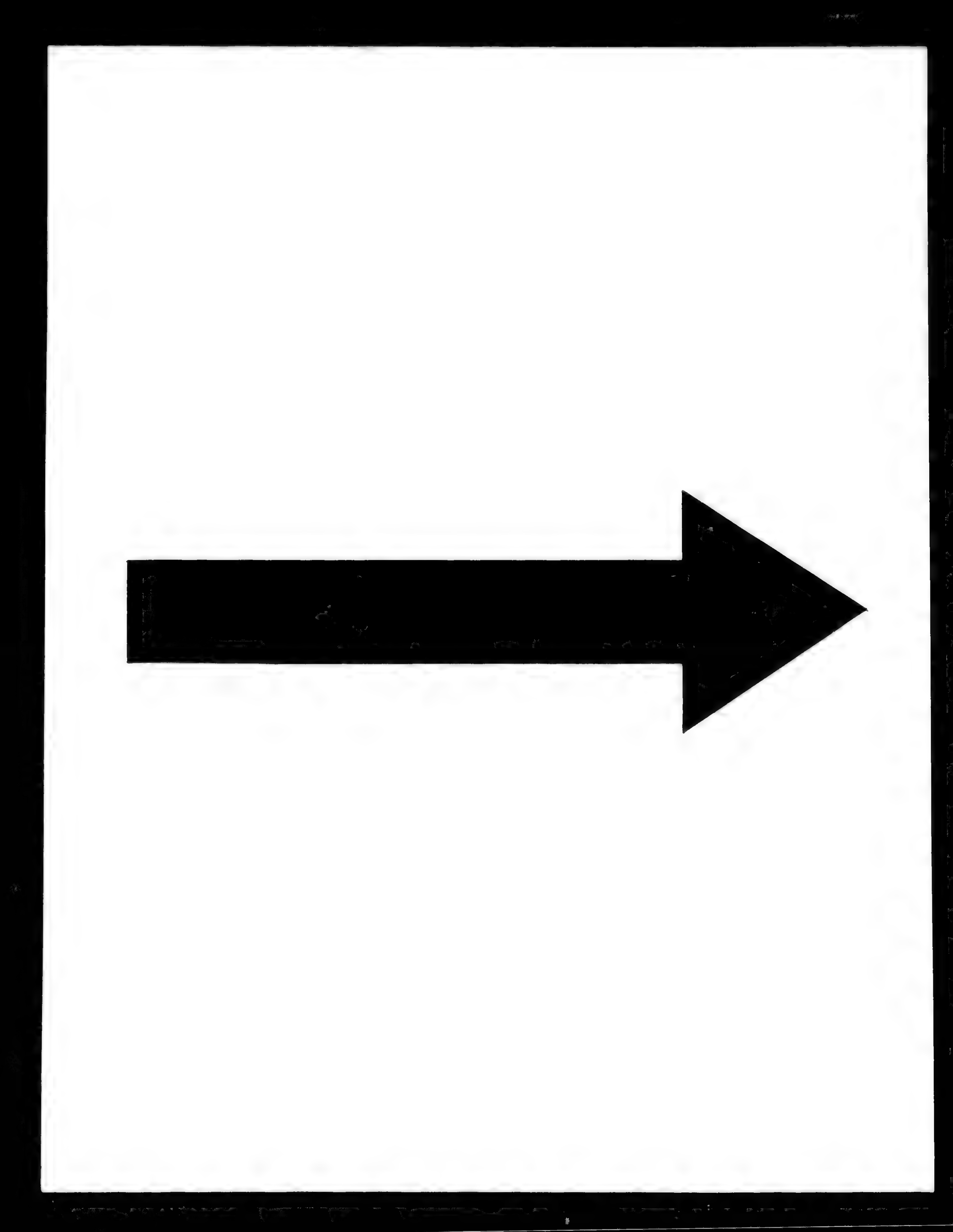
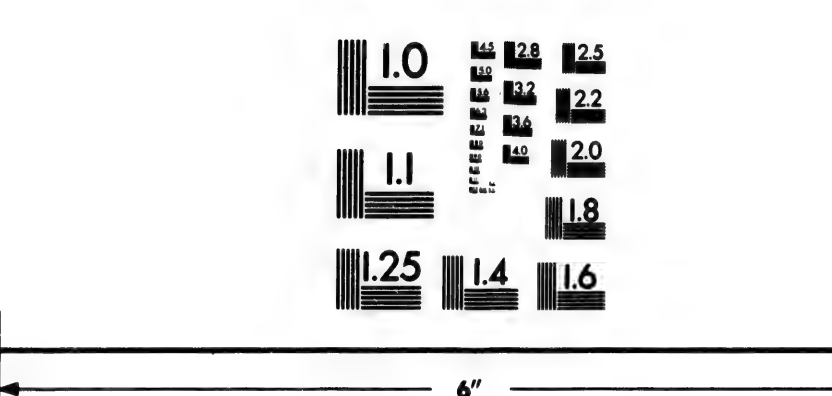


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





ce défi, ne manqua point de s'y oppoſer, comme à un duel défendu par les loix de l'Egliſe: mais la précaution n'étoit pas néceſſaire contre la rodomontade Aragonoiſe. En vain le Roi Charle, qui croyoit ſon honneur engagé, ſe trouva au rendez-vous, malgré toutes les remontrances & les défenſes du Souverain Pontife. Pierre ne parut point, & n'eut rien de mieux à donner pour excuſe, que le riſque particulier qu'il auroit couru, à cauſe du nombreux cortège du Roi Philippe, venu à Bourdeaux, en qualité de témoin du combat.

Duchêne t. v. p. 541

Le Pape Martin fulmina de nouveau, & plus terriblement que jamais, contre le Roi Pierre. La bulle étoit conçue en ces termes: Pierre Roi d'Aragon & les Siciliens rebelles n'ayant eu égard, ni à nos monitions, ni à nos menaces; afin qu'elles ne ſoient pas un objet de mépris en demeurant ſans exécution, de l'avis de nos frères les cardinaux, nous privons ce prince du royaume d'Aragon, de ſes autres terres & de la dignité royale, & nous expoſons ſes Etats à être occupés par des Catholiques, ſelon que le Saint Siège en diſpoſera. Nous déclarons ſes ſujets entièrement abſous de leur ſerment de fidélité; nous lui défendons de

Rain. n. 15.

ſe mêler en rien du gouvernement de ces domaines ; & à toutes perſonnes, de quelque condition qu'elles ſoient, eccléſiaſtiques ou ſéculières, de le favoriſer dans ce deſſein, de le reconnoître pour Roi, de lui obéir, & de lui rendre aucun devoir. Le Pontife envoya peu après en France le Cardinal Jean Cholet qui en étoit natif, & lui commit le pouvoir de donner à un fils du Roi Philippe, pour lui & pour ſes deſcendans à perpétuité, tant le royaume d'Aragon que le comté de Barcelone, dont les Papes prétendoient avoir la pleine diſpoſition en conſéquence du tribut auquel le Roi Pierre II s'étoit engagé pour toujours envers le S. Siège. Philippe le Hardi, au nom de Charle le ſecond de ſes fils, accepta la donation, à laquelle fut encore ajouté le royaume de Valence. Le légat prêcha la croiſade contre Pierre ; Philippe prit la croix, & le Pape lui accorda pour cette expédition la décime des revenus eccléſiaſtiques, même ſur pluſieurs diocèſes hors de ſes Etats. Tel étoit l'empire du préjugé, & l'inconſidération preſque générale, dans une matière où il ne nous reſte plus qu'un doute aujourd'hui ; ſavoir ſi ce ſont ces entrepriſes des Papes ſur les empires, ou la con-

nivence des souverains même à les autoriser tour à tour, qui doit le plus nous étonner.

Malgré toutes les foudres de Rome, le Roi Pierre conserva, & ses Etats d'Aragon, & le royaume de Sicile. Il fit encore insulter Naples, qui restoit à Charle d'Anjou sous le commandement du prince de Salerne son fils, tandis que lui-même se trouvoit en France. Ce jeune prince, malgré les ordres exprès du Roi son père, ne put contenir son ardeur: il monta sur les galères, & marcha contre l'amiral d'Aragon, qui le prit, & l'emmena prisonnier en Sicile: ce qui porta le chagrin du Roi Charle à son comble, & lui causa la mort le 7 janvier de l'année 1285. Le Roi d'Aragon ne tint pas plus de compte des censures, que des menaces du Pape Martin. Il rejeta le jugement de ce Pontife, & en appela à un Pape non suspect: à quoi parut consentir tout le clergé de ses Etats; puisque les évêques & les religieux même de tous les ordres, aussi bien que les laïcs, n'observerent en rien l'interdit. Quant aux ordres du Pontife en matière temporelle, il en fit si peu de cas, qu'en dérision de la défense qu'il en avoit reçue de prendre le titre de Roi d'Aragon, il se qualifia

chevalier Aragonois, père de deux Rois & souverain des mers. Il transmit en effet à ses fils ses deux royaumes, celui d'Aragon à Alfonse son fils aîné, & à Jacques son second fils celui de Sicile. Le Pape Martin mourut la même année que Charle d'Anjou, le vingt-cinquième jour de mars, sans avoir rien exécuté de ses grands projets, ni sur l'Aragon, ni même sur la Sicile.

Dès le commencement du pontificat d'Honorius IV, auparavant Jacques Savelli, cardinal-diacre & Romain de naissance, qui fut élu Pape le deuxième d'avril suivant; le Roi Philippe le Hardi, & le cardinal-légat Jean Cholet marcherent à la conquête du royaume d'Aragon. Les François croisés comme s'ils se fussent avancés contre les Mores, parurent au contraire tout semblables à ces Infidèles, dans la Catalogne où ils pénétrerent. Ils [illegible] liguoient le sang jusques dans les églises, ils les profanoient d'une manière infame, ils violoient jusqu'aux religieuses. Les livres & les ornemens ecclésiastiques, les croix, les images, les vases sacrés devenoient la matière du pillage, d'un trafic & d'un jeu sacrilège. Ils emportoient les cloches, ou se divertissoient à les briser. Cependant ils marquoient pour

la croiſade une telle dévotion que les valets de l'armée & tous ceux qui n'avoient ni fleches ni autres armes, prenoient des pierres, & diſoient en les jetant: Je combats contre Pierre d'Aragon, pour gagner l'indulgence. Des maladies affreuſes qui emporterent une grande partie des troupes & de leurs chefs, furent regardées comme une punition divine de ces forfaits. Il fallut abandonner la partie, après la priſe de la ſeule ville de Gironne. Le Roi Philippe, attaqué lui-même de la contagion, & porté à bras ſur un lit, put à peine gagner Perpignan, où il mourut à l'âge de quarante ans, un dimanche 23 de ſeptembre. Son fils aîné, qui n'en avoit que dix-ſept, lui ſuccéda ſous le nom de Philippe IV ou Philippe le Bel. Quelques ſemaines après le Monarque François, le Roi Pierre d'Aragon mourut à quarante-ſix ans, le 11 de novembre, jour de Saint Martin.

Pendant ces troubles & ces déſordres des deux Heſpéries, une révolution plus triſte encore aux yeux de la religion s'opéroit dans l'Egliſe Orientale. L'Empereur Andronic II qui en fut l'auteur ou l'inſtrument, étoit alors un jeune prince d'environ vingt-quatre ans, à l'affabilité près & à la dignité de la figure, différant

en tout de l'Empereur son père. Andronic avoit sur-tout les défauts opposés au génie de Michel, un esprit léger, une ame dépourvue de toute élévation, une foiblesse pitoyable, une dévotion imbécille qui alloit jusqu'à la superstition & au ridicule. La première chose qu'il fit en montant sur le trône, ce fut de s'abandonner à la conduite de la Princesse Eulogie sa tante, autre tête mal-saine, vraie dévote de secte, & toujours l'arc-boutant du schisme, malgré le bannissement où l'avoit réduite l'Empereur son frère. Elle leurra sur-tout l'imbécillité de son neveu, en affectant de pleurer d'une manière inconsolable sur le sort de l'Empereur défunt; parce qu'étant mort, disoit-elle, dans l'hérésie des Latins, il avoit indubitablement encouru la damnation éternelle. Elle fut secondée par Théodore Musalon, grand chancelier & grand fourbe, qui ayant toujours été schismatique opiniâtre dans l'ame, & Catholique simulé sous le dernier regne, fit tout ce qu'on peut attendre de la lâcheté, & du fantôme de religion qui flote ainsi à tout vent de fortune. Livré à ces deux guides, Andronic commença par demander & subir la pénitence publique, pour avoir souscrit à la réunion avec

Pachym. in Andron. l. 1. c. 3.

les Latins. Ce coup de théâtre fut un signal donné à tout schismatique contenu par l'effroi, pour se déclarer avec insolence; & à ceux qui avoient abjuré le schisme, pour y rentrer, comme leur nouvel Empereur, par la voie de l'absolution.

En même temps, on obligea le Patriarche Veccus à se retirer dans un monastère, & l'on remit sur la chaire patriarchale le foible Joseph, dont la décrépitude avoit éteint la dernière étincelle de vigueur. Il se laissa conduire aveuglément par d'inquiets zélateurs, & sur-tout par des moines, dont les extravagances autant que les violences ont été condamnées par les écrivains même attachés au schisme. Ces solitaires sordides se signaloient principalement dans le trafic des graces de réconciliation, qu'ils détailloient en marchands habiles, afin d'en tirer davantage. Ils faisoient payer, comme à la taxe, tant pour l'entrée de l'église, tant pour assister au chant des pseaumes, tant pour participer au pain bénit; & beaucoup plus, pour être admis à la communion. Enfin par contrainte, ou par induction, presque tous les Grecs se retrouverent en peu de temps, tels qu'ils avoient été avant le dernier regne.

Pachym. ibid. Gregor. l. 6.

Il n'y eut guère que le célèbre Jean Veccus & ses deux savans archidiacres Constantin Meletiniotes & George Metochyte, avec Manuel Calacas, qui demeurerent inébranlables dans la profession de la vraie foi. Le patriarche & les archidiacres furent traînés d'exil en exil, & moururent enfin de misère; après que l'Empereur eut fait bien de vains efforts pour les gagner. Il osa faire comparoître Veccus, dans plusieurs conciles: mais les plus doctes schismatiques, au lieu de le convaincre, furent honteusement confondus. Cependant le pieux & savant Veccus, ainsi que ses deux disciples, voulant laisser après lui des monumens qui déposassent à jamais contre l'inconstance & l'irréligion de son peuple, composa plusieurs écrits rayonnans des traits les plus lumineux de la vérité, & consigna dans son testament un témoignage tout particulier en faveur de la doctrine catholique sur l'article du S. Esprit. Manuel Calacas, dès le commencement de cette persécution, eut le courage de publier contre les erreurs des Grecs, quatre livres si prisés par le Souverain Pontife, qu'il les fit aussi-tôt traduire en Latin.

Pachym. l. vij. c. 7, &c.

Allat. de perpet. Consens. l. 2. c. 15 & 18.

Il s'en fallut bien que Grégoire de

Chypre, si vif pour l'union du temps de l'Empereur Michel, fit un usage pareil, tant de ses talens que de l'avantage particulier qu'il avoit eu de naître sous la domination des Latins, & d'avoir appris leur doctrine dès l'enfance, dans l'isle dont il porte le nom. Il se prêta si à propos au temps, & accommoda si bien sa religion à celle de son nouveau maître, que le Patriarche Joseph étant mort, & Veccus demeurant toujours banni, Andronic fit conférer cette dignité à l'apostat, qui parut avoir honte de lui-même, & changea son nom de George en celui de Grégoire. Toutefois, comme il étoit vanté pour son esprit, pour son éloquence, & spécialement pour la pureté de la langue Grecque qu'il avoit rétablie après un long oubli des anciens modèles, il eut la présomption d'écrire non seulement contre les Catholiques disgraciés, mais contre plusieurs autres savans qui étoient en faveur. Ils lui montrerent que l'élégance de la diction n'est qu'un talent bien mince, par rapport aux connoissances requises pour traiter les saintes profondeurs de nos mystères. Ils releverent dans ses écrits, des erreurs, des hérésies formelles & de vrais blasphêmes. On le poussa si vivement & avec taut

Gregor. l. 6.

de persévérance, qu'accablé de chagrin, il fut réduit à descendre du siège acquis au prix de sa conscience & de son honneur, & à se renfermer dans un monastère pour le reste de ses jours.

L'imprudent Andronic, qui s'étoit promis d'illustrer son regne, en donnant une activité nouvelle à l'esprit inquiet du schisme & des factions, en vit résulter un bouleversement général dans son Eglise & dans son Empire. Au lieu d'un schisme, il s'en forma quatre entre les Grecs, exclusivement attachés à autant de patriarches qu'ils prétendoient avoir été mal déposés, & qui n'avoient pas moins d'aversion les uns des autres, que des Latins. Ce foible prince se laissoit entraîner, tantôt dans un parti, tantôt dans le parti opposé; & voulant tout accommoder, sans avoir ni l'habileté, ni l'autorité nécessaire, il devenoit tour à tour le jouet de chaque faction. Son Empire essuya des secousses & des revers, dont il fut si violemment ébranlé, qu'il ne sortit plus de cet état chancelant, & ne parut qu'attendre le moment de sa chute irrémédiable. Battu constamment & de tous les côtés, en Occident par ses sujets rebelles, par les Tartares, les Schytes, les François, les Gênois, les Pisans, les Véni-

Pachym. in Andron.

tiens; en Orient, par les sultans des Arabes & des Turcs qui y firent des ravages effroyables; sur mer, par des essaims de pirates, outre les flottes de tout pavillon légitime; chaque jour on lui annonçoit la perte de quelque ville, de quelque isle, de quelque province. Enfin sa politique aussi bornée que son savoir militaire, rendit tous ses maux extrêmes.

Ce fut sous ce regne méprisable, que la monarchie des sultans d'Icône ayant fini par les dissentions & les guerres civiles, loin de profiter d'une occasion si favorable, il souffrit qu'après la mort du dernier sultan Seljoucide, Gaiateddin-Masoud, tué en bataille rangée par ses propres sujets, Othman fils d'Ortogrul, petit-fils de Soliman & père d'Orcan, noms si funestes à C. P. posât les fondemens redoutables de la puissance Ottomane. L'audacieux Othman, venu des bords de l'Euphrate tenter fortune auprès du dernier sultan d'Icône, qui le fit émir d'une petite province vers les montagnes d'Arménie, se rendit indépendant après la mort de son maître, à l'exemple des autres émirs au nombre de dix. Par la persuasion, ou par la force des armes, il les soumit tous à ses loix. Dès

Id. l. 3. c. 8. Ann. Turc. Calliond.

lors, il enleva aux Grecs les meilleures villes de l'Asie mineure, en particulier Pruſſe en Bithynie dont il fit ſa capitale, & où il commença d'élever cet énorme coloſſe, qui dans la ſuite écraſa la nouvelle Rome. Ce fut vers la première année du treizième ſiècle qu'il prit, le premier de ſa race, le titre de ſultan. Cette nouvelle dynaſtie des Turcs eut toute facilité contre les Grecs, durant leur rupture avec les Latins. On ne voit pas que le Pape Honorius, pendant ſon pontificat qui fut de deux ans & un jour, ſe ſoit occupé du ſoin de ces affaires.

Depuis ſa mort, arrivée le 3 avril 1287, le S. Siège vaqua plus de dix mois, à cauſe d'une épidémie cruelle qui enleva pluſieurs cardinaux, & qui obligea les autres à ſe ſéparer. Enfin le 15 février 1288, ils élurent d'une voix unanime, & du premier ſcrutin, le ſavant Jérome d'Aſcoli, de l'ordre des Frères Mineurs, déjà cardinal-évêque de Paleſtrine, & illuſtré par des légations importantes. Il renonça deux fois à ſon élection, & n'y conſentit qu'au bout de ſept jours. On lui donna le nom d'Honorius IV. C'eſt le premier religieux de Saint François, qui ait été fait Pape.

Dès la première année de ſon ponti-

ficat, il commit aux religieux de ſon ordre l'office d'inquiſiteur en pluſieurs provinces, particulièrement dans le comté Venaiſſin, poſſédé enfin par l'Egliſe Romaine, qui avoit prétendu à ce domaine dès le temps d'Urbain II. Quelque temps après, l'inquiſition fut miſe en vigueur à Veniſe par le même Pontiſe, avec l'agrément de la république, qui alla juſqu'à établir un tréſorier chargé de fournir l'argent néceſſaire pour la pourſuite des hérétiques : mais cet officier percevoit le produit de tous les actes de ce tribunal, érigé dans cette ville avant le pontificat de Nicolas IV ; puiſque la conſtitution donnée à ce ſujet par ce Pontiſe, quoique la plus ancienne que l'on connoiſſe, ſuppoſe néanmoins l'inquiſition déjà établie à Veniſe. Dans la même année 1289, le Pape Honorius érigea en univerſité l'école de Montpellier, déjà célèbre pour la médecine & la juriſprudence. Cependant, quoiqu'il autoriſe à y enſeigner & étudier en toute faculté licite, il ne permet de donner la licence & le titre de docteur, que pour les arts, la médecine, & le droit tant canonique que civil.

Vading. an. 1289. n. 14, &c Rain. n. 54.

Dubonl. t. 3. p. 488 Rain. n. 51

A Paris, l'année ſuivante, il s'opéra par l'Euchariſtie un miracle, dont cinq

Leblanc. mon. p. 403 Dubr.

fiècles écoulés depuis n'ont pas encore effacé le fouvenir. Une femme pauvre avoit mis fa robe en gage chez un Juif, pour l'emprunt de trente fols, qui alors valoient un demi-marc d'argent. Quelques jours avant celui de pâque, deuxième d'avril, elle pria le Juif de lui rendre fa robe pour cette fête, afin qu'elle remplît avec plus de décence le devoir pafcal. Volontiers, dit le Juif: je vous la laifferai même pour toujours & fans intérêt, fi vous voulez m'apporter le pain que vous recevez à l'églife, & que vous autres Chrétiens appelez votre Dieu: je voudrois voir, s'il l'eft en effet. Sa propofition fut acceptée, la femme alla recevoir la communion à S. Méri fa paroiffe, réferva fecrètement la fainte hoftie, & la rapporta au Juif. Il la mit fur une table, la perça à coups de canif, & en vit couler du fang. Sa femme accourut avec effroi, & fit tous fes efforts pour l'empêcher de porter l'impiété plus loin. Il n'en devint que plus endurci, il enfonça un clou dans l'hoftie qui faigna derechef; il la jeta dans le feu, d'où elle fortit entière, & voltigea par la chambre; il la mit enfin dans l'eau bouillante, qui en un moment parut enfanglantée. L'hoftie s'élevant encore, parut alors fous la forme d'un crucifix.

Ant. Par. 977. Duboishift. p. 513. Lab. Bibl. t. 1. pag. 663.

La maiſon où ce prodige s'opéroit étoit dans la rue des Jardins, qui a pris, dit-on, le nom des Billètes, eſpèce de barillets qui ſervoient d'enſeigne pour le commerce du Juif. Un de ſes fils, encore très-jeune, étoit à la porte, comme on ſonnoit la meſſe à Sainte-Croix de la Bretonnerie. Il dit à pluſieurs perſonnes qu'il y voyoit aller: Vous ne trouverez plus votre Dieu; mon père vient de le tuer. La plûpart ne firent point d'attention à ce propos d'enfant: mais une femme plus curieuſe que les autres entra dans la maiſon, ſous prétexte d'y prendre du feu. Elle vit la ſainte hoſtie qui voltigeoit encore, & qui vint d'elle-même ſe repoſer dans le vaſe préparé pour mettre ſon feu. Elle la porta au curé de la paroiſſe, qui eſt S. Jean en Grève, & lui raconta le fait en préſence d'une foule de peuple que le bruit d'une choſe auſſi extraordinaire groſſiſſoit à chaque inſtant. L'évêque de Paris, Simon de Buſſi, fit arrêter le Juif, avec toute ſa famille. Sa femme & ſes enfans ſe convertirent: mais le malheureux profanateur, en confeſſant ſon crime, perſévéra dans l'endurciſſement. On l'abandonna au prévôt de Paris, qui le fit brûler.

L'hoſtie miraculeuſe fut gardée précieu-

ſement, à S. Jean en Grève, où elle ſe voit encore. Le canif dont elle fut percée, & le vaſe où elle vint ſe repoſer entre les mains de la femme Chrétienne, ſont chez les Carmes de la rue des Billètes, établis au lieu où étoit la maiſon du ſacrilège. Dès l'année 1295, un bourgeois de Paris, nommé Regnier Flaming, y fit bâtir un oratoire, qu'on nomma la Chapelle des miracles. Le Roi Philippe le Bel y établit, quatre ans après, les frères hoſpitaliers de la Charité de Notre-Dame, qu'ont enfin remplacés les Carmes. Ce miracle atteſté par tous les citoyens de Paris, paſſa pour ſi inconteſtable parmi les étrangers, que Jean Villani, auteur contemporain fort ſincère, & plus enclin à la détraction qu'à l'admiration, a cru devoir lui donner place dans ſon hiſtoire de Florence. On croit que l'Evêque Simon Matifas dont nous venons de parler, ou Simon de Buſſi, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance dans le Soiſſonnois, fit le premier célébrer dans ſon Egliſe de Paris l'office de la conception de la Sainte Vierge, fondé par ſon prédéceſſeur Renoul d'Homblonière, qui avoit laiſſé pour cela trois cens livres Pariſis.

L. VII. c. 136.

Dans le même temps, on accuſa les Juifs d'avoir commis beaucoup d'autres

attentats contre les Chrétiens, & ſur-tout d'avoir crucifié en différens pays grand nombre d'enfans. La plûpart de ces imputations portent ſur des monumens trop ſuſpects, pour ne pas craindre de diffamer injuſtement une nation, qu'on doit beaucoup plus s'étudier à convertir. Toutefois l'hiſtoire du jeune Verner, consignée dans le dépôt d'érudition le moins ſuſpect en ce genre, mérite d'être rapportée. Ce jeune Chrétien, né à la campagne & accoutumé dès l'enfance à vivre de ſon travail, vint à la ville, âgé de quatorze ans, & ſe mit à la journée chez des Juifs de Véſel au diocèſe de Trèves, pour fouir dans une cave. Sur quoi, la femme charitable qui l'avoit logé, lui-dit: A quoi penſes-tu, Verner? Voici le vendredi ſaint, les Juifs te mangeront. Le jeune payſan, innocent & pieux, répondit: Je ne puis vivre qu'en travaillant; ma vie eſt entre les mains de Dieu. Le Jeudi ſaint, il ſe confeſſa, communia, & alla peu après à ſon travail. Les Juifs deſcendirent après lui dans la cave, lui mirent auſſi-tôt une balle de plomb dans la bouche pour l'empêcher de crier; puis l'attacherent à un poteau, la tête en bas, pour lui faire rendre l'hoſtie qu'il avoit

Boll. t. 10. p. 700 ad 19. apr.

reçue. Comme ils n'y purent réussir, ils se mirent à le déchirer à coups de fouets; puis avec un couteau, ils lui ouvrirent les veines par tout le corps, & les pressérent avec des tenailles pour en exprimer tout le sang. Durant trois jours, ils le tinrent pendu, tantôt par les pieds, tantôt par la tête, jusqu'à ce qu'il cessât de saigner.

Cette longue atrocité n'avoit pu se consommer si secrètement, qu'une servante Chrétienne qu'avoient ces Juifs, n'en eût apperçu quelque chose. Elle instruisit le juge du lieu; mais l'argent des Juifs le rendit muet. Cependant ils jugerent necessaire, d'emporter de nuit le cadavre, & allerent le cacher dans un creux de rocher, tout couvert d'épines & de broussailles. Non loin de ce lieu sauvage, il y avoit plusieurs de ces châteaux qui servoient aux hostilités intestines que les seigneurs Allemands, érigés en autant de souverains, exerçoient sans cesse les uns contre les autres. Du haut de ces forteresses, les sentinelles virent pendant plusieurs nuits une vive lumière étinceller au dessus de la caverne qui recéloit le cadavre. La continuité de ce phénomène les y conduisit enfin. Ils en tirerent le mort; ils le transporterent à

l'auditoire de la justice la plus proche, qui étoit celle de Bacharac, & le bruit s'en répandit dans tout le canton; la servante qui avoit déjà parlé, vint confirmer son témoignage. Verner fut enterré dans une chapelle voisine, où il se fit un grand concours de peuple, & plusieurs miracles, suivant cette foule de témoins. On arrêta ensuite le Rabbin de Vésel.

Il est vrai que l'Empereur Rodolfe le fit mettre en liberté, condamna les habitans de Vésel à une grosse amende, & obligea l'archevêque de Mayence à publier en chaire que les Chrétiens accu-
Boll. ibid. p. 703. soient faussement les Juifs: mais d'un autre côté, ceux-ci avoient promis au Prince vingt mille marcs d'argent; & tandis que l'archevêque prêchoit, plus de cinq cens d'entr'eux assistoient en armes, pour intimider les Fidèles.

Le goût des croisades s'affoiblissoit de jour en jour, dans toutes les nations. Le Pape Nicolas ayant proposé au Roi de France de prendre la Terre-Sainte sous sa protection, Philippe, de l'avis de son conseil, refusa cette commission, toute honorable qu'elle paroissoit. Ce Pape néanmoins, dès le commencement de son pontificat, avoit reçu de grandes espéran-

ces pour le recouvrement des saints lieux, sur les offres de service que lui étoient venus faire à ce sujet des ambassadeurs d'Argou, can des Tartares Mogols.

Ce Prince avoit été substitué à son oncle Ahmed, qui s'étoit attiré la haine de sa nation en se faisant Musulman. Argou au contraire ne témoigna que de l'aversion pour l'Islamisme, & fut très-favorable aux Chrétiens: disposition qui persévéra parmi les Mogols, long temps même après qu'ils eurent cédé à la contagion du Mahométisme, presque universelle en Asie. Pour Argou-can, ses ambassadeurs assurerent le Pape Nicolas, qu'il promettoit de changer le temple de la Mecque en église, & de se faire baptiser à Jérusalem, après avoir délivré cette ville de la domination des Infidèles. On ne vit encore aucun fruit de ces projets.

Tout tendoit à la ruine irréparable de la puissance Chrétienne en Palestine. Henri II, Roi de Chypre, issu en ligne masculine des comtes de Poitou, s'étoit prévalu de la révolte des Siciliens contre le Duc d'Anjou, pour se faire couronner Roi de Jérusalem. Dès la seconde année de ce nouveau regne, le sultan d'Egypte Kélaoun-Malec, autrement Saifeddin, après avoir dissipé près d'Emesse l'armée

des Tartares, vint avec audace mettre le siège devant la forte place de Tripoli, que le grand Saladin lui-même n'avoit osé
Rain. an. 1289. attaquer. La ville fut prise d'assaut, rasée & brûlée. Alors périt sans ressource l'ancienne Tripoli, près de laquelle le sultan fit bâtir, quelque temps après, la ville qui porte le même nom. Il conclut néanmoins une trève avec le Roi Henri, qui demeura maître d'Acre & de quelques autres places dans le continent d'Asie.

Mſ. Vict. n. 974. Villan. l. 8 c. 138. S. Anton. hiſt. t. 3. p. 231. Depuis ce traité, arriverent à Acre environ seize cens croisés, qui se disoient envoyés par le Pape. Mais il n'y avoit plus ni subordination ni concorde dans une ville qui regorgeoit d'habitans étrangers les uns aux autres, & réfugiés sans ordre & sans discipline dans cette place d'armes, presque la seule qui restât aux Chrétiens dans ces contrées. Le Roi de Chypre & de Jérusalem, le prince d'Antioche, les comtes de Tyr & de Tripoli, les Templiers & les Hospitaliers, les Croisés entretenus par les souverains divers de l'Europe, tous y faisoient leur séjour, & avoient leurs tribunaux, au nombre de dix-sept, dont chacun prétendoit à l'indépendance. Dans cette confusion, les Croisés arrivés en dernier lieu ne voulurent point observer la trève;

allégnant qu'ils n'y avoient point eu de part, & que suivant une coutume immémoriale on n'étoit pas obligé à garder ces sortes de conventions avec les Infidèles, quand quelqu'un des principaux souverains de l'Occident jugeoit à propos de les rompre. Ils sortirent fièrement de la ville, enseignes déployées, firent le ravage aux environs, & massacrerent les habitans de plusieurs villages. Le sultan, après quelques plaintes auxquelles on ne satisfit point, partit avec une armée formidable, résolu à exterminer tout ce qui restoit de Latins en Syrie. Il mourut en route: mais avant d'expirer, il commanda à son fils Kalil-Ascraf, de ne point enterrer son corps, qu'il n'eût réduit Acre.

Dans le commencement du mois d'avril 1291, le nouveau sultan investit la malheureuse Ptolémaïde, avec cent cinquante mille hommes & soixante mille chevaux. Le dix-huitième de mai suivant, après environ cinq semaines de siège, il emporta la ville d'assaut. La plûpart des Chrétiens se retirerent par la mer, qu'ils avoient libre. Le Roi Henri, à la faveur des ténèbres, s'enfuit honteusement, avec le secours qu'il avoit amené de Chypre, & trois mille autres combattans. Nicolas, dernier patriarche Latin de Jérusa-

Nang. chr. an. 1290. Papebr t. 14 prælim. n. 272.

lem, se noya, en recevant par charité tant de monde dans sa chaloupe, qu'elle coula à fond. Les Templiers & les chevaliers Teutoniques se cantonnerent dans la maison du Temple, d'où ils se défendirent encore quelque temps. S'étant enfin rendus à composition, ils furent tous égorgés, ou jetés dans les chaînes, sans égard au traité. Les Infidèles firent main-basse généralement sur les Chrétiens qui se présenterent d'abord devant eux, & traînerent tous les autres en captivité. Il y en eut soixante mille, ainsi massacrés ou faits esclaves, nonobstant le grand nombre de ceux qui s'étoient échappés par mer, & qui se réfugierent la plûpart dans l'isle de Chypre. La ville remplie de richesses immenses depuis qu'elle étoit devenue le centre de tout le commerce du Levant avec l'Occident, fut abandonnée au pillage; puis on en abattit les murs, les tours, les églises, toutes les maisons, & l'on y mit le feu en quatre endroits différens.

Il y avoit à Ptolémaïde un monastère de religieuses de Sainte Claire, dont la chasteté héroïque ne doit pas être passée sous silence. Aussi-tôt que l'abbesse eut appris que les Mahométans étoient dans la ville, elle assembla le chapitre, & dit

S. Antonin. t. 3. p. 782. Vading. an. 1291. n. 1.

aux sœurs : Faites, mes filles, ce que vous me verrez faire, & ne balançons point à défigurer cette chair corruptible, afin de nous conserver pures au divin époux. A ces mots, tirant un rasoir, elle se coupa le nez, & s'applaudit de voir tous ses traits effacés par le fer & le sang. Toutes les religieuses à son exemple, semblerent se disputer à qui se rendroit plus hideuse & se déchiqueteroit le visage d'une manière plus horrible. Ce trait inoui d'héroïsme n'étoit pas consommé, que les Mahométans entrerent l'épée à la main. D'abord ils reculerent d'horreur ; ils s'élancent ensuite sur ces victimes à demi immolées, & les mettent à mort, jusqu'à la dernière. Les Frères Mineurs du couvent d'Acre furent massacrés, avec une pareille fureur.

Le jour même de la réduction de Ptolémaïde, les habitans Chrétiens de Tyr abandonnerent leur ville sans combat, & se sauverent avec leurs navires. Ceux de Barut se rendirent, sans avoir fait plus de résistance. En peu de temps, Kalil acheva la conquête de tout ce qui restoit de places aux Francs dans la Syrie, & leur fit quitter sans retour toute l'étendue de ces provinces. Tel fut le fruit de tant d'or & de sang, prodigué depuis deux siècles.

Sanut. p. 231, 232

Quand le Pape Nicolas eut reçu de si tristes nouvelles, il expédia dans tous les pays Chrétiens, des bulles, où il épuisa toute la rhétorique du temps, pour présenter ce malheur d'une manière pathétique, & porter toutes les puissances à le réparer. Il écrivit même, hors de son obédience, aux Empereurs de C. P. & de Trébizonde, aux Rois d'Arménie, d'Ibérie, & de Géorgie, au can des Tartares-Mogols, & à un de ses fils qui avoit pris le nom de Nicolas en se faisant baptiser. Mais le prince Tartare n'avoit reçu le baptême, qu'à la persuasion de sa mère, Chrétienne zélée, & nommée Eroc Caton: lorsqu'elle eut les yeux fermés, il se fit Musulman, & prit le nom de Gaiateddin. Entre les princes d'Occident, l'Empereur Rodolfe donna au Pape quelques momens d'une espérance bien fondée, & parut enfin vouloir sincèrement accomplir son ancien vœu pour le secours de la Terre-Sainte: mais l'effet de cette dévotion tardive fut empêché par la mort de ce prince, qui arriva dans ces entrefaites. Il eut pour successeur, Adolfe, fils de Valeran comte de Nassau. Nicolas IV mourut lui même, le quatrième d'avril 1292: avec lui s'évanouirent tous les projets de croisades.

Le S. Siège éprouva une vacance de deux ans & trois mois, pendant laquelle les cardinaux s'occuperent d'intrigues & de négociations plus qu'infructueuses. La mort imprévue du frère de l'un d'entr'eux, qui à ce terme fut tué d'une chute de cheval, leur fit faire des réflexions plus apostoliques. A quoi pensons-nous, dit Bouccamazzo, cardinal-évêque de Tusculum, de laisser si long-temps l'Eglise sans chef? Qu'attendons-nous pour mettre fin à nos divisions? Il a été révélé à un saint homme, ajouta le cardinal Latin, que si nous n'élisons un Pape dans peu, la colère du Ciel éclatera d'une manière terrible. Le Cardinal Caietan, qui fut dans la suite le Pape Boniface VIII, dit en souriant: N'est-ce pas Frère Pierre de Mouron, à qui le Ciel s'est déclaré? C'est lui-même, répondit gravement le cardinal Latin, & la sainteté de sa vie mérite qu'on l'écoute. Là-dessus, les cardinaux se répandirent à l'envi sur ce qui leur étoit revenu de ce saint solitaire, de ses austérités, de ses différentes vertus, & même de ses miracles. En peu de momens, les esprits se trouverent tellement disposés, que tous les suffrages se réunirent en sa faveur. Boll. t. 15 p. 449

Le decret d'élection fut expédié sans

délai ; savoir le 5 juillet 1294, puis porté près de Sulmone à la cellule de Pierre, par un cardinal, trois évêques & deux notaires du S. Siège. Le saint homme ne pouvoit croire ce qu'on lui annonçoit; & quoiqu'il vît les députés prosternés à ses pieds, il eût encore douté que leur démarche fût sérieuse, s'ils ne lui eussent remis le décret authentique de son élection. Il fit moins de résistance, qu'on ne l'appréhendoit: après s'être mis en oraison avec les députés, pour consulter le Seigneur, il dit avec simplicité, quoiqu'en gémissant: Je ne résisterai point à la volonté de Dieu, je me soumets au choix de l'Eglise, à qui je crains de manquer dans son besoin. Il se rendit ensuite à Aquila, ville encore peu considérable, qui n'avoit été bâtie qu'environ quarante ans auparavant par l'Empereur Frédéric II. Tout le monde accouroit, pour voir le Souverain Pontife, monté sur un âne & pauvrement vêtu, atténué de jeûnes, la barbe hérissée, & les yeux enflés des larmes que son élévation ne cessoit de lui faire répandre. Il fut sacré dans cette ville, & prit le nom de Célestin V.

Bientôt il parut que le Ciel ne justifie pas toujours par les effets, les présomptions fondées sur le concours des circon-

ſtances qui annoncent le plus plauſiblement ſon choix. Le Seigneur voulut ſans doute donner à ſon Egliſe, dans l'abdication libre du pontificat, un exemple de détachement qu'on n'avoit point vu avant Céleſtin, & qu'on ne vit plus depuis. Ce nouveau Pontife, parvenu dans la ſolitude à l'âge de ſoixante-douze ans, ſans uſage, ſans étude, ſujet à la timidité & aux irréſolutions ordinaires à un ſens droit qui ſe ſent dépourvu de connoiſſances & d'expérience, abandonné comme néceſſairement aux impreſſions de l'intrigue & de la flatterie déguiſée, & d'autant plus facilement trompé que la crainte de l'être le faiſoit plus ſouvent agir au haſard; le nouveau Pape, ainſi abandonné à lui-même, ou plutôt ne jouiſſant plus de ſoi, & aſſervi ſans le ſavoir aux perſonnes & aux paſſions étrangères, commit pluſieurs fautes inévitables dans un rang & des conjonctures ſi critiques, & fit en particulier bien des mauvais choix pour des prélatures importantes. Ce qu'on trouve de plus mémorable dans ſon pontificat, fut le renouvellement du décret porté par Grégoire X pour le conclave, avec la confirmation des religieux de ſon inſtitut, qu'on nomma Céleſtins. Il leur prodigua

les privilèges de tous les autres ordres, avec tant de facilité, que les Papes suivans ont cru devoir les restreindre par diverses constitutions.

Après environ cinq mois de pontificat, sa conscience timorée, jointe à son attrait pour la solitude, le fit trembler sur tous ces périls. Hélas! s'écrioit-il en pleurant, Dieu ne m'a-t-il élevé, que pour me précipiter de plus haut? Que je me trouve éloigné de la perfection, dont je pensois autrefois approcher! J'ai, dit-on, tout pouvoir sur les ames: ne puis-je donc pas assurer le salut de la mienne, & me décharger des embarras qui lui font perdre la vertu & tout repos? Après y avoir pensé quelque temps, & pris encore des conseils intéressés, auxquels son successeur immédiat fut soupçonné d'avoir eu beaucoup de part, il prononça, & qu'un Pape peut renoncer à sa dignité, & que les cardinaux peuvent accepter sa résignation, fit sur le champ la sienne, & reprit ses pauvres habits d'ermite: ce que les cardinaux ne purent voir, sans verser des larmes, plus ou moins sincères. Après dix jours d'intervalle, suivant la règle, on s'assembla de nouveau en conclave; & le vingt-quatrième décembre 1294, Benoît Caie-

Rain an. 1294. n. 23.

tan, cardinal-prêtre du titre de S. Silvestre & S. Martin, fut élu à la pluralité des voix, & prit le nom de Boniface VIII. Dès le vingt-septième, Boniface, de l'avis du sacré collège, révoqua les graces extorquées à l'inexpérience de Célestin ; &, de peur que par la suite on n'abusât plus dangereusement encore de sa simplicité ou de sa délicatesse de conscience, pour lui mettre en tête qu'il n'avoit pu abdiquer légitimement, il prit, pour surveiller ses démarches, des précautions qui parurent tyranniques, & qui toutefois se trouverent encore insuffisantes. Célestin, gardé à vue, s'échappa de nuit, avec un seul religieux, dans le dessein de se retirer à sa solitude de Sulmone. Le nouveau Pape fit courir avec alarme après lui : les émissaires atteignirent le fugitif, qu'ils reconnurent, quoique déguisé, l'arrêterent, avec de grandes démonstrations de respect néanmoins, & le ramenerent à Boniface qui le reçut honorablement, & lui assigna pour demeure ou pour honnête prison, le château de Fumone en Campanie. Au bout de dix mois, Célestin y mourut, dans une réputation de sainteté, que l'Eglise a confirmée en lui décernant un culte public.

Boll. t. 15. p. 462 &c.

Boniface VIII ne fut pas long-temps

en place, ſans faire connoître ſon génie entreprenant, impérieux, d'une intrépidité que n'arrêtoient ni les difficultés ni les périls, circonſpect toutefois dans les commencemens d'une affaire, & avant que les contradictions euſſent ému à un certain point ſon impétuoſité & ſa hauteur, mais incapable après cela d'ouvrir les yeux ſur les ſuites d'une fauſſe démarche; enfin d'un tel ſang froid dans les plus étranges extrémités, qu'il paroît avoir eu quelque ſorte de bonne foi dans les excès qui en ſont le moins ſuſceptibles. Il porta d'abord ſa rigueur outrée ſur le royaume de Danemarck. Le Roi Eric VIII, pour venger la mort de ſon père Eric VII, en avoit fait mourir l'aſſaſſin, neveu de l'archevêque de Lunden; & ce prélat fut empriſonné lui-même, en qualité de complice: le Pape excommunia le Roi, le condamna à quarante-neuf mille marcs d'argent envers l'archevêque qui s'étoit échappé de ſa priſon, & mit tout le royaume en interdit.

Rain. an. 1295. n. 50. Pontan. pag. 380, &c.

La même année, première de ſon pontificat, il érigea en évêché l'abbaye des chanoines réguliers de Pamiers, fondée environ quatre cens ans auparavant en l'honneur d'un S. Antonin martyr, qu'on préſume être celui d'Apamée en Syrie, ſur

ce que Pamiers en Latin se nomme Apamée. On ne fait dans la bulle aucune mention du consentement de l'évêque diocésain qui étoit celui de la Toulouse, ni du métropolitain l'archevêque de Narbonne, ni du Roi, à qui même l'abbé qui devenoit évêque; savoir Bernard du Saisset, n'étoit rien moins qu'agréable. On ne voit pas cependant que le monarque ait réclamé contre cette entreprise, dont les accessoires, plus que la chose, furent l'étincelle qui alluma par la suite un si furieux incendie.

L'année suivante, nouvelle entreprise de Boniface, qui par une bulle expresse ordonna d'autorité une trève entre l'Empereur Adolfe, Philippe Roi de France, & Edouard Roi d'Angleterre. Ces trois princes ne croyant pas devoir abandonner au Pape l'administration temporelle de leurs Etats, & faisant des impositions tant sur le clergé que sur le peuple pour subvenir aux frais de la guerre; Boniface donna la constitution fameuse qui commence par ces mots, *Clericis laïcos*, & qui fit entrevoir dès-lors toute l'étendue de ses prétentions. Elle défend, nonobstant tout privilège, sous peine d'excommunication réservée au Souverain Pontife lui seul, à tous prélats & ecclésia-

ſtiques ſéculiers ou réguliers, de rien payer aux laïcs, des impoſitions faites à quelque titre que ce ſoit ſans l'autorité du S. Siége; & à tous Rois, princes, magiſtrats & autres, de faire ces impoſitions de biens eccléſiaſtiques, de les exiger, & de donner aide au conſeil pour ce ſujet.

Philippe le Bel qui avoit beſoin d'argent pour ſoutenir la guerre tout à la fois contre l'Empereur, le Roi d'Angleterre & le comte de Flandres, & qui ne doutoit pas de la prédilection du Pape pour ces princes, ſe tint particulièrement offenſé de cette défenſe, quoique générale. De ſon côté, il défendit auſſi généralement de transporter hors du royaume, ſans ſa permiſſion par écrit, or & argent monnoyé ou en maſſe, joyaux, pierreries, armes, chevaux, vivres & autres choſes néceſſaires à la guerre. Le Pape ſentit le coup, & s'en plaignit, comme d'une atteinte portée à la gloire & à la liberté de l'Egliſe. Il écrivit pluſieurs lettres, il envoya des légats, il expliqua ſa bulle *Clericis laicos*, il reconnut que dans les beſoins de l'Etat le clergé devoit contribuer de ſes biens, & que le Roi pouvoit demander & recevoir, ſans même conſulter le S. Siége. Enfin il

Rain. 1297. n. 49 Preuv. du differ. p. 39.

déclara qu'il n'avoit eu intention de choquer en rien les libertés & les coutumes du royaume, ni les droits du Roi & des seigneurs; d'où il s'ensuivoit assez clairement, que cette bulle n'avoit point d'effet pour la France. Philippe s'expliqua aussi avec modération, mais avec non moins de dignité. Il protesta devant les légats du Pape, que dans l'ordre du salut, il étoit en disposition de se conformer aux décrets & aux avis du chef de l'Eglise; mais que le gouvernement temporel de son royaume n'appartenoit qu'à lui Roi, à l'exclusion de qui que ce pût être; qu'il n'avoit & ne reconnoissoit sur la terre aucun supérieur à cet égard; & qu'il étoit résolu à défendre ce droit inaliénable, sans pouvoir être arrêté par aucun obstacle. Du reste, joignant les procédés honnêtes à cette fermeté, il suspendit l'effet des ordonnances qu'il avoit rendues contre le commerce des étrangers, & contre le transport de l'argent à Rome; ce qui avoit principalement offensé Boniface.

Preuv. p. 17.

La canonisation de S. Louis qui se fit dans ces entrefaites, acheva de rétablir pour le moment l'harmonie entre le Pape & le Roi, ou plutôt d'assoupir le feu qui dormit quelque temps sous la cendre,

mais qui n'en produisit après ce calme trompeur qu'un incendie plus terrible. La bulle de canonisation du S. Roi est un éloge magnifique & très-étendu, fondé, comme elle s'exprime, sur une certitude entière de la pureté de ses mœurs, de la régularité & de l'austérité de sa vie, de son amour pour la justice, de son zèle généreux pour le progès de la foi, de sa charité envers les pauvres, les infirmes, les gens sans appui, les malheureux de toute espèce & de toute nation, en un mot de toutes ses vertus chrétiennes, royales, héroïques. On avoit reçu, à ce sujet la déposition sous serment de plus de trois cens témoins, & l'on avoit vérifié jusqu'à soixante-trois miracles.

Bullar. Bonif. VIII. c. 6.

Peu après cette canonisation, faite en 1297, mourut un autre S. Louis, petit-neveu du premier, & qui fut canonisé à son tour, au bout de vingt ans, par le Pape Jean XXII. Il étoit petit-fils de Charle d'Anjou, & fils de Charle II dit le Boiteux, Roi de Naples. Il commença, dès l'âge de quatorze ans, à se sanctifier en Catalogne, où, pour délivrer son père, il avoit été donné en otage au Roi d'Aragon. On ne remarquoit pas seulement en lui beaucoup d'attrait pour la prière, pour les saintes lectures & pour la fré-

Vading. an. 1275. & seq.

quentation des facremens, une douceur & une modeftie angélique, une délicateffe de pureté qu'une parole libre faifoit frémir ; mais il montra dès-lors une force de courage & de vertu, qui alla jufqu'à fe réjouir de fon emprifonnement, comme d'un moyen précieux de fanctification. Les ennemis de fa famille en furent eux-mêmes édifiés. Son frère aîné, Charle-Martel, ayant été reconnu Roi de la Hongrie, dont la poffeffion réelle ne parvint cependant qu'à fon fils Charle-Robert ou Charobert ; Louis qui ne portoit fes vues que fur le royaume célefte, céda celui de Naples à Robert fon cadet. Il avoit déjà fait vœu d'embraffer l'humble & auftère profeffion des Frères Mineurs, & il voulut l'accomplir, avant de recevoir l'ordination épifcopale ; quand le Pape Boniface l'obligea d'accepter l'évêché de Toulouse, pour lequel il l'ordonna auffi-tôt par difpenfe, à l'âge de vingt-trois ans. Par condefcendance pour fes auguftes parens, & par le confeil du Pape, d'abord il porta les habits épifcopaux pardeffus ceux de fon ordre : mais bientôt il fe montra nud-pieds, revêtu d'une tunique groffière & ceint d'une corde, au milieu même de Rome, d'où il ne tarda point à fe rendre dans fon diocèfe.

Rain. an. 1296. n. 16.

Vading. 1297. n. 1. On s'empressa de toute part à lui déférer sur la route les honneurs dûs à sa naissance, & à sa vertu: mais il refusa jusqu'aux logemens qu'on lui avoit préparés. Témoignant que la profession religieuse n'avoit pas été en lui une cérémonie d'appareil, il descendoit au couvent des Frères Mineurs, rejetoit toute distinction, vivoit & se confondoit absolument avec eux, jusqu'à laver, selon leur coutume, la vaisselle après le dîner. A Toulouse dont l'Eglise étoit fort riche, l'amour de la simplicité & de la modestie lui fit transformer le palais épiscopal en un humble couvent: il ne réserva d'argenterie, que pour les étrangers; encore ordonna-t-il en mourant, qu'on la vendît au profit des pauvres. Après avoir pris une connoissance exacte des revenus de l'évêché, il en assigna la quatrième partie seulement à l'entretien de sa maison, & appliqua tout le reste aux besoins de son peuple. Il nourrissoit réglément vingt-cinq pauvres par jour, leur lavoit les pieds & les servoit de ses propres mains. Toutes les austérités de la règle de S. François n'étoient qu'une médiocre partie de celles qu'il pratiqua constamment jusqu'à la mort, & qui vraisemblablement la lui accélérerent. Tout jeune qu'il étoit dans l'é-

piſcopat, il en acquitta les charges difficiles avec une maturité & une habileté conſommée, ne s'en rapportant à perſonne pour l'examen des mœurs & de la capacité des clercs, dont ſon eſprit juſte & cultivé par d'excellentes études le rendoit en effet le meilleur juge. Mûr pour le ciel dès ſon entrée à l'épiſcopat, il mourut preſque auſſi-tôt, à Brignoles en Provence, où il étoit allé pour des affaires preſſantes. Il fut enterré à Marſeille, chez les Frères Mineurs, d'où lui vint le nom qu'on lui donne aſſez ſouvent de S. Louis de Marſeille. La bulle de ſa canoniſation porte qu'il reſſuſcita ſix morts.

Bullar. t. 1. Joan. XXII. Conſtit. 2.

Le 25 mai de cette même année 1298, les ermites de S. Auguſtin élurent pour leur ſupérieur général, le B. Auguſtin de Sicile, qui par amour de l'obſcurité avoit ainſi changé ſon nom de Matthieu de Thermes. Il étoit le principal miniſtre de Mainfroi, qu'il accompagnoit lorſque ce Prince périt à la bataille de Bénévent. La crainte ſi bien fondée des ſuites de cette révolution fit diſparoître Matthieu, que l'on crut auſſi du nombre des morts. Ayant été attaqué enſuite d'une maladie violente, la mort, vue deux fois de ſi près, le pénétra d'une crainte ſi vive des jugemens de Dieu, qu'il promit d'entrer

Boll. 19. mai. t. 15. p. 620, &c.

en religion s'il recouvroit la santé. Il guérit, & voulut entrer dans l'ordre de S. Dominique. Il envoya des gens de confiance, pour lui en amener deux religieux: mais celui qui n'accorde ses faveurs, d'une manière exclusive, ni aux corps ni aux particuliers les plus renommés, permit que ces domestiques se méprissent jusqu'à trois fois, & amenassent toujours des Augustins. Matthieu s'abandonnant à cette divine conduite, découvrit son dessein à ces derniers, sans faire connoître sa personne, prit leur habit, & se confondit parmi les derniers des frères.

Pour se tenir, à ce qu'il espéroit, plus sûrement ignoré, il passa de Sicile en Toscane, avec la permission de ses supérieurs, & choisit un couvent qui étoit situé dans un lieu presque inhabité. C'étoit par une voie si obscure que le Ciel vouloit élever cette vive lumière sur le chandelier. La maison choisie par Matthieu de Thermes, avoit un procès dont la perte, assez vraisemblable, eût entraîné la ruine de la communauté. Frère Augustin (ainsi Matthieu se nommoit-il alors) voyant tous les Frères dans la plus triste perplexité, & connoissant la justice incontestable de leurs prétentions, alla trouver secrètement leur procureur, & lui deman-

da une plume & du papier. Le procureur lui en donna par plaisanterie, comme à un ignorant qu'il ne croyoit pas même savoir lire. Frère Augustin fit un mémoire précis & triomphant, que l'on courut communiquer au procureur adverse. Il le lut, & dit: Celui qui a fait cette pièce, est un ange, ou un diable, ou Matthieu de Thermes avec qui j'ai étudié à Bologne, & qui est resté parmi les morts à la bataille de Bénévent. Il voulut voir l'auteur, le reconnut & l'embrassa, en l'inondant de ses larmes. En vain l'humble religieux le pria de ne point révéler son secret, le procureur dit avec transport aux Augustins: Ce bon frère a gagné votre cause; vous avez dans lui un trésor caché; c'est le plus excellent homme que je connoisse, c'est le seigneur Matthieu de Thermes.

Cette découverte étant venue à la connoissance du B. Clément d'Ossimo, alors général de l'ordre, il voulut voir cet illustre confrère à Sienne où il se trouvoit, le conduisit à Rome, l'y fit ordonner prêtre malgré sa résistance, & dressa avec lui les constitutions de l'ordre. Le Pape ensuite lui donna la charge de pénitencier, qu'il exerça pendant vingt ans, au bout desquels il fut élu général d'une

voix unanime, tout absent qu'il étoit. Il fallut que le Pape Boniface le contraignît d'accepter cette dignité, qu'il exerça avec autant de capacité que d'édification : mais il s'en démit après deux ans; quelques instances que lui fissent les frères pour l'engager à continuer. Il se retira aussi-tôt à l'ermitage de S. Léonard, au pays de Sienne, où neuf ans après il couronna par une sainte mort un long tissu de toutes sortes de bonnes œuvres.

Dans le même temps, l'ordre des Hospitaliers de Saint Antoine prit une forme & une splendeur toute nouvelle. Il avoit été comme ébauché environ deux cens ans auparavant, quand les reliques du S. Patriarche de la vie monastique furent transportées en France, & déposées dans un prieuré de Bénédictins au diocèse de Vienne. De pieux gentilshommes y établirent alors un hôpital, & s'y consacrerent au service des malades attaqués de la maladie qu'on nommoit le feu sacré, & pour laquelle on réclamoit avec un succès unique l'intercession de S. Antoine. Cependant ils n'étoient pas engagés par les vœux ordinaires de religion; quoiqu'ils eussent un supérieur, nommé Précepteur ou Maître, & qu'ils portassent un habit particulier, sur lequel

on voyoit la figure des potences dont les estropiés s'aident pour marcher. Il survint dans la suite, entre ces hospitaliers & les moines du prieuré, des différents qui furent portés au Pape Boniface. Comme cette pieuse association avoit déjà des établissemens nombreux chez la plûpart des nations, & que des fonctions charitables lui avoient gagné l'affection publique, le Souverain Pontife l'érigea en ordre religieux, & lui donna pour chef-d'ordre, le prieuré des Bénédictins, qu'il renvoya à l'abbaye de Mont-majour dont il dépendoit. Il les mit, comme chanoines réguliers, sous la règle de S. Augustin, en leur conservant néanmoins leur habit accoutumé, avec le Tau ou la potence. Telle fut en 1297, l'origine des religieux Antonins, que nous avons vu séculariser en 1778. Leur premier abbé général fut Etienne Aimon, & le dernier Jean Marie Navarre.

Bullar. Bonif. VIII. c. 5.

Boniface VIII, attentif à tout, & doué de toute l'activité des génies de sa sorte, publia une collection nouvelle de décrétales, à la fin de l'année 1298, en comptant selon la méthode ancienne qui commençoit l'année à pâque; & dans les commencemens de l'année 1299,

en comptant selon l'usage établi par Boniface même, qui fit commencer l'année à noël ; en quoi il fut imité de presque tous ses successeurs dans le quatorzième siècle. Depuis la fameuse collection de Gratien, il y en avoit eu cinq, autres faites par ordre de différens Papes, & qui furent toutes réunies en un corps d'ouvrage, sous le pontificat de Grégoire IX, par les soins de S. Raimond de Pégnafort. Ainsi le recueil de Grégoire IX, le seul que l'usage ait paru autoriser, commence où finit celui de Gratien. La collection de Boniface VIII servant de suite aux cinq précédentes, fut nommée pour cela Sexte des décrétales ; c'est-à dire le sixième recueil des décrets pontificaux. Quoiqu'elle ait perdu beaucoup de son crédit en France par les procédés violens de son auteur, plusieurs de ses constitutions y furent acceptées nommément, dans un concile tenu à Melun le vingt-unième janvier de l'année 1301.

L'année précédente, dernière du treizième siècle, dès le premier jour de janvier, il se fit inopinément un concours si prodigieux de peuple à S. Pierre de Rome, qu'il sembloit, disent les auteurs contemporains, que la porte du ciel y fût ouverte à tout le monde. Ce mouvement

vement général de dévotion étoit fondé sur le bruit qui se répandit tout à coup à Rome, que tous ceux qui visitoient dans l'année séculaire l'église du Prince des Apôtres, gagnoient l'indulgence plénière de tous leurs péchés. Ce propos étant venu jusqu'aux oreilles du Pape Boniface, il fit rechercher dans les monumens divers de la tradition, sur quoi il pouvoit être fondé: mais on ne trouva rien de positif qui l'autorisât clairement. Cependant parmi la foule des pélerins, il apperçut du palais de Latran d'où il l'observoit, un vieillard qui paroissoit extrêmement âgé, & qui avoit en effet cent sept ans. Il le fit approcher, & l'interrogea, en présence de plusieurs témoins appelés exprès. Je me souviens, dit cet homme plus que centenaire, qu'à la fin du siècle dernier, mon père qui habitoit la campagne vint à Rome pour gagner l'indulgence. Il m'avertit en même temps, que si je parvenois à la centième année suivante, je ne manquasse point à me procurer un avantage si merveilleux. Plusieurs autres Italiens confirmerent cette tradition orale, qui s'étoit répandue jusqu'en France, où deux vieillards du diocèse de Beauvais, plus que centenaires aussi l'un & l'autre, rendirent le même

Jac. Stephanesc. card. ap. Rain. an. 1300. n. 1, &c.

témoignage. On entendit encore un Savoyard âgé de plus de cent ans, qui se souvenoit d'avoir assisté à la cérémonie de la centième année précédente, & qui se fit porter à celle-ci par ses enfans. Le concours y fut si grand, qu'au rapport de l'historien Jean Villani qui s'y trouva, il y eut continuellement à Rome durant tout le cours de l'année plus de deux cent mille pélerins, sans compter les Romains naturels, ni les étrangers qui étoient en route.

L. VIII. c. 36.

Le Pape prit l'avis des cardinaux, & donna sa première bulle qui ait établi le jubilé; c'est-à-dire l'indulgence plénière pour tous les Fidèles qui s'étant repentis & confessés de leurs péchés, visiteroient pendant trente jours s'ils étoient de Rome, & pendant quinze s'ils étoient étrangers, les églises des Apôtres S. Pierre & S. Paul. Les Papes réglerent dans la suite, qu'on pourroit gagner cette indulgence dans son propre pays, en y faisant les stations & les autres œuvres prescrites. Clément VI reduisit le terme de cent ans à cinquante sur le modèle du jubilé des Juifs, dont il n'est fait nulle mention dans la bulle du Pape Boniface. Enfin le Pape Urbain VI, ayant égard à la foiblesse humaine qui a besoin d'une in-

dulgence plus fréquente, attacha cette grace à chaque vingt-cinquième année; ce qui s'obſerve encore de nos jours.

Auſſi-tôt après l'année jubilaire, la paix chancelante qui avoit été rétablie quelques années auparavant entre Boniface & Philippe le Bel, finit par une rupture d'autant plus éclatante, qu'on s'étoit contraint plus long-temps. Boniface qui parut, comme tous les hommes impérieux, ignorer l'art des ménagemens & des égards les plus raiſonnables, malgré toute la pénétration de ſon eſprit, ſe méprit encore ſur le caractère du Roi Philippe, dont il attribua quelques traits de réſerve ou de diſſimulation à la crainte & à la foibleſſe. Comme s'il eût voulu l'offenſer de gaîté de cœur, ou faire l'eſſai de tout ce qu'il pourroit oſer par la ſuite; il lui envoya pour légat, ce même Bernard de Saiſſet qu'il avoit inſtitué avec tant de hauteur évêque de Pamiers, & qui ſe comporta, de ſon côté à la cour de France, en inſolent sûr d'être protégé. Le Pape ne fut pas long-temps à reconnoître toute l'élévation, la fermeté & la fierté même de l'ame du Roi. Bernard de Saiſſet avoit des torts plus graves que ſes propos & ſes procédés inſolens. Il fut accuſé de crimes de lèſe-majeſté, ſpécia-

lement d'avoir tenté de soustraire à l'obéissance du Roi le comté de Toulouse. Le Monarque fit informer de ces forfaitures, qui furent prouvées juridiquement; & sur l'avis des grands du royaume, assemblés avec plusieurs docteurs ecclésiastiques & laïcs, l'évêque de Pamiers fut arrêté, puis remis entre les mains de l'archevêque de Toulouse, pour qu'il lui fit son procès jusqu'à la dégradation, & que le Roi le punît ensuite comme il le méritoit.

Villan. lib. 8. c. 62. Blond. 2. dec. 9. Baillet. Démêlé, p. 117.

Afin de persuader au Pape de ne point mettre d'obstacles à cette résolution, ou plutôt pour lui faire entendre qu'il n'en susciteroit que d'inutiles; Philippe lui envoya Pierre Flotte de Revel, magistrat & militaire tout ensemble, tels qu'étoient alors les membres des parlemens, qui, à quelques égards, avoient succédé aux anciennes assemblées de la nation. La vigueur toute militaire de cet envoyé ne parut guère propre qu'à tenir tête à la fierté de Boniface. Ce Pape lui ayant dit un jour d'un ton de hauteur: Sachez que j'ai la puissance temporelle aussi bien que la spirituelle sur votre Roi & sur son royaume; Flotte lui répondit: Saint Père, vos armes ne font que du bruit, au lieu que celles du Roi mon maître font des plaies sanglantes, & donnent la mort.

Mais ce qui est bien opposé à la loyauté & à la noble franchise de nos juges chevaliers, l'art de semer la zizanie, le goût du mensonge, l'infidélité à porter & à rapporter les paroles sacrées des souverains dont ils sont les organes; ce sont là autant de taches que plusieurs critiques impriment à la mémoire de Pierre de Revel, d'après les déclarations authentiques des cardinaux en corps. Quelques autres écrivains ont mieux aimé soupçonner cette auguste compagnie, d'avoir altéré la vérité pour justifier le Pape Boniface. Le détail de ces particularités n'est pas assez intéressant, pour approfondir cette discussion. Plût à Dieu que nous pussions au contraire ensevelir dans un oubli éternel la substance même de ce démêlé scandaleux, avec toutes ses odieuses circonstances! Sans éclaircir tous les détails & toutes les particularités, il ne reste que trop de faits incontestables, pour faire gémir tout vrai Fidèle.

Rep. des Card. aux Seign. Franc. Diff. p. 63

Quelque irrité que fût le Pape, il écrivit d'abord au Roi une lettre de prière & d'exhortation, pour obtenir la liberté de l'évêque de Pamiers. Le même jour, cinquième décembre de cette année 1301, il lui en écrivit une autre, d'un style tout différent, par laquelle il suspendoit l'usage

Rain. an. 1301. n. 30.

Ibid. n. 31. des privilèges accordés à nos Rois. Le même jour encore, preuve bien triste & bien sensible de la pétulance de Boniface, il expédia la bulle fameuse qui commence par ces mots, *Ausculta fili*, & qui enchérit sur la rigueur amère de la précédente. Après avoir averti Philippe d'écouter avec docilité; Dieu nous a établi, lui dit-il, sur les Rois & les royaumes, pour arracher, détruire, perdre & dissiper, pour édifier & planter. Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'ayez point de supérieur, & que vous ne soyez pas soumis au chef de la hiérarchie. Qui a cette imagination, est un insensé; & qui la soutient, est un infidèle. L'ardent Pontife s'écartant ensuite de son objet capital, recueille tous les sujets de reproches qu'il croit avoir à faire au Roi, non seulement par rapport aux intérêts de l'Eglise, mais pour le gouvernement purement temporel du royaume. Il va jusqu'à lui reprocher quelque altération dans la monnoie; & il l'ose accuser de tyrannie, tant à l'égard du peuple & de la noblesse, que des ecclésiastiques. Il le cite après à un concile de Rome, où il lui annonce qu'il a convoqué tous les prélats & les docteurs François, à qui en effet il adressa des lettres de convocation, da-

tées encore du jour si fécond en bulles & en témoignages d'aigreur ; savoir le cinquième de décembre 1301.

Jacques des Normands, archidiacre de Narbonne & nonce apostolique, fut envoyé de Rome, pour présenter cette bulle offensante au Roi Philippe. On prétend qu'il étoit chargé d'autres lettres encore plus outrageantes. Au moins est-il sûr, selon Villani, qu'il somma verbalement le Monarque, de reconnoître qu'il tenoit du Pape, comme les autres souverains, la puissance temporelle de son royaume ; ajoutant que si le Roi refusoit de faire cet aveu, il avoit ordre de l'excommunier, & de jeter l'interdit sur la France. La première surprise causa une vive inquiétude à Philippe, qui sur le champ prit le parti de convoquer les trois ordres de la nation : mais revenant bientôt à la fermeté habituelle de son courage, le 11 février 1302, en présence des seigneurs & de toutes les personnes considérables qui se trouvoient à Paris, & qui contribuerent sans doute à dissiper ses alarmes, il fit brûler la bulle, apparemment la moins mesurée. Après quoi, il renvoya sous bonne escorte jusqu'aux extrémités du royaume, & le nonce, & l'évêque de Pamiers, avec défense à tous

L. VIII. c. 62.

les deux d'y rentrer sans sa permission, & ordre aux gouverneurs des frontières d'en garder soigneusement les avenues, afin qu'il n'y rentrât plus ni nonces ni bulles. Les historiens ajoutent que ces démarches furent suivies de lettres & de propos respectifs, si indignes de la dignité pontificale & royale, qu'ils sont à peine vraisemblables, mais que l'animosité réciproque ne fait que trop raisonnablement regarder comme vrais.

L'assemblée ou parlement, comme on s'exprimoit alors, se tint dès le dixième jour d'avril. Le Roi ayant proposé ses griefs dont la plûpart étoient déjà devenus publics, demanda spécialement ce qu'on jugeoit de la prétention principale du Pape, & de qui l'on pensoit que relevât quant au temporel la couronne de France. Le cri fut unanime, en faveur de l'indépendance du Monarque. Les prélats, comme les autres ordres, après avoir tenté sans succès d'excuser en partie le Pape, ou plutôt de diminuer l'aigreur des esprits, répondirent avec zèle: Nous sommes obligés de défendre la personne & la famille du Roi, les droits & les libertés de la couronne, non seulement à raison des fiefs que plusieurs d'entre nous tiennent du Monarque, mais

Hist. du differ. p. 12, &c

par la fidélité qui nous attache indiſpenſablement à lui. Tous les aſſiſtans, ſans exception, proteſterent qu'ils étoient prêts à ſacrifier leurs biens & leurs vies pour une ſi belle cauſe. Le Roi, de ſon côté, aſſura qu'il étoit dans la diſpoſition d'expoſer à tous les périls ſa vie & celle de ſes enfans, pour ſoutenir l'honneur de ſa couronne & de ſon peuple. Et ſe tournant vers ces jeunes princes; je vous déſavouerois, leur dit-il, pour mon ſang, ſi vous conveniez que le ſceptre François dépendît d'aucun autre que de Dieu ſeul. En conſéquence de ces maximes, il fut arrêté que les prélats n'iroient point à un concile, où le Pape prétendoit ordonner de l'adminiſtration temporelle du royaume.

A cette nouvelle, la cour de Rome frémit d'effroi; & celle de France ne fut pas ſans inquiétude. On en vint aux négociations, que conſeillerent toutes les perſonnes d'une conſcience délicate, vivement alarmées du péril qui menaçoit l'unité catholique. Le Roi permit aux évêques d'Auxerre, de Noyon, de Coutance & de Béziers, de ſe tranſporter à Rome. Le Pape entreprit de juſtifier en leur préſence la bulle *Auſculta fili* par cette explication: Nous reconnoiſſons qu'il y a

Marca. de Concord. l. 4. 16.

deux puissances établies de Dieu, & nous protestons que notre dessein ne fut jamais d'usurper la jurisdiction du Roi : mais le Roi, de son côté, ne sauroit disconvenir qu'il ne nous soit soumis à raison du péché. C'étoit reconnoitre à la vérité, que la France ne dépendoit pas du S. Siège en qualité de fief, ou que le Souverain Pontife ne prétendoit pas s'y arroger le domaine direct sur le temporel ; mais par-là aussi il s'y réservoit ce qu'on a depuis nommé le domaine ou pouvoir indirect, & qui revient à peu près au même dans la pratique ; puisqu'il réservoit le droit de corriger généralement toutes les fautes des souverains, sans excepter aucunes de celles qu'ils commettroient dans l'administration de leurs Etats, de les punir pour ce sujet par l'excommunication, & même par la déposition. Ainsi Boniface VIII alloit plus loin qu'Innocent III lui-même, qui ne s'étoit prévalu de ce prétexte *A raison du péché*, que pour les différents de souverain à souverain, & non pas pour les fautes des souverains à l'égard de leurs sujets.

Il y avoit trop d'éloignement entre ces prétentions opposées, & sur-tout trop d'animosité entre ceux qui les formoient, pour pouvoir se rapprocher. Cependant

le temps assigné pour la célébration du concile de Rome arriva. Il n'y vint presque point de prélats François, que leur attachement pour le Roi, autant que la crainte, retint dans le royaume. Boniface qui ne sut jamais revenir sur ses pas, tint cette assemblée le trentième d'octobre de cette année 1302. On ne sait pas trop ce qui s'y passa, sinon que le Pape éclata fortement en paroles & en menaces, sans en venir cependant à l'exécution. Il est du moins constant que le Roi n'y fut pas excommunié. Mais quelques jours après, on vit paroitre la décrétale *Unam sanctam*, qui éclaircissoit tout ce qu'il pouvoit y avoir d'ambiguité dans la bulle *Ausculta fili*. Elle comprend deux parties, qu'on a judicieusement distinguées; savoir l'exposé, & la décision. L'exposé tend à prouver que la puissance temporelle est soumise en tout à la spirituelle, qui a droit d'instituer, de corriger & de déposer les souverains. On ne manque pas d'y faire usage de la fameuse comparaison des deux glaives, le spirituel & le temporel, dont le second doit être subordonné au premier, & n'agir dans la main du prince laïc que par l'impression qu'il reçoit de l'Eglise. Et poussant ce germe fécond de parallo-

Rain. an. 1302. Bernard. Guid.

gismes jusqu'à la vision & à la chimère, Boniface voit l'héréfie & la doctrine affreuse de Manès, dans ceux qui reconnoissent deux puissances indépendantes & souveraines chacune dans son ordre. Dieu ne permit pas cependant que le scandale fût poussé jusqu'à tirer la conséquence qui suivoit naturellement de ces principes. Quand il s'agit de prononcer avec précision, & de porter la décision dogmatique, ce Pontife, tout hardi qu'il étoit, décida simplement que tout homme, pour parvenir au salut, doit être soumis au Pape : principe dont cônvenoient les deux partis, mais qu'ils appliquoient tout différemment.

Le jour même de la publication de cette bulle, dix-huitième de novembre, la fécondité toujours inépuisable de Boniface lui en fit donner une seconde, où, nonobstant tout privilège, il excommunie toutes les personnes, de quelque dignité qu'elles soient, Rois même & Empereurs, qui empêchent d'aller librement au S. Siège, en arrêtant les voyageurs, en les retenant ou en les dépouillant. Le but de cette censure, quoique générale & de l'ancien style, étoit trop bien déterminé par les circonstances, pour qu'on ne la rapportât point au Roi

Philippe. La vivacité de Boniface ne lui permit pas même de couvrir long-temps de ce foible voile sa véritable intention.

Cependant les malheurs qui arriverent à la France dans le cours de cette année 1302, rendirent le Roi moins sensible au nouvel affront qu'il recevoit de Rome. La perte de la bataille, où le comte d'Artois, prince du sang le plus animé de tous contre Boniface, & le fameux Pierre Flotte périrent avec un nombre infini de noblesse, fit diversion aux autres chagrins du Roi. On renoua les négociations avec le Pape, dont Philippe consentit à recevoir le Cardinal-Légat Jean le Moine, natif d'Amiens & agréable au Prince. Mais ces lueurs d'espérance furent bientôt dissipées. Le Pape faisoit proposer jusqu'à douze chefs de demande ou de reproche, sur lesquels il n'obtint pas à beaucoup près ce qu'il prétendoit. En conséquence, nouvel éclat de sa part, nouveau déluge de lettres & de déclarations foudroyantes. Le légat fut chargé d'annoncer au Roi, non seulement qu'il devoit s'appliquer les censures générales déjà publiées à Rome, mais qu'on l'excommunioit nommément & tout de nouveau, avec défense à tout ecclésiastique, sous la même peine d'a-

nathême, de lui administrer les sacremens, ou de célébrer la messe en sa présence. Ainsi, malgré la bienveillance du Roi Philippe envers le Cardinal le Moine, malgré la sagesse que tout le monde attribue à ce légat, il n'y eut d'autre fruit de sa légation que le collège qui porte encore son nom à Paris, & qu'il y fonda sans doute avant cette rupture sans retour. Un nouveau trait de sa prudence, ce fut d'abandonner une commission plus qu'inutile, en se dérobant aux gardes qu'on lui avoit donnés, & qui ne demandoient pas mieux apparemment que de le laisser disparoître.

Le Roi n'avoit pas attendu ces extrémités, pour faire éclater son indignation, & pour se mettre en garde contre le caractère extrême de Boniface. Dès le carême de l'année 1303, il avoit tenu dans son palais du Louvre, une assemblée composée de quelques prélats & des premiers seigneurs du royaume. Guillaume de Nogaret, chevalier & magistrat, assez ressemblant à Pierre Flotte, présenta une requête contre Boniface, qu'il accusoit dans les formes juridiques, des plus grands crimes qui puissent exclure du pontificat, entr'autres, d'usurpation de cette sainte dignité, d'hérésie manifeste, de simonie

criante & notoire. Il y concluoit à la convocation d'un concile général, afin de rejeter solemnellement cet intrus endurci, & de donner à l'Eglise Universelle un pasteur légitime. Cependant, ajoutoit-il, en qualité de protecteur des Eglises nombreuses de votre royaume, & à l'exemple de vos ancêtres défenseurs constans de l'Eglise Romaine, vous ferez emprisonner cet impie ; & de concert avec les cardinaux, vous établirez un vicaire apostolique, jusqu'à ce qu'il y ait un Pape. Ce ne sont là que les prémices des excès où Nogaret devoit se porter.

Le treizième juin de la même année, il y eut au Louvre une assemblée nouvelle & plus nombreuse, où Guillaume du Plessis, revêtu des mêmes qualités que Nogaret, & adhérant à son appel, fit les mêmes réquisitions, en promettant un mémoire plus circonstancié des crimes de Boniface. Il tint parole dès le lendemain, en des termes & avec un détail que le bon sens de nos lecteurs, autant que leur religieuse délicatesse, nous dispense assurément de rapporter. Mais l'émotion des esprits les tenoit alors disposés bien différemment. Tous les ordres de l'Etat adhérerent à l'appel de du Plessis. Cependant les évêques qui étoient présens

au nombre de trente-neuf, témoignerent de leur mieux leur respect pour le S. Siège. Quoiqu'ils consentissent à la tenue d'un concile, ils déclarerent qu'ils le faisoient po· détourner les maux de l'Eglise, & meme pour aider à la justification du Pape Boniface, contre lequel ils ne voulurent être ni accusateurs ni parties. Pour procéder à la convocation du concile qu'on résolut de tenir à Lyon, le Roi nomma deux ambassad. urs, chargés d'aller inviter les cardinaux à coopérer à ce projet, & les villes principales d'Italie à le soutenir; puis il écrivit, dans les mêmes vues, en Espagne, en Navarre & en Portugal. L'audacieux Nogaret se chargea d'aller signifier l'appel au Pape même.

Preuv. du Diff. p. 124.

Instruit de cette fermentation, Boniface, tout résolu qu'il étoit, se retira fort inquiet à Anagnie sa patrie: mais son courage ne l'abandonna point. On vit pour la seconde fois partir cinq bulles foudroyantes en un seul jour, quinzième du mois d'août. La plus remarquable est la seconde: elle portoit que toutes les citations à Rome, adressées aux personnes même de qualité royale, auroient leur force & leur vigueur comme si elles leur étoient parvenues, dès qu'elles auroient

été affichées aux portes de l'églife principale du lieu où fe trouvoit le Pape. C'étoit pour obvier à la difficulté de faire pénétrer en France les lettres pontificales, depuis les défenfes du Roi à ce fujet. Boniface fe juftifia auffi en plein confiftoire, des accufations formées contre lui dans ce royaume, fur-tout au regard de l'héréfie & de l'impiété, caufes légitimes de dépofition contre les Papes. Mais bien convaincu de l'infuffifance, tant de fes apologies que de fes menaces, & proportionnant les moyens de défenfe au péril où il fe trouvoit; après avoir renouvellé l'excommunication contre le Roi, & l'interdit fur la France, il délia les François du ferment de fidélité, donna le royaume au Roi des Romains, Albert fils de l'Empereur Rodolfe, anima fortement les Anglois, les Flamans, les Aragonois, les Siciliens, tous les ennemis de la France, & mit tout en œuvre afin de détrôner Philippe. Mff. Victorin. cod. 7. fol. 74.

Rien ne marque mieux le degré de l'animofité ou de l'épouvante du Pape, que fa réconciliation foudaine avec Albert d'Autriche. Depuis cinq ans que cet Empereur avoit été mis, le 23 juin, à la place d'Adolfe de Naffau tombé dans le mépris parmi fes fujets, le Pontife s'é-

toit constamment & très-fortement opposé à son élection, quoiqu'Adolfe, dès le deuxième juillet suivant, eût été tué en bataille rangée par Albert. Boniface ne qualifioit pas autrement le vainqueur, que d[illegible]et rebelle & de parricide du Roi des Romains. Son intérêt lui fit prendre un ton & des procédés tout différens. Il approuva l'élection d'Albert, son couronnement à Aix-la-Chapelle, & l'exercice de l'autorité royale qu'il faisoit depuis près de cinq ans; suppléant, disoit-il, par le pouvoir de son siège, à tout ce qui pourroit avoir été défectueux dans cette élection. Mais soutenant toujours la hauteur de son caractère, il exigea qu'Albert reconnût, que l'Empire Romain avoit été transféré par le Siège Apostolique des Grecs aux Allemands, dans la personne de Charlemagne; que le droit d'élire le Roi des Romains destiné à devenir Empereur, avoit été accordé par la même autorité à certains princes ecclésiastiques & laïcs; & que les princes, tant Rois qu'Empereurs, recevoient aussi des Papes la puissance du glaive matériel. Il exigea de plus le serment de fidélité envers le Souverain Pontife, la confirmation de toutes les concessions & de toutes les promesses

Rain. 1303. n. 9

Ibid. n. 10, &c.

faites à l'Eglise Romaine par les Empereurs précédens, & un engagement exprès à défendre les droits du S. Siège contre ses ennemis, même souverains, à ne faire aucune alliance avec eux, à prendre au contraire les armes contre eux si le Pape l'ordonnoit: clause manifestement insérée contre Philippe le Bel.

Quoiqu'Albert eût eu la foiblesse de se soumettre à ces conditions humiliantes, la crainte des réclamations & du ressentiment de Boniface ne put l'engager à se déclarer formellement contre son ami, son défenseur & son allié. Il avoit épousé la sœur de Philippe, Blanche de France; illustration qu'il prisa jusqu'à renoncer aux droits anciennement usurpés par l'Empire sur ce qu'on appeloit le royaume d'Arles. Le Roi, de son côté, l'avoit constamment soutenu contre les partisans d'Alfonse de Nassau; & ce n'étoit pas un des moindres griefs du violent Pontife contre Philippe le Bel. Par ces motifs d'honneur & de reconnoissance, si dignes de l'ame des princes & si souvent impuissans sur leur politique, le généreux Albert, au moment où l'on exigea l'accomplissement de sa vague promesse, déclara qu'il garderoit son alliance avec son ami & son beau-frère, & refusa nette-

ment de servir la vengeance du Pape.

Tandis que le feu de la discorde s'attisoit ainsi de part & d'autre, quelques gentilshommes François, plus propres aux coups de main qu'aux froides lenteurs du conseil, s'offrirent à terminer le différent à la militaire, en s'emparant de la personne de Boniface. Nogaret qui s'étoit chargé de lui signifier l'appel, voulut encore avoir l'honneur de l'amener prisonnier au concile. Sous prétexte de menager un accommodement entre le Pape & le Roi, il parcourut l'Italie, afin de s'y former des complices parmi les seigneurs, mécontens en grand nombre de l'impérieux Pontife, & sur-tout parmi les Gibelins persécutés sans ménagement. L'orage ayant été formé en fort peu de temps, Jacques Colonne, surnommé Sciarra; c'est-à-dire querèle ou boutte-feu, vint trouver Nogaret près de Sienne. Il étoit neveu du Cardinal Jacques Colonne, & cousin-germain de Pierre Colonne aussi cardinal, réduits l'un & l'autre par Boniface au comble de l'infortune, pour avoir dit que Célestin n'avoit pu renoncer au pontificat, & que son successeur apparent n'étoit pas véritablement Pape. Ils avoient eté dépouillés du cardinalat, de toutes leurs dignités, de tous leurs

Rain. 1297. n. 35 Villan. l. VIII. c. 21, 23.

biens ; les palais & toutes les maisons des Colonnes avoient été abattus dans Rome ; on avoit prêché la croisade contre eux ; leur ville de Palestrine avoit été détruite, & les deux prélats, avec leurs proches illustres, obligés d'errer hors de leur patrie en misérables fugitifs. Sciarra, dans sa fuite, fut pris par des corsaires, & réduit au plus dur esclavage, qu'il aima mieux supporter que de se faire connoître, au risque de retomber entre les mains du Pape. Mais son malheur parvint à la connoissance du Roi Philippe, qui le délivra : trait d'humanité, dont le Pape ne rougit pas de faire un crime au Roi. Quand la pureté de l'intention de Philippe eût encore été plus suspecte, la qualité de Vicaire du Bon Pasteur dans Boniface ne demandoit-elle pas, sinon des applaudissemens, au moins assez d'empire sur soi pour s'interdire les reproches ? L'infortuné Pontife eut bientôt lieu de faire ces retours sur lui-même.

Nogaret, excité par Sciarra Colonne, partit à la tête de trois à quatre cens chevaux, de plusieurs compagnies de gens de pied, & parut de grand matin, le septième de septembre, devant la ville d'Anagnie, où le Pape s'occupoit de

soucis bien différens. Il achevoit de dresser une bulle plus terrible que toutes les précédentes, & qui devoit se publier le lendemain jour de la nativité de la Vierge. Après y avoir dit, qu'en qualité de Vicaire du Fils de Dieu, il avoit le pouvoir de régir les Rois avec la verge de fer, & de les briser comme des vaisseaux d'argile, il déclaroit tous les sujets du Roi Philippe, absous de la fidélité qu'ils lui devoient même par serment, leur défendoit sous peine d'anathême de lui obéir, ni de lui rendre aucun service, & annulloit toutes les confédérations qu'il pourroit avoir faites avec d'autres princes.

Differ. p. 184, &c.

Nogaret & Colonne avoient dans la ville, des intelligences qui leur ouvrirent les portes. Ils entrerent sans obstacle, accompagnés de leurs troupes, qui, en déployant l'étendart de France, se mirent à crier: Vive le Roi Philippe! périsse Boniface! Le peuple gagné se joignit aux soldats, & cria comme eux. Ils s'emparent si vite des différens postes de la ville, que le Pape ne fut averti que par le tumulte, du péril extrême où il se trouvoit. La réduction du palais pontifical ne coûta guère plus d'efforts. Presque tous les gens du Pape,

domestiques, officiers, prélats, les cardinaux même, dont quelques-uns, à ce qu'on prétend, étoient de concert avec les François, prirent la fuite, ou se tinrent cachés. Le courage du Pontife ne se démentit point. Je suis trahi comme Jésus-Christ, dit-il: mourons, s'il le faut; mais du moins mourons en Pape. Il se fait à l'instant revêtir de la chappe, nommée le manteau de S. Pierre, il met la tiare sur sa tête, il prend en main les clefs & la croix, & s'asseoit ainsi sur la chaire pontificale, accompagné de deux cardinaux seulement, Nicolas Bocassini & Pierre d'Espagne.

Quand Nogaret fut entré, il prit un air de modération qu'on n'attendoit pas, parut avoir oublié son personnage de guerrier, & ne pensa qu'à remplir celui d'homme de robe. Il déclara tranquillement au Pape, en présence de tout le monde, l'accusation & les procédures faites en France contre lui; qu'il étoit réputé convaincu; puisqu'il ne s'étoit pas mis en devoir de se défendre; mais que devant être jugé par l'Eglise, on l'arrêtoit, pour être présenté au concile général qui se tiendroit à Lyon; qu'à ce dessein seulement on lui donnoit des gardes, sans qu'il eût rien à craindre pour sa

Differ. p. 247.

vie. Je suis bien résolu, ajouta formellement Nogaret, à vous la conserver contre la fureur de vos ennemis. Colonne ne fût pas si maître de lui-même : il chargea le Pontife d'injures, le voulut contraindre à renoncer au pontificat; & comme Boniface répondit qu'il mourroit plutôt, & offrit sa tête à couper, le violent Italien lui donna sur la joue un coup de gantelet, & l'eût mis à mort, si Nogaret ne l'en eût empêché. Mais ce chef mal obéi dans une si grande confusion, ne put empêcher qu'on ne pillât les meubles du Pape, & son trésor qui étoit immense, à ce qu'on publia.

Thom. Valsing. hist. p. 87.

Tant d'indignités ouvrirent les yeux aux citoyens d'Anagnie. Ils eurent horreur de voir ainsi traiter le Chef de l'Eglise, qui d'ailleurs étoit leur compatriote. S'étant apperçu du petit nombre des François, ils prirent les armes au bout de trois jours, & se mirent tout à coup à crier: Vive le Pape, & périssent les traîtres! En quelques momens, le palais & la ville furent évacués, non pas cependant sans résistance, ni sans qu'il en coûtât la vie à plusieurs François : mais le sort de Boniface délivré n'en devint pas meilleur. Il partit pour Rome, outré de dépit, étouffant de

de douleur, y fut attaqué d'une fièvre dévorante, & mourut le onzième d'octobre suivant; après néanmoins avoir satisfait aux devoirs du Christianisme, & déclaré, selon quelques auteurs, que pour imiter le Sauveur du monde, il oublioit entièrement les outrages qu'il avoit reçus. Du reste, la multitude des historiens varie étonnamment sur les vraies dispositions de ce Pape, dans cette situations décisive.

Sa mort sembloit devoir faire tout le dénouement de ce fatal démêlé : mais nous verrons bientôt que le ressentiment des Rois, ou la défense de certains intérêts s'étend jusqu'au delà du tombeau. Jamais elle ne s'accomplit mieux qu'en cette occasion, la terrible prophétie de l'évangile par rapport à la nécessité du scandale: mais la sagesse éternelle, en permettant celui-ci, a daigné nous laisser entrevoir ses vues. Malgré toutes les entreprises précédentes des Papes pour s'assujettir les couronnes sur lesquelles ils prétendoient avoir des titres particuliers, l'indépendance temporelle de l'Empire François s'étoit maintenue dans une telle intégrité, que les Pontifes Romains ne pouvoient y déroger, sans se porter évidemment pour monarques universels. La

vigueur de Philippe le Bel opposa une barrière invincible au plus hardi d'entr'eux. Ce débat scandaleux produisit sans doute des effets déplorables : mais on peut dire aussi qu'il procura un avantage inestimable à l'Eglise tout à la fois & au trône. Depuis cette époque, on ne vit presque plus se renouveller les prétentions, ou du moins les voies de fait, de la part des Papes, sur le temporel des princes. Dès là, les maximes trop longtemps suivies de Grégoire VII & de plusieurs de ses successeurs furent reléguées dans la classe des spéculations scholastiques & oiseuses. Le remède fut violent sans doute, & néanmoins assorti tout au plus à la grandeur du mal. C'est à ce point qu'il importe de ne pas troubler, entre les deux puissances établies également de Dieu, l'harmonie & la concorde également avantageuse à l'une & à l'autre.

Vit. ap. Boll. t. 15 p. 538. La même année que mourut le Pape Boniface, S. Ives, dans son état modeste & paisible de curé de campagne & de défenseur des pauvres, eut une mort bien plus désirable aux yeux de la foi. Après avoir fait d'excellentes études à Paris, il étoit revenu dans la Bretagne sa patrie, & avoit été chargé de l'officialité de Rennes. L'évêque de Tréguier dont il étoit

diocésain, le rappela auprès de lui sur la réputation de ses talens, lui donna la même charge dans son diocèse, & y ajouta le gouvernement d'une paroisse. Il fut ainsi tout à la fois official & curé; ce qui dura l'espace de dix-huit ans, sans que l'une de ces fonctions importantes lui fit négliger l'autre. Il instruisoit assidument non seulement dans son église, mais dans plusieurs autres assez éloignées; voyageant toujours à pied par esprit de pénitence, & faisant quelquefois deux ou trois sermons par jour. Dans les affaires, il expédioit promptement les parties, faisoit tous ses efforts pour les accorder, s'armoit de courage en faveur du bon droit, & principalement des personnes sans défense, exerçoit gratuitement pour les pauvres les fonctions d'avocat, & prit avec l'emploi d'official la coutume de leur en distribuer tous les émolumens. Il leur donnoit de même tout le produit de son Bénéfice, & presque tout celui de son patrimoine qui étoit considérable. L'avantage d'être issu d'une famille noble & opulente, ne servit qu'à le rendre plus généreux & plus compatissant. Il avoit tant de tendresse pour les malheureux, qu'il leur bâtit une maison, où il remplissoit tous les devoirs de l'hospitalité, & les faisoit manger avec lui.

Au milieu de tant de travaux, il menoit la vie la plus auſtère. Dès ſa jeuneſſe, il s'étoit abſtenu de viande & de vin, & avoit pris l'habitude de jeûner le vendredi. Pendant quinze ans, il jeûna au pain & à l'eau, le carême & l'avent tout entiers, & pluſieurs autres jours de l'année. Il ne prenoit de ſommeil, que quand il étoit accablé de fatigue; & alors il ſe jetoit tout habillé ſur une claie, ou ſur un peu de paille, n'ayant qu'une pierre ou tout au plus un livre pour chevet. Il mourut à l'âge de cinquante ans, & fut canoniſé quarante-quatre ans après par le Pape Clément VI. La bonne odeur de ſes vertus, répandue non ſeulement en France, mais en Flandre & en Italie, a porté les juriſconſultes & les avocats, à choiſir, dans un état ſi différent du leur, ce digne patron.

A l'élection du ſucceſſeur de Boniface VIII, on obſerva ponctuellement le réglement de Grégoire X pour l'élection des Papes: au bout de dix jours, le premier du conclave, vingt-deuxième d'octobre, on élut tout d'une voix le Cardinal Boccaſini, de l'ordre des Frères Prêcheurs, qui prit le nom de Benoît XI: Pontife d'un caractère diamétralement opposé à celui de Boniface, d'une extrême

douceur, d'une prudence toute évangélique, d'un coup-d'œil sûr néanmoins & d'un esprit juste, qui ne se fit pas une maxime, si dangereuse dans les circonstances, de révérer jusqu'aux écarts de son prédécesseur. Il n'eut rien de plus pressé au contraire, que d'éteindre l'incendie que Boniface avoit allumé : il donna l'absolution au Roi Philippe, avant même que ce prince l'eût demandée, leva l'interdit du royaume & en rétablit tous les privilèges, révoqua les bulles injurieuses du dernier Pape, & anéantit sans exception les plus violens effets de son ressentiment, même à l'égard des Colonnes. Mais il est bien plus facile de prévenir certains maux, que de les guérir. La plaie faite au cœur de Philippe ne put être fermée par toute la prudence de Benoît, dont le pontificat fut d'ailleurs trop court pour conduire ce traitement difficile à son terme. Il mourut empoisonné, dit-on, au bout de huit mois & demi, le 6 ou le 7 juillet 1304. Apres sa mort, le S. Siège fut encore vacant près de onze mois, par le partage des cardinaux en deux factions presque égales, dont l'une vouloit un Pape favorable au parti de Boniface VIII, & l'autre un ami de Philippe le Bel.

Dans cet intervalle, Jean de Mont-Corvin, occupé depuis quinze ans aux missions dans les régions les plus orientales de l'Asie, en fit parvenir aux religieux de S. François ses confrères, une relation qu'il les prioit de communiquer au Pape & aux cardinaux. Selon cette lettre, il étoit d'abord entré dans l'Inde, & avoit passé plus d'un an près de l'église de l'Apôtre S. Thomas; c'est-à-dire à Méliapour sur la côte de Coromandel, où il baptisa une centaine de personnes. Son compagnon, Frère Nicolas de Pistoie mourut en ce lieu, & fut enterré dans l'église. Pour lui, son courage à l'épreuve de tous les travaux & de tous les périls, le fit pousser jusqu'au Catai; c'est-à-dire dans les provinces septentrionales de la Chine, qui ne prit ce nom qu'en 1516, quand les Portugais en firent la découverte. Il paroît que le projet de conquête formé sur ces vastes contrées par Mangou grand can des Tartares, lorsqu'il céda l'Asie Occidentale à son frère Houlagou, lui avoit réussi, ou du moins à un autre de ses frères nommé Kublai; puisqu'il fut tué lui-même, en donnant l'assaut à la place de Setcheun. Jean de Mont-Corvin pénétra jusqu'à la ville de Cambalu, aujourd'hui Pékin, où l'Empereur des

Tartares faisoit sa résidence. Suivant les lettres du Pape Nicolas IV dont il étoit porteur, il invita ce Prince à embrasser le Christianisme: mais il le trouva fort attaché à l'idolatrie, & ne put réussir à lui ouvrir les yeux. Il en fut néanmoins accueilli avec beaucoup de bonté, & en obtint de grands bienfaits en faveur des Chrétiens. Il avoit pleine liberté de prêcher la foi. Il bâtit une église dans Cambalu, même avec un clocher où l'on sonnoit sans gêne toutes les heures de l'office; l'Empereur prenoit quelquefois plaisir à y entendre chanter des enfans que l'industrieux Missionnaire avoit dressés lui-même, & qui tenoient si bien le chœur, que la présence de leur maître n'y étoit pas nécessaire. Depuis onze ans de culture dans cette terre sauvage, il avoit baptisé environ six mille personnes.

Mont-Corvin ajoute dans ses lettres, que sans l'envie & les inventions calomnieuses des Hérétiques Nestoriens, il eût fait des conversions incomparablement plus nombreuses. Ces opiniâtres sectaires, bannis depuis si long-temps des provinces Romaines, s'étoient réfugiés d'abord chez les Perses, ennemis irréconciliables des Romains. De là, gagnant de proche en proche, sur-tout à la faveur des cour-

ſes & des conquêtes des Muſulmans, ils s'avancerent au Levant, par le cœur de l'Aſie. On prétend qu'ils avoient pénétré dans la Chine ou Catai, dès le ſeptième ſiècle de l'ere Chrétienne. Ils y étoient du moins fort puiſſans, au temps dont nous parlons : ils avoient abuſé de l'affection aſſez générale des Tartares envers les Chrétiens, pour les attacher à leurs erreurs, ou plutôt à un fantôme de religion, qui n'avoit plus que le nom de Chriſtianiſme. Mais d'autant plus intolérans ou plus jaloux qu'ils étoient plus ignorans, ils ne ſouffroient pas qu'aucun autre Chrétien que ceux de leur rit eût dans le pays une petite chapelle, ni le moindre oratoire ; bien moins encore qu'il enſeignât une autre doctrine que la leur. Ils ſuſciterent de rudes perſécutions au Miſſionnaire, le donnerent pour un aventurier qui ſe diſoit fauſſement envoyé par le Pape, l'accuſerent d'avoir tué dans l'Inde un ambaſſadeur chargé de préſens magnifiques pour le grand can, & produiſirent de faux témoins qui affirmerent cette impoſture. Enfin, par la confeſſion de l'un de ces fauſſaires, le Prince reconnut l'innocence de Mont-Corvin, déjà traîné en jugement & près d'être condamné au ſupplice. Il bannit les calomnia-

teurs, avec leurs femmes & leurs enfans.

Jean de Mont-Corvin ne laissa pas de convertir, dès la première année de son séjour au Catai, un Roi du voisinage, nommé George & issu de la race du Prêtre-Jean. Ce Prince abjura publiquement le Nestorianisme pour embrasser la foi catholique, méprisa les clameurs des sectaires qui ne manquerent pas de l'accuser d'apostasie, & foula si généreusement aux pieds tout respect humain, qu'il voulut recevoir les ordres mineurs, & se fit gloire ensuite de servir la messe revêtu des ornemens royaux. Il convertit une grande partie de ses sujets, & fit bâtir à l'honneur de la Sainte Trinité une grande église qu'il nomma Eglise Romaine. Mais étant mort six ans après, sans que sa piété se fût jamais démentie, les Nestoriens ramenerent à leur schisme la plûpart de ceux qu'il en avoit retirés.

Il avoit laissé un fils âgé de neuf ans, sur qui le Missionnaire fondoit de grandes espérances, ainsi que sur la foi constante d'un grand nombre de Tartares. C'est pourquoi il demandoit avec instance, qu'on lui envoyât de zélés coopérateurs, non pas tant en grand nombre que bien choisis, & qui tendissent à l'avancement de l'œuvre de Dieu, plutôt qu'à se faire valoir

eux-mêmes. Cette affaire demeura en furséance pendant la vacance du S. Siège, & quelques années encore après, jusqu'à ce que le nouveau Pape Clément V se fût tiré des embarras inévitables dans les circonstances critiques où il étoit monté sur la chaire de S. Pierre. Alors ce Pontife chargea le général des Frères Mineurs de choisir sept de ses religieux, éminens en savoir & en vertu, pour les envoyer en Tartarie. On les fit évêques, avant leur départ ; & à leur arrivée, ils devoient ordonner Jean de Mont-Corvin archevêque de toute l'Asie Orientale, & demeurer ses suffragans, du moins en partie. Car il y a toute apparence que, de ce grand nombre d'évêques missionnaires, quelques-uns devoient passer en Ethiopie. Jean de Mont-Corvin, suivant une seconde lettre qu'il fit parvenir en Europe quelque temps après la première, avoit reçu des envoyés de ces peuples qui le prioient de venir chez eux, ou de leur procurer d'autres bons ministres de l'évangile. Depuis le temps de l'Apôtre S. Matthieu & de ses disciples, cette nation, disoit-il, n'avoit eu personne pour l'instruire, & croyoit en J. C. sans presque plus connoître les principes de la foi ni de la morale chrétienne.

Clément V, auparavant Bertrand de Got, fait archevêque de Bourdeaux par le Pape Boniface, fut élu à Pérouse le cinquième de juin 1315, donna son consentement public dans son église cathédrale le 22 juillet suivant, & fut couronné à Lyon le 14 de septembre de la même année. Il étoit né dans le diocèse même de Bourdeaux, sortoit d'une maison distinguée parmi la noblesse du pays; & son nom étoit fort connu au delà des monts, où il avoit eu un frère cardinal-évêque d'Albane, célèbre par ses légations. Les Italiens, furieux contre ce Pape, le premier qui, selon les expressions de Pétrarque, préféra les rives sauvages du Rhône aux bords fortunés du Tibre, se sont acharnés comme à l'envi à déchirer sa mémoire. L'historien Jean Villani, assez modéré & très-sage habituellement, a donné ici dans la fable & les fictions les plus puériles. Il conte sérieusement que Clément, adonné à la magie, de concert avec un fameux nécromancien, voulut connoître le sort de l'un de ses neveux mort cardinal; qu'un de ses chapelains fit pour cela le voyage des enfers; qu'il y vit un lit embrasé, où étoit le cardinal-neveu pour crime de simonie; & qu'on y bâtissoit en même

temps un palais tout de feu, qu'on lui dit destiné au Pape.

Il est étonnant qu'après cet excès de haine poussé jusqu'au délire contre Clément, non seulement le torrent des auteurs Italiens, sans en excepter S. Antonin archevêque de Florence, mais des historiens François, tels que Sponde, Pagi, Dupin, Alexandre, Daniel & Fleuri, aient tous copié aveuglément les six articles simoniaques que Villani fait accorder à Philippe le Bel par l'archevêque de Bourdeaux, afin de parvenir à la papauté: car le suffrage de tous ces auteurs porte uniquement sur celui de l'ancien historien de Florence. La chose est si évidente, quant à S. Antonin même & à plusieurs modernes, qu'à l'exemple de Villani peu instruit, comme il paroît par-là, de ce qui concernoit la personne de Clément, ils l'appellent Raimond de Got, au lieu de Bertrand. Tant il est vrai que les écrivains les plus renommés ne doivent pas tellement nous imposer, qu'au moins dans les faits éloignés de l'ordre commun, nous ne devions observer avec discernement, & la source d'où ils les ont tirés, & les autres monumens qui peuvent avoir échappé à leur précipitation ou à leur préven-

V. Disc. prelim. tom. XIII hist. de l'Egl. Gal.

tion. Sur l'article dont il s'agit, on trouve jusqu'à cinq historiens de Clément V, & plusieurs autres anciens auteurs qui ne sont rien moins que ses panégyristes, & qui, loin de nous garantir l'historiette de Villani, nous donnent au contraire l'élection de Clément, ainsi que la présente la bulle des cardinaux électeurs, comme une opération toute simple & faite dans les formes accoutumées.

Il arriva néanmoins, au couronnement de ce Pape, un accident extraordinaire, qui en fit tirer des augures sinistres. En passant le long d'un vieux mur, qui s'écroula sous la multitude des spectateurs dont il étoit surchargé, le Pontife courut risque de la vie, avec le Roi Philippe qui l'accompagnoit dans la marche. Charle de Valois, frère du monarque, fut blessé; & le duc de Bretagne fut tué, avec douze autres personnes. Le Pape ayant été renversé de cheval, & la couronne étant tombée de sa tête, le peuple ne manqua pas de donner carrière à son imagination: mais cette interprétation méprisable n'a de commun avec l'histoire de Villani, que la malignité ou l'inconsidération, qui furent le principe de l'une & de l'autre.

Comme le nouveau Pape, au lieu d'aller à Rome après avoir reçu sa bulle d'élection, manda les cardinaux en France pour la cérémonie de son couronnement, Rosso des Ursins, doyen du sacré collège, pénétra aussi-tôt la disposition où étoit Clément de fixer son séjour dans ce royaume. Vous en êtes venus à vos fins, dit-il au Cardinal de Prato, qui avoit beaucoup influé dans l'élection du Pontife. Bientôt sans doute nous verrons le Rhône: mais si je connois bien les Gascons, de long-temps le Tibre ne reverra les Papes.

Soit pour préparer les esprits à un projet si extraordinaire, soit par la nécessité des affaires délicates qui demandoient en France la présence du nouveau Pape; durant les quatre années qui s'écoulerent depuis le commencement de son pontificat jusqu'à l'établissement de sa résidence à Avignon, il parcourut presque sans interruption les différentes provinces du royaume, en expédiant néanmoins une multitude d'affaires, avec l'activité & la dextérité qu'on admira particulièrement en lui. Un de ses premiers soins fut d'affranchir son ancienne Eglise de Bourdeaux, de la jurisdiction des archevêques de Bourges, qui préten-

Gall. Christ. t. 1. p. 219.

doient les droits de primatie ſur ce ſiège, comme ſur toute l'Aquitaine. Il fit enſuite une promotion qui juſtifia le jugement du cardinal des Urſins, ſur la prédilection de ce Pontiſe à l'égard de ſa patrie. De neuf cardinaux qu'il créa tout à la fois, il n'y eut qu'un étranger, Thomas de Jorz Anglois, confeſſeur du Roi Edouard: les neuf autres étoient François.

Après avoir paſſé le fort de l'hiver à Lyon, dès le commencement de février 1306, il voulut retourner à Bourdeaux. Il alla d'abord à Cluny, où il ſéjourna cinq jours, & fut très-à charge aux religieux. Outre la dépenſe inévitable, vu ſon penchant immodéré pour la magnificence, il avoit neuf cardinaux avec lui, une ſuite proportionnée d'officiers ſubalternes, & des domeſtiques de toute eſpèce. A Mâcon, à Nevers, à Bourges, à Limoges, à Périgueux, où il paſſa ſucceſſivement & fit quelque ſéjour avant d'arriver à ſon terme, on eut à ſe plaindre, non ſeulement de ſon faſte onéreux qui lui faiſoit lever de grandes ſommes d'argent ſur les égliſes & les monaſtères, mais de l'avidité & des exactions de ſon cortège. Chemin faiſant, il avoit fait citer l'archevêque de Cantorbéri, dé-

noncé au S. Siège par le Roi Edouard, comme perturbateur du royaume & fauteur des rebellions qui l'avoient agité. Le Prélat Anglois comparut à Bourdeaux, où le Pape l'interdit de ſes fonctions, juſqu'à ce qu'il ſe fût lavé des accuſations intentées contre lui.

Dans le même temps, Edouard demanda au Pape & obtint pour deux ans, ſous prétexte du ſervice de la Terre-Sainte, les décimes des revenus eccléſiaſtiques de ſon royaume, qui furent employées à tout autre uſage. Les évêques d'Angleterre, de leur côté, demandèrent pour une année la jouiſſance du bien des égliſes qui vaqueroient les premières dans leurs diocèſes: mais leur démarche peu réfléchie tourna contre la cupidité même qui les y avoit engagés; puiſque le Pontife forma là-deſſus le plan des annates. Dès-lors il s'appropria les revenus de la première année, dans toutes les égliſes qui de là à deux ans vaqueroient en Angleterre, évêchés, abbayes, prieurés, prébendes & cures, juſqu'aux moindres bénéfices.

Thomaſſ. Diſcipl. t. 3. p. 793.

Toutefois, dès le commencement de l'année ſuivante, au ſortir d'une maladie dangereuſe qui lui avoit ſuggéré de ſérieu-

ſes réflexions, il s'efforça de remédier aux abus des commendes. De Preſſac près de Bourdeaux, où il étoit allé prendre l'air pour recouvrer ſes forces, il donna une bulle portant que les ſollicitations importunes des princes & de quelques autres perſonnes diſtinguées, tant eccléſiaſtiques que ſéculières, avoient engagé abuſivement le Chef de l'Egliſe à mettre en commende les évêchés & les monaſtères, ſous prétexte de garde ou d'adminiſtration, ſoit pour la vie des commendataires, ſoit pour un temps plus limité. Mais nous nous ſommes convaincus, pourſuit-il, qu'on néglige capitalement le ſoin de ces égliſes, que leurs biens & leurs droits s'anéantiſſent journellement, & que les perſonnes qui en dépendent ſouffrent un grand préjudice, tant au ſpirituel qu'au temporel. Ce qui devoit leur être avantageux leur devenant ſi nuiſible, nous révoquons & annullons abſolument toutes ces ſortes de commiſſions, à qui que ce ſoit qu'elles aient été conférées, ſans en excepter les cardinaux.

Rain. an. 1307. n. 28. Extrav.com. de præd. c. 2.

Pendant que Clément V. étoit encore à Preſſac, il invita le Roi Philippe à venir conférer avec lui à Poitiers, touchant les affaires délicates qu'ils avoient à traiter enſemble. La conférence ſe tint en

effet dans cette ville, peu après la pentecôte, qui cette année 1307 fut le quatorzième de mai. La paix entre la France & l'Angleterre qui en étoit un des principaux objets, y fut conclue & si bien affermie, qu'elle subsista nonobstant la mort du Roi Edouard I, qui le 7 juillet de la même année termina son long & glorieux regne de trente-quatre ans. Il eut pour successeur le seul de ses fils qui lui restât, & qui fut nommé Edouard II; quoique l'on comptât déjà deux Edouards qui avoient regné en Angleterre, mais avant la conquête des Normands.

Un projet bien plus délicat encore, c'étoient les poursuites que Philippe le Bel étoit déterminé à faire contre la mémoire du Pape Boniface, & qu'il avoit déjà touchées à Clément lors de son couronnement à Lyon. Le Roi venoit de donner contre les Juifs des preuves toutes récentes de sa vigueur à former & à consommer les projets de cette nature. En un même jour, les Juifs avoient été arrêtés dans toute l'étendue de la France, avec tant de secret que ces malheureux n'en furent, pour ainsi dire, avertis que par le bruit du fer préparé contre eux. Tous leurs biens furent confisqués, à la réserve seulement de ce qu'il falloit à

chacun pour se conduire hors de France, où il leur fut défendu de rentrer sous peine de la vie. Quelques-uns reçurent le baptême, & demeurerent : tous les autres évacuerent le royaume, dans le cours des mois d'août & de septembre ; & dans cette précipitation, grand nombre moururent en route, de fatigues, de misère, & sur-tout de chagrin.

Philippe, encore plus animé contre Boniface que contre les Juifs, prétendoit le faire exhumer honteusement, réduire en cendre les restes de son cadavre, & imprimer à sa mémoire une flétrissure éternelle. Il en parla sur ce ton à la conférence de Poitiers, & pressa fortement le Pape d'y consentir ; offrant la preuve des crimes qui méritoient ce traitement inoui. Clément & ses cardinaux frémirent, à cette proposition. Ceux-mêmes qui avoient pris le parti du Roi contre Boniface, quoique revêtus de la pourpre par ce Pontife, craignoient que s'il étoit déclaré Pape intrus, ils ne vinssent à perdre leur dignité. De ce nombre étoit le cardinal de Prato, homme fécond en ressources & en expédiens. Par son conseil, Clément très-habile lui-même, sur-tout à tirer parti des hommes & des conjonctures, prit la résolution de traîner la chose en longueur,

& de donner à la chaleur du Roi le temps de s'amortir.

Il lui répondit que dans les circonstances présentes la précipitation pourroit non seulement altérer l'union & l'amitié établie depuis si long-temps entre l'Eglise Romaine & ses généreux protecteurs les Rois & la nation des François, mais que, pour mieux remplir les vues du Roi, & rendre justement odieuse la mémoire de Boniface, il falloit que la preuve de ses crimes se fit avec toute l'authenticité possible, dans un concile général, nécessaire d'ailleurs pour ces affaires de premier ordre. On tiendra ce concile, hors de votre domination, ajouta Clément, mais dans votre voisinage, à Vienne en Dauphiné; afin que les autres nations ne conçoivent point de soupçons désavantageux à votre équité & à votre piété.

L'impatience de Philippe ne s'accommodoit pas de ce parti: mais il étoit trop plausible, pour pouvoir le rejeter avec bienséance. Du reste, le Pape lui accorda tant d'autres graces, lui fit tant de promesses, & sur-tout les assaisonna de marques si engageantes de considération & d'un attachement cordial, que le Roi surfit à ses poursuites, & convint d'attendre le concile. Dès-lors & sans aucun délai, le

Rain. an. 1307. n. 10.

Pontife révoqua & déclara de nul effet, par une bulle en forme, toutes les sentences d'excommunication, d'interdit & d'autres peines portées contre le Roi & son royaume, contre les dénonciateurs & les accusateurs de Boniface, contre les prélats, barons & tous autres François, contre leurs confédérés, fauteurs & adhérens, de quelque état ou dignité qu'ils fussent depuis le commencement du démêlé entre Boniface & Philippe. Le Pape Clément avoit déjà donné, en date du premier février de l'année précédente 1306, deux bulles en faveur du Roi. Il révoquoit dans l'une la constitution *Clericis laïcos*, avec les déclarations faites en conséquence; & cela, disoit-il, à cause des inconvéniens & des scandales qu'elles avoient produits & pouvoient produire encore. Par l'autre il déclaroit la constitution *Unam sanctam*, incapable de porter aucun préjudice au Roi ni au royaume de France, & de les rendre plus dépendans de l'Eglise Romaine qu'ils ne l'étoient auparavant; ordonnant que toutes choses demeurassent sur l'ancien pied, tant à l'égard de l'Eglise, que du Roi, de son royaume & de ses peuples. Cette bulle de Clément V fut insérée par la suite, dans le corps du droit. Enfin,

Id. an. 1306. n. 1

Extrav. com. de Privil. c. *Meruit.*

par la bulle donnée à la conférence de Poitiers, le Pape Clément absout Guillaume de Nogaret qui avoit arrêté Boniface; à condition néanmoins qu'il se soumettra à la pénitence que lui imposeront trois cardinaux, nommés dès-lors à cet effet.

Il restoit encore une affaire, la plus compliquée de toutes & la plus inexplicable. Les Templiers, décriés depuis long-temps pour les débauches de table, suivant le proverbe qui subsiste encore pour leur orgueil, & pour la licence de leur vie, n'avoient excité jusques-là que des plaintes vagues & des sourds murmures. La nue s'étant grossie insensiblement, & grondant au loin par intervalle, se rompit tout à coup avec le plus effrayant éclat. Le Roi Philippe, après avoir conféré très-secrètement de leurs crimes avec le Pape qui en fut comme atterré, fit arrêter les Templiers généralement dans toute l'étendue de son royaume. Le Pape envoya des ordres pareils, d'emprisonner ces chevaliers dans toutes les régions, & jusqu'en Orient. Après les informations déjà faites sous main, afin de constater avant la détention un corps de délit; il n'étoit plus question que d'en connoître les degrés & les circonstances. On travailla sans retard à l'instruction

complète de ce grand procès, où cependant nous n'entrerons point encore; non pas seulement pour éviter, autant qu'il est possible, de revenir sur le même objet, mais afin de rassembler sous un seul point de vue tout ce qui peut diriger le jugement des lecteurs, pour le moment où il sera question d'exercer le droit imprescriptible & comme divin qu'a la postérité de juger les jugemens même.

Ce fut moins pour l'affaire de Boniface VIII, à demi éludée, que pour celle des Templiers, qu'on tint le fameux concile de Vienne. Après différens interrogatoires subis par ces nombreux accusés, & notamment à Chinon en présence de trois cardinaux, par tout ce que l'ordre avoit de plus illustre; savoir le grand-maître du Temple, le visiteur de France, les commandeurs de Chypre, d'Aquitaine & de Normandie; le Pape fit expédier la bulle de convocation du concile. On y dit en substance, qu'après les informations les plus exactes, on a reconnu que l'ordre des Templiers étoit tombé en diverses hérésies, dans une véritable apostasie & des impuretés abominables; qu'ils sont dans l'usage, à la réception d'un nouveau chevalier, de le faire renoncer à J. C. cracher sur une

Tom. xj. Conc. p. 1503.

croix qu'on lui présente, & commettre avec celui qui le reçoit des abominations que la pudeur ne permet pas de circonstancier. Considérant, poursuit le Pontife, qu'on ne peut laisser impunis des crimes si horribles sans se rendre coupable envers Dieu & envers l'Eglise; après en avoir souvent & mûrement délibéré avec les cardinaux, & avec d'autres personnages d'une dignité & d'une sagesse éminente, nous avons résolu, selon la louable coutume de nos pères, d'assembler un concile universel, du premier jour d'octobre en deux ans; afin d'y pourvoir, tant à l'ordre des Templiers & à leurs biens qu'à la foi catholique, au recouvrement de la Terre-Sainte, à la réformation & aux libertés de l'Eglise. La bulle est du mois d'août 1308, & fut donnée à Poitiers, où l'on voit que le Pape Clément fit un séjour très-long.

Il en partit sur la fin de ce même mois d'août, repassa par Bourdeaux, de là se rendit à Agen, puis, pour la seconde fois, à Toulouse, où il arriva au mois de décembre. Alors les princes électeurs de l'Empire étoient assemblés pour donner un successeur à Albert d'Autriche, qui avoit été tué, le premier jour de mai de cette année, par son propre neveu Jean

Jean d'Autriche prince de Suabe, en marchant contre les Suisses résolus à ne pas plier plus long-temps sous la tyrannie des gouverneurs Autrichiens. Villani prétend que Philippe le Bel voulut faire élire Empereur son frère Charle de Valois; mais que le Pape, averti de ce dessein, pressa sous main les électeurs de le prévenir, dans la crainte où il étoit de revoir la puissance Françoise telle qu'au temps de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, le vingt-septième jour de novembre, ils élurent solemnellement & tout d'une voix, à Francfort Henri VII, fils aîné du comte de Luxembourg, comme un prince orné de toutes les vertus propres à procurer la gloire de l'Empire & le bien de l'Eglise. Il fut couronné à Aix-la-Chapelle, le jour de l'épiphanie 1309.

L.viij. c. c. 101.

Le Pape Clément demeura à Toulouse jusqu'à cette fête, passa de là à Comminges dont il avoit été évêque, & y fit la translation de S. Bertrand, dont il portoit le nom, & qui avoit occupé le même siège deux siècles auparavant. Enfin Clément V ayant déclaré nettement l'intention où il étoit d'établir sa résidence ordinaire à Avignon, se rendit en cette ville, sur la fin de mars de la même an-

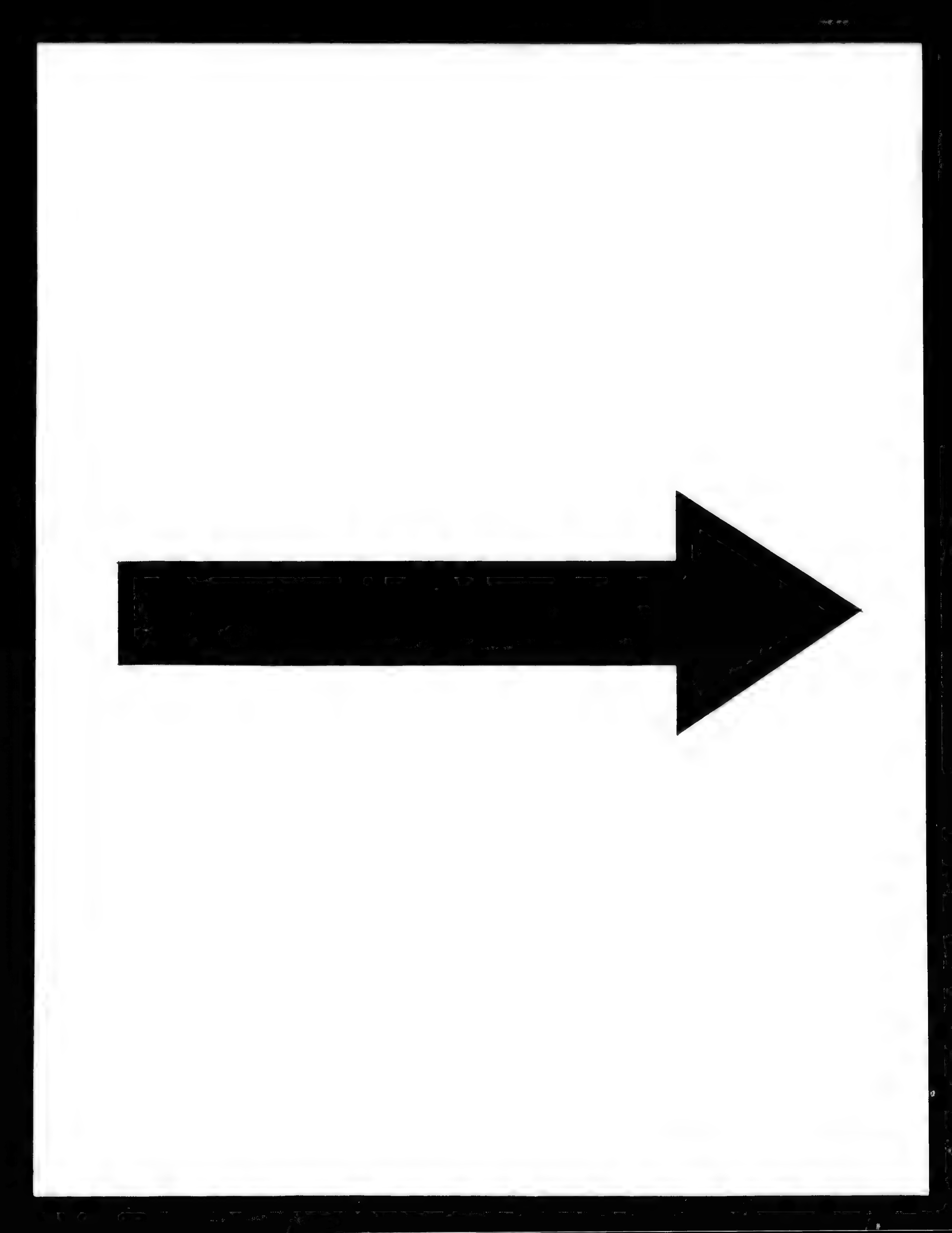
née : époque d'où l'on compte le séjour des Papes à Avignon.

Les Italiens, furieux de la préférence donnée à la France sur l'Italie, ne nomment pas autrement cette résidence, que la captivité de Babylone, l'opprobre du Siège Apostolique, & le scandale du Monde Chrétien. Toutes les personnes judicieuses sentent l'impropriété de ces expressions, & le ridicule de ces déclamations intéressées. Il faut néanmoins convenir que si Clément V ne mérite pas toute l'amertume de ces reproches, il a des torts plus considérables que ne lui en attribuent quelques apologistes, historiens très-estimables & juges excellens par-tout ailleurs; mais ici peu d'accord avec leurs principes, ou avec les maximes de leur Eglise, organe invariable de la saine antiquité. Le savant Baluze, suivi par quelques autres, prétend que les Papes, en résidant à Avignon, occupoient toujours leur siège; parce qu'ils se trouvoient dans les bornes de leur jurisdiction, laquelle s'étend à tous lieux du monde. Qui n'inféreroit de ce raisonnement, la jurisdiction universelle & ordinaire des Papes? & qui ne sentira par conséquent la frivolité de cette apologie, qui porte tout au plus sur des

Præf. vit. PapAven.

idées de fyftême ? Au moins faudroit-il reconnoître que le Chef de l'Eglife Univerfelle, comme évêque de l'Eglife particulière de Rome, devroit, en cette qualité, fixer fa réfidence dans ce diocèfe; à moins qu'il n'y eût des motifs capables d'en légitimer la difpenfe.

Mais toutes les raifons au contraire faifoient, du féjour habituel de Rome, un devoir indifpenfable pour le Pape, en qualité tant de chef de l'Eglife que d'évêque de cette capitale du monde. C'étoit là que le Prince des Apôtres avoit transféré, de l'Orient, la primauté de l'apoftolat; & en quittant le féjour d'Antioche, il avoit quitté en même temps le titre de cette Eglife, à laquelle il avoit eu foin de prépofer un nouvel évêque. Par un enchaînement de révolutions & de conjonctures, où les plus hardis penfeurs n'ont pu méconnoître la conduite de la Providence, la fouveraineté de Rome, en paffant à fes Pontifes, les y avoit mis fur un pied auffi digne de la furéminence de leur rang, que favorable à la fainte liberté de leur miniftère. Les factions paffagères des Romains, les troubles & les dangers de l'Italie, de l'aveu même des apologiftes de Clément V, n'en euffent point banni un S. Léon,



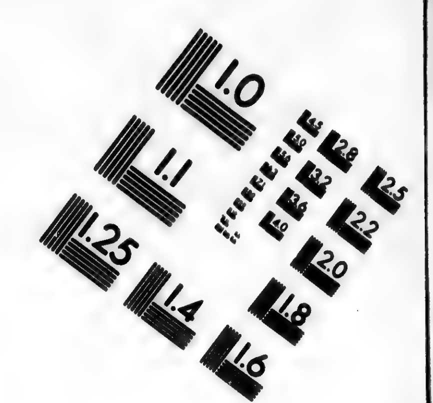
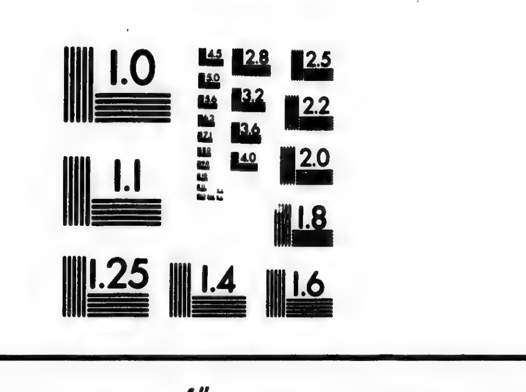


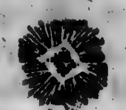
IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

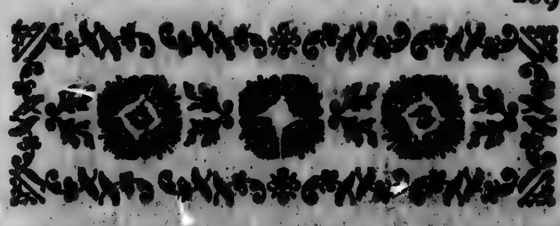


6"


2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.0

un S. Grégoire, tant d'autres pontifes d'une héroïque vertu : & que doivent donc être tous les souverains pontifes, sinon des hommes supérieurs aux foiblesses ordinaires de l'humanité ! La seule considération des droits & des intérêts temporels de l'Eglise Romaine, n'y demandoit-elle pas évidemment leur présence ? Aussi quelles pertes, quel appauvrissement, quelles tristes déprédations n'essuya-t-elle point, pendant cette espèce de veuvage ? Et par contre-coup, les revenus de l'Etat Ecclésiastique se réduisant à rien par comparaison avec les besoins & les bienséances de la plus auguste des dignités ; que d'impositions onéreuses sur les Eglises diverses, que d'exactions au moins apparentes, que d'obstacles aux charités d'usage, que de murmures & que de scandales ! le Ciel voulant enfin montrer qu'il n'avoit jamais béni cette émigration, & à la rigueur du remède faisant connoître la grandeur du mal, permit qu'il en résultât un schisme si lamentable, que tous ceux qui s'étoient élevés jusqu'alors, ne parurent presque plus en mériter le nom.





HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

Depuis l'établissement des Papes à Avignon en 1309, jusqu'au schisme de Pierre de Corbière en 1328.

LE premier acte émané de la chaire apostolique, après la transmigration des Papes au Comtat Venaissin, fut un coup de sévérité qui n'imprima qu'une morne terreur. Les Vénitiens en furent l'objet, & le marquisat de Ferrare en étoit l'occasion. Après la mort du marquis Azon d'Este, François son frère & Frisque son bâtard se disputèrent cette seigneurie, avec une égalité de force & de fureur Rain. an. 1308.

qui fit préſager leur ruine mutuelle, & fixa les regards intéreſſés des puiſſances voiſines. Ferrare étoit ſur-tout à la bienſéance de l'Etat Eccléſiaſtique, & de celui de Veniſe. Friſque & François en ayant été chaſſés tous les deux, comme auteurs d'une diſſention qui ruinoit l'Etat, ce fut à qui du Pape ou de Veniſe pourroit y établir ſa puiſſance. Clément V, qui prétendoit que Ferrare étoit du domaine de l'Egliſe, gagna de viteſſe, applaudit par lettres aux citoyens conſtitués en autorité, de s'être délivrés de leurs oppreſſeurs, & les exhorta, ſous les promeſſes les plus engageantes, à ſe jeter, libres enfin de l'eſclavage, entre les bras de l'Egliſe leur mère. Peu après il envoya deux nonces qui prirent ſi bien les Ferrarois, que ceux-ci ſe reconnurent ſujets du Pape, & remirent aux nonces les clefs de leur ville. Ces négociateurs habiles firent auſſi-tôt prêter ſerment au Pontife par les magiſtrats, & y mirent garniſon, ainſi que dans les forteresses du pays. Ces ſuccès ne firent pas perdre eſpérance aux Vénitiens, qui oppoſant la force & le courage à l'adreſſe & à la célérité, entrerent bien armés dans le Ferrarois, aſſiégerent & prirent Ferrare, ſous la conduite de Jean de Supérance.

Le Pape avoit d'abord essayé de les arrêter par des lettres pleines de douceur : mais quand il eut appris qu'ils s'étoient rendus maîtres de Ferrare & en avoient chassé les nonces avec tous leurs gens, il publia contre les conquérans une bulle foudroyante, datée d'Avignon le jeudi saint vingt-septième de mars 1309. Ils y sont traduits, comme des monstres d'ingratitude & d'un orgueil infernal, tels que Lucifer, Dathan, Abiron, & Absalon. Il leur est commandé de quitter dans un mois la ville de Ferrare & ses dépendances, sous peine d'excommunication, réservée au Pape seul contre le doge & les sujets de la république, avec interdit sur toutes les terres de son obéissance. Sous la même peine d'excommunication & d'interdit, il est défendu à tous les Fidèles de porter & de vendre aucun vivre, aucune étoffe, aucune autre marchandise aux Vénitiens, d'en rien recevoir ou acheter, en un mot d'avoir avec eux aucune espèce de commerce. De plus, le Pape prive le doge & la république, de tout privilège à eux accordé par le S. Siège, ainsi que de tous les fiefs & de tous les biens qu'ils tiennent, soit de l'Eglise Romaine, soit des autres Eglises. Il absout tous leurs

Brov. an. 1309 n. 3.

sujets du serment de fidélité ; il déclare tout Vénitien, infame, incapable de tester & de toute action en justice, d'exercer aucune jurisdiction ni aucune autre fonction publique, à peine de nullité ; d'obtenir aucune dignité, bénéfice ou office ecclésiastique, ni aucune charge séculière. Enfin il ordonne à l'évêque de Venise & à tout le clergé tant séculier que régulier, spécialement aux religieux mendians, d'en sortir dans les dix premiers jours après le mois expiré depuis la sentence, & de n'y laisser que les prêtres nécessaires pour administrer le baptême aux enfans, & la pénitence aux moribonds.

L'obstination est punie beaucoup plus rigoureusement encore, que la première désobéissance. Si les Vénitiens y persistent un second mois, dès lors le Pape dépose le doge de sa dignité, tous les officiers de leurs charges, & les rend inhabiles à en posséder aucune autre ; il confisque leurs biens tant meubles qu'immeubles, & les abandonne, avec toute la nation, à ceux des Fidèles qui voudront entreprendre sur leur liberté. Que si leur résistance se prolonge au delà de trois mois, tous les Etats qui feront avec eux quelque alliance ou confédéra-

tion, encourront les mêmes peines d'excommunication & d'interdit. Et dès lors, on les menace de susciter contre eux les souverains, les seigneurs, les Fidèles de tout rang, afin d'écraser leur orgueil & leur arrogance.

Comme cette menace ne soumit pas les Vénitiens, elle fut mise à exécution. Clément écrivit aux Rois de France, d'Angleterre, d'Espagne & de Sicile, de confisquer les biens & de saisir les personnes de ceux qui se trouveroient sur leurs terres; ce qui fut exécuté en quelques endroits. Ces fiers républicains tenant toujours ferme, le Pape fit prêcher la croisade contre eux; & opposant la force à la force, envoya le cardinal de Pélegrue son parent, avec titre de légat, pour commander l'armée. Le prélat capitaine fit, par le fer & le feu, ce que toutes les armes spirituelles n'avoient pu opérer. Il gagna sur les rives du Pô une bataille sanglante, qui fut suivie de la prise de Ferrare.

Rain. n. 7 & 8.

Cependant, on préparoit en Espagne une croisade moins abusive. Le flambeau de la discorde se trouvant vivement allumé parmi les Arabes, les deux Rois Ferdinand IV de Castille & Jacques II d'Aragon formerent des projets de con-

cert sur le royaume de Grenade, & envoyerent à ce sujet des ambassadeurs au Pape. Le Souverain Pontife accorda, selon la coutume, l'indulgence comme pour la Terre-Sainte, & permit pour trois ans des impositions sur les revenus ecclésiastiques. Il donna de plus à tout clerc qui marcheroit à cette expédition, la faculté de vendre & d'aliéner le produit de ses bénéfices, même à charge d'ames; toutefois, ajouta-t-il, sans préjudice du service divin: clause de peu d'effet dans la pratique, & qui n'est bonne qu'à constater le droit contre lequel on ouvroit la porte aux abus. Il y eut grand nombre d'ecclésiastiques & plusieurs prélats des plus distingués des deux royaumes, qui suivirent leurs souverains contre les Infidèles; entr'autres l'archevêque de Tarragone & l'évêque de Valence pour l'Aragon, & pour la Castille les archevêques de Tolède & de Séville. Les deux Rois réunirent leurs forces qui étoient considérables, & n'eurent cependant que des avantages médiocres. Après bien des sièges, la seule place qu'ils prirent, ou du moins qui leur demeura, fut la ville de Ceuta sur la côte d'Afrique.

L'affaire des Templiers au contraire,

après de foibles commencemens, eut les plus terribles suites. Voici quelle en fut le plus vraisemblablement l'origine, qu'on raconte en deux manières. On ne peut sagement prendre confiance à la version de Jean Villani, qui l'attribue au mécontentement de deux chevaliers dissolus, condamnés par le grand-maître à une prison perpétuelle : la haine déclarée que cet historien affiche en toute rencontre contre Clément V & Philippe le Bel, rend son témoignage infiniment suspect en cette matière. On lui préfère avec raison le récit d'Auger de Béziers, qui influe peu lui-même dans le jugement qu'on peut sensément porter sur le fond des choses. Selon le rapport de ce second auteur, contemporain & compatriote de Squin de Florian, ce Squin étant détenu pour crime avec un Templier apostat dans un château royal du territoire de Toulouse, les deux criminels, qui n'attendoient que le moment d'être conduits au supplice, suivant une dévotion usitée alors, se confesserent l'un à l'autre. Dès le lendemain, Squin fit appeler un officier supérieur qui commandoit dans le voisinage, & lui dit qu'il avoit à révéler au Roi un secret qui ne lui importoit pas moins que l'acquisition d'un nouveau royaume ; mais que,

Villan. l. 8. c. 92.

Baluz. Pap. Aven. p. 9).

quoi qu'on pût lui représenter & lui faire souffrir, il ne le déclareroit qu'au Roi en personne.

Sur le ton décidé du prisonnier, qui rejeta toutes les promesses & toutes les menaces qu'on mit en œuvre pour lui arracher son secret, l'officier l'envoya sous bonne garde à Paris, après avoir pris les ordres du Monarque. Si-tôt qu'il fut arrivé, le Roi le prit à part, & lui promit la vie, la liberté, & même des gratifications, s'il disoit la vérité. Squin lui rapporta la confession du Templier, dont les horreurs contre la pudeur & la foi ne pouvoient trouver créance dans l'esprit de Philippe. Ayant néanmoins fait arrêter quelques confrères de l'accusé, ils confirmerent dans l'interrogatoire la dénonciation de Squin. Le Roi, comme on l'a vu, en conféra secrètement avec le Pape, qui avoit encore plus de peine à croire ces abominations. Le premier fil [illegible] ce genre d'affaires est toujours le plus difficile à saisir, & manque rarement de conduire à un développement quelconque. Malgré toutes les précautions employées pour le secret, une sourde rumeur se répandit dans le public: chacun se mit à raisonner sur divers indices, on examina plus attentivement, on rapprocha les

indices, on donna carrière à sa langue aussi bien qu'à ses conjectures; ces bruits parvinrent jusqu'au Pape: enfin on lui dénonça clairement des griefs précis & si bien circonstanciés, qu'il conçut au moins des soupçons, & crut que l'ordre & la justice exigeoient de lui qu'il fit informer. Le grand-maître, de son côté, & différens commandeurs de l'ordre des Templiers, tant en France que dans les autres Etats, se plaignirent au Pape des bruits injurieux qui couroient sur leur compte, & requirent qu'on fit des procédures en forme, soit pour les absoudre, s'ils étoient innocens, soit pour les punir s'ils se trouvoient coupables. En conséquence, le Pape écrivit au Roi Philippe, plus vif encore dans cette poursuite que dans ses autres désirs, qu'il feroit commencer incessamment les informations.

Dupuî. p. 100.

Le Roi craignit encore l'irrésolution ou la lenteur pontificale. Les Templiers, très-nombreux en France, tenoient à toutes les grandes maisons; & ce qu'on méditoit contre eux n'étant plus couvert que d'un voile rompu de toute part, pouvoit occasionner des mouvemens fâcheux. Il apprit d'ailleurs, que plusieurs d'entr'eux se disposoient à s'enfuir du royaume, avec tout ce qu'ils pourroient

enlever de leurs biens. Ce fut alors, qu'après avoir consulté quelques théologiens, il envoya ordre à tous ses baillis & sénéchaux, de se tenir en force & tout prêts pour un jour marqué, & d'ouvrir la nuit suivante les lettres scellées qu'il leur adressoit, avec défense de les lire auparavant sous peine de la vie. Il leur étoit commandé de prendre, chacun dans leur district, les Templiers qui s'y trouveroient, & de les mettre sous bonne garde en différentes forteresses. Tout fut exécuté si ponctuellement, qu'au même jour, treizième d'octobre 1307, les Templiers furent emprisonnés dans toute l'étendue de la France. Le grand-maître Jacques de Molai, gentilhomme Franc-Comtois, fut arrêté dans la maison du Temple, à Paris où il étoit arrivé depuis peu d'Orient, tout couvert des lauriers moissonnés par sa rare valeur sur les terres des Infidèles. Il avoit amené avec lui soixante chevaliers des plus qualifiés de l'ordre, entr'autres Gui d'Auvergne, frère du Dauphin ou duc souverain de cette province. Le Roi s'empara du Temple, & fit saisir dans le royaume tous les biens des Templiers, qui furent commis à des gardes royaux.

Pour prévenir les murmures, dès le

lendemain de l'emprisonnement des chevaliers, 14 d'octobre, suivant la rélation d'un écrivain contemporain; savoir Jean chanoine de S. Victor, on fit une assemblée dans le chapitre de Notre-Dame de Paris, où, avec les chanoines de cette Eglise, se trouverent les docteurs de l'université, Guillaume de Nogaret qui avoit arrêté le grand-maître, le prévôt de Paris & quelques autres officiers du Roi. Nogaret, qui manioit aussi bien la parole que l'épée, exposa le fait, avec les motifs qui l'autorisoient; c'est-à-dire les crimes énormes dont on chargeoit les Templiers, & qu'il réduisit à trois chefs. Le premier consistoit à renier J. C. quand ils s'engageoient à l'ordre, & à faire des insultes sacrilèges au crucifix. Le second, à s'abandonner entr'eux à des infamies abominables, avec défense d'avoir des habitudes ailleurs, dans la crainte de l'éclat. Le troisième, à adorer dans les chapitres généraux une idole monstrueuse qui avoit quatre pieds, & la tête d'un fantôme effrayant, avec une grande barbe. On ajoutoit que ces pratiques impies avoient été introduites parmi eux, au moins, depuis quarante ans, par un grand-maître captif des Sarasins, dont il n'avoit obtenu sa liberté qu'en leur promettant de

V. Baluz. vit. prim. p. 9.

les faire obferver dans tout fon ordre. Le lendemain de cette dénonciation, le Roi ne fe tenant encore affuré contre la confidération acquife aux Templiers par leur nobleffe, leurs alliances, leurs dignités & leurs richeffes immenfes, il affembla dans fon propre jardin le clergé & le peuple de fa capitale, à qui l'on fit un difcours, en forme de manifefte, fur la décadence honteufe & la foudaine cataftrophe d'un ordre jufques-là révéré. On ne manqua point de préfenter une feconde fois l'affreux tableau des fcélérateffes, qui obligeoient à ufer d'une rigueur fi étonnante.

Auffi-tôt après, on commença l'interrogatoire du grand-maître & des chevaliers arrêtés avec lui à Paris. A l'exception de trois qui nierent tout, les cent quarante accufés confefferent, avec le grand-maître, les impiétés & les infamies qu'on leur imputoit. Quelques-uns ajouterent qu'ils avoient tâché d'expier ces forfaits par la confeffion & la pénitence, qu'ils avoient même fongé à quitter l'ordre; mais qu'ils avoient été retenus, par la crainte du grand pouvoir dont il jouiffoit. Ils prétendirent par la fuite, & non pas fans vraifemblance, qu'ils n'avoient été induits à cet aveu,

qu'à force de menaces & de promeſſes.

Cependant le Pape trouva mauvais qu'on eût procédé ſi vîte à la priſe des chevaliers, & ſpécialement que le Frère Prêcheur Ymbert, plus connu ſous le nom de Guillaume de Paris, confeſſeur du Roi, eût préſidé à l'interrogatoire en vertu de ſon ſeul titre d'inquiſiteur, ſans attendre un ordre particulier du Chef de l'Egliſe, dans une affaire qui en concernoit le gouvernement général. C'eſt pourquoi il ſuſpendit les pouvoirs de l'inquiſiteur, ainſi que des évêques qui avoient pris part à ces procédures, & ſe réſerva d'une manière formelle toute l'affaire des Templiers. Il écrivit encore au Roi, pour ſe plaindre de ce qu'il avoit entrepris ſur la juriſdiction eccléſiaſtique, en faiſant arrêter des gens ſoumis immédiatement au S. Siège : en même temps, il envoya les cardinaux Etienne de Suſi & Bérenger de Frédole, afin de conférer avec le Monarque, & de l'engager à remettre entre leurs mains, tant les biens que les perſonnes des Templiers. Le Roi, l'inquiſiteur & les évêques ſe juſtifierent devant le légat, en alléguant la néceſſité où ils s'étoient crus d'obvier ſans délai au péril de la religion, manifeſté ſi clairement par les découvertes que leur

Spicil. t. x. p. 357.

Baluz. t. 2. p. 114. diligence avoit procurées. Dans sa réponse au Pape, le Roi qui craignoit tout retard & tout obstacle, oublia sa roideur ordinaire, & dit que les droits de l'Eglise ne lui étoient pas moins chers que les siens propres; qu'il n'avoit pas cru les enfreindre en arrêtant les Templiers sur les réquisitions des inquisiteurs, qui sont en France les délégués des Papes; qu'au reste, à la réception des lettres pontificales, il avoit incontinent remis les prisonniers entre les mains des deux cardinaux légats. Quant à leurs biens cependant, ajouta-t-il, nous les ferons garder fidèlement nous-mêmes, pour être uniquement employés au secours de la Terre-Sainte, suivant leur destination primitive. Le Pape satisfait leva la suspense prononcée contre les évêques & les inquisiteurs: mais à condition que chacun d'eux, dans son diocèse & son territoire, se borneroit à l'examen des particuliers accusés, lesquels ne seroient jugés que par les métropolitains dans leurs conciles provinciaux; sans que ceux-ci pussent encore prendre connoissance de l'état général de l'ordre: ce que le Pape réservoit aux commissaires, qu'il avoit députés à cet effet. Il réserva même à sa personne & au S. Siège, tant l'examen que le ju-

Spicil. t. 2. p. 360.

gement du grand-maître & des principaux commandeurs.

Ce n'eſt pas que le Pontife ne parût alors perſuadé de la juſtice des pourſuites faites contre ces illuſtres accuſés. Le Roi Philippe lui en avoit envoyé quelques-uns de la première diſtinction, afin qu'il apprît la vérité de leur propre bouche. Clément les avoit interrogés lui-même, & leur en avoit encore joint d'autres, au nombre de ſoixante-douze. Tous ces aveux s'étoient trouvés conformes à ceux qui avoient réſulté des informations faites par Philippe. Un des propres officiers du Pape, Templier avancé dans ſon ordre, étoit encore venu de ſon propre mouvement, lui confirmer ces dépoſitions, avec de grands ſignes de repentir. Le Pape, en conſéquence, avoit écrit à tous les princes de la Chrétienté, en Italie, en Eſpagne, en Angleterre, en Ecoſſe, en Allemagne, en Bohême, en Pologne, & juſqu'en Chypre où les Templiers n'étoient guère moins puiſſans que le Roi, afin de procéder à des informations auſſi exactes qu'en France. Par-tout il fut obéi. Les chevaliers voulurent d'abord ſe défendre en Chypre: mais Amauri, ſeigneur de Tyr & régent du royaume, s'y prit ſi bien, qu'ils rendirent les armes, ſe

soumirent aux volontés du Pape, & se laisserent tous arrêter, & répartir en des prisons séparées.

Toutefois Clément V ne laissoit pas de craindre la précipitation & la moindre démarche irrégulière, dans un coup d'éclat dont il prévoyoit avec raison que le bruit retentiroit jusques dans les générations les plus reculées. C'est pourquoi il s'appliquoit en toute rencontre à tempérer la chaleur du Roi Philippe. Ce Prince n'épargna rien lui-même, pour se mettre à l'abri des reproches. Quoiqu'il eût déja consulté plusieurs fois les docteurs de son royaume, l'heure de porter le coup décisif approchant, il voulut encore s'aboucher avec le Souverain Pontife. En allant le joindre à Poitiers, il assembla un parlement nombreux; c'est-à-dire les états généraux du royaume, dans la ville de Tours, au mois de mai 1308. Il vouloit, selon Jean de S. Victor, montrer la droiture de ses intentions & la sagesse de ses procédés, en se conformant à l'avis des gens de toute condition. C'est pourquoi, non content d'admettre aux délibérations les nobles & les lettrés, il prit les suffrages de la bourgeoisie même. C'est la première assemblée des états-généraux, où nos Rois aient admis le tiers-état.

V. Baluz. vit. prim. Clem. V.

Tous, après avoir pris communication des procédures & des aveux divers des accusés, les jugerent dignes de mort.

L'affaire n'en fut pas moins discutée à Poitiers entre le Pape & le Roi, en présence des cardinaux & d'autres personnes éclairées, ecclésiastiques & laicques. Tout mûrement considéré, il fut résolu que les officiers royaux garderoient & administreroient les biens des Templiers, jusqu'à nouvel ordre de la part des deux puissances sur l'usage qu'il conviendroit d'en faire. Quant à leurs personnes, on arrêta que le Roi ne les feroit pas punir sans l'aveu du Pape; mais qu'il continueroit à les retenir sous bonne garde, & qu'ils seroient entretenus sur leurs biens jusqu'au prochain concile. Les chevaliers détenus furent mis alors entre les mains du Prince.

Le Pape avoit dessein de faire par lui-même l'information concernant le grand-maître & les principaux officiers de l'ordre, qu'on avoit déjà fait partir pour cet effet: mais quelques-uns d'entr'eux, affoiblis par la prison & plus encore par le chagrin, étoient tombés malades en route, & ne pouvoient se soutenir à cheval; en sorte qu'on avoit été contraint de les laisser à Chinon en Touraine. Le Pape

commit en sa place les cardinaux de Frédole & de Susi pour informer en son nom, tant sur ces chevaliers distingués que sur tous ceux qui avoient un rapport direct au corps entier, avec charge de lui en faire le rapport par écrit en forme authentique.

Les deux cardinaux se transporterent à Chinon, où ils examinerent le grand-maître, le visiteur de France, les commandeurs de Chypre, de Guyenne & de Normandie. Tous les cinq confirmerent les dépositions faites contre l'ordre, parurent sincèrement repentans de ces crimes, & demanderent avec tant d'instance l'absolution des censures qu'ils avoient encourues par-là, que les légats ne crurent pas devoir la leur refuser. Le grand-maître enchérissant sur les autres dans la détestation de ces forfaits, & dans l'empressement à les faire cesser, voulut encore ajouter à leur preuve le témoignage d'un frère servant qui étoit personnellement attaché à sa maison, & qui confessa d'une manière claire & précise le renoncement à J. C. C'étoit pour la seconde fois que le grand-maître donnoit son aveu. Les cardinaux retournerent à Poitiers, pour faire un rapport exact & circonstancié au Souverain Pontife : ils lui re-

mirent en même temps & en forme authentique, les pièces justificatives, qu'il inféra pour la plûpart dans la bulle de convocation, qui fut donnée peu après pour le concile général.

Cependant on crut n'être pas encore assez préparé pour ce fatal jugement, & l'on procéda sans délai à des informations ultérieures. Le Pape réservant toujours au S. Siège ce qui regardoit le corps des Templiers, établit en sa place huit commissaires apostoliques; savoir l'archevêque de Narbonne, les évêques de Bayeux, de Limoges & de Mende, le prévôt d'Aix, les archidiacres de Rouen, de Maguelone & de Trente. Ils se rendirent à Paris, province de Sens, tandis que cette métropole étoit vacante; puis se répandirent dans tout ce district, pour faire les citations par eux-mêmes, suivant l'ordre exprès du Souverain Pontife. On présumoit apparemment que le plus grand désordre étoit dans le voisinage de la capitale, centre ordinaire de la dépravation, & qu'il y demandoit plus de vigilance que dans le reste du royaume. On se contenta d'envoyer la citation dans les provinces de Rheims, de Rouen, de Tours, de Bourges, de Lyon, de Bourdeaux, d'Auch & de Narbonne. Après

les délais convenables, les commiſſaires tinrent leur tribunal dans le palais épiſcopal de Paris, le 22 novembre 1309.

On y déclara aux priſonniers, qu'ils avoient toute liberté de ſe défendre. Un inconnu qui ſe dit du même nom & de la même province que le grand-maître, vint en habit ſéculier, ſe donna pour un Templier fugitif, & affirma que pendant dix ans qu'il avoit porté l'habit de l'ordre, il n'en avoit ni apperçu ni appris le moindre mal. On le prit pour un aventurier, qui cherchoit quelque reſſource à ſon indigence. En effet, il commença par demander le néceſſaire dont il étoit dépourvu, & n'articula rien de ſenſé; il parut au contraire hors de ſon aſſiette naturelle, & ſi peu ſuſceptible de raiſon, qu'on le ſoupçonna de contrefaire l'imbécille. Cependant le grand-maître commença lui même à tergiverſer. Les commiſſaires lui ayant demandé s'il vouloit défendre ſon ordre, il répondit que cet ordre avoit été approuvé ſolémnellement par le S. Siège, & en avoit reçu les privilèges les plus honorables. Puis ſe répandant en plaintes, il repréſenta l'impoſſibilité où il étoit de ſe défendre, ſon incapacité dans les lettres, la privation de ſa liberté, ſon dénuement de

de toute commodité & de tout bien; qu'il n'avoit pas quatre deniers en maniement, & n'usoit pour le soutien de sa vie languissante que de ce qu'on lui fournissoit comme au plus vil des hommes. Tout ce qu'il reconnut de blâmable dans ses confrères, fut qu'ils avoient été trop vifs à poursuivre leurs droits contre plusieurs prélats. Il ajouta néanmoins, qu'il étoit disposé à s'en rapporter aux témoignages des princes, des seigneurs & des évêques.

Les juges fort surpris de cette variation, lui relurent ce qu'il avoit confessé aux premiers commissaires du Pape. A cette lecture, il se montra plus étonné qu'eux, ajouta les démonstrations de l'horreur à celles de l'étonnement, & fit sur lui à deux reprises le signe de la croix. Il lui échappa quelques défis militaires, d'une manière ambiguë néanmoins; il parut quelques momens extraordinairement sombre & rêveur, puis il s'écria: Plût à Dieu qu'on en usât par-tout avec les imposteurs, comme les Arabes & les Tartares, qui du cimeterre partagent sur le champ ces monstres en deux! Ces vivacités ne troublerent point le flegme des juges. Ils lui offrirent un délai à sa volonté, avec les autres moyens qu'il

jugeroit néceſſaires pour préparer ſes défenſes. Il répondit avec honêteté à ces offres, il accepta le délai ; l'eſpérance & la tranquillité parurent renaître dans ſon cœur : mais ſoit qu'il vît enſuite que c'étoit un parti pris de proſcrire ſon ordre, ſoit qu'il ne lui eût point trouvé de défenſeurs aſſez généreux pour s'expoſer au reſſentiment des puiſſances déclarées manifeſtement, ſoit enfin que les charges, au moins ſur quelques articles, fuſſent telles, que la juſtification devînt impoſſible ; quand il fut queſtion de produire les défenſes attendues, on ne vit rien paroître de précis, ni de concluant. Le grand-maître en perſonne ſe contenta d'alléguer vaguement, qu'il n'y avoit point d'égliſes où le ſervice divin ſe célébrât mieux que dans celles des Templiers ; qu'on ne faiſoit nulle part plus d'aumônes que chez eux ; qu'il n'étoit ni état, ni religion, ni nation au monde, où l'on montrât autant d'ardeur pour la foi ; quant à lui-même, qu'il croyoit en bon Chrétien tout ce qui eſt de la foi catholique ; qu'au reſte le Pape s'étant réſervé le jugement de ſa perſonne & des principaux chevaliers, il ſe tenoit prêt à comparoître devant le Pontife, & n'avoit plus rien à dire avant cela.

On fit comparoître après lui jusqu'à soixante & quatorze Templiers, qui avoient demandé à défendre l'ordre. A leur première réquisition, le Roi Philippe avoit expédié ses lettres-patentes, conformément à la commission pontificale, pour faire transporter à Paris tous ceux des chevaliers emprisonnés, qui voudroient s'employer à cette défense. Pour être concertée entre tant de personnes, elle n'en fut pas plus satisfaisante. Les écrits qu'ils produisirent, ne présentent que des éloges de l'ordre en général & de ses fonctions, avec de violentes invectives contre tous ceux qui le flétrissoient. Ils les traitent d'hérétiques & d'infidèles, de calomniateurs corrompus par argent, au moins d'ames viles & lâches, à qui la crainte de la mort a fait oublier celle de l'infamie dont ils se sont couverts à jamais eux-mêmes. Ils s'expriment sur-tout avec énergie, contre l'envie & la cupidité de ceux qu'ils supposent avoir suborné ces faux frères, en leur persuadant qu'un aveu contraire à leur conscience étoit l'unique moyen de se dérober aux supplices qui les faisoient trembler.

Cette manière de se défendre n'est certainement rien moins que satisfaisante;

mais on doit obſerver que, quoi qu'il en fût du fond des choſes, il leur étoit bien difficile dans les conjonctures où ils ſe trouvoient, d'employer d'autres moyens que ces réclamations générales. Il eſt encore à remarquer, que les ſoixante-quatorze chevaliers commettant quatre d'entre eux pour défenſeurs de tous les autres, ſouſcrivirent d'avance à tout ce que ceux-ci diroient ou écriroient de favorable à la dignité de l'ordre, mais proteſterent en même temps contre tout ce qu'ils avanceroient de contraire : procédé qu'on donna pour illuſoire, & qu'on prétendit ne tendre qu'à gagner du temps; ſur-tout, quand ils déclarerent ne vouloir fournir leurs moyens déciſifs qu'en préſence du concile général. Auſſi la procédure ne laiſſa point de ſe pourſuivre avec beaucoup d'activité à Paris, où, après toutes les informations & les confeſſions déjà faites, on entendit encore deux cent trente & un témoins, partie chevaliers, partie étrangers à l'ordre.

Les priſonniers ainſi preſſés apprirent encore que l'archevêque de Sens, Philippe de Marigni, transféré depuis peu à ce ſiège, de celui de Cambrai, devoit inceſſamment tenir à Paris le concile de ſa province, pour faire les informations

personnelles sur les Templiers de son district. Sous prétexte qu'il y avoit parmi ceux-ci plusieurs frères chargés de la défense générale de l'ordre, tous les autres appelerent par provision, du concile de Sens au Souverain Pontife. L'archevêque de Narbonne, en qualité de président de la commission de Paris, répondit qu'ils pouvoient sur le champ présenter leurs défenses en toute liberté; que l'appel ne regardoit ni lui ni ses collègues, puisque ce n'étoit pas d'eux qu'on appeloit; d'ailleurs, que l'archevêque de Sens & ses suffragans leur étoient si peu subordonnés quant à leur concile, que le Pape avoit commis aux prélats de cette province, sur les Templiers de leur ressort, la même autorité qu'avoit la commission pour les affaires générales de l'ordre.

En effet, Clément V avoit chargé tous les évêques de la Chrétienté d'informer contre les chevaliers du Temple, & de porter ensuite dans leurs conciles provinciaux la sentence d'absolution ou de condamnation sur les particuliers. Il avoit encore statué, qu'outre les évêques, les inquisiteurs délégués du S. Siège dans les provinces diverses seroient admis, s'ils le désiroient, à ces informations & à ces jugemens. La circonspection, du moins

extérieure & de bienséance, fut poussée jusqu'à obliger les évêques à prendre pour adjoints dans ces informations, deux chanoines de leur cathédrale, deux Frères Prêcheurs & deux Frères Mineurs, religieux les plus renommés alors pour leur capacité & leur vertu.

Le concile de la province de Sens, quoique les actes en soient perdus, est le plus connu de ceux qui se tinrent à ce sujet. On sait, par les auteurs du temps, qu'on y jugea les causes particulières de chaque Templier, dont quelques-uns furent déchargés simplement, d'autres après une pénitence canonique, plusieurs condamnés à une prison perpétuelle, & cinquante-neuf livrés comme relaps & contumaces au bras séculier, puis brûlés à Paris où se tenoit le concile. On déterra même les ossemens du Templier Jean de Thur, comme d'un sacrilège notoire, & on les jeta dans le bucher. Le concile provincial de Rheims qui se tint à Senlis, livra neuf relaps au juge séculier, qui les fit aussi-tôt brûler. Ce qu'il y a d'étonnant & qui fit d'étranges impressions sur l'esprit des peuples, c'est que tant ces neuf de Rheims que les cinquante-neuf de Sens, rétracterent tous leur aveu à la mort, & protesterent que c'étoit la crainte

Nang. cont. Spicil. ed. nov. t. 3. p.63. Baluz. vit. Pap. t. 1. p. 16.

des tourmens & les inductions artificieuses qui le leur avoient arraché. Dans la Provence, qui appartenoit à Charle II, Roi de Naples, les Templiers eurent le même sort qu'en France. Ils furent tous arrêtés le même jour, examinés ensuite & jugés; & plusieurs subirent la peine du feu.

Nous ne prétendons pas retracer toutes les scènes qu'offrit cette tragédie affreuse, soit à la France, soit aux pays étrangers; d'autant plus qu'en bien des endroits on a dédaigné d'en conserver les honteux monumens. Toutefois il n'en reste que trop, pour le tourment des critiques, qu'ils exercent depuis si longtemps sans jamais les avoir pu satisfaire. Dans la province de Ravenne en Italie, les Templiers nierent tous les crimes dont on les chargeoit, & furent absous, sans avoir été appliqués à la question. Ce concile provincial fit même un sage décret, relatif sans doute aux accusés qu'on pourroit découvrir par la suite. Il porte que ceux-là seront encore absous, que la seule crainte des tourmens, pourvu qu'elle soit bien constatée, réduiroit à faire des aveux contre eux-mêmes. En Toscane au contraire, la plûpart des chevaliers tomberent d'accord de la justice des accusations, &

Conc. Hard. t. 7. p. 1317, &c.

Bzov. an. 1308. n. 3.

le petit nombre de ceux qui nierent les faits, en fut convaincu.

Conc. Hard. ubi supr.

Quant à l'Allemagne, on ne sait guère que ce qui se passa au concile provincial de Mayence. Le plus qualifié des Templiers du pays, Hugues Comte du Rhin, y entra brusquement à la tête de vingt chevaliers bien armés, & se prévalut avec hauteur du désaveu que ses confrères proscrits dans les autres Etats avoient soutenu dans les tourmens jusqu'au dernier soupir. L'Archevêque Pierre témoigna de grands égards pour des solliciteurs si imposans, leur promit avec un air d'intérêt d'agir de son mieux pour eux auprès du S. Père, les congédia honêtement & différa la sentence. Il ne la rendit qu'après avoir écrit au Pape selon sa promesse; & les Templiers de cette province y furent absous. En Angleterre, ils furent tous arrêtés le même jour, aussi bien qu'en France; & plusieurs aussi, dans le voisinage contagieux de la capitale, confesserent des désordres semblables à ceux des chevaliers François.

Ibid. Baluz. t. 1. Pap. p. 665.

Leur sort fut tout différent en Espagne, où ils furent déclarés innocens; quoiqu'ils eussent pris les armes pour se défendre, au moins en Aragon, dont le Roi Jacques II fut obligé de leur faire la guerre en

règle. Dans les fers où on les mit après leur défaite, & même dans les tortures, ils soutinrent constamment que leur vie & celle de leurs confrères étoient pures & sans tache. On voit cependant par les actes du concile de Tarragone, qu'il y avoit des coupables dans ces contrées; mais non pas au point où la renommée le publioit. Ceux de cette province, après avoir été absous des censures, furent soumis à la pénitence canonique. Au concile de Salamanque, composé de dix évêques de Castille, on prononça unanimement en faveur des particuliers accusés, en renvoyant au Pape, comme par-tout ailleurs, le soin de prononcer sur le sort général de l'ordre.

L'instruction d'une si vaste & si grave procédure n'avoit pu s'expédier pour le jour assigné en premier lieu à l'ouverture du concile de Vienne: ce qui engagea le Pape à la différer d'un an; c'est-à-dire jusqu'au premier octobre de l'année 1311. Enfin ce terme fatal étant arrivé, il se trouva au concile environ trois cens évêques, avec un grand nombre de prélats du second ordre, abbés & prieurs, sans compter les députés de tout ordre. En attendant l'arrivée du Roi Philippe, on tint plusieurs conférences, où on lut les

actes des procédures diverses faites jusques là. L'avis uniforme de tous les évêques, à l'exception de quatre seulement, un Italien & les trois archevêques de Sens, de Rheims & de Rouen, fut qu'on devoit encore écouter les accusés dans leurs défenses. On ne voit par aucun monument, que le Pape ait eu égard à cette remontrance, durant tout l'hiver qui se passa principalement à conférer sur cette grande affaire. Enfin le vingt-deuxième jour de mars 1312, cent quatre-vingt-quatre ans depuis l'approbation de l'ordre des Templiers, le Pape Clément dans un consistoire secret de cardinaux & d'autres prélats, le supprima par voie de provision & d'ordonnance apostolique, ainsi qu'il s'exprime lui-même, & non pas par manière de sentence définitive; parce qu'il ne pouvoit de droit ajoute-t-il, prononcer ainsi suivant les informations & les procédures: expressions énigmatiques & entortillées dont on s'efforceroit en vain de saisir le sens, & qui laisseront à jamais un louche bien fâcheux sur cette étrange décision. La provision est encore plus inintelligible, quant aux personnes & aux biens des chevaliers, qu'elle réserve à la disposition de l'Eglise & de son chef. Philippe le Bel, en arrivant à Vienne

vers le commencement d'avril, trouva l'ouvrage tout fait; & il ne s'agit plus que de publier le jugement en sa présence, comme on le fit le troisième jour de ce mois.

Le 2 mai suivant, Clément V, par une nouvelle bulle, appliqua les biens des Templiers aux Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, qui étoient pareillement dévoués à la défense des Lieux Saints contre les Infidèles, & qui avoient consommé depuis quelques mois, le jour de l'assomption de la Vierge, une des plus glorieuses conquêtes sur les Turcs; savoir celle de l'isle de Rhodes, dont ils ont ensuite porté le nom jusqu'à leur translation à Malte. Cependant à la sollicitation des souverains d'Espagne, on donna ces biens aux ordres militaires, établis dans ces contrées pour la défense de la religion contre les Mores: application bien mieux entendue que celle de France, où l'on prétend que la libéralité envers les Hospitaliers ne fut qu'apparente; tant i y eut de distractions faites & de charges laissées sur les biens du Temple, soit pour les frais des procédures, soit sous mille autres prétextes. Quant aux personnes des Templiers qui restoient en très-grand nombre, la bulle ordonne encore, qu'à l'exception de quelques-uns des princi-

paux dont Clément se réserve nommément la destinée, les autres continueront à être jugés par les conciles de leurs provinces auxquels on prescrit la marche suivante : Ceux qui seront trouvés innocens ou dignes d'être absous, auront une subsistance honête sur les revenus de l'ordre ; on usera d'indulgence envers ceux qui auront confessé leurs erreurs ; les impénitens & les relaps seront traités à la rigueur ; ceux qui après la question même persisteront à nier qu'ils soient coupables, seront mis séparément, ou dans les maisons de l'ordre, ou, aux dépens de l'ordre, en différens monastères ; pour les fugitifs, on les sommera par acte public de se présenter aux conciles provinciaux, dans le terme d'une année, sous peine d'être traités aussi-tôt après en hérétiques notoires.

Philippe le Bel si bien satisfait sur l'article qu'il avoit le plus à cœur & si fatigué cependant par les lenteurs de la cour pontificale dans les poursuites contre la mémoire du Pape Boniface ; ce Prince, dis-je, parut enfin traitable sur ce dernier différent, qui déjà n'avoit que trop scandalisé le Monde Chrétien. Trois savans cardinaux en présence du Roi & de tout le concile, justifierent par des preuves

de droit la mémoire du dernier Pontife, quant au crime d'héréſie : après quoi on ne daigna pas ſeulement traiter des autres chefs d'accuſation, dont cette omiſſion ſeule fait ſentir la frivolité; ſi l'on n'aime mieux croire que les malheureux Templiers furent encore les victimes qui expierent, auprès de Philippe, les crimes de Boniface. On déclara que ce Pape avoit été conſtamment Catholique, &, ſelon ce qu'ajoute S. Antonin, vrai & légitime pontife de l'Egliſe Romaine. Mais pour la ſatisfaction du Roi, Clément V prononça qu'on ne pourroit jamais rechercher ce Prince ni ſes ſucceſſeurs, ſur ce qu'il avoit fait contre Boniface ou contre l'Egliſe.

Un autre objet du concile de Vienne, ou, pour mieux dire, l'objet commun de tous les conciles dans ces temps mauvais, c'étoit l'article ſi ſouvent remanié de la réformation. A proprement parler, elle ne ſauroit tomber ſur le dogme, qui eſt invariable & toujours pur dans l'enſeignement public : mais l'Egliſe ne maintient le ſacré dépôt dans cette pureté, que par ſon attention conſtante à réprimer les eſprits téméraires ou ſinguliers, qui aiment dans tous les temps à s'écarter des chemins battus. Dans celui que

nous décrivons ; c'est-à-dire dans le renouvellement encore très-informe des sciences & des études, le goût des systêmes & de la subtilité s'étendoit à tout. De la vaine métaphysique puisée dans les œuvres mal entendues d'Aristote & de Platon, on voulut pénétrer jusques dans les profondeurs de l'être divin, dans les principes du bonheur surnaturel, & dans les secrets inintelligibles d'une spiritualité ou mysticité qu'on imaginoit y conduire.

Pierre Jean d'Olive, Franciscain mort quinze ans auparavant, avoit soutenu ou donné lieu de soutenir que l'essence divine engendre & est engendrée : erreur déjà condamnée par le quatrième concile général de Latran dans les écrits de l'Abbé Joachim, autre visionnaire dont Pierre Jean d'Olive étoit grand admirateur. On accusoit encore celui-ci d'avoir avancé plusieurs autres nouveautés scandaleuses, particulièrement que l'ame raisonnable n'est pas la forme substancielle du corps humain : ce qui paroît signifier, que le corps & l'ame dans l'homme ne constituent pas essentiellement une seule & même personne ; d'où il s'ensuivroit que ce n'est pas tout l'homme, mais l'ame seule qui mérite & démérite. Contre la

première de ces erreurs, le concile de Vienne s'en tint à la décision de celui de Latran; ajoutant que le Fils de Dieu, qui subsiste éternellement avec le Père en tout ce par quoi le Père existe, a pris les parties de notre nature unies ensemble; savoir le corps passible, & l'ame raisonnable qui est essentiellement la forme du corps, & qu'en cette nature il a daigné souffrir & mourir pour opérer le salut de tous les hommes. Puis il prononce expressément que celui-là est hérétique, qui ose soutenir que l'ame raisonnable n'est pas essentiellement la forme du corps humain. Il déclare aussi, mais seulement comme l'opinion la plus probable, que la grace & les vertus sont conférées par le baptême tant aux enfans qu'aux adultes, & non pas uniquement la rémission du péché originel.

Ces décisions furent portées à l'occasion du Frère Mineur Ubertin de Casal, sectateur zélé de Pierre-Jean d'Olive, & comme lui, chef des Franciscains qui, sous le nom de spirituels, se flattoient de suivre leur règle beaucoup mieux que ceux de la commune observance, d'avec lesquels ils se distinguoient déjà par une espèce de schisme. Parce qu'ils professoient publiquement la croyance de

l'Eglise dans toute son étendue, le Pape Clément se contenta de les obliger à rentrer sous l'obéissance des supérieurs ordinaires; & afin de lever leurs scrupules, il rendit, en explication de la règle de S. François, une constitution qui fut approuvée dans un consistoire secret du concile. On y déclare d'abord que l'évangile n'impose point d'autre obligation aux Frères Mineurs qu'au reste des Chrétiens, à moins que leur règle ne les y assujettisse formellement en des termes qui aient force de précepte, & qu'on a soin de spécifier. On explique ensuite la manière dont ils doivent pratiquer la pauvreté religieuse; ce qui faisoit le plus grand sujet de différent entre les deux parties de l'ordre. Ils ne doivent avoir ni revenus annuels, ni argent en maniement, pas même des jardins trop vastes, ni à plus forte raison des vignes ou des champs labourables, point d'églises magnifiques, point d'ornemens précieux & recherchés: en un mot, on les borne à l'usage modeste des choses nécessaires. Une constitution apostolique devoit suffire sans doute, pour étouffer à jamais des dissentions & des rivalités monacales: mais l'esprit zélateur plie rarement sous la raison, & moins encore sous l'autori-

té. La bulle réconcilia si peu les frères des deux observances, que plusieurs des rigoristes se séparerent hautement des mitigés, sur-tout dans la Narbonnoise, où, à l'aide du peuple abusé par leur nom séduisant de Spirituels, ils chasserent les autres, de plusieurs villes.

Il y avoit encore des sectateurs plus dangereux de Pierre-Jean d'Olive, qu'ils nommoient S. Pierre non canonisé; ne mettant de différence entre l'Apôtre & le Franciscain, que celle du culte public. Ces nouveaux enthousiastes étoient des laïcs de l'un & de l'autre sexe, qui se disoient Frères de la pénitence du tiers-ordre, & que le peuple nommoit Bégards, Béguins ou Fratricelles. C'étoit la même secte que celle des Bizoques ou premiers Fratricelles, déjà condamnés par Boniface VIII. Suivant le décret motivé fait, contre eux au concile de Vienne, ils soutenoient que l'homme peut en cette vie parvenir à un point de perfection qui le rende entièrement impeccable, & lui confère un tel degré de grace, qu'il lui soit impossible d'en acquérir davantage: qu'il y peut aussi obtenir la béatitude finale, de la même manière que dans l'éternité; que toute nature intellectuelle étant heureuse en soi, l'ame n'a pas be-

foin des splendeurs de la gloire céleste, pour voir Dieu & jouir de lui. On eût peut-être méprisé ces spéculations chimériques comme les fruits d'un vrai délire, si les conclusions pratiques qu'ils en tiroient, n'eussent été affreuses pour les mœurs. Mais ils prétendoient qu'arrivés à cette perfection où la chair se trouvoit parfaitement soumise à l'esprit, ils ne devoient plus ni jeûner ni prier; qu'ils pouvoient accorder généralement à leur corps tout ce qu'il convoitoit; qu'ils n'étoient plus soumis à l'obéissance des hommes, ni même aux commandemens de l'Eglise. C'étoit une imperfection, suivant eux, que de s'exercer à la pratique des vertus, auxquelles, disoient-ils, l'ame parfaite donne congé. Ils regardoient même comme indigne de la sublimité de leur contemplation, de s'abaisser à méditer la passion & les autres mystères de l'humanité du Sauveur, de recevoir l'Eucharistie, de fléchir le genou devant elle, & de lui donner aucun signe de respect. Le Pape, avec l'approbation du concile, condamna sévèrement cette secte pernicieuse, qui s'étendoit principalement dans les confins de l'Allemagne.

On a vu qu'il y avoit depuis longtemps des associations de femmes dévo-

tes, nommées Béguines, & instituées par Lambert le Bègue dans les Pays-Bas, où elles se sont perpétuées avec édification jusqu'à nos jours. Celles-ci ne sont pas comprises dans la sentence du concile de Vienne, qui les excepte formellement. Il ne retranche que les abus qui s'étoient introduits à leur occasion, & dont le moindre étoit une curiosité présomptueuse, qui faisoit discuter les vérités de la religion, avec les dangers & tous les travers inévitables aux personnes du sexe travaillées de cette manie.

On en vit les plus funestes effets, jusques dans la capitale de France. Une de ces corruptrices, qui déjà dogmatisoit par écrit, avança dans un de ses ouvrages, avec beaucoup d'autres erreurs contre la foi, qu'une ame anéantie dans l'amour de son Créateur, peut & doit sans remords accorder à la nature tout ce qu'elle demande. Elle tenoit si opiniâtrément à cette doctrine, que le supplice du feu ne put jamais la lui faire abjurer. La séduction, sur-tout en ce genre, passant si aisément de ce sexe à l'autre, un certain Guiard porta le fanatisme jusqu'à se dire l'ange de Philadelphie, & subit de même la peine du feu. En Italie, au pays de Spolète, des ecclésiasti-

ques même & des religieux ſoutinrent ces affreuſes maximes, & ſous ce prétexte de l'eſprit de liberté, s'abandonnerent ſans ſcrupule à toutes ſortes de diſſolutions. C'étoient les reſtes de la ſecte de Doucin, qui n'avoit pas fini avec ce turbulent novateur, pris & puni de mort quelques années auparavant pour ſes principes & ſes attroupemens ſéditieux. Car, ſous le ſpécieux prétexte de la ſimplicité & de la liberté évangélique, qui avoit entraîné à ſa ſuite une nombreuſe populace, il s'étoit élevé contre toute autorité eccléſiaſtique, contre le culte public, contre toute obéiſſance rendue à des hommes. Il inſtruiſoit ſes ſectateurs à voler quand on ne leur faiſoit pas l'aumône, prêchoit que tous les biens étoient communs, débauchoit les femmes à leurs maris, & prétendoit que tous les hommes & les femmes indiſtinctement pouvoient vivre maritalement enſemble, parce que la charité vouloit que toutes choſes fuſſent communes. Il fut coupé en pièces, ainſi que Marguerite de Trente ſa concubine; après qu'on eut long-temps pourſuivi ſa troupe rebelle, avec une armée de croiſés. On punit de même quelques uns de leurs principaux complices, & l'on épargna la multitude abuſée.

Pour ce qui eſt de la réformation proprement dite, ou de la diſcipline, le Souverain Pontife avoit mandé à tous les évêques d'apporter à Vienne des mémoires ſur ce ſujet. Il ne nous en reſte que deux, l'un ſans nom d'auteur, l'autre de Guillaume Durand, évêque de Mende : mais dans ces eſquiſſes ſur les relâchemens du troiſième âge, nous ne trouvons que trop de preuves du beſoin qu'il avoit de réforme. On y attribue d'abord avec raiſon les déréglemens du commun des Fidèles, à ceux des miniſtres de la religion nommés dans l'évangile le ſel de la terre, & qui ne ſont jamais pour eux ſeuls ni bons ni mauvais. La ſource de la dépravation cléricale étoit le peu de diſcernement qu'on faiſoit des ſujets, pour les admettre à la cléricature, & ſur-tout pour leur conférer les bénéfices. Par les expectatives & les nominations en cour de Rome, la charge d'ames paſſoit journellement à des clercs vagabonds & diſſipés, qui ignoroient tout, excepté l'art du manège & de l'intrigue, qui ne ſavoient pas même la langue du peuple qu'on leur confioit; tandis que les évêques n'avoient rien à donner aux gens lettrés & vertueux, qui ſe dégoûtoient enfin, portoient leurs

talens à la Cour ou dans les tribunaux ſéculiers, & ſouvent devenoient les plus grands ennemis du clergé qui ſembloit avoir dédaigné leurs ſervices. L'auteur du mémoire inconnu dit qu'il connoît une cathédrale, où depuis vingt ans l'évêque n'avoit pu conférer que deux prébendes, ſur plus de trente-cinq qui avoient vaqué; ſans compter les expectatives données ſur le reſte du diocèſe, où le Pape avoit diſpoſé de tous les autres bénéfices dans la même proportion. L'abus alloit juſqu'à entaſſer ſur la tête d'un incapable, & quelquefois d'un enfant, quatre, cinq, ſix, & juſqu'à douze bénéfices, en un mot plus de revenu, ſelon les termes du mémoire, qu'il n'en falloit pour l'honnête entretien de ſoixante bons ſujets.

L'épiſcopat lui-même, avili par les réſerves, n'avoit guère moins à ſouffrir des élections; ſoit par les vices des électeurs qui vouloient des évêques auſſi vicieux qu'eux, ſoit par l'importunité & la violence des grands en faveur de leurs proches, ſoit par les évocations fréquentes des cauſes d'élection au tribunal apoſtolique; d'où il arrivoit au moins, que les Egliſes demeuroient long-temps vacantes, au préjudice tant du ſpirituel que du tem-

porel. Une autre cauſe du mal des Egliſes étoit le défaut de réſidence, de la part des curés & des évêques, qui ſe faiſoient illuſion ſur un devoir ſi rigoureux, en paſſant des temps conſidérables en cour de Rome. La diſpenſe en ce genre, comme en tout ce qui eſt du droit commun, ne doit avoir lieu, ſuivant le mémoire, que pour le bien public: autrement elle renverſeroit l'autorité des anciens canons qu'il eſt impie de contredire, & contre leſquels le Pape même n'en doit, & peut-être n'en peut point accorder. On reproche encore à la Cour Romaine, de commettre une eſpèce de ſimonie, en exigeant des prélats pourvus en cette cour, les ſommes qu'on exigeoit pour l'expédition des titres & le ſalaire des greffiers, & qui ſe partageoient entre le Pape & les cardinaux. Il s'introduiſoit parmi ceux-ci un nouvel abus, qui conſiſtoit à ſe procurer des bénéfices réguliers, au grand dommage de la règle, de l'hoſpitalité qui s'exerçoit chez les moines, de leurs bâtimens & de tous leurs biens. La manière dont on réclame contre ces nouveautés, fait ſentir combien les commendes étoient peu conformes au vœu de l'Egliſe.

L'abus du pouvoir des clefs n'eſt pas

rendu moins ſenſible. Le droit de lancer des cenſures ne ſe trouvoit pas ſeulement entre les mains des premiers prélats : mais ceux-ci le commettoient aux archidiacres & aux doyens ruraux, qui avoient eux-mêmes des ſubſtituts beaucoup moins qualifiés, & quelquefois très-ignorans; d'où il arrivoit qu'il y avoit des excommunications ſans nombre, & ſouvent ſans cauſe. On cite des paroiſſes, où l'on voyoit juſqu'à quatre cens, & même juſqu'à ſept cens excommuniés. La vie d'une quantité de clercs & ſur-tout de bénéficiers, n'étoit ni réglée, ni réſervée, pas même décente dans le lieu ſaint. Ils y converſoient & s'y promenoient pendant l'office, juſqu'à la fin de chaque heure; & à ce moment, ils couroient au chœur, en vils mercenaires, pour recevoir la diſtribution. Leurs mœurs étoient ſi équivoques, qu'on propoſe de mettre en délibération dans le concile, s'il n'eſt point à propos de leur permettre le mariage, comme aux clercs de l'Egliſe Grecque.

On accuſe les moines de fuir la gêne du cloître, de ſe répandre dans le monde le plus diſſipé, & juſques dans les marchés & les foires pour y faire le négoce, & ſcandaliſer ſouvent les peuples par des vices plus crians que les leurs.

leurs. On reproche à d'autres qui s'obſervoient davantage, de ſe retirer deux ou trois dans les prieurés champêtres, pour y vivre dans une liberté fort ſemblable à la licence. On rend néanmoins juſtice aux religieux mendians, ſur l'article des mœurs, de la ſcience, du zèle pour le ſalut des ames. On les trouve propres à ſuppléer au peu de mérite des curés: mais on propoſe de leur donner des revenus aſſurés; ce qui fait comprendre qu'un degré de vertu aſſez éminent pour que le dépouillement parfait n'y expoſe à aucun péril, ne demande pas moins d'héroïſme pour la perſévérance que pour la première inſtitution. On reprend auſſi dans leurs prédications, les ſubtilités & les vaines recherches; & on les exhorte à revenir aux méthodes anciennes. En général, on attribue les abus regnans & les relâchemens divers à l'oubli des anciennes règles, & ſur-tout des canons dreſſés par les quatre premiers conciles.

En conſéquence de ces mémoires, & ſur beaucoup d'autres obſervations, les Pères de Vienne rendirent pluſieurs décrets, qu'ils nomment conſtitutions. Les deux premiers concernent les exceptions des réguliers. Les avantages & les inconvéniens en avoient été diſcutés avec

chaleur, par Jacques de Thermes, abbé de Chailli ordre de Cîteaux, & par Gilles de Rome, surnommé le Docteur bien fondé, devenu d'Augustin archevêque de Bourges. Le prélat s'élevoit principalement contre les religieux rentés, enorgueillis de leurs richesses, à ce qu'il prétendoit, & peu soumis aux évêques dont ils avilissoient l'autorité. L'abbé traduisoit grand nombre d'évêques, non seulement comme des hommes entrés dans leurs sièges sans vocation, & souvent par des voies mauvaises, dépourvus de l'esprit de leur état, incapables à plus forte raison de conduire les ames dans les sentiers difficiles de la perfection religieuse; mais comme les vrais tyrans des moines, qu'ils opprimoient par esprit de domination, & ne cherchoient qu'à dépouiller par une odieuse avarice. Le concile prit le milieu entre ces deux extrémités: il défendit aux prélats d'entreprendre sur les biens des moines, d'user contre eux de violence, & de les empêcher d'aller à leurs chapitres généraux ou provinciaux: mais il fut aussi défendu aux religieux, d'administrer, sans la permission du curé, les sacremens d'extrême-onction, d'Eucharistie & de mariage, d'absoudre des cas réservés à l'évêque, d'absoudre aussi

& d'enterrer les excommuniés ou les usuriers notoires, de détourner les laïcs d'aller à leurs paroisses, de se procurer des legs au préjudice de ces églises, enfin de parler mal des pasteurs ordinaires.

Quant aux démêlés des religieux mendians avec le clergé, Clément V renouvella dans le concile de Vienne la décrétale de Boniface VIII, que Benoît XI avoit révoquée. En conséquence, il fut permit aux Dominicains & aux Françiscains, de prêcher dans leurs églises, dans leurs écoles & dans les places publiques, comme il se pratiquoit alors; mais non pas aux heures où les prélats prêcheroient eux-mêmes, ou feroient prêcher en leur présence. Ils ne prêcheront pas non plus, ajoute le Pape, dans les paroisses, sans mission de l'évêque, ou sans l'invitation des curés. Pour la confession, ils demanderont l'approbation de l'évêque, qui pourra la refuser à quelques-uns, suivant les règles de l'équité & de la prudence : mais s'il la refuse généralement à tous ceux que leurs supérieurs pourroient présenter, alors les religieux administreront la pénitence en vertu du pouvoir que le Pape leur en donne. Ce privilège excita dans l'Eglise, des débats qui furent très-longs,

& ſouvent très-vifs ; & les prélats n'ont pas ceſſé de réclamer, juſqu'à ce qu'il ait été enfin abrogé dans ces derniers ſiècles, pour la tranquillité de la hiérarchie.

Le concile défend aux moines rentés la ſuperfluité dans la nourriture, la vanité dans les vêtemens, la chaſſe, les voyages en cour, & les cabales contre leurs ſupérieurs : il leur recommande la retraite & l'étude ; ſans plus faire mention du travail des mains, trop éloigné des mœurs nouvelles. On défend aux religieuſes d'uſer d'étoffes de ſoie & de fourrures précieuſes, de ſe coiffer en cheveux, ou de toute autre manière recherchée, de ſortir de leurs maiſons, ſur-tout pour ſe promener de nuit par les rues, pour aller au bal & aux fêtes mondaines. Sur cette défenſe étonnante, on peut juger du relâchement qui l'occaſionnoit. Le concile veut que toutes les religieuſes aient des viſiteurs, ſans excepter celles qui ſe diſoient chanoineſſes ſéculières, & s'aſſimiloient aux chanoines.

Aux clercs ſéculiers, même mariés, comme il n'étoit pas rare d'en trouver alors dans les ordres inférieurs, il eſt défendu, ſous peine de perdre le privilège clérical, de porter des armes, ou d'exercer la profeſſion de boucher, de cabare-

tier, & tout commerce aussi peu analogue aux mœurs ecclésiastiques. Défense de paroître en public, vêtus d'habits qui frappent la vue du peuple, soit par la hardiesse ou l'assortiment bizarre des couleurs, soit par la singularité de la forme. L'âge nécessaire pour recevoir les ordres est fixé à dix-huit ans pour le soudiaconat, à vingt pour le diaconat, à vingt-cinq pour la prêtrise. Cependant le mémoire de l'évêque de Mende, en conformité avec les anciens canons, requéroit trente ans pour la prêtrise, & vingt-cinq pour le diaconat. Enfin, par rapport à l'immunité des clercs, le concile révoqua la bulle *Clericis laïcos*, qui avoit si fort animé Philippe le Bel contre Boniface VIII.

Il fit aussi, pour les hôpitaux, un réglement fameux, qui a donné l'origine aux administrations laïcques de ces institutions. Il défend, sous peine de nullité, qu'ils soient donnés désormais comme bénéfices à des séculiers, à moins que cela ne soit ordonné par le titre de la fondation. Hors de ce cas, ils seront commis aux soins de personnes dignes par leur probité, leur sensibilité & leur intelligence, de devenir les tuteurs des pauvres; toutefois sous l'inspection des ordi-

naires auxquels ils rendront compte annuellement. Cette disposition nous oblige à reconnoître en gémissant, qu'elle fut extrêmement honteuse à plusieurs ecclésiastiques du treizième siècle, comme provenant de leur dureté envers les malheureux dont ils détournoient les biens à leur profit personnel; ce qui força le concile à prendre une méthode toute contraire à celle des siècles précédens: jusques-là on n'avoit pas cru pouvoir mettre ces hospices de charité, en meilleures mains que celles des prêtres & des diacres. D'un autre côté, on condamna l'usage où étoient les juges laïcs, de refuser les sacremens de pénitence & d'Eucharistie aux malfaiteurs qui devoient subir la peine de mort. Les ordinaires sont autorisés à contraindre les juges, par la voie des censures, à corriger cet abus inhumain.

Le concile renouvella aussi la fête du S. Sacrement, instituée plus de quarante ans auparavant par Urbain IV, mais qui sans doute n'avoit pas encore été reçue dans toutes les Eglises, ou qui y avoit été négligée. L'autorisation d'un concile œcuménique la fit célébrer par-tout, & de jour en jour, avec une plus grande solemnité. C'est depuis ce temps là que

les Fidèles d'un concert unanime, saisissant l'esprit du concile, quoiqu'il ne parle expressément ni de procession ni d'exposition, ont cru devoir honorer, par ces témoignages éclatans de leur adoration & de leur amour, un Dieu fait homme à qui son état glorieux dans le ciel ne fait pas dédaigner d'habiter encore au milieu des hommes.

Pour la gloire des sciences aussi bien que de la religion, on établit l'étude des langues savantes propres à faciliter la conversion des Infidèles. Il fut réglé que dans les principales écoles, nommément dans les universités de Bologne, de Paris, de Salamanque, d'Oxfort, & dans les lieux où résideroit la Cour de Rome, on établiroit deux maîtres pour l'Hébreu, deux pour l'Arabe, & deux pour le Chaldéen. Le promoteur principal de ces institutions fut le célèbre Raimond Lulle, natif de Majorque, personnage presque indéfinissable, de vie d'abord dissipée & même libertine, ensuite frère très-fervent du tiers-ordre de S. François, amateur de la solitude & solliciteur assidu des princes, qu'il vit tous & pressa jusqu'à l'importunité, pour les faire entrer dans les plans de son zèle, négociateur d'une activité unique, auteur de plus de volu-

Vading. ab an. 1312 ad an. 1315.

mes qu'un homme n'en pourroit transcrire & presque lire durant la mesure ordinaire de la vie, accusé d'hérésie & martyrisé chez les Mahométans d'Afrique, homme en un mot si différent de lui-même & chargé de tant de contrariétés inconciliables, que si la moindre partie de ce qu'on en raconte est vraie, les faits les plus romanesques ne sont plus chimériques. On lui a attribué jusqu'à la découverte du grand œuvre.

Les Pères de Vienne prirent encore la croisade en considération. Le Roi Philippe, Louis son fils aîné, Roi de Navarre, & le Roi d'Angleterre promirent de faire le voyage: mais tout aboutit à imposer une décime sur le clergé. Les sommes se recouvrerent, & la Terre-Sainte resta sans nulle contradiction au pouvoir des Infidèles. Il en sera de même de bien des projets semblables, que nous verrons se renouveller par la suite.

Malgré la multitude & la diversité de tous ces grands objets qui firent la matière du concile de Vienne, il n'y eut que trois sessions, mais qui furent préparées par un bien plus grand nombre de consistoires ou de congrégations particulières. Il fut enfin terminé, avec la troisième session, le sixième jour de mai 1312.

Il restoit néanmoins à consommer l'affaire des Templiers, regardée comme imparfaite tandis que le grand-maître & les autres chefs principaux de l'ordre ne seroient pas jugés personnellement.

Le Pape qui s'en étoit réservé le soin, le commit ensuite à trois cardinaux, assistés de l'archevêque de Sens, de quelques autres prélats & de plusieurs docteurs en droit canonique. Ils les condamnerent à une prison perpétuelle, au nombre de quatre; savoir le grand-maître Jacques de Molai, le visiteur de France, les commandeurs d'Aquitaine & de Normandie. Ces fameux accusés avoient déjà infirmé, comme on l'a vu, la confession qu'ils avoient faite en premier lieu, & qu'ils prétendirent depuis leur avoir été extorquée par la séduction & par la crainte des tourmens. Quand on leur fit la lecture de leur sentence, les deux plus illustres des quatre; c'est-à-dire le grand-maître & le frère du dauphin d'Auvergne, que quelques auteurs disent visiteur de France & d'autres commandeur de Normandie, rétracterent leurs aveux, au grand étonnement du peuple; & protesterent avec intrépidité qu'ils étoient innocens. Les cardinaux-légats, fort embarrassés, prirent le parti de délibérer le

lendemain ſur ce ſujet, & les remirent entre les mains du prévôt de Paris, ſeulement pour les garder juſqu'à ce moment : mais le Roi qui étoit au palais, tint ſur le champ conſeil, avec les officiers qui ſe trouvoient auprès de lui, ſans y appeler aucun eccléſiaſtique ; & le même jour ſur le ſoir, il fit brûler ces deux chefs de l'ordre, dans une petite iſle de la Seine, qui étoit entre le jardin du Roi & les Auguſtins, à l'endroit où eſt aujourd'hui la place Dauphine. Le ſupplice ne ſervit qu'à redoubler leur conſtance, qui leur inſpira une éloquence pleine d'enthouſiaſme, & fit une impreſſion étonnante ſur les aſſiſtans. Les deux autres, après avoir été quelque temps en priſon, furent mis en liberté, ſuivant la promeſſe qu'on leur en avoit faite. Et plût à Dieu qu'on n'eût point mis de différence entre le traitement des quatre! Que de cenſures amères, & en quelque ſorte plauſibles, n'eût-on point épargnées par-là aux chefs des deux puiſſances?

Nul évènement peut être n'a jamais ſi bien fait ſentir que celui-ci, les triſtes inconvéniens auxquels on s'expoſe en traçant la marche des tribunaux humains ſur celle du divin tribunal de la pénitence, où le coupable, ſeul accuſateur

& ſeul témoin contre lui-même, ne peut être abſous qu'au moyen de ſa propre confeſſion. Par les noms odieux de relaps & de contumaces, bien ou mal appliqués à ceux qui ne veulent pas ſe rendre leurs propres diffamateurs, on peut faire illuſion pour un temps: mais la poſtérité tôt ou tard uſe de ſes droits, & avec d'autant plus de rigueur, qu'on s'étoit mieux concerté pour lui fermer la bouche.

Selon bien des cenſeurs, Philippe le Bel, naturellement avide & devenu plus avide encore par le dérangement de ſes finances, impérieux, vindicatif au point où il le montra dans ſes pourſuites contre Boniface VIII, avoit abſolument réſolu la perte des Templiers; tant pour s'être déclarés hautement en faveur de ce Pape, que pour avoir contribué à une ſédition à cauſe des monnoies que le Roi avoit hauſſées juſqu'à deux tiers au deſſus de leur valeur réelle. D'un autre côté, ils repréſentent Clément V, comme le vil eſclave de Philippe ſur le trône pontifical, où il s'eſtimoit trop heureux de ſe maintenir par les voies qu'ils prétendent l'y avoir élevé. A des perſonnes auguſtes qui craignent le plus d'encourir le blâme & l'exécration des

ſiècles à venir, nous nous garderons bien d'imputer une atrocité telle que la proſcription injuſte & réfléchie de la plus belle nobleſſe du monde Chrétien, ou telle ſeulement que la ſervile & cruelle connivence d'un Souverain Pontife. On ne peut donc guère douter qu'il n'y eût bien des vices à reprendre parmi les chevaliers du Temple.

Mais tant d'illuſtres coupables l'étoient-ils à un tel point, que l'ordre entier méritât le ſort funeſte qu'on lui fit ſubir? grande queſtion qui dure depuis plus de cinq ſiècles, & qui durera vraiſemblablement à jamais. Qu'en importe au fond la déciſion à l'Egliſe? Ce ne fut pas véritablement ſon ouvrage; que la proſcription des Templiers, condamnés, il eſt vrai, dans le concile de Vienne, mais non par ce concile, mais ſeulement dans un conſiſtoire ſecret, mais par la voie ſeule de proviſion & d'ordonnance apoſtolique, comme s'exprima Clément; ce qui ſignifie tout au plus un mandat particulier du Pape. On doit auſſi ſe ſouvenir, qu'alors les Pères de Vienne ne trouvoient pas la procédure ſuffiſamment inſtruite, au moins quant à la condamnation des perſonnes; puiſque tous unanimement requirent qu'on en-

tendit encore les chevaliers dans leurs défenses, à l'exception de quatre prélats seulement, dont deux, les archevêques de Rheims & de Sens, pouvoient être censés parties, comme ayant déjà livré au bras séculier les accusés de leurs provinces. Il paroîtroit toutefois bien hardi, de contredire les savans Dupuits & Baluze, deux critiques des plus judicieux du dernier siècle, qui, d'après les pièces originales & les auteurs contemporains examinés avec toute l'attention & la sagacité dont ils étoient capables, ont jugé que l'ordre des Templiers méritoit sa suppression.

Mais il reste encore à savoir si la dépravation étoit aussi générale dans l'ordre, & aussi affreuse qu'on la supposoit, si la pratique invariable depuis quarante ans y étoit de n'admettre personne, sans insulter au crucifix, sans outrager la nature par des impuretés exécrables. Quant à la généralité de l'imputation, elle est démentie par le jugement des Templiers d'Allemagne, d'Aragon, de Castille & d'une grande partie de l'Italie, tous ou presque tous renvoyés innocens. Qu'il y ait eu quelques monstres, corrompus d'abord par les Musulmans d'Outremer, & qu'ils en aient formé à leur tour un bien

plus grand nombre, en France sur tout où l'on avoit le plus de communication avec la Syrie peuplée de François; c'est ce qui ne passe pas la mesure ordinaire de la dépravation humaine. Mais encore, étoit-il expédient en ce cas, de répandre un sang illustre avec cette profusion, de multiplier au su & au vu du peuple ces tortures scandaleuses, d'attiser tant d'horribles bûchers dont le spectacle ne pouvoit laisser que des impressions sinistres? N'eût-il pas mieux valu se conformer à la maxime de S. Augustin, qu'en matière de religion, sur-tout quand le nombre & la qualité des prévaricateurs sont si considérables, il est d'une sage économie d'user d'indulgence? Quelle flétrissure en particulier ne se fut pas épargnée Philippe le Bel, si, content de la prison du grand-maître & du commandeur Gui d'Auvergne, il ne les eût pas dévoués au bûcher, avec sa précipitation accoutumée, sans nul égard à l'ordre hiérarchique, sous le seul titre de relaps & de contumaces, si peu proportionné, dans le jugement des races suivantes, avec cette effroyable rigueur? C'est tout ce que nous pouvons dire de cette exécution à jamais fameuse. L'historien doit présenter tout ce qui peut di-

riger le jugement du lecteur : mais il n'appartient qu'à celui-ci de prononcer, au moins en pareille matière.

Philippe & Clément suivirent de près au tombeau les malheureuses victimes de leur sévérité ; le Pape, le 20 avril de l'année 1314, la même où le grand-maître avoit été brûlé ; le Roi, le 29 novembre de cette même année, la quarante-sixième seulement de son âge. Il eut pour successeur, son fils aîné Louis X, surnommé Hutin, dans le langage du temps, à cause de son humeur pétulante, & déjà Roi de Navarre du chef de sa mère qui unit ainsi sa couronne à celle de France. Les peuples indignés de tant d'exécutions révoltantes, saisirent avec avidité le bruit qui se répandit sans fondement, que le Pape & le Roi avoient été ajournés par le grand-maître au tribunal du Juge suprême : méprise affectée d'une maligne ignorance, qui attribua au Monarque François ce qu'on avoit raconté deux ans plutôt du Roi Ferdinand IV de Castille, mort subitement, après avoir été cité au jugement de Dieu par deux frères du nom de Carvajal, qu'il avoit condamnés précipitamment à la mort pour un assassinat dont ils se prétendoient innocens.

Marian l. 15. c. 11.

Ce qu'on raconte des mœurs de Clé-

ment V, ne donne pas un grand poids à ses œuvres. Selon Villani, S. Antonin & bien d'autres auteurs, on disoit publiquement qu'il avoit pour maîtresse, la comtesse de Périgord, fille du comte de F[illegible] & l'une des beautés célèbres de [illegible] temps. On ajoute qu'il aimoit l'argent, avec tant de passion, que tout étoit vénal à sa Cour. Il laissa des trésors immenses à ses neveux & à ses autres parens, race insatiable, & d'une insolence effrénée. Ils se firent encore accuser d'avoir détourné plus de trois cent mille florins d'or, destinés au secours de
Baluz. p. 287. la Terre-Sainte. Les cardinaux s'étant assemblés en conclave à Carpentras, pour donner un successeur à Clément, ses neveux Bertrand & Raimond-Guillaume, soit qu'ils craignissent que le Pape futur ne recherchât leur conduite, soit qu'ils voulussent perpétuer leur domination tyrannique dans la cour pontificale, vinrent tout à coup suivis de troupes nombreuses de Gascons à pied & à cheval, tuerent plusieurs Italiens, pillerent comme dans une ville prise d'assaut, & mirent le feu en divers quartiers. Les cardinaux s'échapperent secrètement, par une ouverture qu'ils firent à un mur de derriere du palais épiscopal où ils s'étoient

enfermés, & chacun d'eux s'enfuit où il put, non ſans de grands périls. Tout ceci arriva au mois de juillet, entre la mort de Clément V & celle du Roi Philippe. Ils implorerent auſſi-tôt le ſecours de ce Prince, qui les prit ſous ſa protection, & leur conſeilla de ſe raſſembler à Lyon, réuni depuis peu en toute ſouveraineté à ſa couronne. Cette ville puiſſante de l'ancienne domination des monarques François, avoit paſſé aux Rois d'Arles & de Provence qui la tranſporterent à l'Empire, puis la réduiſirent inſenſiblement ſous les loix abſolues, tant ſpirituelles que temporelles, de ſon archevêque & de ſon chapitre, ſouvent peu d'accord ſur leurs droits reſpectifs. Les citoyens ennuyés de ces altercations dont ils avoient beaucoup à ſouffrir, ouvrirent leurs portes aux troupes du Roi, qui obligea le clergé à lui céder ſa ſouveraineté. On conſerva, au moins quelque temps, à l'archevêque, le droit d'avoir des troupes & de battre monnoie, & aux chanoines, le titre de comtes où ils ſe ſont maintenus.

Le conclave ſe tint en effet à Lyon : mais ce ne fut pas ſans peine & ſans de longs retardemens qu'on y raſſembla les cardinaux alarmés ; ce qui fit vaquer le

S. Siège plus de deux ans depuis la mort de Clément V. Ainsi toutes les diligences de Philippe le Bel qui mourut avant ce terme, ne purent procurer un chef à l'Eglise. Louis X, son fils & son successeur, envoya Philippe son propre frère & comte de Poitiers, pour l'exécution de ce dessein. Ce premier prince du sang fut encore six mois à rassurer les cardinaux, qu'il fit enfin revenir à Lyon au nombre de vingt-trois. Mais il y avoit à peine réussi, qu'il apprit la mort du Roi son frère, arrivée au bout de dix-huit mois de regne. Il se trouva fort embarrassé entre ces deux affaires capitales, qui demandoient sa présence en des lieux différens. Il partit pour celui où le rappeloient les soins propres du trône, après avoir mis les cardinaux dans la maison des FF. Prêcheurs, avec des gardes pour les empêcher d'en sortir avant qu'ils eussent rempli le Siège Apostolique. Comme Louis Hutin avoit laissé sa femme Clémence enceinte, le comte de Poitiers fut nommé régent du royaume en attendant la naissance de l'enfant. Ce fut un prince, qui le 15 novembre de cette année 1316 acquit le titre de Roi sous le nom de Jean I, & le perdit en mourant quelques jours après. Le régent son oncle fut aussi-

tôt reconnu Roi, cinquième du nom de Philippe, & surnommé le Long, à cause de sa taille.

Le septième du mois précédent, après quarante jours de conclave, les cardinaux avoient élu d'une voix unanime Jacques d'Eusse, cardinal-évêque de Porto, qui prit le nom de Jean XXII, & fixa, comme son prédécesseur, son séjour à Avignon. Il étoit François né à Cahors, & non pas de bas lieu, comme l'assure Fleuri, d'après Villani & S. Antonin: on peut se convaincre du contraire, par les savantes discussions de Baluze. On n'est pas mieux fondé à croire qu'il s'étoit nommé Pape lui-même: la lettre circulaire par laquelle il fait part de sa promotion aux évêques, porte expressément qu'il avoit beaucoup hésité à se charger de ce fardeau terrible. On reconnut sa prédilection pour sa patrie, dès la première promotion de cardinaux qu'il fit dans l'année de son avènement au pontificat. Entre huit, il y a sept François, François, & un seul Italien. Quelques après, il fit encore sept cardinaux, tous François sans aucune exception.

La seconde année de son pontificat, il érigea le siège de Toulouse en archevêché; & pour lui former des suffragans,

il établit en même temps des évêques à Montauban, à S. Papoul, à Rieux, à Lombez, & leur joignit celui de Pamiers. Comme ces retranchemens se faisoient sur la métropole de Narbonne; pour la dédommager, on y créa les évêchés d'Aleth & de S. Pons. Celui d'Albi fut partagé en deux, par l'érection de l'abbaye de Castres en un nouveau siège épiscopal. Dans les provinces de Bourges & de Bourdeaux, Jean XXII créa la même année six nouveaux évêchés, Vabres dans le diocèse de Rhodez, Condom dans celui d'Agen, Sarlat dans celui de Limoges, S. Flour dans celui de Clermont, & dans celui de Poitiers Luçon & Maillezais dont le siège fut transféré à la Rochelle vers le milieu du dernier siècle. L'année suivante, il fit encore trois évêchés nouveaux, Tulle dans le diocèse de Limoges, Lavaur & Mirepoix dans celui de Toulouse.

Il choisissoit pour ces sièges épiscopaux, des monastères dont les abbés étoient ordinairement faits évêques, afin d'empêcher les oppositions. Bertrand, abbé de S. Benoît de Castres, vit cependant installer un autre évêque à sa place. C'est pourquoi, après avoir donné son consentement, parce qu'en le refusant, à ce

qu'il dit, il s'exposoit à une prison perpétuelle, il adressa ses réclamations aux présidens des parlemens de Toulouse & de Paris assemblés. Il soutint que, selon les loix & les usages du royaume, le Pape ne pouvoit pas faire ces érections, sans le consentement du Roi & des seigneurs territoriaux. Il accusa même le Pape Jean de ne multiplier ainsi les évêques, qu'afin de mieux réussir, suivant les erremens de ses prédécesseurs, à joindre par toute la terre la puissance temporelle à la spirituelle. Par la suite des entreprises de Jean XXII, le dernier des Papes qui ait alarmé la puissance politique au point de dessiller enfin tous les yeux sur ces longs abus, on verra que les soupçons de l'abbé de Castres n'étoient pas sans fondement. Le différent de cet abbé avec Déodat premier évêque de Castres, fut terminé par une transaction qui lui conserva le titre de son abbaye, avec treize cens livres de revenu sur les biens de ce monastère. Le Pape eut encore soin d'écrire au Roi, afin de justifier ses vues dans ces érections. Pour celles du diocèse de Toulouse en particulier, il prétend avoir travaillé à la tranquillité du royaume, en partageant entre plusieurs la puissance & les richesses d'un

ſeul évêque, qui étoit, dit-il, preſque ſemblable à un Roi.

Peu après, il publia le recueil des conſtitutions de Clément V, tant celles qui furent portées dans le concile de Vienne, que celles qui le furent hors de ce concile. Nous en avons déjà rapporté pluſieurs diſpoſitions, en aſſez grand nombre pour en donner une idée ſuffiſante. On les nomma Clémentines, du nom de leur auteur, qui ordonna qu'elles ſerviſſent de règles dans les écoles & les tribunaux. Le recueil en eſt diviſé en cinq livres, comme le Sexte des Décrétales, dont il fut quelque temps nommé le ſeptième.

Jean XXII eut bientôt des ſoucis plus inquiétans. L'ignorance où l'on étoit alors des ſecrets de la nature & de la phyſique, faiſoit attribuer à la magie une vertu bien propre à nourrir cette puſillanimité. Pour ſe venger de quelques traits de ſévérité, on avoit tenté d'empoiſonner le Pape. Les conjurés n'ayant pu réuſſir à lui faire prendre le breuvage où ils avoient mêlé le poiſon, firent ſa figure en cire, & comptoient le faire périr d'une mort lente, en piquant ce portrait, ſuivant leurs obſervances ſuperſtitieuſes, après des invocations infernales. C'eſt là ce que nous apprend la commiſſion qu'il

Rain. an. 1317. n. 13.

donna, pour informer & procéder contre ces maléficiers, selon les formes usitées en matière d'hérésie. Ils méritoient bien sans doute cette égalité de traitement, tant pour leurs tentatives homicides, que pour les énormes profanations qu'ils faisoient du baptême & de l'Eucharistie dans leurs maléfices.

Entre ceux qui se rendirent suspects d'avoir attenté à la vie du Pape, Hugues Géraud, évêque de Cahors, fut le personnage le plus considérable. La sentence rendue contre lui par les commissaires ecclésiastiques, ne le condamne cependant qu'à la prison perpétuelle, pour cause de simonie, de mépris du droit d'appel au S. Siège, d'exactions & de violences tyranniques: mais Bernard Guion, auteur contemporain, ajoute que le coupable fut déposé par le Pape, ensuite dégradé par le cardinal-évêque de Tusculum, & livré à la cour séculière qui le fit brûler; parce qu'il avoit, disoit-on, machiné la mort du Souverain Pontife. Le juge séculier qui ordonna cette exécution, étoit en même temps le maréchal & le neveu du Pape.

Baluz. vit. t. 1. p. 737.

A Tarragone en Espagne, l'inquisiteur de l'ordre de S. Dominique & le vicaire général du diocèse pendant la va-

Emeric. Direct. p. 265. Vilan ix. c. 3

cance du siège, condamnerent les erreurs & les livres d'Arnaud de Villeneuve, qui vanté pour sa capacité en médecine, s'étoit érigé en théologien avec toute l'arrogance & le ridicule d'un ignorant applaudi. Il étoit clerc de l'Eglise de Valence en Espagne : mais il voulut dogmatiser à Paris, où il s'échappa devant quelques docteurs qui lui firent craindre d'être poursuivi comme hérétique. Il s'enfuit en Italie, comme dans une terre plus sûre alors que la France pour les ennemis de la religion. Quelque temps après, il périt en mer. Les erreurs d'Arnaud, sous un air de réforme, attaquoient principalement le culte extérieur, le régime de la hiérarchie, la conduite des religieux qu'il prétendoit falsifier la doctrine de J. C. & les secours que les théologiens tiroient de la philosophie, dont il vouloit que l'étude fût absolument interdite. Jean XXII divisa vers le même temps la province de Tarragone, afin d'ériger en métropole l'évêché de Saragosse, auquel il donna cinq suffragans, des onze qu'avoit en tout la Tarragonoise. Il vouloit aussi multiplier les sièges épiscopaux au delà des Pyrénées, comme il avoit fait en deçà : mais il y trouva plus d'obstacles, que

parmi

parmi les peuples doux & dociles de la France. Les Espagnols, pour se défendre d'une manière plausible, alléguerent que ces sièges partagés n'auroient plus assez de revenu pour soutenir la dignité épiscopale.

Le concile que Rainald de Ravenne tint à Bologne l'an 1317 avec ses huit suffragans les évêques de Bologne, de Comachio, de Forlimpopoli, de Césenne, de Regio, de Parme, d'Imola & de Cervia, contient plusieurs réglemens qui ne sont pas moins dignes d'attention que ce qui se passoit dans l'Eglise d'Espagne. Il y est dit que les curés institués par des patrons même ecclésiastiques, ne doivent administrer le spirituel qu'après en avoir reçu la commission de l'évêque diocésain. Pour empêcher que la vie licencieuse & l'extérieur indécent des clercs ne les rendent entièrement méprisables aux peuples, il leur est défendu d'approcher des lieux de débauche, de loger chez eux des personnes suspectes, de porter les armes; puis on leur prescrit en détail, quelle doit être la forme & la qualité de leurs habits. La chasse est absolument interdite à toute espèce de religieux. Pour les contraventions à ces réglemens divers, on

Tom. xj. Conc. p. 1655.

impose des amendes pécuniaires aux clercs séculiers; & aux réguliers, des œuvres de pénitence. Les chanoines se multipliant à l'excès, & l'état même de moine commençant en Italie à être regardé comme une fortune, on statue que le nombre des uns & des autres sera fixé dans chaque église à proportion du revenu, sans qu'il soit permis à l'évêque de l'augmenter.

Quant aux frais immenses des procédures ecclésiastiques, si sagement abrégées depuis, on donne un tarif exact des salaires qu'on ne pourra passer sans exaction. On défend aux archiprêtres & à tout autre juge au dessous de l'évêque, de faire le procès aux curés & aux autres ecclésiastiques de leur dépendance. On excommunie les juges laïcs, qui, après avoir pris des clercs coupables du port d'armes, ou de toute autre faute, refuseront de les rendre à l'évêque dès qu'ils en seront requis. Jean XXII venoit d'accorder aux officiers de Philippe le Long, de peur que les crimes ne demeurassent impunis, pouvoir d'arrêter les clercs notoirement coupables ou publiquement diffamés, pour cause d'homicide, de mutilation ou d'autres crimes énormes, quand il y avoit danger d'évasion; à

Rain. an. 1317. n. 13.

charge de les rendre au juge eccléſiaſtique : conceſſion déjà faite par Nicolas IV, Ibid.n.21
en faveur de Philippe le Hardi, & l'un des premiers veſtiges de la diſtinction entre les délits communs & les cas privilégiés. Un autre concile de Ravenne, tenu trois ans plutôt, en défendant aux égliſes exemptes d'admettre tout évêque qui n'a point de peuple en deçà de la mer à faire des ordinations ou d'autres fonctions pontificales, nous préſente un des premiers exemples de ce qu'on appelle évêque *in partibus*.

Il s'établit dans le même temps un nouvel ordre religieux en Italie. Jean Tolomeï, d'une famille noble de Sienne, & docteur fameux en droit civil, fut attaqué d'un grand mal aux yeux, au moment de faire une leçon publique à laquelle un concours extraordinaire d'auditeurs de tout état devoit aſſiſter. Il demanda ſa guériſon à la Sainte Vierge, avec promeſſe que, ſi elle la lui procuroit, il renonceroit à toutes les vanités mondaines, & ſe conſacreroit pour toujours à ſon ſervice. Ayant été guéri à l'inſtant ; au lieu de la leçon qu'on attendoit de lui, il fit ſur le mépris du ſiècle un diſcours animé de tout le ſentiment qu'il éprouvoit lui-même. Deux au-

tres nobles Siennois, nommés Patrici & Picolomini, s'attacherent à lui sur le champ; & ils allerent tous trois ensemble au diocèse d'Arezzo, en un lieu qu'on nommoit le Mont-Olivet. Ils s'y bâtirent des cellules, avec un oratoire; & Jean Tolomeï qui prit le nom de Bernard, y donna son bien. Il leur vint bientôt un grand nombre de disciples, qui les obligerent à bâtir un monastère spacieux, & à prendre une règle. L'évêque diocésain, par commission du Pape, l'approuva, ainsi que leur congrégation qui fut annexée à l'ordre de S. Benoît. Il exempta leur monastère de dîmes & de toute autre redevance; se conservant seulement la visite & la confirmation de l'abbé. On pourvut encore à ce qu'il ne fût jamais gouverné par des laïcs, ni par des clercs séculiers. Patrici fut élu premier abbé, au refus de Tolomeï, qui toutefois ne put se refuser à l'être par la suite.

Ughell. t. 1. p. 473.

Denis, Roi de Portugal, obtint aussi dans ses Etats, l'institution d'un nouvel ordre, pour la défense de la foi chrétienne contre les Infidèles. Ce fut des religieux militaires, semblables à ceux de Calatrava, dont ils prirent les constitutions, ainsi que la partie de la règle de Cîteaux qui étoit compatible avec leurs fonctions

Baluz. t. 1. p. 741.

propres. On les soumit tant à la correction qu'à la visite de l'abbé d'Alcobaça au diocèse de Lisbonne. Ce nouvel ordre prit le nom de Christ, ou de la milice de J. C.

Les idées de guerre de religion qui ne devoient plus avoir de réalité, du moins hors de l'Occident, n'en fermentoient pas moins dans les têtes. A l'occasion de la croisade projetée par les Rois de France & d'Angleterre, on vit se renouveller, sous Philippe le Long, ce qui étoit arrivé autrefois avec tant de désordre, pendant la prison de S. Louis en Egypte. Un enthousiasme soudain & presque universel s'empara, comme alors, du petit peuple, & sur-tout des gens de campagne, qui se persuaderent que la délivrance de la Terre-Sainte leur étoit réservée. Les pâtres & les bergers abandonnant leurs troupeaux, furent les premiers à s'assembler au commencement de l'an 1320, d'abord sans armes, sans provisions, sans chefs militaires & sans autre titre que celui de Pastoureaux. Ils avançoient en procession, marchant deux à deux par les villes & les villages, à la suite d'une croix, dans un profond silence, visitant les principales églises, & demandant l'assistance des Fidèles, qui

Cont. Nang. p. 687.

leur fournissoient des vivres en abondance. La troupe grossissoit à chaque endroit, par la jonction des mendians, des gens désœuvrés, des vagabonds & des voleurs: ils entraînoient jusqu'aux femmes & aux enfans.

Bientôt ils se rendirent odieux, par leurs violences, par le pillage, par des assassinats. Si l'on arrêtoit quelque coupable, les autres venoient en troupe forcer les prisons, insulter les magistrats avec impudence, & quelquefois avec effusion de sang. Ils précipiterent d'un escalier du châtelet, le prévôt de Paris, qui manqua de périr. Cependant ils s'éloignerent du centre du royaume où ils risquoient d'être accablés, & allerent dans les provinces méridionales décharger leur fureur & exercer leur zèle sanguinaire contre les Juifs, qui n'eurent à choisir qu'entre le baptême & la mort. Ils massacrerent tous les Juifs de Toulouse, sans que les officiers du Roi, ni ceux de la ville pussent les en empêcher. Dans le Bas-Languedoc, ils étendirent la violence & le pillage sur tout le monde, sans épargner les églises. De là, ils marcherent vers Avignon, où la cour pontificale même eut beaucoup à craindre. On prit néanmoins de justes mesures,

pour arrêter ce fléau public. On mit des garnisons dans toutes les fortéresses, dans les châteaux, jusques dans les églises; on leur ferma les passages, on empêcha de leur vendre des vivres. Plusieurs périrent par les armes, d'autres furent pris & pendus: le reste s'enfuit, & se dissipa. L'Angleterre fut agitée par des attroupemens pareils, qui se débanderent aussi heureusement.

Des mouvemens non moins funestes, & beaucoup plus durables, firent endurer à l'Italie les suites comme nécessaires de l'espèce d'abandon où la laissoient les souverains Pontifes. Déjà les Gibellins avoient enlevé de Lucques, à main armée, les trésors de l'Eglise Romaine, que Clément V y avoit fait transporter de Rome, de la Campanie & du Patrimoine de S. Pierre. Ces factieux partisans des Empereurs prenant de jour en jour plus d'ascendant sur les Guelfes, ou sur le parti des Papes devenus presque étrangers à l'Italie, la ville de Recanati dans la Marche d'Ancône leva hautement l'étendard de la révolte. A l'occasion de quelques coups d'autorité, ordonnés toutefois avec une sage modération par le gouverneur de la province, les habitans de la ville se

Ughel. t. 2. p. 808.

jeterent ſur l'officier chargé de cette commiſſion, & le maſſacrerent avec trois cens hommes de ſa ſuite. Ils empriſonnerent ceux qui avoient échappé au carnage, leur joignirent pluſieurs de leurs concitoyens déclarés pour la ſoumiſſion, & ne ſurſirent à leur premier emportement que pour commettre des atrocités d'autant plus odieuſes qu'elles étoient plus réfléchies. Dans cet affreux ſang froid, ils en traînerent quelques-uns par la ville, juſqu'à ce que tout leur corps ne fût plus qu'une plaie, abattirent leurs maiſons ſous leurs yeux preſque éteints, puis les enterrerent ſous les ruines. Ils pendirent ou décapiterent les autres, après en avoir extorqué des ventes & des donations de leurs biens. Ils égorgerent juſqu'à de petits enfans : ils firent les derniers outrages à des femmes, à des filles, à des religieuſes. Cet excès de ſcélérateſſe, comme il arrive ſouvent, s'étant convertis en haine formelle de la religion & de la vertu; l'année ſuivante 1321, pluſieurs de ces forcenés s'abandonnerent à toutes ſortes de diſſolutions & d'infamies, à des obſervances magiques & idolatriques, à des blaſphêmes horribles contre Jéſus-Chriſt.

L'inquisiteur les cita ; mais en vain, comme on devoit s'y attendre. Il fit leur procès par contumace, les déclara excommuniés, les abandonna aux juges séculiers, & confisqua leurs biens au profit de l'Eglise Romaine. Cette rigueur qui ne consistoit qu'en paroles ou en écrits, fut inutile contre des scélérats armés, & soutenus non seulement par la multitude de leurs concitoyens, mais par les habitans séduits d'Ossimo, de Spolète, & par les comtes de Montefelto. Le Pape fut réduit à faire prêcher contre eux la croisade, qui ne fut pas plus efficace. Tout ce qu'ils éprouverent de peine ou plutôt d'humiliation, ce fut la translation qu'on fit pour la seconde fois du siège épiscopal de cette ville rebelle, à celle de Macerata plus fidèle à l'Eglise Romaine. Déjà Recanati, pour cause de révolte contre le Saint Siège, avoit été privée de la dignité épiscopale par Urbain IV.

Les Gibellins firent beaucoup d'autres entreprises en Lombardie. Matthieu-Visconti à Milan, Rainald-Passarino à Mantoue, Can de l'Escale à Vérone s'emparerent de la puissance publique ; le premier sous le titre formel de Prince, les deux autres, sous les noms équivalens (Vading. an. 1321. n. 5, &c.)

de Vicaires de l'Empire. On essaya aussi contre eux, des procédures & des censures ecclésiastiques; tout foible que devoit paroître ce frein, contre l'appât de la souveraineté. Ce fut encore une nouvelle croisade qu'il fallut prêcher, au moins contre les Visconti. On déclara Matthieu leur père, convaincu d'hérésie par ses œuvres & ses mauvais discours; on confisqua ses biens, on le priva lui & ses descendans de leurs dignités, & on les nota d'infamie. Ce mélange du spirituel & du temporel ne produisit que l'effet qui en avoit tant de fois résulté; c'est-à-dire un redoublement de crimes, de fureurs, de troubles & de violences de toute espèce; sur-tout quand après la mort de Matthieu, l'Empereur Louis de Bavière se déclara hautement pour les fils de cet usurpateur.

D'autres désordres, non moins nuisibles à la religion, regnoient en Espagne. Le concubinage du clergé subalterne, & même des prêtres, y étoit si commun, que la grandeur du scandale faisoit défier à un auteur du temps & du pays, qu'ils n'eussent jamais voué la continence. Tous les jours, dit-il, on les voit passer avec impiété, d'auprès leurs concubines pour aller à l'autel redoutable où ils doivent

Alvar. Pelag. l. 11. cap. 27.

consacrer l'hostie sans tache, le cœur encore tout embrasé de flammes impures, ou tout au plus après une confession de cérémonie qui n'exclut pas l'attache au crime. Ils n'en étoient pas venus là, selon le même auteur, que depuis quelques années. C'est pourquoi les premiers pasteurs se flatterent de mettre bientôt fin à ce désordre. Dans un concile tenu l'an 1322 à Valladolid, ils statuerent que tout ecclésiastique revêtu des ordres majeurs, s'il ne quittoit sous deux mois sa concubine, seroit privé de la troisième partie du fruit de tous ses bénéfices; deux mois après, du second tiers; & après deux mois encore, du total. Enfin quatre mois après les six premiers, poursuivent les Pères, on leur ôtera le titre même de leur bénéfice. Quant à ceux qui n'en ont point, ils seront incapables d'en obtenir, s'ils sont prêtres; & s'ils ne le sont pas, ils ne pourront passer aux ordres supérieurs. Ceux dont les concubines ne sont pas Chrétiennes, par une distinction assez étonnante, sont punis plus sévèrement.

T. xj. Conc. p. 1682. c. 7.

De peur que l'indigence n'expose les ecclésiastiques à faire des personnages peu séans à leur état, on défend d'ordonner pour chaque église plus de clercs

qu'elle n'en peut nourrir. On veut encore que tous ceux qu'on admettra aux ordres sacrés, sachent parler Latin. Enfin l'on abroge les épreuves du fer chaud & de l'eau bouillante, plus enracinées en Espagne que dans le reste de la Chrétienté, par le commerce des Infidèles.

Ibid. c. 26.

Ce fut vers la même année que s'établirent les processions solemnelles du S. Sacrement. Le concile tenu à Sens en 1324 en suppose déjà l'établissement, qu'il attribue à l'inspiration divine. Il s'en rapporte, pour l'observation, à la dévotion du peuple & du clergé qui les avoit introduites. Pour marquer néanmoins le vœu de l'Eglise, il accorde l'indulgence de quarante jours à tous ceux qui se prépareront à la célébrer dignement par le jeûne de la veille. Il n'est point parlé de procession dans la bulle d'institution de la fête : mais c'étoit une conséquence toute naturelle, que le peuple Chrétien s'étudiât dans cette auguste solemnité à rendre les hommages les plus éclatans au Saint des Saints qui en est l'objet. Aussi cette pieuse pratique s'est-elle étendue rapidement, des églises particulières qui en ont donné l'exemple, dans toute la catholicité. Le jeûne qui s'observoit le jour précédent, ne s'est conservé que

T. xj. con. p. 1711.

dans quelques communautés religieuses.

Ce fut encore sous le pontificat de Jean XXII que s'établit l'usage universel d'adresser à la Sainte Vierge, du moins au déclin du jour, la prière qu'on nomme l'*Angelus*. Cette coutume avoit commencé dans l'Eglise de Saintes, où l'on avertissoit pour cela les Fidèles au son de la cloche. Le Pape Jean en ayant été instruit & fort édifié, l'autorisa par une bulle du 13 octobre 1318, & la confirma par une autre du 7 mai 1327. Elles accordent dix jours d'indulgence à ceux qui feront cette prière à genoux.

Les rigoristes de l'ordre de Saint François, sous le nom spécieux de Frères Spirituels, alloient toujours en avant dans la route du schisme & de l'apostasie ; & ce qui n'avoit paru d'abord qu'une querèle monastique, occupa bientôt le Souverain Pontife avec les premiers docteurs, & devint la cause de l'Eglise. Les supérieurs de l'ordre eurent recours au Pape Jean contre ces frères indociles, qui de leur côté appelerent à ce Pontife, & eurent l'assurance de venir, au nombre de soixante-quatre, le trouver à Avignon. Ils s'attrouperent aux portes du palais pontifical, ils y passerent toute la nuit ; résolus à ne point s'écarter qu'ils

Vading. an. 1318.

n'eussent obtenu audience, & sur-tout à ne pas mettre le pied dans le couvent des Frères de la communauté. Le Pape instruit par leurs clameurs, ordonna de les conduire dans cette maison, & de les y garder jusqu'à ce qu'il pût donner sa décision. L'ordre leur ayant été signifié de rentrer dans l'obéissance de leurs supérieurs ordinaires, ils en appelerent du Pape surpris au Pape mieux informé. Ce ne fut pas là l'unique preuve qu'ils donnerent, que le crime de la désobéissance marche rarement seul.

Bull. *Gloriosam Eccl.* Par les informations juridiques auxquelles ils furent tous soumis, on les trouva infectés de principes contraires à plusieurs articles de foi, & qui renversoient toute la constitution de la hiérarchie. Ils soutenoient, entr'autres erreurs, qu'il n'est permis de jurer en aucune rencontre; que les prêtres en péchant perdent le pouvoir de consacrer; qu'il y a deux Eglises, l'une charnelle & opulente, gouvernée par le Pape & les évêques; l'autre spirituelle, pauvre & frugale, composée d'eux-mêmes & de leurs sectateurs; que celle-ci a seule la puissance ecclésiastique, & que l'autre n'a ni autorité ni jurisdiction. A force d'exhortations & de menaces, on soumit la plûpart de

ces frères errans, & l'on exigea qu'ils abjuraſſent publiquement leurs erreurs. Mais il reſta quatre contumaces, qui porterent l'opiniâtreté à un excès dont le faux eſprit de réforme & l'hypocriſie ſemblent ſeuls capables. On eut beau les rappeler aux principes de la foi, leur faire toucher au doigt l'illuſion qui les égaroit, leur repréſenter le ſort funeſte auquel la docilité ſeule pouvoit les ſouſtraire, différer même aſſez long-temps leur condamnation, afin de dompter leur coupable conſtance: tous les expédiens de la commiſération & de la longanimité ne ſervirent qu'à augmenter leur arrogance. Il fallut enfin procéder à la punition. Ils furent dégradés des ſaints ordres, trois de la prêtriſe, & le quatrième du diaconat; puis abandonnés au juge ſéculier, Raimond de Ville-neuve, viguier de Marſeille, qui les fit brûler dans un cimetière de cette ville. Pluſieurs de ceux qui avoient abjuré, ne laiſſerent pas d'être condamnés à la priſon. On eut lieu de ſe convaincre, qu'on ne les tenoit pas ſans raiſon pour ſuſpects. Quelques-uns d'eux dans la ſuite déſerterent l'ordre & la foi, pour paſſer chez les Infidèles. Juſques-là le gouvernement, ou les ſupérieurs généraux de l'ordre, s'étoient

Baluz. Miſſell. t. 1. p. 268

préservés de la contagion : bientôt elle en gagna les parties nobles, par la poursuite même que l'on continua de faire contre les premiers coupables.

Rain. an. 1322. Vading. 1321 1322.

Un de ces illuminés étant tombé entre les mains des inquisiteurs, prétexta pour sa justification l'exemple de J. C. & des Apôtres, qui, disoit-il, n'avoient rien eu en propre, ni en particulier, ni en commun. Entre les consulteurs que s'associa l'inquisiteur Dominicain, un lecteur Franciscain, nommé Bérenger Talon, trouva cette proposition irrépréhensible, & produisit en sa faveur la bulle de Nicolas III, qui commence par ces mots, *Exiit qui seminat*. La difficulté, agitée avec beaucoup de chaleur, parvint aux oreilles du Pape Jean, qui ordonna de l'examiner à fond, & suspendit les censures portées par la bulle de Nicolas contre ceux qui disputeroient sur sa décrétale. Cette seule suspension offensa la fierté de Michel de Césène, général de l'ordre, & plusieurs de ses provinciaux. Sans attendre la décision pontificale, Michel assembla le chapitre à Pérouse, où l'on prononça que J. C. & les Apôtres, modèles assurés de perfection, n'avoient la propriété d'aucune chose, ni en commun, ni en particulier, & que l'Eglise qui ne peut se

tromper l'avoit ainsi décidé par la décrétale *Exiit qui seminat*, insérée dans le corps du droit. Le général souscrivit, avec neuf de ses assistans, provinciaux ou docteurs, entre lesquels signala principalement son audace Guillaume Ocam, provincial d'Angleterre & docteur de Paris, surnommé tantôt le Docteur singulier, tantôt le Docteur invincible. Cette démarche le conduisit, avec Michel de Césène, jusqu'à l'apostasie: mais le corps de l'ordre, par la vigueur avec laquelle il s'éleva contre ces guides trompeurs, fit d'autant mieux connoître son attachement inébranlable aux principes de la foi & de l'unité Catholique.

Jean XXII procédant avec la plus grande circonspection, donna trois bulles ou décrétales à ce sujet. Par la décrétale *Ad conditorem*, il révoqua d'abord celle de Nicolas III *Exiit qui seminat*, & déclara que l'Eglise Romaine, embarrassée de la défense de tous les biens tant meubles qu'immeubles des Frères Mineurs, renonçoit à tout droit de propriété ou domaine, au moins sur ceux qui se consumoient par l'usage. Cependant il n'entroit pas encore dans la subtile question de l'usage & de la propriété. Par la seconde décrétale *Cùm inter nonnullos*, il

Extravag. Com. tit. 14. c. 3.

Ibid. c. 4.

définit enfin cette queſtion, & condamne comme hérétiques les deux propoſitions ſuivantes: Jéſus-Chriſt & les Apôtres n'ont pas eu droit d'uſer des choſes qu'ils poſſédoient, ni de les aliéner pour d'autres. Tous les prélats de la Cour Romaine, l'Univerſité de Paris qui avoit été conſultée préalablement, les théologiens de pluſieurs ordres religieux adhérerent au décret, ſans qu'il y eût aucune autre réclamation que celle des parties intéreſſées.

Mais les préjugés de corps ont des effets terribles. Le général des Franciſcains, avec ſes capitulans, ſoutint opiniâtrement que c'étoit une héréſie de dire que J. C. eût eu quelque choſe en propre, traita le Pape d'hérétique, appela au futur concile, & ſe réfugia auprès de l'Empereur qui levoit l'étendard du ſchiſme, & qui aux armes temporelles joignit les attaques littéraires de ces docteurs apoſtats. Ce fut à cette occaſion que Jean XXII donna une troiſième décrétale, qui commence par ces mots *Quia quorumdam*, & qui réfute les objections avancées par les contradicteurs ſchiſmatiques des deux précédentes. Comme ils inſiſtoient beaucoup ſur ce que les déciſions du Pape Jean XXII étoient contraires à celle de

ſes prédéceſſeurs, il prouva clairement la conformité de ſa doctrine avec celle des Papes Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV & Alexandre IV, par la teneur même de leurs bulles au ſujet de la pauvreté propre des Franciſcains.

Il y avoit plus de difficulté, par rapport à la bulle *Exiit qui ſeminat* de Nicolas III, qui repréſente la déſappropriation de toutes choſes tant en commun qu'en particulier, comme le caractère propre de la pauvreté des FF. Mineurs, très-méritoire & conforme à l'exemple de J. C. Il y avoit encore loin de là, juſqu'à la ſéparation que les Franciſcains ſchiſmatiques établiſſoient entre l'uſage de droit ou le droit d'uſer, & le ſimple uſage de fait: diſtinction chimérique, ſelon Jean XXII & tous les principes du ſens commun, quant à l'effet d'uſer licitement des choſes qui ſe conſument par l'uſage; puiſqu'il faut avoir droit d'en uſer ainſi, & en avoir par conſéquent une ſorte de propriété & de domaine, pour en uſer ou les conſommer ſans injuſtice. Et voilà proprement ſur quoi tomboit la déciſion doctrinale de Jean XXII: il condamnoit comme hérétique, le ſentiment qui n'accordoit à J. C. & aux Apôtres que le ſimple uſage de fait, en tant qu'il s'en ſuivoit de là

qu'ils eussent fait un usage illicite des choses qu'ils consumoient. On peut se convaincre par ces rapprochemens, que la bulle de Jean XXII, quant à sa décision dogmatique, n'étoit pas contraire à celle même de Nicolas III. Nicolas dit bien que la pauvreté de J. C. & des Apôtres consiste dans le dépouillement du droit de propriété; mais il leur laisse au moins le droit d'usage, & ne les réduit point au simple usage de fait. Il ne leur ôte pas même toute propriété de biens, du moins en commun; puisqu'il avoue que par condescendance pour les imparfaits, ils ont eu quelquefois de l'argent en reserve: mais il ne se sert pas du terme de propriété, qui dans toute son étendue, outre le droit d'user des choses, signifie encore celui de les aliéner.

D'ailleurs le Pape Nicolas ne prétendoit pas faire une définition de foi, toujours irréformable de sa nature, toujours sûre & précise. La preuve en est qu'il renvoie au S. Siège, pour l'intelligence & l'explication de son décret; ce qui étoit la même chose que de le soumettre au S. Siège. Ainsi l'expliqua le Cardinal Jean Fournier, qui depuis fut le Pape Benoît XII. La décrétale *Exiit qui seminat* n'étoit donc qu'un réglement de

manutention, que les Papes suivans pouvoient changer, & même révoquer selon les conjectures diverses & les règles de la prudence: d'où il s'ensuit encore qu'il n'est point de difficultés nouvelles à élever, sur la révocation de la bulle de Jean XXII, faite par Martin V & quelques autres de ses successeurs. Telle étoit la marche à suivre dans la solution d'une question bien plus importante en soi, qu'au regard de quelques religieux entêtés de leurs subtilités & de leurs préventions.

Tandis que les premiers supérieurs de l'ordre de S. François en faisoient ainsi la honte & la désolation, un simple laïc, dans le tiers-ordre auquel il étoit aggrégé, fit admirer des vertus, peu communes dans les rangs même les plus éminens de la cléricature. Elzéar ou Eléazar, de la maison de Sabran, né entre Apt & Aix, au château d'Ansois dont son père étoit seigneur, fut élevé dans la crainte de Dieu à S. Victor de Marseille, par les soins de Guillaume son oncle paternel, qui en étoit abbé. Il n'eut pas atteint l'âge de puberté, qu'il se montra capable d'héroïsme dans la carrière de la perfection. Charle II dit le Boiteux, Roi de Sicile & comte de

Vading. an. 1323. Sur. 27 sept.

Provence, engagea le père d'Elzéar à fiancer ce fils qui n'avoit que dix ans, avec Delphine de Glandève qui en avoit douze. Trois ans après, ils furent mariés solemnellement; & au bout de trois jours, selon l'usage, on les mit ensemble. Alors Delphine fit confidence à son époux, de la contrainte que lui faisoient les vues politiques de ses parens, & de la disposition où elle étoit de garder la virginité. Elzéar, quoique surpris d'abord, respecta la piété de son épouse; & quelque temps après, il contracta le même engagement qu'elle. Depuis, ils vécurent toujours ensemble, non seulement comme frère & sœur, mais comme deux émules vertueux, qui de jour en jour faisoient des progrès plus rapides dans les voies du salut.

Vers leur vingtième année, ils s'habituerent avec l'agrément de leurs proches, au château du Pui-Michel qui appartenoit à Delphine. Là, en pleine liberté de suivre les mouvemens de leur ferveur, ils établirent dans leur maison une régularité qui eût fait honneur à une communauté religieuse. Il étoit de règle, qu'on entendît la messe chaque jour, qu'on s'occupât d'exercices de piété le matin & le soir, qu'on se confessât toutes les se-

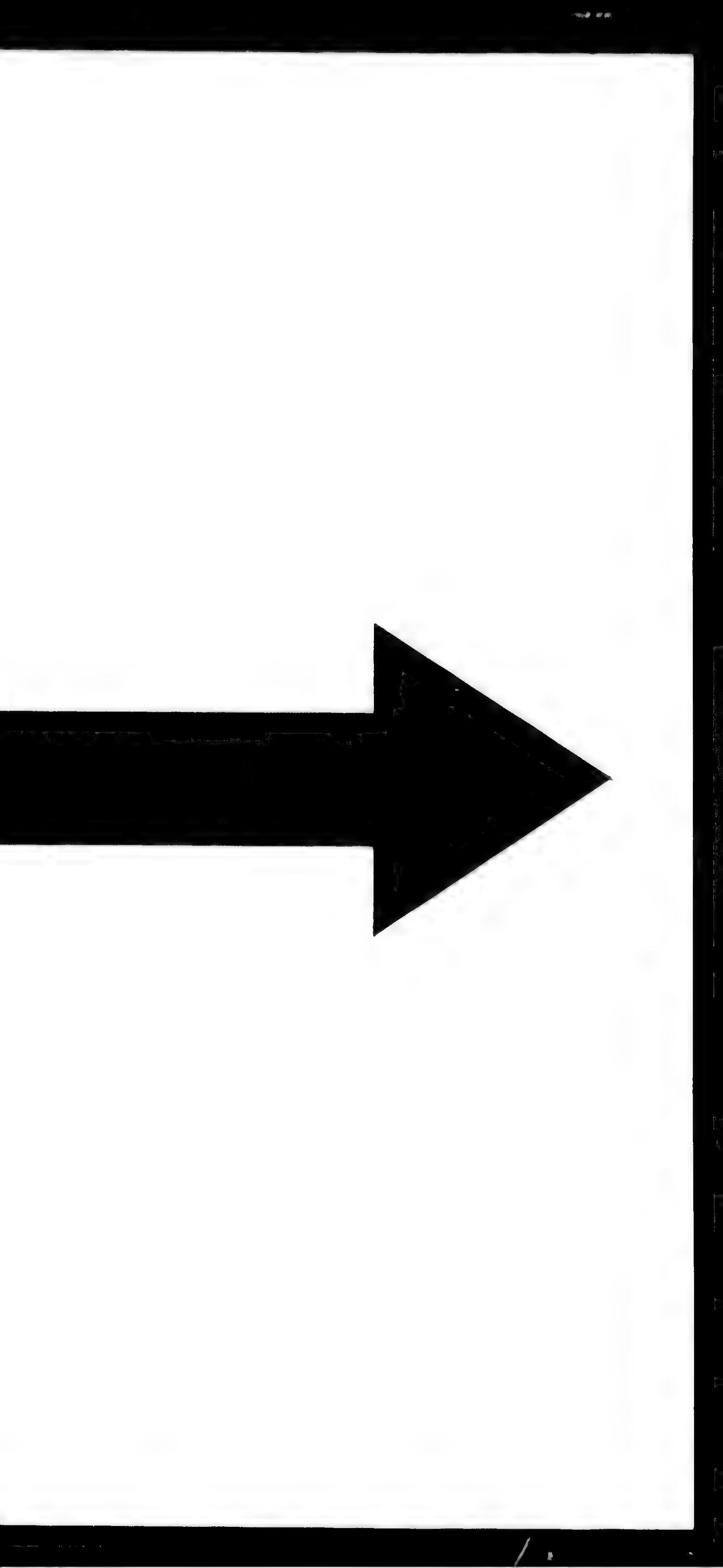
maines, & qu'on reçut la communion tous les mois. Les dames & les demoiselles paſſoient la matinée en prières & en lectures ; & l'après-dîner, elles s'occupoient de quelques ouvrages des mains. Tous les ſoirs, on faiſoit une conférence ſpirituelle, où Elzéar, qui étoit l'ame de cette ſociété ſainte, parloit en homme plein de l'eſprit de Dieu, particulièrement ſur la charité & la chaſteté. On récitoit les heures canoniales ; on jeûnoit non ſeulement les jours commandés, mais les vendredis & l'avent. Elzéar, en ſon particulier, uſoit des plus rudes auſtérités. Il communioit tous les dimanches, toutes les fêtes tant ſoit peu ſolemnelles, & principalement celles des ſaintes vierges. Sa charité étoit ſans bornes. Jamais il ne refuſa l'aumône à aucun des pauvres qui la lui demanderent. Chaque jour il en nourriſſoit douze chez lui, s'attachant de préférence à ceux qui avoient la lèpre, ou d'autres maladies dégoûtantes. Il leur lavoit les pieds, il les ſervoit lui-même, il les embraſſoit avec tendreſſe; & pluſieurs recouvrerent la ſanté entre ſes bras. Ses greniers épuiſés en faveur des indigens, furent quelquefois remplis d'une manière également miraculeuſe.

A l'âge de vingt-trois ans, il perdit son père, & devint possesseur de ses grands domaines, tant en France qu'en Italie : mais il les trouva surchargés de dettes, qu'il s'empressa d'acquiter avant toutes choses. Il eut encore mille contradictions à essuyer, & une guerre de trois ans à soutenir contre ses vassaux rebelles, pour le comté d'Arien, dont il hérita dans le royaume de Naples. Par sa douceur & sa patience, il triompha des obstacles, il se vengea des insultes par ses bienfaits, il força ceux qui l'avoient regardé comme un tyran, à le révérer comme leur père. L'accroissement de sa puissance ne servit qu'à augmenter sa bienfaisance : mais il sut tout à la fois se montrer, & grand seigneur, & grand saint. La charité ne lui fit jamais oublier les droits de la plus exacte justice ; jamais la douceur ne donna lieu à l'impunité, sur tout pour les noirceurs de la calomnie. Il prenoit soin des prisonniers ; souvent il exhortoit lui-même à la pénitence les criminels qu'on menoit au supplice ; jamais cependant la grace ne s'étendit qu'à l'ame, & la justice avoit toujours son exécution. Quant aux prisonniers détenus pour dettes, il les délivroit en satisfaisant leurs créanciers à ses frais ; mais

mais par des voies secrètes, de peur d'autoriser l'inconduite. Quand il se vit bien tranquille dans son comté d'Arien, il rendit public, avec sa digne compagne, le vœu qu'ils avoient fait l'un & l'autre de garder la continence. Ils embrasserent ensuite le tiers-ordre de S. François.

Des vertus d'un caractère si grand & si relevé, demandoient un théatre moins borné que le petit Etat d'Arien. Le Roi Robert, comme par inspiration, appela Elzéar à Naples, & le chargea, tant de l'éducation de Charle duc de Calabre son fils aîné, que de la régence du royaume, durant un long voyage qu'il eut à faire en Provence. Le régent fit le bonheur de l'Etat; & le gouverneur, la gloire de son élève. En peu de temps, la cour, la capitale, le royaume entier prirent une face toute nouvelle: mais personne ne gagna plus au changement, que les indigens & les opprimés. Le Roi, de retour à Naples, récompensa l'administration d'Elzéar, par une augmentation de confiance, & l'envoya ménager en France le mariage du duc de Calabre avec une fille du comte de Valois. Tout réussissoit, sous la main d'un homme dont la dextérité égaloit la vertu. L'alliance fut contractée; mais le médiateur aussi-tôt après





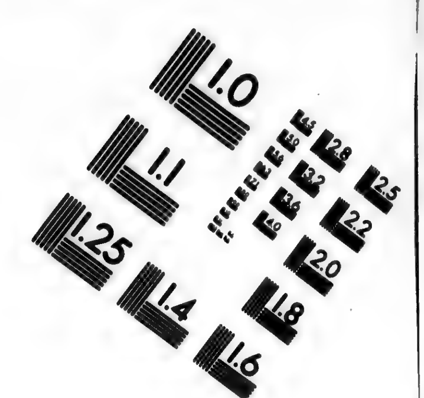
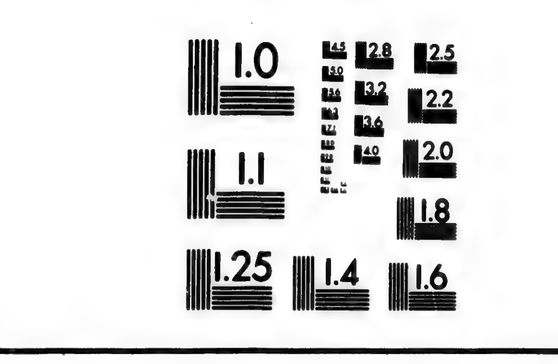
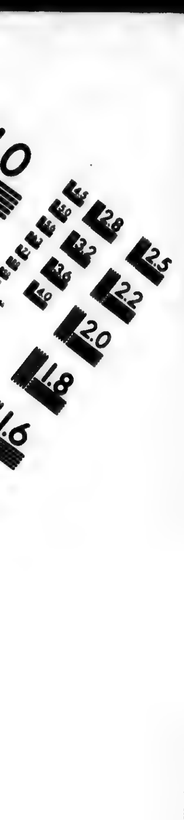


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.6

fut attaqué à Paris d'une maladie griève, dont il sentit qu'il ne releveroit pas. Il vit la mort avec cette grandeur d'ame qui avoit caractérisé toutes ses œuvres, & s'y prépara avec toute la présence d'esprit d'un sage formé a l'école de J. C. Il prit pour confesseur François Maironis, frère Mineur, & docteur renommé pour avoir soutenu le premier une thèse de théologie pendant une journée toute entière; c'est-à-dire pour avoir introduit l'usage de la Sorbonique. Il reçut ensuite le viatique & l'extrême-onction, puis mourut à l'âge de vingt-huit ans, orné de vertus qui l'ont fait mettre solemnellement au nombre des saints, du vivant même de son épouse. Il avoit déclaré, avant de mourir, qu'il la laissoit vierge aussi pure qu'il l'avoit reçue. Il fut enterré avec l'habit de S. François aux cordeliers de Paris, & transféré la même année au couvent de ceux d'Apt, où son tombeau devint bientôt célèbre par une foule de miracles.

Boll. t. 5. aug. p. 380 Baill. 16. août.

Quatre ans après, vraisemblablement en 1327, mourut S. Roch plus solidement illustré par la dévotion des peuples, non seulement de la France, mais de l'Italie, & du fond même du Nord, que par l'histoire de sa vie écrite environ cent

cinquante ans après ſa mort, & chargé d'incidens, qui ne ſoutiennent pas l'épreuve d'une exacte critique. Tout ce qu'on en peut croire prudemment, c'eſt qu'il étoit né à Montpellier d'une famille diſtinguée, mais non du ſeigneur de cette ville, qui n'en avoit point d'autre alors que Jacques I Roi de Majorque; qu'il parcourut l'Italie dans un temps de peſte, viſita Rome & pluſieurs autres villes où il guérit les peſtiférés; qu'enfin Dieu permit qu'il fut atteint lui-même de la contagion. Abandonné de tout le monde après avoir prodigué ſes ſoins à un chacun, il ſe retira dans ſa patrie; & le Ciel, pour achever d'épurer la vertu de ſon ſerviteur, permit encore qu'il fut emprisonné comme un eſpion, à la pourſuite de ſes proches qui ne le reconnoiſſoient pas. Au bout de cinq jours, il trouva dans cette priſon le terme de ſa vie, & le comble de ſes mérites. Ses miracles le firent bientôt regarder comme un puiſſant interceſſeur contre les maladies contagieuſes. On trouve ſa mémoire honorée, long-temps avant la fin du quatorzième ſiècle; & l'on prétend que ſon culte a été autoriſé par le concile de Conſtance, après qu'on y eut éprouvé ſon ſecours, dans une maladie populaire

qui menaçoit de dégénérer en peste. Tous les martyrologes font mention de lui. Sa fête, sans être commandée, se célèbre dans plusieurs églises, & dans un nombre encore plus grand de confréries érigées sous son nom. La ville d'Arles se glorifie avec raison, de posséder la meilleure partie de ses reliques : ce qui n'empêche pas que Venise, qui s'attribue aussi cet honneur, n'en puisse avoir quelque portion considérable.

Tandis que le Seigneur, par ces grands exemples, conservoit l'esprit de piété & de sainteté dans le sein de son Eglise, des hommes semblables aux premiers apôtres étendoient ses limites sous les climats les plus reculés que l'aurore naissante éclaire de ses rayons. Franco de
Rain. an. 1318. Pérouse, de l'ordre des FF. Prêcheurs, augmentoit merveilleusement chaque jour le nombre des adorateurs de J. C. dans la Perse soumise aux Tartares, & dans les régions voisines. Pour donner la forme & la dignité convenable à cette chrétienté nombreuse, le Pape érigea d'abord en cité, par une formalité de pur usage qui ne peut exciter l'humeur que des critiques chagrins ;
Hist. Eccl. l. 92. n. 39. puis désigna pour métropole la ville de Sultanie, bâtie depuis peu par le Grand-Can Aliaptou, & choisie pour le lieu de sa rési-

dence. Il en nomma Franco premier archevêque, & lui donna pour suffragans, six autres religieux du même ordre. Aliaptou étant mort dans ces conjonctures, & n'ayant laissé pour successeur qu'un fils de treize ans, le Pontife écrivit à Schaz Uzebec qui prétendoit à l'empire, & qui se montroit enclin vers l'évangile; l'exhortant à protéger puissamment les ouvriers évangéliques, & à suivre lui-même leurs instructions salutaires. Mais ces Tartares, assez généralement favorables aux Chrétiens, étoient trop abandonnés à la légéreté & à la licence, pour passer ainsi d'une estime stérile à une pratique pénible & assujetissante.

Jean XXII écrivit en même temps au Roi d'Arménie, nommé Ossini, qui lui avoit envoyé des ambassadeurs, au nombre desquels étoit un évêque. Quoique le but de cette ambassade ne fût que temporel, tendant à exciter les princes d'Occident contre les Sarasins d'Asie, le Pape entreprit d'éclairer les Arméniens sur les vérités de foi, & sur quelques points capitaux de discipline, dans lesquels ils différoient de l'Eglise Catholique. Ayant fait venir l'évêque, il lui exposa la croyance Romaine, que l'Arménien protesta être la sienne propre,

Rain. an. 1318. n. 8. Vading. n. 26.

ainsi que celle de son souverain & de toute sa nation. Quant à la discipline, il avoua que les simples prêtres donnoient la confirmation en Arménie, & bénissoient l'huile pour l'extrême-onction: mais il ajouta qu'ils le faisoient par ignorance ou simplicité, sans obstination ni mépris, & que l'instruction feroit aussitôt cesser l'abus. Les Arméniens n'ont cependant rien changé à ces deux articles de leurs observances; quoique le Pontife en eût écrit à leur catholique ou patriarche, & aux évêques de sa dépendance. Il en fut de cette réunion, comme de tant d'autres, toujours faites en vain depuis l'extinction presque totale de l'esprit du Christianisme parmi ces Orientaux intéressés & ignorans.

L'an 1321, plusieurs missionnaires de l'ordre de S. François, qui avoient été envoyés en Orient pour la conversion des idolâtres & la réunion des schismatiques, revinrent en Cour de Rome faire leur rapport au Souverain Pontife. Le Vénitien Marin Sanuto, grand zélateur de la croisade, qui avoit fait cinq fois le voyage d'outre-mer, qui avoit passé en Grèce la plus grande partie de ses jours, qui avoit parcouru l'isle de Rhodes, le royaume de Chypre, l'Egypte, la Sy-

rie, l'Arménie, venoit de proposer au Pape, sans nulle instigation des princes ni d'aucun homme, & avec un enthousiasme qui sembloit tenir de l'inspiration, un projet qu'il représentoit comme très-facile, à l'effet d'exterminer entièrement la secte de Mahomet. Son plan raisonné étoit accompagné de cartes géographiques des terres & des mers Infidèles, avec une description circonstanciée des lieux principaux, où nous remarquerons en passant, qu'au sujet de Nazareth, il dit qu'on y montroit l'endroit où l'Ange Gabriel avoit annoncé à Marie qu'elle concevroit le Fils du Très-haut. Il parloit néanmoins en 1321, trente ans après l'époque à laquelle on rapporte la translation miraculeuse de la chapelle de Lorette.

Libr. Sanut. p. 253

Le Pape, assuré d'ailleurs par les missionnaires que les princes Tartares, Arméniens, Géorgiens étoient tous ennemis des Musulmans, crut important de lier amitié avec eux, comme Sanuto le demandoit avec instance. Il écrivit en conséquence à George, Roi des Géorgiens sujets des Tartares, à plusieurs évêques Arméniens & autres répandus dans ce vaste empire, & de plus à deux princes Tartares qui témoignoient une

bienveillance particulière aux Chrétiens. Ces lettres servirent au moins à procurer aux missionnaires qui en furent les porteurs, un accueil plus favorable sur leur route, & plus d'autorité dans l'exercice de leur ministère.

Les FF. Mineurs, dans l'ardeur de leur zèle, embrassoient sur-tout l'immense domination des Tartares, qui s'étendoit alors par toute la haute Asie, depuis le Tanaïs & le Pont-Euxin jusqu'aux mers orientales de la Chine. Un d'entr'eux, nommé Jérôme, s'établit sur leur frontière, dans les terres des Génois, navigateurs hardis & belliqueux, qui, à travers les deux Bosphores & les Palus-Méotides, avoient pénétré dans l'ancienne Chersonèse, & s'en étoient rendus souverains. Le Pape, avant le départ de Frère Jérôme, l'avoit fait ordonner évêque, mais sans titre d'aucune église. Il érigea pour lui en évêché, la ville de Caffa, autrefois Théodosiopolis dans la Chersonèse Taurique; quoiqu'il y eût déjà un archevêque Grec. Mais le nouvel évêque eut moins à souffrir des Grecs que des Génois, qui par leurs mauvais traitemens le réduisirent à s'exiler lui-même, & à venir porter ses plaintes à Avignon.

Vading. an. 1326. n. 2. Dans la grande Tartarie, la mission de

Jean de Mont-Corvin, envoyé avec six autres Frères Mineurs par Clément V, se continuoit avec succès, ou du moins avec beaucoup de liberté, sous la protection du grand can toujours favorable aux Chrétiens. Jean de Mont-Corvin avoit été sacré archevêque de Cambalu capitale de l'Empire, peu après l'arrivée des missionnaires dans ces cantons. Ils y demeurerent environ cinq ans, pendant lesquels ils reçurent, pour l'entretien de huit personnes, la pension annuelle qu'on nommoit Alafa dans la langue du pays, & qui valoit environ cent florins d'or. C'est ce que l'Empereur donnoit aux envoyés des grands, à des guerriers ou à des artistes distingués. Les ouvriers évangéliques se répandirent ensuite dans les différentes régions de ce grand empire, où la richesse & la magnificence du Prince, le nombre & la grandeur des villes, la population des provinces & le bel ordre de l'Etat se trouvoient tels, que les missionnaires eux-mêmes avoient peine à croire ce qu'ils voyoient. La police en particulier étoit si parfaite, que parmi cette nation qui ne respiroit que la guerre, il étoit inoui qu'aucun particulier eût tiré l'épée contre un autre. Ce qu'on a depuis découvert en Chine, confirme cette

relation, au moins quant à cette partie de l'Empire des Tartares.

A la distance de Cambalu d'environ trois semaines de marche, il y avoit près de l'Océan, une grande ville nommée Caïton en langue Persane, où une dame opulente, Arménienne de naissance, avoit bâti une église considérable. L'archevêque l'érigea en cathédrale, du consentement de la fondatrice, la fit doter convenablement, la donna pendant sa vie, & la laissa en mourant à Frère Gérard, l'un des sept envoyés par le Pape Clément, & ordonné évêque pour l'Orient avant son départ de l'Europe. Ce premier évêque de Caïton étant mort peu d'années après, Frère Pérégrin fut son successeur. On établit plusieurs autres sièges épiscopaux, pour y placer les missionnaires ordonnés évêques, & en former des suffragans à la métropole de Cambalu. Ainsi le culte chrétien parut dès-lors, aux extrémités de l'Orient, avec un air de dignité qu'on ne pouvoit méconnoître, sans fermer obstinément les yeux à la lumière du salut.

Frère André de Pérouse ayant formé le dessein de s'établir à Caïton, l'Empereur ne lui accorda pas seulement l'Alafa; mais il le fit conduire par huit cavaliers,

tant pour lui faire honneur, que pour lui procurer une pleine sûreté. Au moyen de la pension impériale qui lui fut continuée après le voyage, il fit bâtir une église & un couvent pour vingt-deux frères, dans un bocage voisin de la ville. Rien ne fut épargné dans cet établissement. Outre les lieux réguliers, il y avoit quatre appartemens, où André auteur de la relation qui donne tous ces détails, dit que les plus illustres prélats n'eussent pas dédaigné de loger. Il ajoute que dans toute sa province de Pérouse, il ne connoît point de couvent qui puisse entrer en parallèle avec celui-ci, soit pour la beauté, soit pour la commodité & l'agrément. Cependant Pérégrin, premier évêque de Caïton, étant venu à mourir, l'archevêque, par un décret exprès, obligea Frère André qui avoit un attrait particulier pour la solitude, à se charger du gouvernement de ce diocèse. Il l'accepta, sans abandonner absolument sa retraite. Tantôt il habitoit le couvent, tantôt l'évêché, selon que son goût & ses affaires le demandoient. Il parvint ainsi à un âge très-avancé. De tous les évêques suffragans de Cambalu, désignés en premier lieu par Clément V, il étoit le seul qui survécût, quand il écrivit cette relation au gardien de son couvent de Pérouse.

Nous apprenons par-là, que dans l'Empire des Tartares il y avoit des gens de toutes les nations du monde, de toutes les ſectes, & qu'on y permettoit à chacun de vivre ſelon la ſienne, dans la perſuaſion que l'on pouvoit indiſtinctement s'y ſauver. Les ouvriers évangéliques avoient ainſi l'avantage d'exercer leurs fonctions en ſûreté, & avec une pleine liberté: ce qui leur procuroit tout l'aſcendant que la vérité & la raiſon ne peuvent manquer de prendre ſur les erreurs & les chimères de la ſuperſtition. André ſe plaint cependant qu'il ne ſe convertiſſoit ni Juifs ni Saraſins, & que dans le grand nombre des idolâtres qui recevoient le baptême, pluſieurs enſuite ne vivoient pas en Chrétiens. Quatre de ſes frères, Thomas de Tolentin, Jacques de Padoue, Pierre de Sienne & un frère lai nommé Demetrius, furent martyriſés par les Mahométans, le premier avril 1322, à Tanaca dans les Indes. Un d'entr'eux, avant de recevoir le coup de la mort, fut jeté par deux fois dans un grand feu, d'où il ſortit ſain & ſauf, ſans que ce miracle convertît une ſeule perſonne. Leurs reliques furent rapportées à Polombe ou Colombre, autre lieu de l'Inde, par Frère Odoric de Port-Mahon qui a écrit l'hi-

Boll. t. 9. p. 50.

ſtoire de leur martyre, & qui, par des travaux immenſes & toutes les vertus de l'apoſtolat, a mérité lui-même le titre de Bienheureux.

Ce fut peut-être le plus laborieux de tous ces miſſionnaires Franciſcains. Endurci par la pratique des plus rudes auſtérités, rempli d'une humilité qui lui fit refuſer dans ſon ordre toutes les charges déférées à ſes talens, & preſſé du déſir de gagner des ames à Dieu, il paſſa chez les Infidèles, vers l'an 1314, avec la permiſſion de ſes ſupérieurs. Il alla d'abord à Trébizonde par la Mer-Noire, & de là dans la grande Arménie. Enſuite il ſe rendit à Tauris, puis à Sultanie qui étoit le ſéjour d'été de l'Empereur des Mogols. Avançant toujous davantage vers les Indes, il alla s'embarquer à Ormus ſur l'Océan, aborda au cap de Comorin ſur la côte de Malabar, à l'iſle de Ceilan & à celles de Java. Enfin il paſſa juſqu'à la Chine & au Thibet. Son humilité lui a fait ſupprimer le récit de ſes ſuccès : mais les auteurs de ſa vie aſſurent en général, qu'il baptiſa plus de vingt mille Infidèles.

Id. 14 jan. t. 1. p. 983, &c.

Dans le centre de l'Empire Chrétien, tout ſe diſpoſoit au contraire à la ruine de l'ordre & de l'édification publique.

Les funestes rivalités du sacerdoce & de l'empire devoient éclater encore une fois avec le dernier scandale, avant de dessiller les yeux des peuples, & de leur faire abhorrer à jamais ces querèles scandaleuses. Depuis long-temps, l'incendie couvoit sous la cendre, d'où il n'avoit fait par intervalle que de légères éruptions. Après la mort de l'Empereur Henri VII de Luxembourg, arrivée le 24 août 1313, & un interregne de quatorze mois. Louis V. de Bavière avoit été élu pour lui succéder, par cinq électeurs, le 20 octobre 1914, & couronné le 26 novembre suivant. Peu de jours après cette élection, les deux autres électeurs; savoir l'archevêque de Cologne & le duc de Saxe, avec d'autres princes des maisons électorales, choisirent Frédéric III duc d'Autriche. Le Saint Siège, alors vacant, ne prit aucune part à ce démêlé, qui parut entièrement éteint en 1322, par la défaite de Frédéric, & sa renonciation qui en fut la suite. Mais l'année suivante, Jean XXII, qui jusques-là étoit resté dans une indifférence apparente, & qui vouloit sans doute régler ses démarches sur les évènemens, prétendit qu'il lui appartenoit d'examiner l'élection de Louis de Bavière, pour l'approuver ou la rejeter:

Alb. Argent. c. 19. Villan. ix. c. 66.

Rain. an. 1323. n. 30. Bzov. cod. an. n. 4.

& que ce prince n'avoit pu, avant ce jugement pontifical, exercer les droits, ni prendre le titre de Roi des Romains.

Auſſi-tôt, il publia contre lui une monition, qui lui enjoignoit ſous peine d'excommunication *ipſo facto*, de ſe déſiſter ſous trois mois de l'adminiſtration de l'Empire, & de révoquer, autant qu'il étoit poſſible, tout ce qu'il avoit fait depuis qu'il portoit le titre de Roi. Le Pontife défendoit en même temps à tous les évêques & autres eccléſiaſtiques, ſous peine de ſuſpenſe; à toutes villes, communautés & perſonnes ſéculières, de quelque condition & dignité qu'elles fuſſent, ſous peine d'excommunication ſur les perſonnes, d'interdit ſur leurs terres & de perte de tous leurs privilèges, d'obéir à Louis de Bavière en ce qui regardoit le gouvernement de l'Empire, & de lui donner aide ou conſeil, nonobſtant tout ſerment de fidélité ou autre, dont cette monition terrible les déchargeoit.

Louis informé par le bruit public, d'une attaque, ſi imprévue après dix ans de poſſeſſion, proteſta contre cette étrange entrepriſe, en appela au Saint Siège, & demanda la convocation d'un concile gé-

néral. Il y eut ensuite des négociations, des délais demandés & accordés; mais qui s'écoulerent, sans que l'effervescence des esprits pût se tempérer. Les torts réciproques au contraire allerent toujours croissant, comme il manque rarement d'arriver, lorsque la résistance est égale à la violence des poursuites. Enfin le Pape déclara Louis contumace, & en conséquence privé de tout le droit qui lui pouvoit appartenir en vertu de son élection; se réservant de lui infliger de plus grandes peines, s'il ne se soumettoit. Il lui défendit encore de prendre dans l'intervalle le titre de Roi, & de s'ingérer au gouvernement du royaume ou de l'empire, sous peine non seulement d'excommunication, mais de privation des fiefs & des privilèges qu'il tenoit de l'Eglise ou de l'Empire. Cette déclaration, en forme de bulle, fut envoyée aux princes Chrétiens, entr'autres à Charle le Bel, élevé sur le trône de France le 3 janvier 1322, & à Edouard II, Roi d'Angleterre depuis le 7 juillet 1307. Quelque temps après, le Pape déclara Louis convaincu d'hérésie, & comme tel, privé judiciairement de toutes dignités, de tous biens meubles & immeu-

Vill. ix. c. 265 Rain. an. 1324. n. 22.

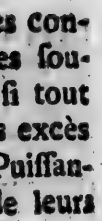
bles, de tout droit à l'Empire, & même à l'héritage de ses pères.

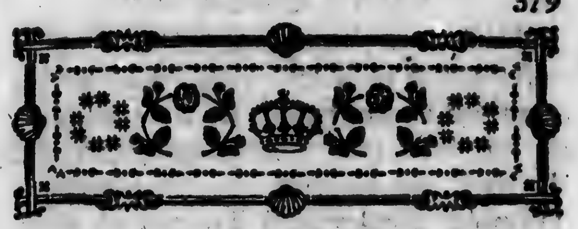
Le Roi des Romains étoit bien éloigné de sacrifier son titre à l'humeur impérieuse du Pontife. Il le prit sur un ton pour le moins aussi haut que son agresseur, rassembla en diligence une diète nombreuse à Saxen-Hausen, où il ne le traita plus que de soi-disant Pape, d'artisan de la division en Allemagne comme en Italie, d'ennemi juré de l'Empire, d'usurpateur injurieux du droit des électeurs, de distributeur irréligieux & despotique tant des évêchés que des abbayes, enfin de faux docteur, de restaurateur du Judaïsme, d'hérétique manifeste & retranché du corps de l'Eglise, qui non seulement n'avoit pu être fait Pape, mais qui étoit déchu de toute prélature. Cette dernière imputation avoit été imaginée par les Franciscains schismatiques réfugiés auprés de l'Empereur, & portoit sur les décisions du Pape Jean au sujet de la pauvreté évangélique. Louis concluoit par demander instamment la convocation d'un concile général, auquel il appeloit de ce que le Pape pourroit faire cependant contre lui & contre l'Empire. Il trouva, dans les différens

Baluz vit. t. 1. p. 478, &c.

ordres de l'Etat, les ſecours & les conſeils qui préviennent d'ordinaire les ſouverains injuriés ſur le trône. Ainſi tout ſe diſpoſoit à un ſchiſme, dont lés excès devoient enfin inſpirer aux deux Puiſſances la crainte efficace de ſortir de leurs limites.







HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

Depuis le schisme de Pierre de Corbière en 1328, jusqu'à la fin de Jean XXII en 1334.

DEpuis les violens procédés de Jean XXII contre Louis de Bavière, ce prince actif & hardi ne respiroit que l'indignation, la vengeance, & se tenoit attentif à saisir la première occasion de la déployer avec avantage. Elle ne tarda point à se présenter. Le Roi Robert de Naples, attaché au parti des Guelses & du Pape, ayant envoyé à Florence Charle duc de Calabre son fils aîné, avec un grand nombre de

Villan. l. x.c.1,&c.

nobleſſe & des troupes conſidérables, les Gibellins & tous les petits tyrans de ces contrées en conçurent de vives alarmes, & implorerent le ſecours de l'Empereur. Louis ſe mit auſſi-tôt en route, tint une aſſemblée nombreuſe à Trente, s'y engagea par ſerment à ne point retourner en Allemagne qu'il n'eût ſoumis Rome, accuſa d'héréſie & fit excommunier le Pape, qu'il ne nomma plus autrement que Jacques de Cahors, ou par dériſion le Prêtre Jean. L'animoſité de Louis croiſſoit à chaque inſtant, par les ſuggeſtions des ſchiſmatiques de tout état qui venoient ſe joindre à lui, ſeigneurs & prélats, clercs & religieux, entre leſquels ſe ſignaloient ſur-tout les faux rigoriſtes de l'ordre de S. François. D'où vient que le principal article des héréſies prétendues qu'on reprocha au Pape, ce fut d'être ennemi de la pauvreté apoſtolique.

L'Empereur ayant traverſé les montagnes, & fait ſon entrée à Milan, ſa proximité mit en mouvement toute l'Italie, & ſur-tout la ville de Rome. Le Roi Robert, en ſa qualité de ſénateur, y avoit remis ſon autorité entre les mains du comte d'Anguillar & d'Anibaldi. Les Romains de leur côté, craignant la puiſſance de ce prince, ôterent le gouver-

nement aux nobles, & donnerent le titre de leur capitaine à Sciarra Colonne, avec un conseil de cinquante-deux citoyens pour les gouverner. Alors on put voir clairement les inconvéniens & tous les périls de l'absence des souverains pontifes, & du ruineux systême de leur séjour au delà des monts. Les lieutenans de Robert écrivirent au Pape Jean des lettres pressantes, pour l'engager à venir par sa présence dissiper les factions que son éloignement augmentoit de jour en jour. Le Peuple Romain lui envoya lui-même des Ambassadeurs. Il lui représenta, que ce qu'on lui demandoit étoit une chose de devoir; que jamais ce grand motif n'avoit dû avoir plus d'activité que dans les conjonctures présentes; & qu'ils ne pourroient sans cela se dispenser de recevoir Louis de Bavière, en qualité de leur Roi. Le Pontife soupçonna sans doute, & non pas sans raison, la bonne foi des Romains. Il dissimula cependant, & feignit de vouloir revenir: mais il s'excusa pour le moment, sur les affaires pendantes qui le retenoient, disoit-il, même pour procurer la tranquillité de l'Italie. Rain. an. 27. n. 4.

Cependant le Roi des Romains poursuivit sa route, & s'étant assuré à Viterbe d'être bien reçu à Rome, il s'y

rendit le jeudi, feptième de janvier 1328. Le lundi fuivant, il monta au Capitole, & tint un grand parlement ou une diète, à laquelle accourut tout le peuple avec un empreffement qui répondoit au Roi des difpofitions générales à fon égard. Pour s'en affurer encore davantage, il leur promit non feulement fa protection, mais de relever à un point inconnu depuis long-temps le bonheur & la gloire du peuple Romain. On lui répondit par de vives acclamations, & par tous les témoignages les moins équivoques d'un dévouement abfolu. Auffi-tôt il prit jour pour fon couronnement, & le fixa au dix-feptième du mois courant de janvier.
Ughell. t. 5. p. 1344. Il y fut en effet facré & couronné Empereur, nonobftant l'abfence & la volonté très-contraire du Pape. La cérémonie fe fit par Jacques Albertin évêque dépofé de Caftello ou de Venife, affifté de Gérard Orlandin évêque d'Aleria en Corfe, excommuniés l'un & l'autre comme fchifmatiques. Afin de s'attacher de plus en plus les Romains, Louis, après fon couromnement, fit lire trois décrets impériaux, par lefquels il promettoit de maintenir la foi catholique, d'honorer le clergé, de protéger les veuves & les orphelins. Tou-

tes ces manœuvres se tramoient depuis trois semaines, que le Pape n'en étoit pas encore instruit dans sa résidence d'Avignon, comme on le voit par sa bulle du vingt-unième de janvier, adressée au Cardinal Jean des Ursins, son légat en Toscane. Il lui écrivoit, pour rétarder l'arrivée de Louis à Rome, de publier l'indulgence de la Terre-Sainte, qu'il accordoit à tous ceux qui porteroient les armes contre ce prince.

Louis, au sein de la ville dont le Pape se flattoit encore de lui interdire les approches, continuoit d'agir en souverain, & tint un nouveau parlement dans la place de S. Pierre, le jeudi quatorzième jour d'avril. A son entrée dans Rome, une multitude d'ecclésiastiques & de religieux regardant la ville comme interdite, en étoient sortis; & l'office divin ne s'y célébroit plus que parmi les schismatiques. Afin de gagner tous les esprits, & d'effacer aux yeux des Romains la note d'hérésie qu'avoit prétendu lui imprimer le Pape Jean, il vint à l'assemblée, accompagné d'un grand nombre de prélats, de clercs, de religieux, de magistrats & de jurisconsultes. Là revêtu des ornemens impériaux, il rendit une loi qui portoit que toute personne con-

vaincue d'héréſie, ſeroit punie de mort, comme ceux qui ſe rendroient coupables du crime de lèſe majeſté; que tout juge compétent, requis ou non, les pourroit pourſuivre, & que les recherches s'étendroient aux crimes déjà commis, comme à ceux qui ſe commettroient à l'avenir. Juſqu'ici l'Empereur avoit bien de vraiſemblances & bien des ſuffrages en ſa faveur; & s'il ſe fût toujours borné à ce qui étoit de ſon reſſort, il auroit pu maintenir ſes droits dans toute leur étendue: mais bientôt il aliéna tous les eſprits, en manifeſtant les coupables principes qui le faiſoient agir, & en profanant de la manière la plus ſcandaleuſe la chaire de Saint Pierre.

Tout étant diſpoſé ſelon ſes vues, le dix-huitième du même mois d'avril, il tint un nouveau parlement au même lieu, où il parut dans toute la pompe de la majeſté impériale, orné de la pourpre, la couronne en tête, le ſceptre à la main droite, & à la gauche la pomme d'or, ſymbole du globe du monde. Son trône étincellant d'or & de pierreries étoit élevé ſur les degrés de l'égliſe, en ſorte que tout le peuple pouvoit le voir. Quand il y fut aſſis, entouré de prélats, de ſeigneurs, de nobles ſans nombre, il fit faire

faire silence: & un moine Augustin, nommé Nicolas de Fabriano, s'avança, & dit par trois fois d'une voix très-forte: Y a-t-il ici quelque procureur, pour défendre le Prêtre Jacques de Cahors, qui se fait nommer le Pape Jean? Personne n'ayant répondu, un abbé d'Allemagne donné pour fort lettré, prêcha en Latin, & choisit pour texte ces paroles, appliquées dans l'Ecriture à la délivrance de Samarie: Voici un jour de bonne nouvelle. 4. Reg. vij. 9.

A tous ces coups de théatre, succéda enfin le dénouement. Une sentence préparée à loisir, & chargée de tous les préambules dont se couvrent les grands attentats, fut prononcée à la face des Romains contre leur pasteur légitime, contre le chef & le père de tous les pasteurs. Voici en substance comment l'Empereur s'y exprime: Dieu qui a établi le Sacerdoce & l'Empire indépendans l'un de l'autre, afin que l'un administre les choses divines & l'autre les choses humaines, nous a élevés à l'Empire Romain & armés du glaive, selon les SS. Apôtres, pour la défense des bons, & la punition des méchans. C'est pourquoi ne pouvant plus tolérer les crimes énormes de Jacques de Cahors Baluz. vit. t. v. p. 512.

qui se dit Pape Jean XXII, nous avons laissé nos enfans encore en bas âge, & nous sommes venus promptement à Rome notre siège principal, où nous avons reçu la couronne, relevé notre puissance & réprimé les rebelles. Or nous y avons reconnu que le prétendu Pape est l'auteur de la révolte, & que l'impunité ne peut que le porter à de nouveaux excès.

Sous prétexte de secourir la Terre-Sainte, tandis qu'il rejette impitoyablement les vœux des Fidèles limitrophes des Sarasins, tels que les Arméniens & les Russes; il a amassé des trésors immenses, tant par ses extorsions violentes sur toutes les Eglises, que par ses collations simoniaques de bénéfices donnés à des clercs qui n'ont ni la capacité, ni les mœurs, ni même l'âge convenable. Il casse arbitrairement l'élection des personnes capables, pour se réserver la disposition des évêchés, en exclure les bons sujets, & y en mettre qui lui ressemblent. Depuis douze ans de pontificat, il foule aux pieds le devoir sacré de la résidence, & méprise les gémissemens de cette sainte ville de Rome qui ne cesse de le rappeler. Il fait prêcher la croisade contre les Romains, les pour-

fuit comme les Infidèles, & profane les indulgences qu'il assigne pour solde à la violence, à l'homicide, à l'esprit de discorde & de faction, au renversement entier de l'ordre public. Il engage les ministres de l'Eglise, à s'armer du glaive matériel, dont l'usage leur est interdit par les canons; & déshonorant le sacerdoce de J. C. il souille de sang les mains des cardinaux ses légats, des évêques & des autres ecclésiastiques. Ainsi le représentant du Pontife Eternel n'est plus qu'un Antechrist véritable, ou du moins le précurseur de l'Antechrist. Il s'est attribué par usurpation les deux puissances, que le Seigneur a commises à différentes personnes, & qu'il a si bien distinguées, quand il a dit; *Rendez à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu;* quand il s'est enfui sur la montagne, de peur d'être fait Roi; quand il a répondu à Pilate, que son royaume n'étoit pas de ce monde. Aussi les docteurs conviennent que le Pape n'a pas l'une & l'autre jurisdiction, que nous avons seuls la puissance temporelle, par notre seule élection, sans nulle confirmation de la part des hommes; que nous sommes encore chargés de la protection de l'Eglise, dont nous ne rendons compte qu'à Dieu seul.

Après ce dispositif outrageant, l'Empereur prononce que Jean XXII est déposé de l'évêché de Rome par cette présente sentence, qui a été rendue sur l'avis unanime du clergé & du peuple Romain, des princes & prélats tant Italiens qu'Allemands, & d'une infinité d'autres Fidèles. On le déclare de plus dépouillé de tout ordre, office, Bénéfice, privilège ecclésiastique, & soumis à la puissance des officiers laïcs de l'Empire, pour être puni comme hérétique. Dans cet acte visiblement schismatique, on ne laisse pas de trouver des reproches fondés en raison contre Jean XXII. On y peut voir aussi que le nouveau systême de la puissance des Papes sur le temporel des princes, n'avoit pas tellement obscurci la doctrine constante de l'antiquité sur cette matière, qu'on ne la donnât encore pour le sentiment commun des docteurs, & pour conforme à l'enseignement même des divines écritures. Louis de Bavière y raisonne beaucoup plus mal, quand il s'autorise de l'exemple d'Otton I, qui, avec le clergé & le peuple de Rome, déposa le Pape Jean XII, & fit ordonner un autre Pape. C'est justifier un attentat par un autre, plus excusable sans doute à raison des

motifs & des procédés tout différens, mais toujours condamnable en soi, & réellement schismatique; puisqu'il n'appartient qu'à l'Eglise Universelle, & non pas à un concile particulier, de déposer un Pape, même pour de justes causes.

Quatre jours après la publication de la sentence contre Jean XXII, Jacques Colonne, malgré le dévouement de quelques membres de son illustre maison à Louis de Bavière, fit pour le Pape Jean un acte de zèle & de force d'ame, digne de l'ancienne Rome. Il entra dans la ville, s'avança jusqu'à la place de S. Marcel; & là, en présence de plus de mille Romains qui s'y trouvoient rassemblés, il tira une bulle que le Pape avoit rendue contre le Roi, mais que personne n'avoit encore osé publier à Rome, & la lut d'un bout à l'autre, d'une voix haute & distincte. Il dit encore après cela: On a répandu qu'un syndic du clergé Romain avoit comparu devant Louis de Bavière soi-disant Empereur, & qu'au nom de ce clergé, il avoit proposé des accusations contre le Pape Jean XXII; c'est une imposture; puisqu'alors les chanoines de S. Pierre, de S. Jean de Latran, de Sainte Marie Majeure, les autres ecclésiastiques tant soit peu distin-

gués, & avec eux les abbés, les frères mendians, la plûpart des religieux s'étoient retirés de Rome depuis plusieurs mois, de peur d'encourir l'anathême, en communiquant avec les schismatiques qui en étoient déjà frappés. C'est pourquoi je m'oppose à tout ce qu'a fait Louis de Bavière; je soutiens que Jean XXII est Catholique & Pape légitime, que celui qui a pris la couronne impériale n'est point Empereur, mais excommunié, & tous ses adhérans avec lui. L'intrépide Colonne parla fort au long sur ce sujet; il s'offrit à confondre tous les contradicteurs par la force des raisons, & s'il étoit besoin, par l'épée en lieu neutre. Personne n'ayant fait mine de contredire ce brave, dont la résolution imprimoit à tous les assistans une stupeur qui les tenoit comme pétrifiés, il va sur le champ afficher la bulle à la porte de S. Marcel, puis remonte à cheval, lui cinquième, sort de Rome & se rend à Palestrine.

Les Romains ne reprirent leurs esprits, qu'après son départ. On courut avertir l'Empereur, qui étoit à S. Pierre. Il envoya quantité de chevaliers, à la poursuite du champion: mais il étoit déjà hors d'atteinte. Le Pape instruit de ce trait

de valeur & de générosité, le fit évêque, & lui manda de venir auprès de lui. Colonne ne tarda point à passer les monts. Le lendemain de son exploit, vingt-troisième d'avril, l'Empereur convoqua les sénateurs & les chefs du peuple Romain. Le coup étoit manqué: les délibérations furent très-longues, & les avis d'autant plus multipliés, qu'ils étoient plus inutiles.

Cependant Louis affectant toujours l'amour du bien & de la réforme, fit une loi qui obligeoit les Papes à résider scrupuleusement à Rome, sans pouvoir s'en éloigner de plus de deux journées, s'ils n'en obtenoient la permission du clergé & du peuple Romain; & dans ce cas, la cour & le consistoire devoient encore demeurer dans la ville. Si le Pape s'absente contre cette règle, porte encore la loi, & qu'après trois monitions de la part du clergé & du peuple, il ne revienne pas au terme prescrit; nous voulons que de plein droit, il soit privé de la dignité pontificale, & qu'on procède incontinent à l'élection d'un autre Pape, comme si l'absent étoit mort. Ce rescrit, quoique schismatique & nul par mille endroits, devoit au moins faire sentir aux Papes, combien leur transmigration donnoit d'ouverture au schisme.

Jean XXII négocioit avec les princes d'Allemagne, pour faire élire un autre Empereur : mais Louis de Bavière gagna de vîtesse, & fit élire un autre Pape. Vading. 1328. n. 3 Pour contenter le peuple qui vouloit avoir son pontife chez lui, & pour demeurer arbitre de l'autorité pontificale, il jeta les yeux sur un Frère Mineur, non pas l'un de ces transfuges célèbres qui l'avoient joint en Allemagne, mais un homme tranquille, pénitencier à Rome, & qui avec une grande réputation de vertu, passoit pour savant & habile dans les affaires. Il se nommoit Pierre Rainalluci : mais il est beaucoup plus connu sous le nom de Pierre de Corbière, qu'il prit du lieu de sa naissance dans l'Abruzze. Il s'étoit marié dans sa jeunesse, & au bout de cinq ans, il avoit quitté son épouse malgré elle, pour se faire religieux. Cette illusion, comme on va le voir, ne fut pas à beaucoup près la plus pernicieuse de cet étrange dévot.

Vill. l. x. c. 73. Le jour de l'ascension, douzième de mai, l'Empereur Louis assembla de bon matin devant l'église de S. Pierre tout le peuple de Rome, hommes & femmes, sans rejeter personne. Il parut à l'ordinaire sur le trône qui étoit au bas des degrés, revêtu de tous les ornemens im-

périaux, environné de grands, de quantité de clercs & de religieux, avec le capitaine du peuple. Quand il eut pris place, on vit avancer Pierre de Corbière, devant lequel il se leva d'un air respectueux, & qu'il fit ensuite asseoir avec lui sous le dais. Aussi-tôt après, le prédicateur Augustin, Nicolas de Fabriano, fit un sermon, où abusant à son ordinaire des paroles de l'Ecriture, il fit une allusion forcée à S. Pierre délivré de prison: l'Empereur étoit l'Ange, & le Pape Jean ne manqua point de figurer pour Hérode. Après la diatribe impie, l'évêque déposé de Venise, Jacques Albertin, s'avança & demanda par trois fois au peuple, s'ils vouloient pour Pape, Frère Pierre Rainalluci de Corbière. Dès ce moment, l'enthousiasme parut s'évanouir: le peuple ne témoigna que du trouble & de l'incertitude; après quoi néanmoins, la crainte & le respect humain tirent donner quelques réponses affirmatives. Là dessus, l'Empereur se leva, l'évêque de Venise lut un décret d'élection, Louis nomma le nouveau Pape, Nicolas V, lui mit l'anneau, le revêtit de la chappe, & le fit asseoir à son côté droit: ils se leverent peu après tous les deux ensemble, ils entrerent avec une grande pompe dans

l'église de S. Pierre, on célébra la messe de la manière la plus solemnelle, puis on alla au festin accoutumé.

Le dimanche suivant, l'Antipape fit sept cardinaux, parmi lesquels ses profanes coopérateurs ne furent pas oubliés. Jacques Albertin fut créé cardinal-évêque d'Ostie, & Nicolas de Fabriano, cardinal-prêtre du titre de S. Eusèbe. Il avoit encore désigné deux autres cardinaux, qui rejeterent cette dignité schismatique. L'Empereur, tout mal qu'il étoit dans ses finances, fournit d'abord de son mieux au lustre de ce fantôme de papauté, aux tables & aux équipages, tant de son Pape que de ses cardinaux. Nicolas, qui peu auparavant sous le nom de Frère de Corbière professoit toute l'austérité & le détachement des prétendus spirituels de son ordre, qui soutenoit l'opinion de l'étroite pauvreté de J. C. qui blâmoit les richesses & les honneurs de la prélature; quand il se vit reconnu Pape, il souffrit sans peine, il exigea ainsi que ses cardinaux un train & une livrée, une table splendide, des pages, des gentilshommes, un cortège nombreux. En un mot le Fratricelle, avec la tiare, prit tant de goût à la dépense, que bientôt l'Empereur, entièrement épuisé se vit hors d'état de la

soutenir. L'Antipape vendit alors les privilèges, les dignités, les bénéfices, en cassant les concessions que le Pape légitime en avoit faites.

L'Empereur voulut cependant consommer son ouvrage. Le jour de la pentecôte, il se rendit à l'église de S. Pierre avec son Pape, à qui d'abord il donna la calotte rouge, qu'il fit sacrer ensuite par le prétendu cardinal-évêque d'Ostie Jacques Albertin, & qu'enfin il couronna lui-même. A cette scène, il en fit immédiatement succéder une autre. Cette ame haute & basse tout à la fois, pour pouvoir dire que sa propre élection avoit été confirmée par autorité pontificale, se fit couronner Empereur par celui qu'il venoit de couronner Pape. Le faux Pontife fit alors plusieurs légats, tant pour la Lombardie, que pour les autres provinces. Le Prince quitta Rome, après y avoir établi sénateur ou chef de la magistrature, Raignier de la Fagiola, qui ne tarda point à y exercer la tyrannie: il fit brûler deux Catholiques intrépides, qui qualifioient de faux Pape, Pierre de Corbière.

Cet intrus de son côté, continuant à jouer son personnage, publia des bulles contre Jean XXII. Il confirma la dépo- Rain. an. 1328. n. 44, 65.

ſition déjà prononcée par l'Empereur; il priva de leurs bénéfices tous les clercs ſéculiers ou réguliers qui demeuroient attachés au Pape Jean; il défendit aux laïcs même, ſous peine d'être punis comme hérétiques, de plus donner le nom de Pape à Jacques de Cahors, ni de lui obéir en aucune manière. Tous ces manèges burleſques ne faiſoient illuſion à perſonne. A peine fut-il néceſſaire que le Pontife légitime prononçât d'une manière expreſſe contre l'uſurpateur & ſes fauteurs. Le ſchiſme ne s'étendit point hors de l'Italie, n'y prit que dans les villes où ſes chefs ſe rendirent les plus forts, ne s'y ſoutint qu'autant de temps que les ſchiſmatiques y dominerent; & la fortune de l'Empereur Louis, ainſi que la diſpoſition des eſprits à ſon égard, changea de tous côtés, & de la manière la plus inattendue.

Ses affaires déclinerent, preſque auſſitôt qu'il fut ſorti de Rome. D'abord il perdit Piſtoie, ville conſidérable de Toſcane. Donat Auguſtin que l'Antipape en avoit fait évêque, y fut arrêté, & Barenzo Ricardi qui en étoit l'évêque légitime, y fut rétabli. Louis ayant tourné vers le royaume de Naples, tenta inutilement d'y pénétrer: il ſe vit contraint,

faute de vivres & d'argent, à rentrer dans Rome, le vingtième de juillet. Dès le quatrième d'août, il fut obligé d'abandonner une place, où, l'enthousiasme & la séduction étant dissipés, il n'y avoit plus de sûreté pour sa propre personne. Lui & son Pape s'en allerent à Viterbe. Le peuple dans toutes les rues les traitoit d'hérétiques & d'excommuniés; on crioit à leur suite: Périssent les sacrilèges! Vive la Sainte Eglise! on leur jetoit des pierres, on tua plusieurs de leurs gens. La nuit suivante, Berthold des Ursins, neveu du cardinal-légat de Jean XXII, entra dans Romè avec ses troupes. Trois jours après, le légat son oncle y vint avec sa suite, & fut reçu avec des honneurs extraordinaires. Rome étant ainsi rentrée sous l'obéissance du Pape, on fit une infinité d'actes d'improbation contre Louis de Bavière & Pierre de Corbière. On brûla tous leurs privilèges, dans la place du Capitole. Le petit peuple & les enfans se répandirent dans les cimetières, où ils déterrerent les corps des Allemands & des autres schismatiques; & après les avoir traînés par la ville, ils les jeterent dans le Tibre.

L'Empereur laissa quelque temps son Pape à Viterbe, & s'en alla ménager à

Pise un asyle plus assuré pour son parti. Dans cette marche, mourut Marsile de Padoue, l'un de ces docteurs schismatiques que ce prince traînoit par-tout à sa suite. Il avoit été condamné comme hérétique dès l'année 1327, pour avoir mis au jour un ouvrage fameux qui a pour titre *le Défenseur de la paix*. Son but principal étoit de relever la puissance temporelle, dégradée par les opinions courantes touchant le pouvoir des Papes. Marsile prétendoit que l'Empire subsistant avant que l'Eglise eût aucun domaine temporel, il ne pouvoit être soumis à l'Eglise; & que si pendant un temps elle a exercé quelques droits contre les libertés de l'Empire, c'étoit une usurpation: d'où il concluoit que le Pape, ni toute l'Eglise ensemble ne peuvent infliger à personne des peines coactives, si l'Empereur ne lui en donne l'autorité. Mais à ces propositions il en mêloit d'autres, qui subordonnoient à la puissance politique le pouvoir incontestable & purement spirituel de la hiérarchie. Il donnoit droit à l'Empereur, non seulement de corriger & de punir le Pape, mais de l'instituer & de le destituer. Il soutenoit que tous les ordres du sacerdoce, Pape, patriarche, arche-

Rain. an. 1327. n. 22, &c.

véque, évéque, simple prêtre, ont une égale autorité par l'institution divine, même pour la jurisdiction; que S. Pierre n'eut pas plus d'autorité que chacun des apôtres; & que ce que l'un de leurs successeurs a de plus que l'autre, vient uniquement de la concession de l'Empereur, qui peut la révoquer. C'est ainsi que les anticipations réciproques de l'une des deux puissances sur l'autre donnoient lieu aux représailles les plus scandaleuses, & tendoient, en obscurcissant tous les principes, à plonger l'ordre public dans une confusion ruineuse.

L'Empereur fut d'abord reçu à Pise, comme il l'avoit été à Rome, avec de grands témoignages d'alégresse, de la part d'un peuple aveugle qui commence toujours par être la dupe des grands. Il y fit aussi publier, comme à Rome, la sentence de déposition contre Jean XXII. Ayant ainsi frayé la route à Pierre de Corbière, il manda cet Antipape, qui fit son entrée, comme Souverain Pontife, avec ses six cardinaux. Des ecclésiastiques & des religieux allerent au devant de lui, suivis de l'Empereur, de seigneurs & d'autres laïcs en assez grand nombre, les uns à pied, les autres à cheval. Mais les gens de bien & tous

les citoyens de bon ſens, en les voyant paſſer, gémiſſoient de cette farce impie, & la qualifioient hautement d'abomination. Cependant l'Antipape monta en chaire, & accorda une indulgence, par laquelle il remettoit la coulpe & la peine à quiconque ſe confeſſeroit ſous huit jours, après avoir renoncé au Pape Jean. Il fit encore cardinal, Jean Viſconti, frère d'Azon ſeigneur de Milan.

Mais n'ayant rien de mieux que l'appareil des foudres de l'Egliſe, pour entretenir les terreurs & les illuſions populaires qui faiſoient ſon appui principal, il voulut excommunier de nouveau le Pape Jean, avec le Roi Robert de Naples, & les Florentins ſes partiſans les plus zélés. L'aſſemblée fut indiquée pour le 18 février de cette année 1329, & l'on n'omit rien pour y attirer une multitude d'aſſiſtans. Le nombre n'en fut toutefois que médiocre. Outre l'horreur que les Fidèles ſenſés avoient de ces conventicules criminels, au moment de ſe raſſembler, il ſurvint une pluie, une grêle, un vent affreux, en un mot l'ouragan le plus furieux, diſent les auteurs du temps & du pays, qu'on eût jamais vu à Piſe. L'Empereur envoya ſon maréchal par la ville, avec des troupes à

pied & à cheval, pour contraindre les citoyens à venir. On n'y gagna rien : les assistans furent en petit nombre, & le maréchal, dans cette course hasardeuse, fut saisi d'un froid mortel qui répondoit à la violence de l'orage. Il prit sur le soir un bain chaud, où l'on mit de l'eau de-vie. Le bain s'enflamma, & le maréchal périt. Cet accident fut regardé comme de mauvais présage pour l'Empereur & l'Antipape, dont il fit beaucoup décliner les affaires. Vill. x. c. 123.

Dès le mois d'avril suivant, Louis sortit de Pise, où des exactions insupportables, jointes à tous les autres motifs, n'attiroient plus sur lui que des regards d'indignation. Il n'en fut pas plutôt sorti, que les Pisans traiterent de paix avec les Florentins & les autres partisans du légitime Pontife. L'Antipape demeuré seul, & comme abandonné de l'Empereur qui commençoit à s'en trouver embarrassé, fut réduit à implorer la protection du Comte Boniface de Donaratique, l'un des plus puissans citoyens de Pise, qui le tint caché dans sa maison : ce qui se fit avec tant de secret, que toute la ville le crut en fuite. C'est ce qu'ils annoncerent aussi-tôt au Pape, par des ambassadeurs chargés de lui faire satisfac-

tion, & de demander l'abſolution des cenſures qu'ils reconnoiſſoient avoir encourues. On voit par leur déclaration, que Louis de Bavière n'étoit entré chez eux que par la force, après un mois de réſiſtance de leur part, ſans nulle eſpérance de recevoir du ſecours en attendant plus long-temps. Le Pape reçut ces excuſes, & leur donna l'abſolution.

Il en uſa de même avec les Romains, qui envoyerent Ildébrandin, évêque de Padoue, lui demander pardon de ne s'être point oppoſé à l'intruſion de Pierre de Corbière, & au couronnement de Louis. Touchés de la condeſcendance & de la facilité paternelle avec laquelle le Pontife leur rendit ſes bonnes graces, ils lui renvoyerent une ambaſſade plus ſolemnelle, qui, en préſence du Pape & des cardinaux, déclara qu'à lui ſeul appartenoit la Seigneurie de la ville de Rome, & qu'ils avoient péché grièvement, en y recevant Louis de Bavière, en ſouffrant qu'il fût couronné Empereur, & que Pierre de Corbière fût inſtitué Pape. Ils proteſterent qu'ils y avoient été contraints par la tyrannie de Sciarra Colonne, & par la ſéduction de Marſile de Padoue. Pour exprimer leurs ſentimens de la manière la plus préciſe & la plus authentique, les

Raïn. an. 1330. n. 40.

ambaſſadeurs étoient chargés de lettres cloſes, qu'on ouvrit alors : elles portoient que les Romains étoient très-repentans & ſouverainement affligés des excès commis contre le Pape & l'Egliſe, qu'ils en demandoient le pardon avec une humilité profonde, & avec une ſoumiſſion à toute épreuve. La plûpart des villes d'Italie ſuivirent ſans délai l'exemple de Rome.

Louis de Bavière qui faiſoit grand fond ſur les productions de l'école, & ſur les ſubtilités des dogmatiſeurs qui lui dictoient ſes déclarations pédanteſques, eut grand ſoin d'emmener avec lui en Allemagne la nouvelle & précieuſe recrue qu'il venoit d'en faire à Piſe. Ce fut là que vinrent enfin s'attacher à lui ſans feinte, & avec toute l'inſolence de l'apoſtaſie, Michel de Céſène général des Frères Mineurs, Boncortèſe ou Bonnegrace de Bergame procureur-général, & Guillaume Ocam provincial d'Angleterre. Quand ils avoient appris l'intruſion de l'un des leurs à la papauté, ils s'étoient échappés tous les trois d'Avignon, où ils étoient détenus pour leur réſiſtance opiniâtre aux déciſions du Pape Jean ſur la pauvreté apoſtolique. Michel étoit accuſé d'avoir aſpiré lui-même au rang

Id. an. 1328. n. 63. d'Antipape. C'est pourquoi Jean XXII, sévit particulièrement contre lui.

Ib. n. 81. Le jeudi saint, vingtième d'avril 1329, il publia une bulle, où, après lui avoir reproché d'avoir dogmatisé contre les constitutions du S. Siège, & de s'être attaché, tant à l'Antipape Pierre qu'à Louis son fauteur, il le prive, comme hérésiarque & schismatique, de tout office, honneur & dignité. En conséquence, les FF. Mineurs, dans un chapitre général tenu à Paris le jour de la pentecôte 1329, déclarerent d'une voix unanime, & de l'avis de l'université, que les accusations de Michel de Césène & des autres schismatiques contre Jean XXII étoient injustes & impies, qu'il étoit le seul vrai Pape, & qu'il avoit justement déposé Michel. Puis, afin d'obvier aux chicanes qu'il pouvoit élever contre une déposition prononcée par le Pape seul, ils le déposerent eux-mêmes du généralat, & choisirent en sa place Frère Géraud-Odon, particulièrement cher au Pape. Terminant enfin la question de la pauvreté qui agitoit l'ordre depuis si long-temps, ils concilierent les constitutions de Jean XXII, tant avec la décrétale de Nicolas qu'avec la décision du chapitre de Pérouse, & rétablirent parmi eux la tranquillité & la con-

corde. En un mot les enfans de S. François marquerent si bien dès-lors l'attachement particulier qu'ils font profession d'avoir pour le S. Siège, que le Pape Jean déclara que la révolte de quelques particuliers avoit été réparée par l'obéissance du grand nombre, d'une manière à lui faire redoubler son affection pour eux. Avec le temps, les chefs même de la rebellion revinrent de leurs écarts, & en firent un désaveu authentique, qui fut suivi de l'absolution pontificale. Michel de Césène étoit mort; mais on assure qu'il mourut pénitent.

Vading. an. 1329. n. 2. Du Boul. t. 4. p. 220.

Avant d'en venir là, cet homme, naturellement fier & opiniâtre, combattit l'autorité du Pape, avec tout le dépit & l'emportement d'un sectaire condamné. C'est ce qui donna lieu à la bulle, *Quia vir reprobus*, la plus foudroyante & la plus étendue que Jean XXII eût encore lancée contre lui. Mais le Pontife y donna une prise nouvelle aux subtilités & aux reproches de son dangereux contradicteur. Dans la plus grande partie de cette constitution diffuse, Jean prenant moins le ton d'un Pape qui prononce que d'un théologien qui argumente, s'efforce d'étayer sur le raisonnement ses décisions précédentes touchant la pauvreté des apô-

Rain. an. 1329. n. 22.

tres & des Francifcains. Afin d'établir la propriété des biens qu'il attribue à J. C. modèle des uns & des autres, il avance que le Sauveur, en tant qu'homme, avoit cette propriété, non feulement fur les biens qu'il confumoit, mais en général fur toutes les chofes temporelles, comme étant le Roi & le feigneur véritable de tout l'univers. Il appuie cette doctrine, & fur les prophéties qui annoncent le Meffie comme un Roi à qui Dieu doit donner l'empire de toutes les nations, & fur les paffages du nouveau teftament où J. C. eft qualifié de Roi & de feigneur. Le texte même qu'on a toujours entendu dans le fens contraire ; favoir ces paroles du Sauveur à Pilate, *Mon royaume n'eft pas de ce monde*; Jean XXII leur fait fignifier, que J. C. ne tient pas fa puiffance du monde, mais de Dieu: fubtilités dont S. Jean Chryfoftome l'oracle des Grecs, S. Auguftin celui des Occidentaux, dont aucun des Pères ne s'étoit encore avifé. Ils entendoient ces paroles dans leur fens naturel, & enfeignoient par-là que le royaume de J. C. ne regarde point les chofes terreftres, qu'il eft d'un genre plus noble & plus fublime, d'un ordre éternel & tout fpirituel. Michel de Cé-

Chryf. hom. 83. Aug. tract. 115. n. 2.

ſène ne manqua point de s'élever encore contre cette doctrine de Jean, & en attaqua les principes avec d'autant plus d'avantage que les défenſeurs des prétentions Romaines en tiroient des conſéquences plus outrées.

Cette année-là même, Alvar Pélage, Eſpagnol de naiſſance & docteur fameux parmi les FF. Mineurs, alors pénitencier du Pape & depuis évêque de Silve en Portugal, mit au jour dans la ville d'Avignon ſon traité des Plaintes de l'Egliſe. Voici comment il y parle : L. 1. c.
Comme J. C. eſt ſeul Pontife, Roi & 13.
ſeigneur de toutes choſes, il a de même pour tout un ſeul vicaire général. Or en conférant cette dignité à Pierre, le Sauveur n'a pas diviſé la puiſſance dont il étoit revêtu ; mais il l'a donnée toute entière au Prince des Apôtres, telle qu'il l'avoit lui-même. Ainſi les Papes étant les ſucceſſeurs de Pierre, ne ſont pas les vicaires d'un pur homme, mais de Dieu ; & toute la terre avec ce qui la remplit appartenant au Seigneur, tout eſt pareillement au Pape. Les Empereurs Païens, pourſuit Pélage, n'ont jamais poſſédé juſtement l'Empire : car, celui qui, loin d'obéir à Dieu, lui eſt contraire par l'idolatrie ou l'héréſie, ne

peut rien posséder validement. D'où il résulte que nul Empereur n'a exercé justement le droit du glaive, s'il ne l'avoit reçu de l'Eglise Romaine; principalement depuis que J. C. a conféré à S. Pierre l'une & l'autre puissance. Il lui avoit dit: Je te donnerai les clefs du royaume des cieux; non pas la clef, mais les clefs, l'une pour le spirituel, & l'autre pour le temporel. On voit ici un interprète bien fidèle & bien ingénu de la manière dont Jean XXII entendoit le royaume de J. C.

La puissance pontificale n'est pas portée à des excès moins déraisonnables, dans la Somme de la puissance ecclésiastique, dédiée à Jean XXII par un docteur très-célèbre de l'ordre des ermites de S. Augustin, nommé Augustin d'Ancône, & beaucoup plus connu sous le nom d'Augustin Triomphe. Il pose d'abord pour principe général, que cette puissance est la seule qui vienne immédiatement de Dieu, & que toutes les autres sont dérivées de celle-là; qu'elle a droit de juger de tout, & ne peut être jugée de personne; qu'elle est sacerdotale & royale tout ensemble, parce que le Souverain Pontife tient la place de J. C. qui avoit l'une & l'autre; qu'elle est temporelle

Quæst. 1. 4, 5.

porelle auſſi bien que ſpirituelle, puiſque celui qui peut le plus peut auſſi le moins; que le Pape ne ſauroit être déposé par perſonne, ſinon pour le crime d'héréſie. Mais dans ce cas, ſuivant Auguſtin lui-même, il peut être déposé par le concile général, & condamné même après ſa mort. Il oſe dire auſſi, quoique dans un ouvrage dédié à celui des Papes qui a ſiégé le plus long-temps à Avignon, que le lieu le plus convenable à leur réſidence eſt la ville de Rome, ſoit pour ſa prééminence ſur toutes les autres, ſoit parce qu'ils en ſont ſeigneurs temporels.

Quæſt. 5. art. 6, 7.

Quæſt. 21. art. 1.

Le Docteur conſidérant enſuite la puiſſance pontificale dans ſes rapports plus directs avec les autres puiſſances, dit ſans reſtriction que les conciles reçoivent leur autorité du Souverain Pontife; que c'eſt à lui, comme chef de l'Egliſe, qu'il appartient de déterminer ce qui eſt de foi, & que perſonne ſans ſon ordre ne peut informer de l'héréſie; qu'il peut ſeul, par la plénitude de ſon autorité, ſéparer de la communion catholique, & que les évêques ne peuvent excommunier que par la juriſdiction qu'il leur a communiquée, & qu'il a déterminée comme il a voulu; qu'étant ſeul l'époux de l'Egliſe Univerſelle, il a juriſdiction immédiate

Quæſt. 10, 19, 29.

ſur chaque diocèſe, où les évêques ne tiennent immédiatement la leur que de lui; & quoiqu'il ſoit plus particulièrement évêque de Rome, qu'il peut en chaque diocèſe & en chaque paroiſſe, tant par ſes délégués que par lui-même, faire tout ce que peuvent les évêques & les curés. Il ajoute que c'eſt au Pape à punir les hérétiques, non ſeulement de peines ſpirituelles mais de peines temporelles; ſavoir de confiſcation des biens, de banniſſement, de priſon & de châtimens corporels par le bras ſéculier.

Le Docteur Auguſtin ne ſe borne pas à ce premier article d'uſurpation ſur les droits de la puiſſance temporelle: il les renverſe de fond en comble, par les maximes ſuivantes. Le Pape, dit-il d'abord (quæſt. 33, 38, 39, 40.) par rapport à l'Empire, pourroit élire l'Empereur par lui même, ſans le miniſtère des électeurs, changer ces électeurs à ſon gré, les prendre d'ailleurs que d'Allemagne, & rendre même l'empire héréditaire. L'auteur ſuppoſoit ce qu'on croyoit, ſans aucun témoignage des écrivains précédens, que le Pape Grégoire V, du temps de l'Empereur Otton III, avoit établi les ſept électeurs de l'Empire, tels qu'ils ſont encore aujourd'hui. Il ſoutient (quæſt. 33, art. 67.) auſſi gratuitement, & en regardant comme indubitable la donation de Conſtan-

tin, que le Pape ne tient pas de l'Empereur son domaine temporel; parce que, selon lui, ce prince ne fit que restituer à l'Eglise ce qu'il possédoit injustement avant son baptême. C'est par l'autorité du Pape, poursuit-il, que l'empire a été transféré des Romains aux Grecs, puis des Grecs aux Germains; & il le pourroit de même transférer à d'autres. L'Empereur élu doit être confirmé & couronné par le Pape, & lui prêter serment de fidélité; sans quoi il ne sauroit prendre le gouvernement de l'empire. Il ne restoit plus qu'à tirer la conclusion naturelle de ces principes, pour en découvrir tout le danger: elle n'effraie pas l'intrépide Au- Quæst. 40
gustin, qui conclut lui-même en termes exprès, que le Pape peut déposer l'Empereur, & absoudre ses sujets du serment de fidélité.

Il va plus loin; & sur les traces de quæst. 45.
Boniface VIII, il soumet tous les souve- 46.
rains sans exception à tous les commandemens du Pape, & les oblige à reconnoître qu'ils tiennent leur puissance temporelle du Souverain Pontife, revêtu, selon lui, de toute jurisdiction au spirituel & au temporel, en qualité de Vicaire de J. C. Quiconque, dit-il du ton le plus général & le plus affirmatif, qui-

conque se sent grevé par qui que ce soit, Roi ou Empereur, peut appeler de ce jugement à celui du Pape. Le Pape peut corriger tous les souverains quand ils péchent publiquement, les déposer pour juste cause, & instituer un Roi en quelque royaume que ce soit. Tirons enfin le rideau sur cette doctrine révoltante, que nous avons assez fait connoître pour en inspirer l'aversion qu'elle mérite. La conclusion la plus simple & la plus convenable qu'on en doive tirer, c'est qu'on ne pouvoit rendre la puissance des Papes plus haïssable, qu'en la représentant avec cette enflure monstrueuse.

Les François, sans la moins révérer que l'Italie où le docteur Triomphe avoit pris naissance, en avoient une idée beaucoup plus raisonnable. Si pour soutenir ce qui faisoit alors tant de bruit sous le nom de libertés & d'immunités ecclésiastiques, ils employoient quelques-uns des faux principes à la mode, quelques décrets & quelques histoires apocryphes, avec des applications allégoriques & purement arbitraires de l'Ecriture; ce n'étoit qu'un procédé vicieux dans le raisonnement, qui ne leur faisoit pas confondre dans la pratique les droits également divins des deux puissances, qui ne leur

ètoit rien de leur respect religieux pour leur souverain, & qui prouve uniquement combien cette matière avoit été brouillée par les derniers canonistes. C'est ce qu'on remarquera dans les conférences tenues à ce sujet, sur la fin de l'an 1329, en présence de Philippe VI, premier Roi de la branche de Valois. Il étoit monté sur le trône le premier d'avril de l'année précédente, deux mois seulement après la mort de Charle IV son cousin; parce qu'on attendit la naissance de l'enfant posthume, dont la Reine demeuroit enceinte, & qui fut une fille.

Déjà l'on avoit rejeté les prétentions d'Edouard III Roi d'Angleterre, qui aspiroit à la couronne de France en qualité de parent le plus proche du feu Roi; mais qui ne l'étant que par sa mère exclue du trône à raison de son sexe, ne pouvoit tirer de cette Princesse nommée Isabelle, quoiqu'elle fut sœur du feu Roi, un droit qu'elle n'avoit pas elle-même. Cependant le nouveau Roi, soit par la bonté de son naturel ennemi des animosités & des divisions, soit par un pressentiment des embarras que lui devoit susciter la rivalité du Roi d'Angleterre, s'appliqua fortement dès la seconde année de son regne à rétablir l'harmonie

& la bonne intelligence entre les différens ordres de l'Etat. La France ne s'étoit pas entièrement préservée des altercations qui agitoient ses voisins, & l'on disputoit assez vivement sur la distinction des deux puissances & les bornes respectives de leur jurisdiction. Il revenoit souvent des plaintes au Roi, tantôt des évêques contre les barons & les officiers du royaume, tantôt des Seigneurs & des Magistrats contre les prélats & leurs officiaux. Pour étouffer ces germes de discorde, Philippe ordonna aux uns & aux autres de se rendre auprès de lui, avec les instructions nécessaires touchant les innovations & les usurpations qu'ils se reprochoient mutuellement.

Les Prélats se rendirent près du Roi au nombre de vingt-cinq archevêques & de quinze évêques, parmi lesquels Pierre Roger élu archevêque de Sens, puis Pape sous le nom de Clément VI, & Bertrand évêque d'Autun furent chargés de la parole pour le Clergé. Pierre de Cugnières, chevalier & légiste dans le goût singulier de son temps, comme promoteur principal de l'affaire contre la prélature, fut l'orateur des laïcs. Il proposa jusqu'à soixante-six articles d'accusation, qu'on peut réduire à trois chefs; aux anticipations

ſur la puiſſance ſéculière, à la manière abuſive d'exercer ſa propre puiſſance à la multiplication exceſſive des cenſures.

Sur le premier, il reproche au clergé d'étendre ſa juriſdiction à des matières purement civiles; de s'attribuer toutes les cauſes qui concernent le poſſeſſoire & la propriété, de ramener à ſes tribunaux les clercs traduits ailleurs pour raiſon de trouble ou de dommage cauſé aux laïcs dans la poſſeſſion de leurs terres; de confondre, dans l'exercice de ſon droit de défenſe, les biens patrimoniaux des clercs avec ceux qu'ils tiennent de l'Egliſe; de juger des contrats faits en cour laïcque, & pour envahir toute cette branche d'affaire, d'établir en tout lieu des notaires eccléſiaſtiques; de dreſſer les inventaires de tous ceux qui mouroient ſans faire de teſtament, & de ſe porter généralement pour exécuteurs teſtamentaires. A ces uſurpations quant aux fonds des choſes, on ajoute celles qui concernent les perſonnes, telles que les pupilles, les veuves, les gens morts ſans avoir fait de teſtament, les pauvres & les malades retirés dans les hôpitaux, les clercs mariés ou ceux qui ſont pris en délit ſans porter l'habit clérical. Pierre de Cugnières prétend que les Prélats éten-

Conc. Hard t. 7. p. 1543, &c. Bibl. PP. t. 4. p. 1055, &c.

dent injustement leur jurisdiction sur ces différentes classes de citoyens, qui ne doivent dépendre, selon lui, que de la justice séculière. Il accuse encore les évêques de donner la tonsure à une infinité de personnes, à des enfans en bas âge, aux battards, aux serfs, à des hommes mariés, absolument incapables & quelquefois diffamés, afin d'étendre à quelque prix que ce soit leur empire. Un autre artifice, ajoute-t-il, c'est de multiplier sans cause les accusations d'hérésie, de communication avec les excommuniés, d'usure, d'adultère, de tous les crimes dont ils sont en possession de connoître.

Il leur reproche en second lieu d'employer dans l'exercice de leur jurisdiction toutes sortes de moyens pour extorquer de l'argent. Tantôt on laisse en prison, dit-il, des innocens reconnus pour tels, jusqu'à ce qu'ils aient payé les frais de procédure dont ils sont déchargés par les loix. Tantôt on cite des vingt & quarante personnes, qu'on accuse d'avoir communiqué avec des excommuniés, afin de tirer quelque argent de chacune selon ses moyens: ou bien l'on fait racheter les citations; & quelquefois à de vrais coupables, à d'odieux usuriers on vend l'impunité, en arrêtant, pour l'or qu'on

en tire, les procédures commencées contre eux. Tantôt encore c'est un droit de sépulture, qu'on fait acheter, pour un riche accusé de n'avoir pas vécu en bon Chrétien ; c'est une excommunication qui n'est levée qu'au moyen d'une grosse amende; c'est une somme de dix livres à payer pour la réconciliation d'un cimetière.

Enfin Cugnières reproche au clergé l'abus des censures. Suivant ses allégations, on les fulminoit avant les monitions de droit; on fixoit à la satisfaction un terme auquel il étoit impossible de l'accomplir; on forçoit le juge séculier, par l'excommunication même, à poursuivre les excommuniés; pour de simples assignations de clercs en justice laïcque, & souvent en matière civile, on faisoit sur le champ cesser l'office divin; on jetoit de même l'interdit sur les terres du Roi, sans respect pour les privilèges accordés à nos princes par les souverains pontifes.

Supposé la vérité de ces imputations, dont quelques-unes en effet ne semblent que trop fondées, la justice & la raison étoient du côté de Pierre de Cugnières: mais il gâta sa cause, par le principe trop général sur lequel il voulut l'établir. Il prétendit que tout exercice du pouvoir

temporel étoit abusif dans les évêques, & qu'ils devoient se contenter du spirituel seul, avec la protection que le souverain leur accordoit à cet égard. Il donna même à penser que le Roi vouloit réformer l'usage contraire, & rétablir la jurisdiction séculière dans toute son étendue naturelle. Les prélats qui avoient en leur faveur une coutume aussi ancienne que la monarchie, qui, par sa constitution même, formoient le premier ordre de l'Etat, qui tenoient leurs immunités & leurs privilèges, de Clovis, de Charlemagne, de S. Louis, de tous les plus grands princes de la première des nations Chrétiennes, qui pouvoient même alléguer en compensation des dons faits à l'Eglise par les Rois, bien des concessions de l'ordre spirituel faites aux Rois par l'Eglise; les prélats François, munis de tant d'avantages, n'étoient pas d'humeur à céder aux poursuites d'un particulier, qui à la vérité agissoit au nom du monarque, mais qui portoit ses vues beaucoup plus loin que ce prince sincèrement affectionné à l'ordre ecclésiastique, & conduit uniquement par le désir de resserrer les nœuds de l'union entre les deux ordres de l'Etat.

Soit par la certitude qu'avoit le clergé de cette disposition du Roi, soit par la

crainte de reconnoître même indirectement en matière ecclésiastique un autre tribunal que celui de l'Eglise, l'archevêque de Sens qui répondit le premier à Pierre de Cugnières, commença par protester que tout ce qu'il alloit dire n'étoit pas dans la vue d'obtenir un jugement quel qu'il pût être, mais uniquement d'éclairer la conscience du Prince, & de ceux qui le conseilloient. Il entra aussitôt en matière : mais sans suivre son antagoniste dans les nombreux articles de son accusation ; en habile homme, il en [illegible]battit sur-tout le principe fondame[illegible] & vraiment outré. Le Seigneur de Cugnières, dit-il, veut que les deux jurisdictions soient absolument incompatibles, & que celui qui a la spirituelle ne puisse rien exercer de la temporelle sans usurpation & sans un désordre monstrueux. Y a-t-il bien pensé? Sont-ce là des puissances opposées entre elles? L'une diffère de l'autre : mais elle ne la détruit pas. Or, selon tous les principes du raisonnement, deux choses d'espèce différente, dès qu'elles ne sont pas contraires, peuvent très-bien subsister ensemble. Les livres saints nous fournissent des exemples sans nombre de cette réunion. Melchisedec étoit tout ensemble Roi de

Salem, & prêtre du Très-haut; Samuel faisoit les fonctions de juge & de pontife; Esdras, Néhémie, les Macchabées unissoient le sacerdoce avec le gouvernement politique. L'archevêque cite encore plusieurs autres exemples & plusieurs passages qui ne prouvent pas à beaucoup près comme ceux ci, & qui établissent au contraire la puissance spirituelle, d'une manière isolée; mais ce vice de raisonnement lui étoit commun avec son antagoniste, qui avoit eu la mal-adresse d'employer à la distinction des deux puissances, la fameuse allégorie des deux glaives: ce que Roger ne manqua point de tourner avec avantage contre Cugnières. Car enfin ces deux glaives avoient été remis l'un & l'autre au Prince des Apôtres; & s'ils représentoient véritablement les deux jurisdictions, Cugnières ne pouvoit disconvenir, sans tomber en contradiction, qu'elles n'eussent été accordées par J. C. même à l'Eglise.

Cependant, sans trop faire de fond sur ce moyen, l'orateur du clergé aime mieux établir le droit de sa partie sur les concessions & les reconnoissances des souverains, sur une possession immémoriale dont les princes, ainsi que les peuples, sont les témoins & les garans. C'est ainsi, dit-il, que l'Empereur Théo-

dose fit une loi qui permettoit aux Chrétiens de porter leurs différents & leurs procès au tribunal des évêques ; loi fondée sur les passages où S. Paul exhorte les Corinthiens à plaider devant le moindre des Fidèles, plutôt que devant les idolâtres ; loi renouvellée par Charlemagne, qui étoit tout à la fois Roi de France & Empereur. Tous nos princes, poursuit-il, ont reconnu, confirmé, augmenté comme à l'envi les privilèges & la splendeur de l'Eglise. Et si l'on demande pourquoi elle jouit en France de distinctions plus grandes qu'ailleurs, c'est que nos monarques ont eu plus de foi, plus de piété, plus d'amour & de respect pour la religion que les autres souverains ; c'est qu'ils ont cru que la splendeur de la hiérarchie devoit conférer un des principaux ornemens à la couronne des Rois très-Chrétiens. Que si l'on prétendoit qu'ils n'ont pu donner à l'Eglise cette grandeur temporelle, quelle injure ne feroit-on pas à leur propre puissance, à leur sagesse, à leur équité? On accusera donc de violence & d'injustice, on chargera de l'iniquité la plus griève le plus généreux de ces augustes bienfaiteurs de l'Eglise, S. Louis placé sur nos autels pour l'éminence & la pureté de

ses vertus. Est-ce donc ainsi que l'on travaille à la gloire de nos Rois? Est-ce ainsi qu'on affermit leur puissance, qu'on maintient leur autorité, qu'on fait aimer leur domination? Rien ne rend un prince plus aimable, que de ne point troubler ses sujets dans leurs propriétés, leurs possessions, leurs coutumes. Ce seroit au contraire une source intarissable de murmures contre le prince regnant, une cause éternelle d'inimitié & d'antipathie entre les différens membres de ses Etats, s'il se laissoit induire à renverser les bornes sagement posées par ses ancêtres.

Avant de conclure, l'orateur, d'un ton pathétique, adresse la parole au Roi, le rappelle à sa conscience & à ses propres sentimens, le conjure d'envisager cette longue suite de religieux monarques dont il est le successeur, & de ne point oublier le serment fait avec tant de solemnité le jour de son sacre; savoir de maintenir la paix, de défendre le clergé, & de conserver les privilèges ecclésiastiques. Terminant enfin son discours par une réponse succincte aux articles de Cugnières, il dit en général que plusieurs de ses prétentions tendent à renverser la jurisdiction ecclésiastique de fond

en comble, & que les prélats sont déterminés à plutôt mourir qu'à les reconnoître; qu'ils n'en sont pas moins disposés à corriger les abus introduits contre leur intention; qu'assemblés, comme ils se trouvent, ils sont tout prêts à prendre les mesures convenables, afin de maintenir la dignité du Roi, de procurer la tranquillité des peuples, & de satisfaire à tous les devoirs que leur impose la sainteté de leur ministère.

Comme l'archevêque de Sens n'avoit pas répondu en détail aux griefs de l'aggresseur du clergé, Bertrand d'Autun entreprit cette discussion. Il fit d'abord la même protestation que son collègue, au sujet de la compétence, établit de même la compatibilité des deux jurisdictions; puis distingua les articles que le clergé vouloit défendre, de ceux qui pouvoient être abusifs, & qu'on étoit prêt à réformer. Par rapport à la matière de la jurisdiction, on voit que les évêques, ou de droit, ou par la coutume, ou en vertu des concessions royales, s'attribuoient la défense de tous les biens des personnes consacrées à Dieu, les causes réelles, personnelles ou mixtes, celles des testamens, des inventaires, de la distribution des biens aux héritiers,

& généralement des contrats, à cause du serment. Quant aux personnes, outre les clercs mariés & non mariés, revêtus ou non de l'habit clérical, & que le clergé regardoit toujours comme du for ecclésiastique, il prétendoit avoir en sa garde les pupilles, les veuves, les gens morts sans tester, & les pauvres des hôpitaux quand ils y étoient pour la vie. Sur la tonsure donnée indiscrètement, & sur les accusations peu fondées en matière d'hérésie & d'autres crimes soumis à l'animadversion de l'Eglise, Bertrand répond que les prélats sont fort éloignés d'approuver ces abus; mais que des reproches si vagues deviennent suspects; qu'ils sont d'autant plus injurieux, qu'en ne marquant point les coupables, on rend cette flétrissure commune à tous les évêques du royaume.

Sur le second chef d'accusation; c'est-à-dire sur le reproche fait aux pasteurs de faire servir à la cupidité un ministère spirituel & divin, l'évêque d'Autun s'inscrit hardiment en faux contre la coutume prétendue, soit d'exiger des innocens les frais de procédure; soit d'actionner sans cause des trente & quarante personnes, & d'imposer des peines pécuniaires à cette multitude, hors le cas

de contumace ; soit de faire racheter les citations à des coupables, vrais ou supposés ; soit enfin d'imputer des crimes après la mort, pour vendre la sépulture. Encore une fois, dit Bertrand, nous tiendrons à injure ces imputations générales, jusqu'à ce que nous ayant spécifié par qui & en quel endroit se commettent les abus, on nous trouve en retard pour la correction.

Les deux prélats orateurs avoient principalement insisté, pour la défense de leurs privilèges, sur les concessions de nos pieux monarques ; & ce fut cette considération qui fit le plus d'impression sur l'esprit de Philippe de Valois. Pierre de Cugnières, si vivement pressé, répondit d'abord que l'intention du prince étoit de conserver aux évêques les privilèges autorisés par les loix & par des coutumes raisonnables : mais il insinua de nouveau, qu'ils ne pouvoient connoître des causes civiles ; parce que le temporel appartient aux séculiers, comme le spirituel aux ecclésiastiques. Les prélats peu satisfaits de ces équivoques, & se défiant avec raison de ces zélateurs apparens du bien public, qui, sous prétexte de seconder les princes, ne se proposent que de les maîtriser, & de parvenir à leurs fins intéressées,

demanderent avec respect une réponse moins ambigue & plus satisfaisante. Le Roi dit lui-même qu'il n'entendoit point attaquer les privilèges de l'Eglise, qu'il ne vouloit pas qu'on pût reprocher à son régne d'avoir donné un pareil exemple; puis il promit nettement de conserver tous les droits & les coutumes constantes de son clergé. L'archevêque de Sens le remercia au nom de son corps, & se plaignit cependant qu'on avoit déjà fait certaines entreprises sur la jurisdiction ecclésiastique. Le Roi déclara sur le champ qu'il les désapprouvoit, & que, loin d'avoir été faites par son ordre, elles n'étoient point parvenues à sa connoissance avant ce moment. Ensuite, on prit terme & les mesures convenables, pour réformer ce qui étoit véritablement abusif.

C'est ainsi que se terminerent ces conférences, si bien à l'avantage de l'Eglise, qu'à cette occasion on donna le surnom de *Vrai Catholique* à Philippe de Valois, & qu'on lui érigea une statue équestre à la porte de la cathédrale de Sens. Elle subsiste encore, avec une inscription en deux vers Latins, qui attestent que ce prince s'étoit engagé par serment à soutenir les intérêts & les libertés du clergé. Le Roi se fit un plaisir d'annoncer lui-

Rain. an. 1329. n. 78.

même cet heureux dénouement au Pape Jean XXII, qui remercia *Sa Sérénité Royale* d'avoir fermé la bouche aux ennemis de l'Eglise. Telle fut la qualification & l'air odieux que Pierre de Cugnières acquit aux yeux des peuples, par la vivacité de ses poursuites. On l'appela par dérision Maître Pierre du Coignet, en faisant allusion à une figure de marmouset qui se trouvoit anciennement dans un coin de l'église de Notre-Dame de Paris.

Dupleix ed. 5. t. 2. pag. 439.

Ce fut apparemment en conséquence de cette confirmation des libertés ecclésiastiques, & certainement après qu'elle eut été faite que se tint le concile de Marciac dans la province d'Ausch. Car c'est mal à propos que différens auteurs, en l'avançant d'une année, sont partis de la date qui se trouve dans le titre de ce concile, & non pas de celle qu'en portent les actes. Outre qu'il n'est pas à présumer que les notaires en aient dressé & signé les actes un an seulement après sa célébration, il est constant d'ailleurs que l'archevêque d'Ausch, Guillaume de Flavacourt, se trouva aux conférences de Paris convoquées pour le septième décembre 1329, & par conséquent qu'il ne lui fut pas possible de tenir son concile provincial le 6 du même mois & de

Conc. Hard. t. vij. pag. 1549.

la même année. En y poursuivant les meurtriers de l'évêque d'Aire, Auxence de Joyeuse, assassiné plus de deux ans auparavant, on usa des privilèges si vivement contestés par Pierre de Cugnières, avec toute l'assurance que venoit de donner la déclaration du Roi en faveur de l'Église Gallicane.

Rain. an. 1330. n. 2 & seq. Vit. Pap. t. 1. p. 140, &c.

Depuis un an que cette affaire traînoit en France, Pierre de Corbière se tenoit si soigneusement caché à Pise, que les Pisans même l'ignoroient; comme il paroît par les recherches que le Pape Jean donna commission de faire à leur archevêque, ainsi qu'aux évêques de Lucques & de Florence. On découvrit enfin que l'Antipape étoit recélé par le Comte Boniface de Donaratique; & le Souverain Pontife le pressa aussi-tôt de livrer cet instrument du schisme. Boniface nia d'abord fortement qu'il l'eût en son pouvoir: mais l'évêque de Lucques en particulier négocia si bien cette affaire, & fit tant de peur au comte, des maux auxquels il s'exposoit lui & sa maison, que celui-ci convint de se désister de sa protection hasardeuse, y fit consentir son protégé, & avec lui, en écrivit au Pape.

La lettre de Pierre étoit conçue en ces termes de la plus profonde soumis-

sion: Au très-saint père & seigneur le Pape Jean, Frère Pierre de Corbière, prosterné aux pieds de Sa Sainteté, & se reconnoissant digne de tout châtiment. On vous avoit chargé en ma présence de crimes si atroces, que j'ai eu la témérité de monter sur le Siège Apostolique: mais étant venu au territoire de Pise, & m'étant soigneusement informé des faits, j'en ai découvert la fausseté, & j'ai conçue le plus vif repentir de m'être abandonné contre Votre Sainteté aux conseils des impies. La preuve en est, que, depuis une année toute entière, je suis séparé de votre ennemi, & ai quitté ma sacrilège prétention. Je suis prêt à y renoncer publiquement, soit à Pise, soit à Rome, & par tout où Votre Sainteté l'ordonnera. Il finit en demandant pardon, dans les termes d'humilité les plus expressifs.

Ils firent tant d'impression sur le Pape, qu'il déchira une première lettre, écrite avec amertume pour reprocher au coupable ses crimes & son audace insensée. Il en fit une autre qui n'exprimoit que la bienveillance & la consolation, & qui l'exhortoit, pour consommer ce qu'il avoit si bien commencé, à se rendre en diligence auprès de lui: ce qui n'empê-

cha point que le Comte Boniface, avant de livrer son protégé, ne prît ses sûretés du côté de Jean XXII, qui promit la vie au pénitent, avec trois mille florins d'or par an pour sa subsistance.

Avant de partir de Pise, Pierre y fit une première abjuration, à la vue de tout le monde, & spécialement du Nonce Raimond-Etienne, envoyé d'Avignon pour l'y ramener. Il confessa ses crimes, ses égaremens, ses erreurs; puis reçut l'absolution des censures, le jour de S. Jacques vingt-cinquième de juillet, par le ministère de l'archevêque de Pise à qui le Pape avoit adressé cette commission. Le quatrième d'août, il s'embarqua dans une galère Provençale, avec le nonce du Pape, & une escorte bien armée que ce ministre pontifical avoit à ses ordres. Il aborda à Nice, & de là, dans toute l'étendue de la Provence jusqu'à Avignon, par tous les lieux tant soit peu considérables où il passoit, il confessoit publiquement son crime. Mais l'Antipape excitoit beaucoup plus d'horreur que le pénitent ne donnoit d'édification. Les peuples, du plus loin qu'ils l'appercevoient, le chargeoient de malédictions & d'injures; sur-tout aux approches d'Avignon, où il n'osa paroître sous ses habits ordi-

naires : il y entra, déguiſé en ſéculier.

Le lendemain de ſon arrivée, vingt-cinquième d'août, il parut en conſiſtoire devant le Pape & les cardinaux. Afin que tous les aſſiſtans puſſent le voir, on avoit dreſſé un échafaud, ſur lequel il monta pour faire de nouveau ſon abjuration. Il commença par ces paroles de l'enfant prodigue : Mon père, j'ai péché contre le Ciel & contre vous. Enſuite il confeſſa & abjura les égaremens dans leſquels il étoit tombé, en adhérant à Louis de Bavière, & en prenant le titre de Pape. Il vouloit confeſſer & déteſter en détail toutes les fautes où l'avoit engagé cette fatale démarche : mais l'accablement de la douleur & de la confuſion, joint à la fatigue du voyage, lui fit perdre la parole, avant qu'il eût achevé ſon diſcours : on le remit à une ſeconde ſéance. Cependant le Pape prit la parole, & s'étendit ſur les devoirs du bon paſteur envers la brebis égarée : après quoi Pierre deſcendit de l'echafaud, la corde au cou, & fondant en larmes, ſe jeta aux pieds du Pape, qui le releva, lui ôta la corde, l'admit au baiſer des pieds, puis des mains & de la bouche : ce qui cauſa beaucoup d'étonnement. Le Pontife entonna le *Te Deum*, que les cardinaux continuerent avec les

assistans, & célébra solemnellement la messe, en action de grace.

Le 6 de septembre, le pénitent reparut encore, mais en consistoire secret, pour faire la confession détaillée des attentats qu'avoit entraînés son schisme. Il reconnut que ces actes étoient nuls par défaut de puissance, les révoqua autant qu'il étoit en lui, & fit sa profession de foi; déclarant qu'il n'en avoit point d'autre que l'Eglise Romaine & son légitime pontife. Jean XXII le reçut à pénitence avec bonté, lui donna l'absolution, & le réconcilia à l'Eglise. Cependant, pour s'assurer de la solidité de sa conversion, il lui assigna sous la tréforerie un appartement, ou plutôt une honête prison, dans laquelle, suivant l'expression d'un auteur du temps, il fut traité en ami, & gardé en ennemi. On lui donnoit à vivre, de la table même du Pape; il avoit des livres pour occuper son loisir; mais on ne permettoit à personne de lui parler. Il véeut trois ans de la sorte, mourut pénitent, & fut enterré avec honneur, sous son habit de Franciscain, dans l'église de ses confrères d'Avignon.

Bernard. Guid. chron. Pap. ad an. 1330.

Peu après sa renonciation, l'Empereur Louis retiré en Bavière avec le reste de ses partisans, engagea quelques princes d'Alle-

d'Allemagne à se faire ses médiateurs auprès du Pape Jean. Il faisoit offrir d'abandonner l'Antipape, de révoquer l'appel interjeté au futur concile, & généralement tout ce qu'il avoit fait contre le Pape légitime; mais à condition qu'il conserveroit l'Empire. C'étoit accorder ce qui n'étoit plus en son pouvoir: Jean XXII le prit sur un ton à faire connoître qu'il sentoit tout son avantage. Il seroit honteux & préjudiciable à l'Eglise, répondit-il fièrement, d'avoir pour Empereur, un homme justement condamné comme auteur du schisme, fauteur de l'hérésie, hérétique lui-même, & qui tient encore actuellement auprès de lui une troupe d'apostats & d'ennemis de la religion. Il offre de déposer son Antipape, & de révoquer son appel: mais on rit également, & d'un appel qui n'a pu se faire, & d'une déposition qui est déjà faite. Et quand Pierre de Corbière ne se seroit pas déposé lui-même, ce soin ne regarderoit Louis en aucune manière; fût-il aussi véritablement Empereur, qu'il souhaite de le devenir. Dès là même qu'il prétend conserver l'Empire, il se montre impénitent, & par conséquent indigne d'absolution. Mais à quel titre voudroit-il le

Rain. an. 1330. n. 30 & seq.

garder? Est-ce par le droit qu'il s'y croit encore, ou par celui qu'il espère y acquérir? Il n'y a aucun droit quant à présent, puisqu'il a perdu par sa condamnation celui qu'il pouvoit y avoir; & il n'y en peut acquérir de nouveau, puisqu'il est radicalement inéligible, comme tyran, comme sacrilège, comme excommunié. Le Pape conclut, en exhortant les princes d'Allemagne à élire un autre Empereur. Ils ne déférerent pas si-tôt à ses volontés: auparavant, Louis de Bavière fit encore bien des maux à l'Italie, où il rentra dès cette année, & fomenta les troubles avec assez de succès, pour inquiéter vivement les deux premiers successeurs de Jean XXII.

Vill. x. c. 170.

L'Eglise & l'Empire des Grecs n'étoient pas plus tranquilles que ceux d'Occident. L'année même où Louis de Bavière leva l'étendard du schisme, Andronic III rompit ouvertement avec son aïeul Andronic II, surnommé le Vieux, qui l'avoit associé à l'Empire trois ans auparavant. Il se plaignoit que le vieil Empereur négligeoit les affaires, oublioit la majesté de l'Empire, & laissoit les peuples exposés aux insultes des Barbares; c'est à-dire des Turcs, qui en effet avançoient leurs conquêtes de jour en jour,

& faifoient des courfes jufqu'aux portes de C. P. Andronic difoit de fon côté, qu'il ne pouvoit abandonner le gouvernement à un jeune homme qui ne favoit pas fe conduire lui-même, qui ne s'occupoit que de fes chiens & de fes faucons, qui paffoit les jours & les nuits avec les gens frivoles de fon âge en feftins & en débauches. Le jeune Empereur fe fit un parti puiffant, fe faifit de quelques villes de Thrace, & marcha rapidement à la capitale. Son aïeul furpris & prefque abandonné, chercha dans la religion le fecours qu'il ne pouvoit trouver dans les armes & la politique. Ayant affemblé les évêques, avec le patriarche, il leur demanda de fupprimer le nom de fon petit-fils dans les prières publiques, & de le menacer d'excommunication afin de le ramener aux devoirs facrés de la nature qu'il trahiffoit avec tant d'ingratitude. Les plus vertueux & les plus éclairés entrerent dans fes vues : mais le patriarche avec un certain nombre de prélats & quelques autres eccléfiaftiques, penfa tout différemment.

La chaire patriarchale étoit alors occupée par Ifaïe, qui deux ans auparavant, à l'âge de plus de foixante-dix ans, Canta-cuz. l. 1. c. 41. Nicep. Greg. viij. c. 6.

y avoit été élevé, du rang de simple moine au mont Athos. Il étoit d'une ignorance à savoir tout au plus assembler ses lettres, n'avoit rien d'ailleurs de la dignité d'un évêque, étoit chargé de plusieurs accusations graves, & si bien attestées, qu'on l'avoit exclus des saints ordres. On compte, dans l'espace de neuf ans, jusqu'à quatre patriarches de C. P. à peu près du même caractère. Gérasime qui avoit remplacé Isaïe en 1324, étoit comme lui un vieux moine, qui n'avoit de la maturité de son âge que les infirmités & les cheveux blancs; presque entièrement privé du sens de l'ouïe, pas mieux partagé du côté de l'intelligence, tel en un mot qu'il falloit des sujets pour les grandes places aux Empereurs Grecs de ce temps-là, afin de les tenir assujettis servilement & sans
Ibid. c. 2. nulle réserve à tous leurs caprices. C'est ainsi que s'exprime Grégoras, Grec lui-
Id. vij. c. 11. même & schismatiques. Jean Glycys, prédécesseur de Gérasime, passoit pour sage & savant : mais c'étoit un homme tout séculier, chargé d'enfans, ayant encore sa femme, à qui l'on donna précipitamment l'habit de religieuse. Il fut porté lui-même, sans intervalle, du bureau des

postes où il étoit contrôleur, sur le trône patriarchal. Il y remplaça Niphon, chassé en 1315, pour une avarice qui employoit à s'enrichir des moyens iniques, bas, odieux, sacrilèges.

Le Patriarche Isaïe voyant que son avis contre le vieil Empereur ne prévaloit pas dans l'assemblée des évêques, se leva sans rien dire, avec ceux de son parti, & chacun d'eux se retira chez soi. La nuit suivante, ils se rassemblerent au palais patriarchal, & aviserent aux moyens de cimenter leur conspiration, dans laquelle plusieurs personnes de marque entrerent secrètement. Trois jours après, le séditieux patriarche ayant fait attrouper le peuple au son des cloches, prononça l'excommunication contre tous ceux qui supprimeroient le nom du jeune Empereur, & qui ne lui rendroient pas tous les honneurs dus à la dignité impériale. Il osa même excommunier les évêques qui avoient pris le parti contraire. Ces prélats se rassemblerent entr'eux, & anathématiserent à leur tour le patriarche, comme un chef de faction amorcé par l'intérêt. Ils autoriserent du canon dix-huitième du concile de Calcédoine, qui condamne les conspirations

Niceph. Greg. ix. c. 1 & seq. Cantacuz. l. 1. c 56 & seq.

des clercs & des moines contre les supérieurs ecclésiastiques; d'où ils concluoient, ainsi que des enseignemens clairs & multipliés de l'Ecriture, que c'étoit un attentat non moins punissable, de se révolter contre son souverain. En conséquence, le vieil Empereur fit renfermer le patriarche dans le monastère de Manganes.

Il ne s'en tenoit guère plus assuré: sans prendre des mesures efficaces pour contenir le peuple toujours amateur du changement, ce vieillard foible & irrésolu perdoit le temps en plaintes inutiles contre des prélats fauteurs de rebellion, & communiquoit son découragement à ses propres défenseurs. Le jeune Andronic allant d'un pas plus assuré à son but, vint camper à peu de distance de C. P. & joignant l'adresse à la vigueur, il gagna deux artisans qui étoient de garde à une des portes. Ils convinrent de la lui livrer, après avoir proposé leur dessein à Jean Cantacuzène, alors grand domestique ou grand maitre de la maison impériale, & par la suite Empereur: mais la fourbe Grecque voulut avoir l'air de ne céder qu'à la force. Les rebelles s'approcherent des murs pendant la nuit,

quelques soldats y monterent avec deux échelles de corde ; ils firent ouvrir la porte, & le jeune Empereur entra dans la ville avec son armée sans la moindre résistance. Son aïeul entendant du palais le bruit des armes & les acclamations du peuple, courut se prosterner devant une image célèbre de la Vierge, qu'on nommoit la Conductrice, & demanda tout éperdu d'être garanti d'une mort violente. En même temps, le jeune Empereur assembla les principaux officiers de son armée, & leur défendit de tuer ni d'injurier personne. Il entra lui-même dans la chapelle de la Vierge Conductrice, la remercia de ses succès, salua l'Empereur son aïeul comme si rien ne s'étoit passé, & attribua le tout à la malice du Prince des ténèbres. Il se transporta aussi-tôt après au monastère de Manganes, pour délivrer le Patriarche Isaïe qui y étoit encore détenu.

En retournant le soir au palais, l'ancien Patriarche Niphon qui survivoit depuis neuf ans à sa déposition, le rencontra sur la route, & lui demanda comment il vouloit traiter son aïeul. En père & en Empereur, répondit le prince. Si vous voulez regner, reprit l'impudent

& vindicatif patriarche, ôtez-lui toutes les marques d'Empereur, couvrez-le d'un vil cilice, & le reléguez en prison ou dans quelque désert. Différens laïcs ne manquerent pas de tenir des discours semblables à ceux de ce mauvais pasteur: mais le prince voulut que son aïeul conservât les ornemens impériaux, qu'il eût de quoi subsister selon sa dignité, & qu'il habitât le palais, sans toutefois pouvoir en sortir ni se mêler de rien. Ce fantôme d'Empereur dépouilla de lui-même ces vains symboles, prit l'habit monastique avec le nom d'Antoine, vécut encore cinq ans ainsi, & mourut subitement le 13 février 1332.

Le Patriarche Isaïe ne se montra pas moins vindicatif que Niphon. Des clercs & des prélats qui l'avoient contredit dans sa révolte contre le vieil Empereur, il suspendit les uns pour un temps, & interdit les autres à perpétuité. Ce fut en vain que le jeune Andronic le sollicita lui-même en leur faveur: mais sur les conseils de Cantacuzène, il fut résolu qu'on tiendroit à ce sujet un concile, où Isaïe comparoîtroit comme partie, & non pas comme juge. Cantacuzène ne manqua point de s'y trouver, & recom-

manda aux évêques de garder un silence absolu, en leur promettant de parler lui-même pour eux. L'aigre patriarche se répandit, contre ces prélats, en invectives fort longues & en reproches très-injurieux. Ils ne répondirent pas une seule parole. L'emportement s'étant amorti par cette réserve convenue, & un calme profond regnant de toute part, le grand domestique, d'un ton grave & fort doux, parla ainsi: Notre-Seigneur a dit dans l'évangile: Si votre justice ne surpasse celle des Scribes & des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. Cela nous apprend, si l'on m'a bien instruit, qu'il ne suffit pas de ne point rendre le mal pour le mal, mais que nous devons faire à notre ennemi tout le bien que nous pouvons. Il nous est encore ordonné, & de cacher nos bonnes œuvres, & d'en faire éclater la lumière devant les hommes; ce qui semble contradictoire. Mais je me persuade que le premier précepte nous regarde, nous autres laïcs, de peur que l'ostentation n'arrache à notre foiblesse la récompense du peu de bien que nous faisons: pour vous, prêtres du Seigneur & pasteurs des peuples, c'est à vous qu'il

convient de faire briller vos vertus, pour la gloire du Père céleste & l'édification de ses enfans. Si donc vous vous montrez implacables envers ceux qui vous ont offensés, quel exemple nous donnez-vous, & quel châtiment n'attirez-vous pas sur vous-mêmes? L'orateur se prévalut aussi, avec beaucoup d'avantage, de la généreuse indulgence du nouvel Empereur, qui tout récemment encore venoit de pardonner à un particulier qui lui avoit dit des injures atroces, & qui s'attendoit au dernier supplice.

Après son discours, il quitta sa place, se fit suivre des évêques accusés, & se jetant avec eux aux pieds du patriarche; pardonnez-nous, mon père, dirent-ils tous ensemble, oubliez notre faute, afin que le Père céleste vous pardonne aussi les vôtres. Alors Isaïe, soit qu'il fût véritablement touché, soit qu'il feignît de l'être, dit à Cantacuzène; Vous m'avez pris dans un filet, dont je ne puis me tirer; non, je ne résisterai point aux sentimens que vous m'inspirez. Il assura sur le champ les prélats qu'il leur pardonnoit, les embrassa l'un après l'autre, & leur donna sa bénédiction en signe d'une réconciliation parfaite. Enfin, après un

petit discours qui ne respiroit que la charité & la concorde, il congédia l'assemblée; & les évêques allerent incontinent remercier l'Empereur.

Les Grecs avoient besoin du secours & de la bonne harmonie de tous les ordres de leur empire pour en empêcher le renversement entier. Chaque jour les Turcs de Natolie ou Asie-mineure faisoient sur eux de nouvelles conquêtes. Ces hordes grossières de Scythes, uniquement fameux d'abord par leurs brigandages, avoient enfin pris le premier rang entre tous les sectateurs de Mahomet, & faisoient avec raison le plus grand effroi des Empereurs de C. P. dont elles ont enfin renversé le trône. Leur premier sultan, si l'on peut lui donner ce titre que son petit-fils Bajazet seulement obtint du calife d'Egypte, fut Othman ou Ottoman, fils d'Ortogrul, qui conçut & exécuta le projet d'élever une monarchie nouvelle sur les ruines de celle d'Icône, détruite à la fin du siècle précédent. Il enleva aux Grecs plusieurs villes, dont la plus considérable fut Pruse en Bithynie, que son fils Ourcan réduisit pendant la maladie dont son père mourut en 1326. Ourcan prit ensuite Ni-

Prescop. suppl. p. 43. Bibl. Orient. p. 693, &c.

comédie, Nicée & grand nombre de places moins importantes. Pruſe, qui auſſitôt après ſa réduction avoit été la capitale de ce nouvel empire, céda depuis cet honneur à Nicée.

Andronic le jeune ne perdit point courage au milieu de ces ennemis formidables, auxquels il ne ceſſa d'oppoſer beaucoup de vigueur, au moins depuis qu'il eut appaiſé les diviſions domeſtiques, encore plus dangereuſes que les attaques du dehors. Il ſe rendit aimable & reſpectable à ſes ſujets, par des qualités vraiment dignes du trône : mais pour réuſſir avec une nation ſi difficile, & en particulier ſi exercée à la fraude, il ſe ſervit utilement du grand domeſtique Jean Cantacuzène, homme des plus propres aux affaires, rempli de pénétration, & très-fécond en expédiens. Le Patriarche Iſaïe étant mort après ſept ans de Pontificat, & l'Empereur Andronic étant obligé de s'éloigner de C. P. pour marcher à l'ennemi, ce prince voulut donner au patriarche un ſucceſſeur qui fût comme le gardien de l'Impératrice, & le tuteur de ſes enfans en bas âge. Le grand domeſtique propoſa un prêtre, nommé Jean, natif d'Apri en Thrace, de famille obſ-

cure, mais dont l'habileté peu commune lui étoit connue, comme d'un homme qui avoit été ſon chapelain. Ce ſujet ne fut point du goût du clergé, qui, à la première propoſition, le rejeta d'une voix unanime.

L'Empereur ayant remis le ſoin de cette affaire au grand domeſtique, celui-ci aſſembla les évêques dans l'égliſe des Apôtres; & après avoir tenté pour la forme la voie de perſuaſion dont il prévoyoit l'inutilité, il prit celle de la diſſimulation & du détour. Ni l'Empereur, ni moi, leur dit-il, ne prétendons pas contre votre gré placer Jean dans la chaire patriarchale; mais il ſeroit bien dur pour un homme de ce mérite, d'eſſuyer ſans compenſation un refus humiliant: puiſqu'il eſt irréprochable dans ſa conduite, voyez s'il ne conviendroit pas de lui donner quelque autre ſiège. Les prélats charmés qu'on ſe rendît, comme ils l'imaginoient, à leur ſentiment, s'empreſſerent d'élire Jean pour l'archevêché de Theſſalonique, qui vaquoit en même temps que le patriarchat. Cantacuzène leur en fit ſur le champ rédiger le décret par écrit. Quand il l'eut entre les mains; ſi l'Empereur, dit-il, trouve de la contra-

Cantacuz. l. II. c. 21.

diction dans vos procédés, voyez, je vous prie, ce qu'on aura de plausible à lui répondre. Car enfin, si Jean est digne de l'épiscopat, pourquoi ne pourroit-il pas occuper la chaire patriarchale, selon les vœux du Prince? Le patriarche a-t-il besoin de vertus & de secours d'en haut, qui ne soient pas également nécessaires aux autres évêques? Il n'en est pas assurément ainsi: tous les évêques des grandes & des petites villes participent indistinctement à la grace: la différence de l'honneur ou du rang est nul par rapport à la vertu. Pourquoi donc choquer l'Empereur, par une conduite si oblique & si mal palliée? Les prélats, à ce discours, se regardoient les uns les autres avec confusion, comme engagés en des lacs dont ils ne pouvoient se débarasser. Ils élurent, quoiqu'à regret, Jean d'Apri pour le patriarchat; & peu après, il fut ordonné.

Rain. an. 1333. Deux missionnaires de l'ordre des FF. Prêcheurs partirent de C. P. dans ces entrefaites, & rapporterent au Pape tant le désir que temoignoit l'Empereur Andronic de se réunir à l'Eglise Romaine, que le péril où l'Empire d'Orient étoit exposé, de la part des Infidèles. Léon,

Roi d'Arménie, avoit déjà envoyé des ambaſſadeurs à Philippe de Valois, pour demander du ſecours contre les Saraſins, & ménager la conſervation du Chriſtianiſme dans ces contrées de l'Aſie. Le Pape ne tarda point à renvoyer en Grèce les deux miſſionnaires Dominicains; toutefois après les avoir fait ordonner évêques; l'un pour la ville de Voſpro, ſituée ſur le Boſphore Cimmérien, entre le Pont-Euxin & les Palus-Méotides; l'autre pour celle de Cherſone, un peu plus avancée dans les terres des Tartares, & où l'on croyoit que S. Clément Pape avoit ſouffert le martyre. Ils ne rapportoient aux Grecs que des lettres & des exhortations qui n'étoient pas ce qui intéreſſoit le plus cette nation artificieuſe.

Il y eut cependant de grands mouvemens en Europe, afin de procurer une nouvelle croiſade. Des ambaſſadeurs de Hugues de France, Roi de Chypre, emmenerent même une troupe nombreuſe de pélerins, accompagnés de l'évêque de Mende, avec la fille du comte de Clermont, deſtinée à épouſer un fils du Roi leur maître. En France, dès le mois d'octobre de l'année 1333, Philippe de Valois avoit tenu dans la ſainte chapelle de

Cont. Nang. p. 741.

Ibid. 757.

Paris une assemblée, où se trouverent les Rois de Bohême & de Navarre, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, de Brabant & de Bourbon, avec différens prélats, & quantité de noblesse. Les Prélats au nombre de vingt-six, y compris Pierre de la Palu patriarche de Jérusalem, représenterent au Roi, qu'en sa qualité de fils aîné de l'Eglise, il étoit spécialement obligé de la soutenir contre ses ennemis, dans les lieux où elle avoit pris naissance. Les barons joignirent leurs instances, & déclarerent qu'ils étoient prêts à prodiguer pour une si belle cause leurs biens & leur vie. Philippe ne se fit pas presser: il députa sur le champ vers le Pape; il promit de se mettre en chemin sous trois ans pour cette expédition, & de la commander en personne, s'il ne lui survenoit quelque empêchement qui fût réputé légitime, au jugement de deux prélats du royaume désignés par le Souverain Pontife.

Le Pape publia la croisade en consistoire, en établit chef le Roi Philippe, & lui accorda pour subside les décimes de toute la France pendant six ans. A ces mêmes fins, il réserva pour six ans aussi à l'Eglise Romaine les décimes de

toute la Chrétienté. Mais c'étoit désormais comme un ſort attaché à chacun de ces projets de croiſade, de rencontrer, au moment de l'exécution, un écueil qui le fît échouer. L'année même à laquelle le Roi Philippe, ſurnommé juſques-là le Fortuné, avoit fixé ſon départ pour la Terre-Sainte, il ſe vit engagé par l'Angleterre dans la guerre funeſte, qui a fait depuis regarder toute ſa race; c'eſt-à-dire la branche royale de Valois, comme la plus malheureuſe qui ait gouverné l'Empire François. Indépendamment de cet obſtacle, le changement des idées & le refroidiſſement des peuples à l'égard de ces expéditions du Levant, parurent ſuffire pour faire manquer celle-ci. On ne vit plus parmi les guerriers François cette ancienne ardeur à ſe ranger ſous les ſaints drapeaux. Le Roi qui la conſervoit toute entière, crut pouvoir uſer d'une fraude pieuſe pour la réveiller dans ſes ſujets. Il demanda au Pape qu'il permît aux prélats de ſe croiſer, ſans intention de faire le voyage; mais ſeulement pour engager d'autres perſonnes à prendre ſérieuſement la croix. Le Souverain Pontife ne manqua point d'improuver cette propoſition. La feinte, Rain an. 1333. n. 111.

répondit-il, est indigne de la cause de Dieu, qui est la vérité même; & jamais il ne sera permis de faire un mal, pour qu'il en arrive un bien. Nous craindrions au contraire, que cette duplicité n'attirât sur l'entreprise la malédiction divine. Il n'est pas même à propos que les prélats de votre royaume se croisent en trop grand nombre: il en pourroit suivre de grands inconvéniens, pour l'Eglise aussi bien que pour l'Etat.

Ce ne fut pas dans cette seule occasion que Jean XXII refusa de condescendre aux désirs de Philippe de Valois, nonobstant la parfaite intelligence qu'il
Id. an. entretenoit avec ce Prince. Philippe lui
1331. n. ayant demandé l'archevêché de Rouen
32. pour son chancelier Guillaume de Sainte-Maure, le Pape se pressa d'y transférer le savant Pierre Roger, archevêque de Sens. Sur les plaintes qu'en fit le Monarque; les devoirs de l'épiscopat, répondit le Pontife, sont bien différens de ceux de la chancellerie, qui nous sont connus par l'expérience que nous en avons faite, en remplissant ces fonctions sous Charle II Roi de Sicile. Qu'elles sont éloignées du ministère tout divin dont le pasteur est redevable à son trou-

peau, de l'exemple de toutes les bonnes œuvres, de l'immolation de la victime sacrée, de l'application des mérites de J. C. du soin de repaître les ames aussi bien que les corps, de la science des choses éternelles, de la connoissance & de la guérison de toutes les maladies spirituelles, du discernement entre lèpre & lèpre, entre péché & péché, de l'extirpation de tous les vices, & de l'encouragement à toutes les vertus! Prince, il peut vous en souvenir, je vous ai dit en certaine rencontre, qu'il ne falloit pas moins de capacité pour les évêques, que pour les cardinaux: & tel sujet que j'ai fait cardinal, je ne l'eusse point admis à être archevêque. Telle est la suréminence divine de l'épiscopat, que les vues humaines n'ont jamais pu la faire méconnoître.

Peu après néanmoins, à la prière du Roi Philippe, le Pape Jean promut au cardinalat Elie de Talairand, évêque d'Auxerre & frère du comte de Périgord, mais qui n'étoit pas moins distingué par sa doctrine que par la noblesse de son extraction. Le Roi & la Reine ayant prié presque aussi-tôt le Pape de faire encore un cardinal François, il répondit en ces

Baluz. vit. t. I. p. 770.

Rain. 1331. n. 43. termes: Je dois vous instruire avant toute chose, des raisons majeures sans lesquelles on ne doit point faire de cardinaux. Il n'en est guère d'autres, que leur trop petit nombre, ou leur impuissance à remplir leurs fonctions. Or ces causes n'existent point à présent; ce nombre est plutôt excessif que trop petit, comparé surtout à celui qui étoit réputé suffisant avant Clément V. Nous souhaiterions encore que vous voulussiez bien comparer le nombre des cardinaux François à ceux des autres nations. Seize de France, six d'Italie, un seul d'Espagne: voilà comment vous êtes partagés, entre les Etats Chrétiens, par le père commun de tous les Fidèles. Outre le cardinalat, Jean XXII étoit encore importuné sans cesse pour les expectatives & les réserves que la Cour sollicitoit en faveur de ses avides protégés. Il est étonnant que ce Pontife à qui pesoient si fort les entraves où son prédécesseur avoit engagé la tiare sous une domination étrangère, ne songeât point efficacement à la faire rentrer dans l'indépendance naturelle dont elle pouvoit jouir sur le trône du Vatican. Jean promut encore au cardinalat Bertrand d'Autun, né François; mais justement distin-

gué par la capacité & le succès avec lesquels il avoit défendu la jurisdiction ecclésiastique. Cet évêque s'étoit rendu si recommandable au Roi même, qu'il lui fut permis de mettre une fleur de lis dans ses armes.

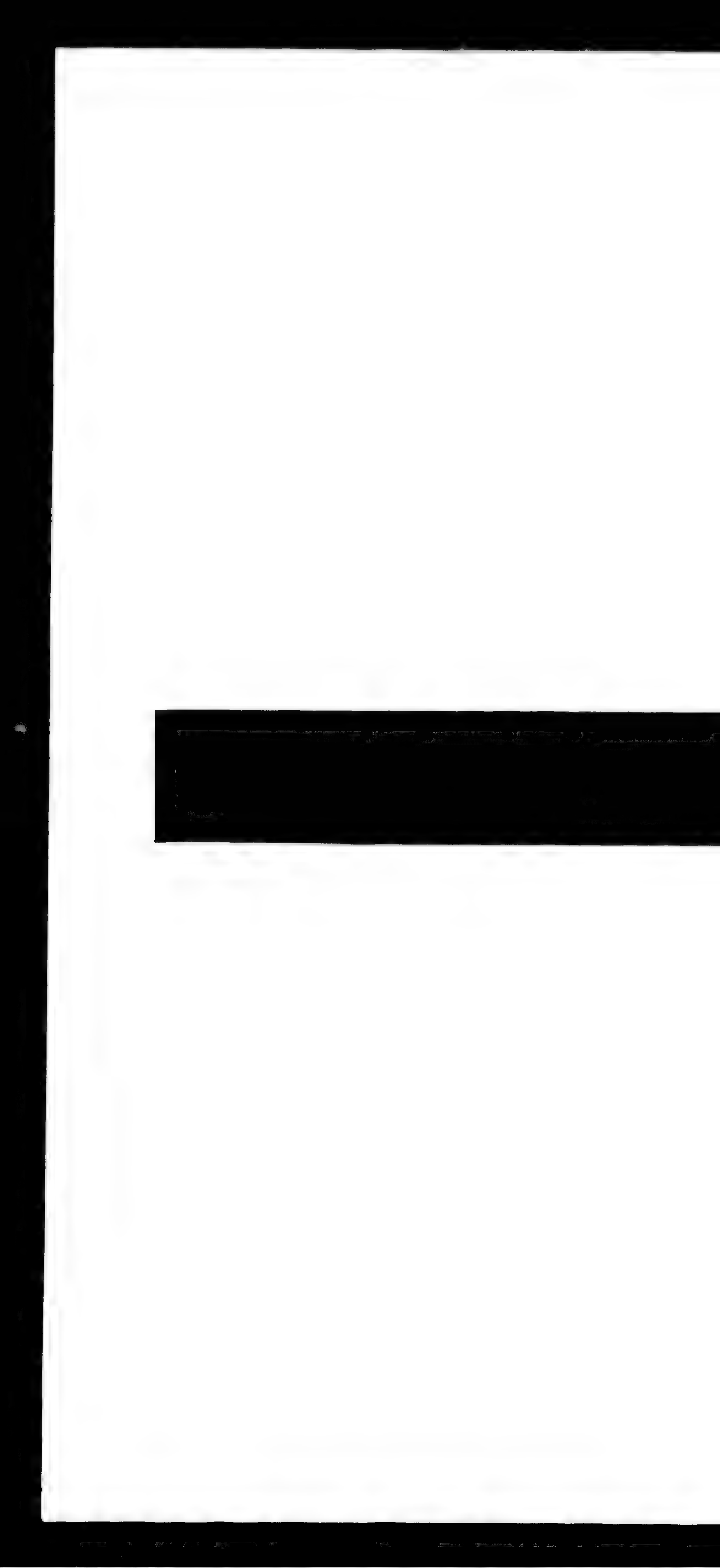
Cependant le Souverain Pontife publioit qu'il passeroit dans l'année en Italie, & qu'il s'établiroit à Bologne avec toute la Cour Romaine. Sur cette nouvelle, qui fut suivie de lettres confirmatives adressées aux Bolonois, tous les citoyens habilement ménagés par le légat de Lombardie, & flattés des plans de fortune que chacun d'eux se formoit à sa manière, se donnerent au Pape & à l'Eglise Romaine, sans nulle autre réserve que la conservation de leur liberté. Ils lui envoyerent aussi-tôt une ambassade pompeuse à Avignon, pour lui transporter en forme la seigneurie de leur ville, & le prier d'accélérer son départ. Il les combla de caresses, de témoignages d'honneur & de bienveillance, dans la personne de leurs ambassadeurs, accepta leur soumission au nom de l'Eglise, & promit plusieurs fois en consistoire public, de se rendre immanquablement à Bologne, dans le cours de l'année. Le légat de Lom-

Vill. x. c. 107.

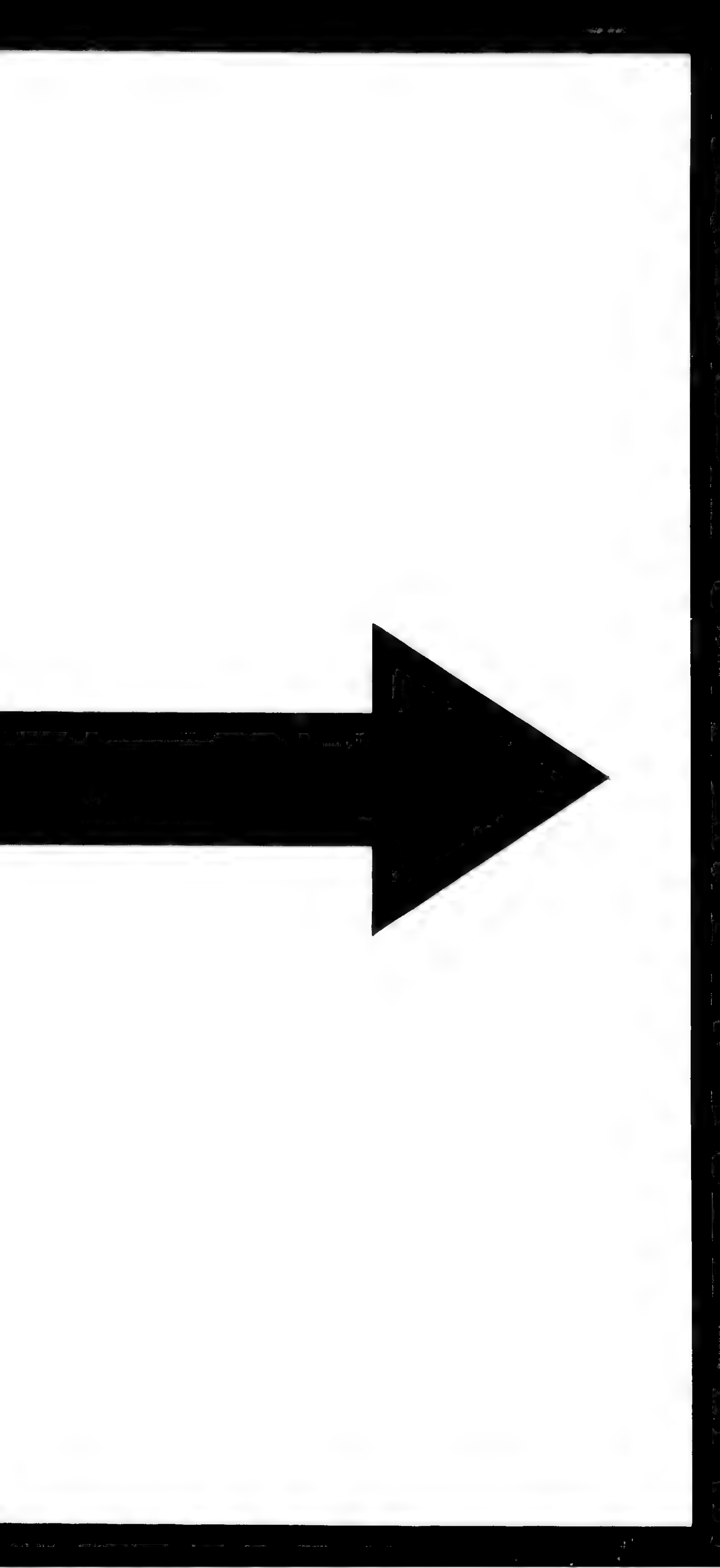
bardie qui résidoit alors chez eux, & qui étoit Bertrand du Poyet, cardinal-évêque d'Ostie, se mit aussi-tôt à préparer l'habitation du Pontife; & pour palais, il lui fit bâtir un château vaste & très-fort, attenant aux murs de la ville. Il en bâtit un autre pour lui-même, plus avant dans la place. Enfin il marqua les différens palais, pour les autres cardinaux. Tant d'appareil ne fut suivi d'aucune réalité. L'année s'écoula toute entière, sans qu'on vît le Pape arriver à Bologne, ou faire seulement quelques tentatives sérieuses pour quitter la France. Une seconde année, malgré les invitations sans cesse réitérées d'une part, & les promesses aussi souvent répétées de l'autre, se passa dans le même engourdissement & le même oubli des plus pressans intérêts.

Enfin, dans la semaine de pâque de la troisième année, les Bolonois n'espérant plus qu'on cessât de les jouer, & se persuadant que le légat n'avoit rien fait que par artifice, afin d'élever sa forteresse & de subjuguer leur ville; ils prirent tout à coup le parti du soulévement, répandirent une alarme générale en sonnant les cloches pendant plusieurs jours consécutifs, puis vinrent tous ensemble investir

le légat dans le château qu'il avoit construit. Ils le tinrent ainsi dix jours enfermé, firent des tranchées de circonvallation, afin de lui couper tous les secours, & défendirent, sous des peines rigoureuses, de lui apporter des vivres, ni rien de ce qui lui étoit le plus nécessaire. Cependant ils crioient d'une voix [illegible] vantable : Périsse le Légat Bertrand [illegible] ent tous les François! Ils se jeteren[illegible] chevêque d'Embrun nonce du [illegible], [illegible]ur l'évêque de Mirepoix, sur leur propre évêque, au palais duquel ils mirent le feu, sur toutes les personnes attachées à la Cour Romaine, abbés, clercs, laïcs, & les dépouillerent de tout, jusqu'aux habits & aux livres. Ils maltraiterent sur-tout ceux de la famille & de la langue de Bertrand du Poyet; c'est-à-dire les Gascons, dont plusieurs furent assommés. Le légat fut enfin obligé de composer, & de sortir avec tout son monde, tant de la ville que du château, qui fut démoli jusqu'aux fondemens. Il revint, dépouillé de presque tout ce qu'il avoit, se montrer au Pape, qui fit aussi-tôt informer contre les Bolonois. La mort ne permit pas à Jean XXII, de voir la fin de cette procédure.



[redacted]





Avant de terminer sa carrière, il eût à essuyer un autre désagrément, plus sensible encore peut-être, & d'autant plus mortifiant, qu'il s'y étoit plus gratuitement exposé. Ce Pontife, d'une grande élévation d'ame & de génie, par une de ces contradictions de caractère qui se rencontrent assez souvent dans les meilleures têtes, s'engagea dans quelques subtilités d'école qui avoient tout l'air de la nouveauté, & pour lesquelles il montra d'abord un étrange degré d'attachement.
Baluz. vit. t. 1. p. 788. Rain. an. 1331. n. 43. Dès l'année 1331, le jour de la Toussaints, il avoit donné à entendre, que les saints dans le Ciel ne jouiroient de la vision béatifique qu'au jour du jugement dernier. Il prêcha la même doctrine, le troisième dimanche de l'avent; puis encore la veille de l'épiphanie. Il l'établissoit sur une glose, alors fort accréditée, du passage de l'Apocalypse, où S. Jean dit avoir vu sous l'autel les ames des martyrs. Le Pape Jean prétendoit en conséquence, que les Bienheureux seroient jusqu'au jour du jugement sous l'humanité de J. C. figurée par l'autel de Dieu, & qu'alors leur bonheur consisteroit à contempler cette sainte humanité; qu'après le jugement au contraire, ils seroient sur l'autel; c'est-à-dire

dire que, ſoutenus par l'humanité du Sauveur, ils verroient enfin la divinité & les trois perſonnes divines, telles qu'elles ſont en elles-mêmes. Cette doctrine contraire à la perſuaſion commune excita beaucoup de rumeurs, & quelque ſcandale. Les Fratricelles ſchiſmatiques, furieux contre ce Pape qui les avoit condamnés, firent ſur-tout grand bruit, & ne manquerent pas de la ranger parmi les héréſies qu'ils lui imputoient. Les eſprits ſe calmerent cependant peu à peu, & pendant les deux années ſuivantes, il n'en fut preſque pas queſtion.

Durant ce ſurſis au contraire, l'animadverſion pontificale ſe porta contre les FF. Mineurs qui continuoient à ſoutenir le ſchiſme en diverſes contrées. En Italie, en Provence, dans les diocèſes de Narbonne & de Touloufe, le Pape fit dénoncer publiquement excommuniés, & pourſuivre avec le ſecours du bras ſéculier, les Biſoques ou Fratricelles, qui logeoient & mendioient enſemble dans ces provinces, y tenoient des chapitres, & ſe choiſiſſoient des ſupérieurs, comme s'ils euſſent profeſſé la vie religieuſe ſous la protection des loix. Dans la partie méridionale de l'Italie, l'évêque de Melfe & Id. 1331

les inquisiteurs du canton eurent ordre de procéder contre d'autres sectaires, qui se faisoient nommer Frères de la vie pauvre, & avoient pour chef un homme du commun, presque sans lettres, nommé Ange. Sous ce guide ignorant & hardi, sorti de la vallée de Spolète, ils ne laissoient pas de semer bien des erreurs, & d'insulter à la hiérarchie, en publiant des indulgences, & en écoutant des confessions, quoique tous laïcs. Le Pape Jean donna aussi commission à Jean de Badis, Frère Mineur & inquisiteur à Marseille, de poursuivre un reste de Vaudois qui se trouvoient encore dans le Piémont. Ils s'étoient élevés, les armes à la main, contre l'inquisiteur Dominicain du pays, Albert de Castellaire; ils avoient tué un curé qu'ils soupçonnoient de les avoir fait connoître à l'inquisiteur, & ils tenoient l'inquisiteur lui-même assiégé dans un château. Le chef de ces hérétiques, nommé Martin Pastre, dogmatisoit en même temps contre le Mystère de l'incarnation, & contre la présence réelle de J. C. au saint sacrement. Il avoit échappé à tous les inquisiteurs qui s'étoient succédés en Piémont depuis vingt ans. Celui de Marseille fut plus heureux dans

ses poursuites : il réussit à prendre le rusé prédicant, & le remit, suivant sa commission, à l'inquisiteur du district, afin d'informer par le moyen du séducteur, contre les complices & les victimes de la séduction.

Enfin la dispute touchant la vision béatifique recommença dans Avignon, & devint plus vive qu'elle n'avoit jamais été. Soit complaisance, soit persuasion, quelques cardinaux, malgré le sentiment du grand nombre qui ne goûtoient point les singularités en ce genre, les mirent en avant, & leur donnerent des marques publiques d'approbation. Peu après, Gérard Eudes, général des Franciscains, & le Dominicain Arnoud de S. Michel, pénitencier du Pape, partirent, en qualité de nonces, pour aller négocier la paix entre les Rois d'Angleterre & d'Ecosse. Ils passerent par Paris, dans l'espérance que le Roi Philippe leur associeroit quelque député pour les seconder dans leur dessein ; ce qui paroît par les lettres de créance des deux nonces. Comme ils apprirent à Paris par l'argent du Roi d'Ecosse, que ce prince absent de son royaume n'avoit laissé personne qui pût traiter avec eux, & que leur voyage seroit

Vading. an. 1333. n. 2.

inutile, ils n'allerent pas plus loin. Pendant leur séjour dans la capitale de France, le général des FF. Mineurs, compatriote de Jean XXII & fort avant dans ses bonnes graces, entreprit de répandre dans les écoles, touchant la vision béatifique, l'opinion qui passoit pour celle de ce Pontife. On ne douta point qu'il n'eût été envoyé exprès; & comme le torrent des docteurs traitoient hautement cette doctrine, de nouveauté contraire à la foi, le Roi, catholique ardent, conçut de vives appréhensions.

Il rassembla aussi-tôt dix théologiens des plus estimés, dont quatre de l'ordre de S. François; & en présence du général, il leur demanda ce qu'ils pensoient de la doctrine répandue depuis peu à Paris. Tous déclarerent sans balancer, qu'ils la rejetoient comme hérétique: qualification bien forte sans doute, puisque l'Eglise n'avoit pas encore prononcé. Gérard ne laissa pas de disputer fortement contre les docteurs; mais le Roi prenant le ton d'un maître indigné, le traita d'hérétique, & lui dit que s'il ne se rétractoit, il le feroit brûler comme un Manichéen, pour avoir prêché l'hérésie dans un royaume qui n'en souffroit aucune; que si le Pape

Villan. l. ix. p. 229.

lui-même soutenoit des nouveautés si pernicieuses, il le regarderoit comme un objet d'anathême. Peu après, on convoqua une assemblée plus nombreuse & plus distinguée, au château de Vincennes. Outre les princes, les évêques, les abbés & les principaux magistrats qui se trouvoient à Paris, on y appela les docteurs les plus renommés de la faculté de théologie, au nombre de vingt-quatre, dont quelques séculiers, mais la plûpart choisis dans les différens ordres religieux. La décision fut la même que la première fois, du moins quant au fond de la doctrine. Le général des FF. Mineurs jugea pour lors à propos d'acquiescer au sentiment des docteurs, quoiqu'il ne le fît qu'avec un air de contrainte, qui annonçoit au moins toute la peine que lui coûtoit ce sacrifice.

Le Roi voulut que le sentiment des théologiens fût consigné dans un acte authentique, qui se dressa dans une troisième assemblée tenue aux Mathurins. Les docteurs qui eussent désiré de pouvoir s'en tenir à leur déclaration verbale, n'oublierent rien pour convaincre au moins le Pontife, du respect qui leur inspiroit cette réserve. Ils protesterent en

premier lieu, qu'ils étoient les enfans dociles & les serviteurs fidèles du très-Saint Père Jean; puis, au sujet de l'opinion qu'ils croyoient devoir rejeter, ils déclarerent avoir appris par des témoignages dignes de foi, que tout ce que Sa Sainteté avoit dit sur cette matière, n'avoit pas été par forme d'assertion, mais seulement par manière de parler, & en simple récit. Telle fut aussi la déclaration que Jean XXII fit lui-même en plein consistoire, & ce qui est à remarquer, avant qu'il eût pu recevoir, tant l'acte authentique de la faculté de Paris, que les menaces dures que le Cardinal Pierre d'Ailli soixante-seize ans après prétendit avoir été faites à ce Pontife par Philippe de Valois. De peur qu'on ne juge mal de nos sentimens, dit le Pape, nous déclarons & protestons formellement, que dans la controverse de la vision intuitive, tout ce que nous avons allégué ou proposé, étoit par manière d'entretien, & sans intention de rien affirmer ni définir; que si contre notre intention il nous est échappé quelque chose d'inexact, nous le révoquons expressément, & nous renonçons à le tenir ou à le défendre, soit pour le présent, soit pour l'avenir. Tels

sont les termes originaux de cette déclaration, sur laquelle de mauvais plaisans n'ont pu incidenter qu'en les altérant, & qui d'ailleurs se trouve exactement conforme, au moins pour le sens, à celle des docteurs de Paris.

Le désaveu du Pape suffit alors pour dissiper tous les nuages, dans l'esprit docile & religieux des François. Il n'en fut pas ainsi en Allemagne, & sur-tout à la cour de l'Empereur Louis de Bavière, remplie de schismatiques & de sujets rebelles à l'Eglise. On y appela au futur concile, de tout ce que Jean XXII avoit dit & fait dans la question de l'état des saints après la mort, & l'on y forma de nouveau le projet de déposer ce Pontife dans un conciliabule que devoit assembler l'Empereur. Déjà l'on avoit surpris quelques prélats des plus puissans, & l'on avoit détaché du Pape le Cardinal Napoléon des Ursins, qui promit d'en gagner plusieurs autres. Jean XXII, qui, à l'âge d'environ quatre-vingt-dix ans, n'avoit rien perdu de la fermeté ni de la vigueur de son courage, s'appliquoit avec d'autant plus d'activité à procurer l'élection d'un nouvel Empereur.

Mais le Ciel ne permit pas que l'Eglise

& l'Empire eussent à essuyer une seconde fois, sous un même Pontife, un orage si dangereux. La nuit du premier au second décembre de cette année 1334, le Pape se trouva mal ; & dès le quatrième jour du même mois, il mourut à neuf heures du matin, après avoir entendu la messe & reçu la communion. Il avoit occupé le S. Siège plus de dix-huit ans. Durant sa courte maladie, il eut néanmoins le temps de révoquer toutes les réserves de bénéfices qu'il se reprochoit, de faire son testament, & de confirmer la rétraction de tout ce qu'il avoit dit ou écrit de contraire à la doctrine commune touchant l'état des Bienheureux au sortir de la vie. Ce fut ce Pape qui introduisit dans l'Eglise Romaine la fête de la Trinité, établie toutefois depuis environ quatre siècles dans quelques cathédrales & dans quelques monastères.

Lib. xj. c. 20. On a fait un crime à Jean XXII, du trésor immense qui après sa mort fut trouvé dans le palais d'Avignon, & qui montoit, selon Villani, tant en joyaux qu'en espèces monnoyées, à plus de vingt-cinq millions de florins d'or. Mais le même auteur convient que ce Pape, loin de mener une vie molle & fastueuse, vivoit

très-frugalement, & veilloit presque toute la nuit, soit pour la prière, soit pour l'étude, qui parut sa plus vive passion. On doit ajouter à ce détachement personnel, la délicatesse qu'il eut en mourant, de ne rien léguer de ces richesses à ses parens, même les plus proches. Il se contenta de les recommander à la charité des cardinaux, & à la bienfaisance du Roi Philippe. Tout son but, en accumulant ces sommes prodigieuses, étoit la délivrance de la Terre-Sainte, dont le vain espoir ne cessa jamais de repaître ce génie, d'ailleurs si supérieur dans ses vues à la plûpart de ses contemporains.

On reprocheroit plus plausiblement à ce Pape, très-homme de bien, & au milieu de tant d'affaires majeures qu'il expédioit infatigablement par lui-même, assez pieux pour célébrer la messe presque chaque jour, & donner une grande partie de son temps à la prière; on lui reprocheroit, avec une justice plus apparente, de n'avoir point reporté le Siège Apostolique au delà des monts, où tant de leçons frappantes auroient dû, & avoient en effet semblé plusieurs fois lui faire sentir la nécessité de résider. Mais autant il avoit été naturel de ne pas s'ex-

poser à un joug étranger, autant il étoit difficile de le secouer. Après les tentatives inefficaces que fit plusieurs fois Jean XXII pour se tirer de l'enclave & de la dépendance des princes François, nous y verrons encore une longue suite de ses successeurs, retenus malgré les mêmes efforts, & par la même habileté des Puissances qui avoient intérêt à les y fixer.

Fin du Tome treizième.

TABLE
CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,
Depuis l'an 1245, jusqu'à l'an 1334.
TOME TREIZIÈME.

PAPES.

INnocent IV, compté communément pour le CLXXVIme Pape, parce que son prédécesseur Célestin IV ne fut pas consacré, mourut le 7 Déc. 1254.

CLXXVII. Alexandre IV, élu le 12 Déc. 1254. mort 25 Mai 1261.

CLXXVIII. Urbain IV, 29 Août 1261. 2 Oct. 1264.

CLXXIX. Clément IV, 5 Fév. 1265. 29 Nov. 1268.

CLXXX. Grégoire X, 1 Sept. 1271. 10 Janv. 1276.

CLXXXI. Innocent V, 21 Fév. 1276. 22 Juin 1276.

CLXXXII. Adrien V, 11 Juillet 1276. 16 Août 1276.

SOUVERAINS.

EMPEREURS D'ORIENT.

BAudouin II, dépouillé en 1261.

Andronic-Paléologue, le Vieux, 1332.

Andronic-Paléologue, le Jeune . . . .

EMPEREURS D'OCCIDENT.

Frédéric II, mort en 1250.

Guillaume de Hollande, } 1256.

Conrad IV, } 1254.

Interregne de dix-sept ans.

Rodolfe de Habsbourg, 1291.

Adolfe de Nassau, déposé en 1298.

Albert I d'Autriche, 1308.

Henri VII de Luxembourg 1313.

PAPES.

CLXXXIII. Jean XXI, 13 Sept. 1276. 16 ou 17 Mai, 1277.
CLXXXIV. Nicolas III, 25 Nov. 1277. 22 Août 1280.
CLXXXV. Martin IV, 22 Fév. 1281. 28 Mars 1285.
CLXXXVI. Honorius IV, 2 Avril 1285. 3 Avril 1287.
CLXXXVII. Nicolas IV, 15 Fév. 1288 4 Avril 1292.
CLXXXVIII. Céleſtin V, 5 Juil. 1294. Il abdiqua le 13 Déc. 1294.
CLXXXIX. Boniface VIII 24 Déc. 1294 11 Oct. 1303.
CXC. Benoît XI. 22 Oct. 1303. 6 ou 7 Juil. 1304.
CXCI. A Avignon, Clément V, 5 Juin 1305. 20 Avril 1314.
CXCII. Jean XXII, 7 Août 1316 4 Déc. 1334.

ANTIPAPE.

Pierre de Corbière, 1328.

EMPEREURS D'OCCIDENT.

Louis V de Bavière, . . . }
Frédéric III d'Autriche, } 1325.

ROIS DE FRANCE.

Louis IX, 1270.
Philippe III, le Hardi, 1285.
Philippe IV, le Bel, 1314.
Louis X Hutin, Roi de France & de Navarre, 1316.
Jean I, mort peu après ſa naiſſance, 1316.
Philippe V, le Long, 1322.
Charle IV, le Bel, 1328.
Philippe VI, de Valois...

ROIS D'ESPAGNE.

Ferdinand III, 1252.
Alfonſe X, le Savant, 1284.
Sanche IV, 1295.
Ferdinand IV, 1312.
Alfonſe XI. . . . .

ROIS D'ANGLETERRE.

Henri III, 1272.
Edouard I, (IV) 1307.
Edouard II, 1327.
Edouard III. . . . .

Sectaires.

Jacob, chef des Pastoureaux, 1251.
Les Flagellans, 1259.
Les Bizoques, ou Fratricelles, 1296.
Ségarelle, chef des Apostoliques, 1300.
Bégards & Béguines, 1312.
Arnaud de Ville-neuve, ennemi du culte Chrétien, 1317.
Henri de Ceva, chef des faux réformés de l'ordre de S. François, 1318.
Valter ou Gauthier, l'un des chefs des Fratricelles, 1322.
Ange de la Vallée, chef des Frères de la vie pauvre, 1332.
Martin Pastre, qui soutenoit les erreurs des Vaudois, 1332.

Persécutions.

L'Eglise extraordinairement affligée par les divisions & les guerres intestines, durant la plus grande partie de son troisième âge, n'eut guère d'autres violences extérieures à essuyer, que celles que les Musulmans exercerent sur les Chrétiens de l'Orient, en particulier sur les malheureux habitans de la ville de Ptolémaïde, quand ils l'eurent reprise.

Ecrivains Ecclésiastiques.

MAtthieu Paris, Bénédictin Anglois, 1259. Son principal ouvrage est une histoire, où l'on ne trouve à reprendre que le penchant de l'auteur pour la satire. Elle a deux parties, dont la première commence à la création du monde, & finit à Guillaume le Conquérant. La seconde comprend ce qui s'est passé depuis ce prince, jusqu'en 1259. C'est principalement cette seconde partie qui est estimée de tous les savans, dont quelques-uns doutent qu'il soit auteur de la première.

Le Cardinal Hugues de S. Cher, 1263. Auteur d'une concordance de tous les mots de la Bible.

Le Cardinal Henri Suze, 1271. Auteur de la Somme dorée, qui comprend le droit canonique civil, & d'un commentaire sur les Décrétales. Ses ouvrages son fort

Principaux Conciles.

COncile de Béziers, 1246. On y donna aux inquisiteurs un réglement détaillé, qui, avec celui de Narbonne dressé huit à neuf ans auparavant, est le fondement des procédures observées depuis dans les tribunaux de l'inquisition.

Concile de Tarragone, 1247. Il y fut ordonné, que les Sarasins qui demandoient le baptême, demeureroient quelques jours chez le recteur de l'Eglise, pour éprouver leur conversion. C'eût été bien peu sans doute que cette légère épreuve, comme on l'a malignement observé : mais on devoit supposer, comme tout porte à le croire, que ce n'étoit là qu'une dernière précaution, prise pour des raisons particulières, afin de confirmer toutes les autres.

Concile de Breslau, 1248.

Ecrivains Eccléſiaſtiques.

eſtimés par les canoniſtes.

Robert de Sorbon, 1271. Dans celui de ſes écrits qui eſt intitulé de la Conſcience, on voit quelle étoit de ſon temps la manière dont le chancelier examinoit ceux qui devoient être licenciés.

Guillaume de S. Amour, 1272, fameux par ſes écrits contre les religieux mendians.

Saint Thomas d'Aquin, déclaré ſolemnellement Docteur de l'Egliſe par le Pape Pie V, & nommé par la voix publique l'Ange de l'école, 1274. Ses ouvrages, recueillis en dix-huit volumes *in-fol.* mais ſur tout ſa Somme & ſes opuſcules annoncent un génie vaſte & profond, un jugement exquis, beaucoup de ſolidité, une clarté admirable, & une préciſion unique. Soit qu'il établiſſe les vérités de la foi, ſoit qu'il réponde aux difficultés, on voit rarement qu'on puiſſe

Principaux Conciles.

On y permit aux Polonois l'uſage de la viande, juſqu'au mercredi de la Quinquagéſime; leur coutume, avant cette diſpenſe, étant de s'en abſtenir depuis la Septuagéſime.

Concile de Schening en Suède, 1248 ou 1249. On y décerna des peines contre les clercs concubinaires.

Concile de Muldoff, 1249. L'archevêque de Saltzbourg & trois autres évêques qui compoſoient ce concile, voulurent obliger le duc de Bavière à ſe déclarer contre l'Empereur Frédéric II; ce qu'il refuſa. On ne jugea point à propos de le pouſſer plus loin: pour ſe tirer d'embarras, on lui accorda un délai pour délibérer.

Concile de Saumur, 1253, où l'on condamna les mariages clandeſtins.

Concile d'Albi, tenu en 1255, quoiqu'il porte la date de 1254. Il fut poſtérieur à la mort d'Innocent IV, puiſque ce

Ecrivains Ecclésiastiques.

ajouter à ce qu'il a dit; ce qui joint au temps où il fournissoit sa carrière dans un champ à peine défriché, le fait considérer avec raison comme un esprit d'un ordre presque surhumain, & suscité extraordinairement pour éclairer l'école. Il est bon d'observer que dans le recueil des œuvres de ce S. Docteur, il y a quelques écrits qui ne sont pas de lui. Il en est au contraire quelques uns dont il est auteur, & qui n'y ont pas été insérés: mais ils se trouvent imprimés séparément.

S. Bonaventure, cardinal & docteur de l'Eglise, 1274. Il nous reste huit volumes *in-fol.* de ses ouvrages. Ils comprennent des commentaires sur le Maître des Sentences, & beaucoup de traités de piété, qui respirent une sainte onction, & ont fait passer justement l'auteur pour un des plus grands maîtres

Principaux Conciles.

Pape y est qualifié Pon[tife] de bonne mémoire. Ainsi on doit le rappor[ter] au carême de 1255, nonobstant sa date, qu[i] provient de la manièr[e] ancienne de commen[cer] l'année.

Concile de Bourdeaux, 1255. Il statue qu'o[n] ne donnera point d'ho[stie] sties consacrées aux en[fans] le jour de pâque[s,] mais seulement du pa[in] bénit. C'est que, su[i]vant l'ancien usage qu[e] les Grecs ont toujou[rs] conservé, on donno[it] l'Eucharistie aux en[fans], dès qu'ils avoie[nt] reçu le baptême.

Concile de Londres, 1357, où l'on dressa cinquant[e] articles conformes, d[it] le continuateur de Ma[t]thieu Paris, à ceux pou[r] lesquels S. Thomas d[e] Cantorbéri avoit com[battu.]

Concile de Cognac, 126[0.] On y voit que le peu[ple] assistoit encore au[x] offices de la nuit.

Concile d'Arles, 1260 [ou] 1261. Il y est ordon[né]

Ecrivains Ecclésiastiques.

de la vie intérieure. Pour ses œuvres théologiques, le célebre Gerson les regardoit comme ce qui avoit paru de meilleur en ce genre jusqu'à son temps.

Martin, Dominicain, Polonois, archevêque de Gnesne, 1275. C'est de lui que prend son nom la Chronique Martiniéne, qui commence à J. C. & finit en 1271.

Albert le Grand, Dominicain, évêque de Ratisbone, 1280. Il est surtout renommé pour sa fécondité, qui a fourni vingt un volumes *in fol.*

Henri de Gand, docteur de Paris, surnommé le Solemnel, 1292. Le plus connu de ses écrits est le Catalogue des Ecrivains ecclésiastiques.

Guillaume Duranti, évêque de Mende, 1296, surnommé le Spéculateur, à cause de son ouvrage intitulé *Speculum juris.*

Jean Veccus, patriarche de C. P. 1298. Il a laissé un grand nombre d'é-

Principaux Conciles.

d'administrer & de recevoir à jeûn le sacrement de confirmation, excepté pour les enfans à la mamelle. Ce qui fait voir qu'on le donnoit encore aux petits enfans, comme il se pratique même aujourd'hui en différentes Eglises.

Concile 35me de Paris, 1264, où S. Louis fit publier une ordonnance de plus rigoureuses contre les blasphêmes & les juremens.

Concile de Brême, 1266, contre le concubinage des clercs, & la pluralité des bénéfices.

Concile II de Lyon XIVme général, 1274. Il s'y trouva 500 évêques, 70 abbés, avec mille autres prélats, & Grégoire X y présida en personne. Les Grecs y abjurerent leur schisme, se réunirent aux Latins, accepterent la foi de l'Eglise Romaine, & reconnurent la primauté du Pape. On fit ensuite quatorze constitutions, dont les plus remarquables sont

Ecrivains Ecclésiastiques.

écrits touchans & très-forts contre les erreurs des Grecs.

Jacques de Voragine, Dominicain, archevêque de Gênes, 1298. Auteur de la Légende Dorée, aussi admirée de son temps, que décriée dans la suite, pour les fables dont elle est remplie.

Guillaume de Nangis, moine de S. Denis, 1305. On a de lui une Chronique depuis le commencement du monde jusqu'en 1301, & une vie de S. Louis, avec celle de ses fils Philippe le Hardi & Robert.

Jean de Duns, nommé communément Scot, Cordelier Anglois, 1308. Dans les ouvrages philosophiques & théologiques qu'il a composés en grand nombre, il affecte de soutenir des opinions contraires à S. Thomas: ce qui a produit deux partis dans l'école, celui des Thomistes, & celui des Scotistes. Quoiqu'on l'ait surnommé le Doc-

Principaux Conciles.

la première, pour le conclave, & la dernière pour arrêter la multiplication des ordres religieux.

Concile d'Arles, 1275. On y statua que, quatre jours après la mort des testateurs, les héritiers seroient avertis, & même contraints par les censures, de fournir au curé de la paroisse une copie du testateur, afin de connoître les legs pieux qu'il renfermeroit.

Concile de Compiègne, 1278. On y fit un décret contre les chapitres des cathédrales, qui prétendoient avoir droit de cesser l'office divin, & de mettre la ville en interdit, pour la conservation de leurs privilèges.

Conciles de C. P. 1277 & 1280. On y excommunia ceux qui s'opposoient à la réunion des deux Eglises; on reconnut les sept sacremens, avec tout ce que croit l'Eglise Romaine, & l'on

Ecrivains Ecclésiastiques.	*Principaux Conciles.*
teur Subtile, pour sa manière très-subtile en effet, de raisonner & d'écrire, il exprime néanmoins ses pensées avec une clarté étonnante.	rétablit un passage de S. Grégoire de Nysse, qui porte que le S. Esprit est du Père & du Fils, & qui avoit été altéré par les Schismatiques.
Raymond Lulle, Cordelier, martyrisé en Afrique, 1315. Il avoit composé auparavant, sur presque toutes les sciences, un grand nombre d'ouvrages, qui marquent plus de subtilité que de solidité & de jugement. On le nomma le Docteur illuminé. Il ne faut pas le confondre avec un auteur du même nom, qui se fit condamner par Grégoire XI, pour des erreurs monstrueuses.	Concile de Lambeth en Angleterre, 1281, où l'on défendit d'administrer l'Eucharistie, hors le cas de nécessité, à ceux qui auroient négligé de recevoir la confirmation.
Gilles de Rome, Dominicain, archevêque de Bourges, 1316. Auteur de plusieurs ouvrages de philosophie de théologie & de droit, qui lui ont acquis le surnom de Docteur très-fondé.	Concile de Paris, 1281. Les évêques s'y plaignirent des religieux mendians, qui prêchoient & confessoient malgré eux dans leurs diocèses, en vertu des privilèges qu'ils disoient tenir des Papes. Cette affaire fut portée à Martin IV, qui, en confirmant ces privilèges, ordonna que les personnes qui se confesseroient à ces religieux, seroient tenues de se confesser à leurs curés au moins une fois l'an, & que les frères auroient soin de les exhorter eux mêmes d'une manière efficace.
Dante Alighieri, l'un des premiers & des plus célèbres poëtes Italiens,	

Ecrivains Ecclésiastiques.	*Principaux Conciles.*
1321. Il avoit un génie & des talens admirables pour la poésie, mais avec un attrait effréné pour la satire; ce qu'il l'a fait mettre au nombre des auteurs censurés par le S. Siège qui n'a point épargné. Le plus considérable de ses ouvrages, est le poëme *de l'Enfer, du Purgatoire & du Paradis.*	Concile de Melfe, 1284. Comme il y avoit des Grecs & des Latins dans ces contrées, les clercs de ce dernier rit se marioient quelquefois dans les ordres mineurs, & se faisoient ensuite promouvoir aux ordres supérieurs sans renoncer au mariage, disant qu'ils vouloient observer le rit des Grecs. Le concile, par les peines griéves sous lesquelles il condamna ces abus, montra quel fut de tout temps en cette matière l'esprit de l'Eglise Latine.
Augustin Triomphe, 1328. La Somme de la puissance ecclésiastique, le plus considérable de ses ouvrages est curieuse, en ce qu'elle montre jusqu'où l'on prétendoit de son temps étendre la puissance ecclésiastique.	Concile de Londres, 1291, pour chasser d'Angleterre tous les Juifs, qui évacuerent en effet ce royaume.

Concile de Chicestre, 1292. Il défendit de laisser paître les bestiaux dans les cimetières, & d'ériger des troncs dans les églises, sans la permission de l'évêque.

Concile de Saumur, 1294, contre l'abus d'imposer dans la confession, des pénitences pécuniaires.

Concile de Tarragone, 1294. Il défendit les repas que les paroissiens, à certains jours, exigeoient de leurs curés.

Concile de C. P. 1299. Contre la volonté de l'Empereur Andronic le Vieux, qui prétendoit faire an-

nuller le mariage que son neveu Alexis avoit contracté sans son consentement: ce mariage fut déclaré valide, quoiqu'Andronic eût la tutèle d'Alexis encore pupille.

Concile de Pegnafiel en Castille, 1302, contre le concubinage des clercs & autres abus.

Différens conciles de Paris & de Rome, en 1302, & 1303, touchant les démêlés de Boniface VIII avec Philippe le Bel.

Concile de Cologne, 1307, contre les liégards, & contre tous ceux qui donnoient atteinte aux libertés ecclésiastiques.

Concile de Tarragone, 1307. On y ordonna que les legs faits aux FF. Mineurs seroient appliqués à d'autres, attendu qu'ils étoient par état incapables d'en recevoir.

Concile de Sise en Arménie, 1307, pour cimenter l'union des Arméniens avec l'Eglise Romaine.

Concile de Cologne, 1310, qui ordonna de commencer l'année à noël, suivant l'usage de l'Eglise Romaine; ce qui ne doit s'entendre que de l'année ecclésiastique. L'année civile se datoit & continua à se dater de pâque: c'est ce qu'on nommoit alors style de la cour.

Concile de Trèves, 1310. Il permit de se confesser, en cas de nécessité, à un laïc, au lieu d'un prêtre; bien entendu que ce n'étoit que pour suppléer en quelque sorte au mérite de la confession, par une humilité de surérogation.

Concile de Mayence, 1310, chargé par le Pape d'examiner l'affaire des Templiers. Vingt & un d'entre eux se présenterent d'eux-mêmes, protesterent de leur innocence, & appelerent au Pape futur. On les renvoya, sans rien ordonner contre eux.

Concile de Ravenne, 1310. On y fit comparoître cinq Templiers: ils nierent les crimes qu'on leur

imputoit, & furent renvoyés, malgré deux inquisiteurs qui vouloient qu'on les mit à la question.

Concile de Paris 1310. On y examina la cause des Templiers, dont les uns furent renvoyés absous, les autres relâchés, après qu'on leur eut imposé une pénitence, & cinquante-neuf condamnés à la peine du feu, comme hérétiques relaps. Ils ne cesserent point au milieu des flammes, de protester de leur innocence.

Concile de Salamanque, 1310. Les Templiers après un mûr examen des crimes qu'on leur imputoit, y furent déclarés innocens.

Concile de Senlis, 1310, où neuf Templiers furent condamnés au feu, sans qu'un seul avouât les crimes dont on les accusoit.

Concile de Vienne, XVme Général, 1311. Avec Clément V qui présidoit, il s'y trouva plus de 300 évêques, sans compter les prélats inférieurs, prieurs & abbés Le Pape jugeant la cause des Templiers, pour laquelle les Pères désiroient de plus grandes connoissances, supprima cet ordre en présence du Roi Philippe le Bel, qui avoit cette affaire extrêmement à cœur. Le concile déclara ensuite, contre les prétentions du Roi Philippe, que Boniface VIII avoit toujours été Catholique; mais il fit un décret, portant qu'on ne pourroit jamais reprocher au Roi, ni à ses successeurs, ce qu'il avoit fait contre ce Pape. Il révoqua la fameuse bulle *Clericis laïcos* de Boniface, avec ses déclarations & tout ce qui s'en étoit suivi. On décida que l'ame raisonnable est la forme substancielle de notre corps, contre les subtilités de quelques novateurs, tendant à établir que le corps & l'ame dans l'homme ne constituent pas essentiellement une seule & même personne, & que ce n'est pas tout l'homme, mais l'ame seule qui

mérite & démérite. On condamna aussi les Bégards & les Béguines fanatiques; puis on fit grand nombre de constitutions ou décrets, pour la discipline.

Concile de Bergame, 1311. On y défendit aux clercs de porter des habits de soie, ou rayés de différentes couleurs, & d'y avoir des boutons d'argent, ou d'autre métal.

Concile de Nogaro dans l'Armagnac, 1315. Il condamna l'abus de refuser le sacrement de pénitence aux criminels dignes de mort, qui le demandoient.

Concile de Tarragone, 1317. On y ordonna aux chanoines & aux clercs, de communier deux fois l'an. Il y a toute apparence, que ce fut aussi ce concile qui condamna les livres d'Arnaud de Villeneuve à être brûlés.

Concile de Ravenne, 1317. Le douzième de ses décrets défend de dire des messes basses pendant la grande.

Concile de Sens, 1320, où il est fait mention, pour la première fois, de l'exposition & de la procession du S. Sacrement.

Concile de Tolède, 1324, qui ordonna aux clercs de se faire raser la barbe, au moins une fois le mois.

Concile de Londres, 1329. Il ordonna de fêter la conception de la Sainte Vierge dans toute la province de Cantorbéri. Il est daté de l'an 1328, selon le style Anglois, qui étoit alors de commencer l'année au 25 de mars.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le Tome XIII de l'*Histoire de l'Eglise*. On reconnoîtra dans ce Volume la netteté, l'impartialité, la modération, qui ont déjà fixé les suffrages du Public en faveur des Volumes précédens. A Paris, ce 5 Janvier 1782.

DUVOISIN.

ur le
l de
noîtra
alité,
uffra-
pré-

